SalvaTerra – SUEZ Consulting

***

Etude de faisabilité du projet d'Appui à la gestion durable des Ressources et du Territoire des Comores (AGDRTC) – Ulanga mali

Livrable 3. Rapport final d'étude de faisabilité

Novembre 2023

Table des matières

Sigles et abréviations 4
Liste des figures 6
Liste des tableaux 7
Résumé 8
i) Introduction 8
ii) Analyse de situation 8
iii) Présentation du Projet AGDRTC 10
iv) Contenu du Projet (composantes et activités) 12
v) Montage institutionnel, mode opératoire et calendrier du Projet 13
vi) Budget du projet 14
vii) Système de suivi-évaluation du Projet 15
viii) Analyse des risques sociaux et environnementaux du Projet 15
ix) Communication du Projet 16
1. Introduction 17
1.1. Rappels du contexte et des enjeux 17
1.2. Méthodologie et étapes de la prestation 18
2. Analyse de situation 20
2.1. Présentation générale de Mohéli 20
2.2. Biodiversité, gestion des ressources naturelles et Parc National de Mohéli 22
2.3. Le SAT de Mohéli 28
2.4. Climat et changement climatique à Mohéli 33
2.5. Développement rural et agriculture 37
2.6. La pêche 40
2.7. La question du genre aux Comores et à Mohéli 42
2.8. Inégalités et inclusion sociale 45
2.9. Le marché de Fomboni 48
2.10. La gestion des déchets à Mohéli 48
3. Présentation du Projet AGDRTC 51
3.1. Objectifs et structure du Projet 51
3.2. Budget global et durée du Projet 52
3.3. Périmètre géographique d'intervention du Projet 53
3.4. Cadre logique du Projet 53
4. Contenu du Projet (composantes et activités) 56
4.1. Composante 1 – Appuis au PNM 56
4.1.1. Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc 56
4.1.2. Activité 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM 65
4.1.3. Activité 1.3. Appuis au développement des communautés 74

4.1.4. Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mohéli 80

4.1.5. Activité 1.5. Appuis à la capitalisation des acquis, à la communication et à la recherche de financements durables pour le PNM 83

4.2. Composante 2 – Opérationnalisation du SAT de Mohéli 89

4.2.1. Axe 2.1 : Appuis au développement socio-économique durable et résilient des bassins versants de deux communes cibles 89

4.2.2. Axe 2.2. Construction d'un nouveau marché de Fomboni 108

4.3. Composante 3 – Appuis aux outils SAT aux Comores 113

4.3.1. Axe 3.1. Animation du SAT 113

4.3.2. Axe 3.2 : Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore 118

4.3.3. Axe 3.3 : Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan 122

4.3.4. Axe 3.4 : Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT 124

4.4. Composante 4 – Gestion de projet 127

5. Montage institutionnel, mode opératoire et calendrier du Projet 129

5.1. Montage institutionnel 129

5.2. Comité de pilotage 132

5.3. Calendrier de mise en œuvre des activités 132

6. Budget du projet 134

6.1. Budget global 134

6.2. Budget par composantes, activités et entités de mise en œuvre 134

6.3. Budget par sources de financement 135

7. Système de suivi-évaluation du Projet 136

7.1. Présentation générale du dispositif de suivi-évaluation 136

7.2. Types et modalités de suivi-évaluation 136

8. Analyse des risques sociaux et environnementaux du Projet 137

8.1. Risques environnementaux et sociaux 137

8.1.1. Cadre d'analyse 137

8.1.2. Risques environnementaux 138

8.1.3. Risques sociaux 139

8.2. Classement du Projet 140

8.3. CGES du projet 140

9. Communication du Projet 141

Annexes 143

Sigles et abréviations

AAPC	Agence des aires protégées des Comores
ACO	Adjoint au responsable du centre
AD	Assistante de Direction
AFB	Agence Française de la Biodiversité
AFD	Agence Française de Développement
AFIDEV	Appui aux filières d'exportation et au développement rural de l'Union des Comores
AGDRTC	Projet d'Appui à la gestion durable des ressources et du territoire des Comores (AFD)
ANGD	Agence nationale des déchets
ANO	Avis de non-objection
ANPNC	Agence Nationale des Aires Protégées des Comores
AO	Appel d'offre
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet détaillé
ARB	Division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité de l'AFD
AT	Assistant technique
AVD	Associations villageoises de développement
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BE	Bureau Exécutif
BM	Banque Mondiale
BV	Bassin versant
CA	Comité d'administration
CATM	Comité d'aménagement du territoire de Mohéli
CC	Changement climatique
CDN	Contribution nationale déterminée révisée
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEFADER	Centre fédéral d'appui au développement des Comores
CEP	Champ école paysan
CG	Comité de Gestion
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CGPSPG	Commissariat Général en charge de la Solidarité et de la Promotion du Genre
CNDRS	Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique
COI	Commission de l'océan Indien
COPIL	Comité de pilotage
CORDIO	Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean
CRDE	Centres Ruraux de Développement Économique
DATUH	Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
DCP	Dispositif de concentration de poisson
DE	Directeur exécutif
DR	Direction Régionale
DT	Directeur technique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipements de protection individuelle
FADESIM	Fédération des Acteurs de Développement Economique et Social de l'Ile de Mohéli
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GDZCOI	Gestion durable des zones côtières de la COI
GFDDR	Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophes
GRET	Group For Research and Technology Exchanges
HSE-ISG	Responsable Hygiène Sécurité Environnement, inclusion sociale et genre
INRAPE	L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement

IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
KMF	Franc comorien
MAPETA	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
MATUFFT	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Affaires foncières et des Transports terrestres
NES	Normes environnementales et sociales
NDICI	Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument – outil de financement de l'Union européenne dans sa programmation 2021-2027
NMCi	National Maritime College of Ireland
OCO	Opérateur du centre
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OSC	Organisation de la société civile
PAG	Plan d'action genre
PAGIBV	Plan d'aménagement de gestion intégrée des bassins versants
PAmG	Plan d'aménagement et de gestion (Parc national de Mohéli)
PCE	Plan Comores Émergent
PDFC	Plan de développement France-Comores
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PGP	Plan de gestion participative
PIB	Pays intérieur brut
PIM	Programmation indicative multiannuelle (Union européenne)
PN	Parcs nationaux
PNEEG	Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de genre
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNM	Parc national de Mohéli
PNNA	Politique nationale de nutrition et d'alimentation
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPM	Plan de passation de marchés
PREFER	Projet d'appui à la productivité et à la résilience des exploitations agricoles familiales (FIDA)
PTBA	Programme de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
PVB	Pacte vert et bleu
RAF	Responsable administratif et financier
RETB	Rapports d'exécution technique et budgétaires
RB	Réserve de biosphère
RCO	Responsable du centre
REDD+	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation
RNAP	Réseau National des Aires Protégées
RPM-GC	Responsable de passation de marchés et gestion comptable
RSE	Responsable Suivi-Évaluation
SAGIBV	Schéma d'aménagement et de gestion intégrée de bassin versant
SAT	Schéma d'aménagement territorial
SIG	Système d'information géographique
TEI	Team Europe Initiative
UE	Union européenne
UGP	Unité de gestion de projet
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VIE / VIA	Volontariat International en Entreprise / Ambassade
VRD	Voiries et réseaux divers
WIOMSA	Western Indian Ocean Marine Science Association
WNBR	Réseau mondial des réserves de biosphère
WNICBR	Réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières

ZNP	Zone de non-prélèvement
ZUC	Zone d'utilisation contrôlée
ZUD	Zone d'utilisation durable
AAPC	Agence des aires protégées des Comores

Liste des figures

Figure 1. Carte générale de l'Union des Comores (Source : UNESCO-PNUD, 2019) 20

Figure 2. Evolution des forêts tropicales humides primaires à Mohéli entre 1970 et 2019 (Source : SUEZ, 2022) 24

Figure 3. Carte de la déforestation brute à Mohéli entre 2007 et 2019 (Source : TORRES, 2020) 24

Figure 4. Topographie et réseau hydrographique de Mohéli (Source : SUEZ, 2022) 25

Figure 5. Carte du zonage du Parc National de Mohéli (Source : PNM, 2023) 26

Figure 6. Plan général d'aménagement et de destination des sols selon le SAT de Mohéli (Source : SUEZ, 2022) 30

Figure 7. Plan de zonage et d'affectation des sols du SAT de Mohéli (Source : SUEZ Consulting, 2022) 31

Figure 8. Schéma de gouvernance du SAT de Mohéli (Source : SUEZ, 2022) 33

Figure 9. Carte du Climat de Mohéli, (SUEZ, 2023) 34

Figure 10. Exposition aux aléas hydrométéorologiques et géologiques à Mohéli (SUEZ, 2022) 35

Figure 11. Récapitulatif de la vulnérabilité au changement climatique de l'île de Mohéli sans action d'adaptation (SUEZ, 2022) 36

Figure 12. Production totale de la pêche à Mohéli (tonnes) (Direction Régionale des Ressources Halieutiques 2018) (INSUCO, 2020) 40

Figure 13. Gauche : Caractérisation des déchets à l'échelle des Comores en 2003 (Hydroplan) ; Droite : Caractérisation des déchets de la commune de Fombon en 2016 selon Association 2mains (Source : SUEZ, 2022) 49

Figure 14. Organigramme révisé du Parc national de Mohéli (Source : PNM, 2023) 56

Figure 15. Carte du zonage du Parc National de Mohéli (Source : PNM, 2023) 66

Figure 16. Carte de la déforestation à Mohéli entre 2007 et 2019 (Source : TORRES D., 2020) 72

Figure 17. Check-list pour éviter une maladaptation (tiré de Magnan, 2014) 80

Figure 18. Carte du zonage de la Réserve de Biosphère de Mohéli (Source : PNUD, 2020) 81

Figure 19. Schéma d'un bassin versant "type" à Mohéli (Source : SUEZ, 2022) 89

Figure 20. Carte des bassins versants et des villages dans les communes de Mlédjélé et Djando à Mohéli (Source : SalvaTerra, 2023) 91

Figure 21. Carte de localisation des zones arides et des sols dégradés à Mohéli (Source : PAN/LCD, 2013) 105

Figure 22. Carte de la déforestation entre 2013 et 2019 à Mohéli (Source : TORRES, 2020) 105

Figure 23. Schéma de gouvernance du SAT de Mohéli (Source : SUEZ, 2022) 115

Figure 24. Carte générale de Grande Comore (Source : https://gifex.com/fr/fichier/carte-de-grande-comore/) 120

Figure 25. Carte de l'île d'Anjouan en République des Comores (Source : https://gifex.com/fr/fichier/carte-d-anjouan/) 123

Figure 26. Schéma d'une infrastructure géographique optimisée pour la cellule cartographie du MATUAFTT 126

Figure 27. Schéma du montage institutionnel du projet AGDRTC (Source : SalvaTerra, 2023) 129

Liste des tableaux

Tableau 1. Programme de mission aux Comores des experts du consortium SalvaTerra – SUEZ Consulting 19

Tableau 2. Liste des communes, villes et villages de Mohéli (Source : SUEZ, 2022) 21

Tableau 3. Structure globale du Projet AGDRTC en composantes, axes et activités (Source : SalvaTerra, 2023) 51

Tableau 4. Exemple de tableau de synthèse du suivi es affaires judiciaires 69

Tableau 5. Liste des espèces utilisées par le PNM pour les reboisements dans la commune de Djando dans le cadre du projet avec GIVAUDAN (Source : PNM, 2023) 73

Résumé

i) Introduction

Rappel du contexte

Depuis 2019, l'Agence française de développement (AFD) intervient aux Comores dans le cadre du Plan de Développement France –Comores (PDFC) pour un budget total de 150 M€. Depuis 2017, le programme Adapt'Action incarne et concrétise l'ambition de l'AFD pour appuyer des pays et organisations régionales partenaires vulnérables au changement climatique dans l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. L'Union européenne (UE) est également fortement engagée aux Comores, à travers sa programmation 2021-2027 pour appuyer le Plan Comores Emergent (2020-2030) du gouvernement. Ce programme comprend 3 domaines prioritaires dont un Pacte vert et bleu (PVB).

Entre 2014 et 2023, l'AFD a financé un Projet d'appui au développement du Parc national de Mohéli (PNM). Entre 2020 et 2022, Adapt'Action a financé l'élaboration du Schéma d'aménagement territorial de l'île de Mohéli (SAT). Ces projets ont donné des résultats encourageants qui demandent à être consolidés et étendus à plus large échelle.

Dans ce contexte, l'AFD, l'UE, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des affaires foncières et des transports terrestres (MATUFTT) des Comores, ont engagé des discussions pour étudier la faisabilité d'un nouveau Projet intitulé **« Appui à la gestion durable des Ressources et du Territoire des Comores (AGDRT) ».**

Etude de faisabilité du Projet AGDRTC – Ulanga mali

En juin 2023, le consortium SalvaTerra – SUEZ Consulting a été recruté pour conduire l'étude de faisabilité du Projet AGDRTC. Le consortium a mobilisé une équipe de neuf experts clés (et un pool d'experts), internationaux et nationaux, pour couvrir toutes les thématiques pertinentes du Projet.

Une mission de terrain aux Comores s'est déroulée entre le 2 et le 23 juillet 2023. De nombreux acteurs nationaux et locaux ont été rencontrés. Le 17 juillet 2023, un atelier de restitution « à chaud » et de concertation a été organisé à Fomboni (Mohéli) en présence d'une trentaine de personnes pour présenter les éléments de diagnostic et premières propositions. Un atelier national à Moroni a été organisé le 1er septembre 2023, il a permis de valider le cadrage et la structure d'ensemble du Projet.

Le présent rapport est le résultat d'un important travail d'analyse et de synthèse documentaire, de collecte d'informations sur le terrain, de concertations avec les acteurs nationaux et locaux, et de rédaction par l'équipe d'experts du consortium.

ii) Analyse de situation

Généralités

L'Union des Comores est composé de trois îles (Grande Comore, Anjouan, Mohéli) situées dans l'océan Indien. Mohéli est la plus petite (290 km²), la moins peuplée et la plus préservée des trois îles. Mohéli compte trois préfectures, six communes et 23 villes ou villages.

Entre 1958 et 2017, la population de Mohéli a été multipliée par sept, ce qui pourrait conduire en 2025 à une population de l'ordre de 62 000 habitants (densité de 213 hab/km²). Cet accroissement démographique génère des pressions anthropiques croissantes sur les ressources de l'île.

Environnement

Mohéli abrite une biodiversité terrestre et marine exceptionnelle, d'importance régionale et mondiale, avec des taux d'endémisme élevés pour la faune et la flore, et de nombreuses espèces vulnérables, menacées ou en voie d'extinction.

Les forêts tropicales humides de Mohéli sont principalement situées sur les hauteurs de l'île, à partir de 500 m d'altitude et dans des zones généralement difficiles d'accès. Elles présentent évidemment une biodiversité remarquable mais fournissent aussi de multiples services écosystémiques aux populations.

Malheureusement, ces forêts sont menacées et en net recul depuis plusieurs décennies. Des études ont montré que le taux de déforestation historique à Mohéli a été de 1,65 %/an entre 2007 et 2019.

Les principales causes de la déforestation sont l'agriculture, l'élevage (dans la partie sèche) et les prélèvements de bois. L'expansion agricole et la recherche de terres fertiles en forêt est de loin la première cause de déforestation.

Le Parc nation de Mohéli (PNM)

Le Parc National de Mohéli (PNM) a été créé en 2001 par le décret N^0 01-053 du 19 avril 2001. D'abord Parc Marin de Mohéli (PMM) il est devenu Parc National de Mohéli (PNM) conformément au décret N^0 15-188 du 27 novembre 2015. Première aire protégée des Comores, le PNM couvre actuellement 85 % du territoire de Mohéli mais aussi 491 km² de zone marine.

Le PNM est cogéré par l'administration publique et les communautés locales, à travers des accords de cogestions passés entre la direction du Parc et les représentants villageois et communaux. A ce jour, 18 accords de cogestions ont été signés et d'autres sont en cours de négociation.

Depuis 2014, le PNM a bénéficié d'appuis substantiels (3 M€) de l'AFD à travers le Projet d'appui au PNM. Après une période de crise à la fin des années 2000 et au début des années 2010, ce projet a permis au PNM de se restructurer et de conduire différentes activités de surveillance, de suivi écologique, de sensibilisation des communautés, d'appuis au développement communautaire, etc.

D'une manière générale, les efforts déployés pendant plus de 20 ans pour la conservation des ressources naturelles ont donné des résultats indéniables. Et le PNM est désormais bien ancré dans le paysage institutionnel de Mohéli et des Comores en général. Mais les infractions et les menaces sur les ressources naturelles sont loin d'être maitrisées. La lutte contre la déforestation et le braconnage des tortues en particulier, restent plus que jamais pertinente.

Le PNM ne disposant pas encore de sources de financement pérennes suffisantes, la continuité et le renforcement de ses activités dépend des appuis du présent Projet AGDRTC.

Le SAT de Mohéli

Le SAT de Mohéli s'inscrit dans le cadre du Plan Comores Émergent (PCE). Il a pour objectif principal d'être un outil de planification qui rend possible à horizon 2040 un développement durable et résilient de l'ile de Mohéli, en déterminant :

- L'implantation des grands équipements et des grandes infrastructures de l'île, y compris de transport.
- La localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, agricoles, portuaires, etc.
- La localisation des zones à préserver, protéger et les mesures de sauvegarde.

Le SAT présente cinq grandes orientations. Il prévoit différentes interventions en termes de planification urbaine et rurale, d'infrastructures, d'assainissement, de gestion des déchets, de transport, de viabilisation et d'extension des zones urbaines, de développement de l'agriculture, de gestion des bassins versants, etc. Pour ce faire, un plan d'action intègre de nombreuses activités et investissements à mettre en œuvre, certains n'étant pas directement liés ou pertinents pour le présent Projet.

Le SAT prévoit la mise en place de structures de gouvernance, notamment un Comité d'Aménagement du Territoire de Mohéli (CATM) et un Secrétariat technique. Très clairement, il apparait que le SAT n'est actuellement pas appliqué à Mohéli puisqu'aucune institution ni Comité ne se charge du suivi de sa mise en œuvre et du respect de ses dispositions.

Le Projet AGDRTC pourrait donc contribuer à appuyer l'animation et l'opérationnalisation du SAT de Mohéli. Il apparait également que cette approche pourrait être pertinente et très utile sur les deux autres îles que sont Grande Comore et Anjouan.

Diagnostics thématiques

Le présent rapport présente des diagnostics détaillés sur différents sujets clés pour le Projet AGDRTC. Les thématiques suivantes sont documentées à partir de la bibliographie et des constats réalisés lors de la mission de terrain :

- Climat et vulnérabilité au changement climatique ;
- Développement rural, agriculture et filières agricoles et d'élevage ;
- La pêche ;
- Enjeux et problématiques de genre ;
- Inégalités et inclusion sociale ;
- Situation du marché de Fomboni ;
- Gestion des déchets ;
- Etc.

iii) Présentation du Projet AGDRTC

L'Objectif global du Projet est de **contribuer à une gestion durable des territoires et des ressources des Comores, à travers la conservation des écosystèmes insulaires et un développement socioéconomique inclusif, durable et résilient aux effets du changement climatique des îles de Mohéli, Grande Comore et Anjouan.**

Le Projet présente trois Objectifs spécifiques (OS) qui correspondent à des Composantes (C) d'activités:

- **OS1. Renforcer le PNM** et identifier des sources de financement pérennes pour contribuer durablement à la conservation de la biodiversité et au développement des communautés locales.
- **OS2. Contribuer à l'opérationnalisation du SAT de Mohéli** à travers une gestion intégrée de bassins versants vulnérables et la construction d'un nouveau marché à Fomboni.
- **OS3. Contribuer à une planification concertée de l'aménagement des territoires des Comores**, à travers un dispositif d'animation technique et institutionnel du SAT de Mohéli et l'élaboration participative de Schémas d'aménagement du territoire de Grande Comore et Anjouan.

Le tableau suivant résume la structure du Projet en composantes, axes et activités.

La durée du projet sera de cinq ans, soit 60 mois à compter du recrutement de l'Unité de gestion de Projet (UGP). Le Projet disposera d'un **budget total de 20 millions d'euros** financés par une subvention de l'AFD à l'Etat comorien de 14 millions d'euros et par une subvention de l'Union européenne (UE) de 6 millions d'euros.

Le projet couvre l'ensemble du territoire des Comores. Les composantes 1 et 2 sont mises en œuvre à Mohéli tandis que la composante 3 intègre à la fois des activités à Mohéli (axe 3.1) et des activités à Grande Comore et Anjouan.

	C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)
	Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc
A1.1.1.	Recrutements et financement des salaires des personnels du PNM
A1.1.2.	Renforcement des capacités des personnels du PNM
A1.1.3.	Acquisition et remplacement de matériels et équipements du PNM
A1.1.4.	Budget de fonctionnement du PNM
A1.1.5.	Assistances techniques au PNM
A1.1.6.	Appuis au fonctionnement des organes de pilotage et de gouvernance du PNM
A1.1.7.	Réhabilitation des locaux du PNM et construction de clôtures
	Axe 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM
A1.2.1.	Délimitations visibles des zonages terrestres et marins du PNM
A1.2.2.	Organisation et mise en œuvre des patrouilles de surveillance
A1.2.3.	Traitement et suivi des infractions et délits constatés
A1.2.4.	Etudes et suivis écologiques au sein du PNM
A1.2.5.	Reboisements, protection des têtes de source et lutte antiérosive
	Axe 1.3. Sensibilisation et appuis au développement des communautés
A1.3.1.	Sensibilisation et information des communautés
A1.3.2.	Renforcements de capacités des associations villageoises
A1.3.3.	Appels à projets de développement local dans les villages du PNM
	Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali
A1.4.1.	Appuis à la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali
	Axe 1.5. Capitalisation, communication et recherche de financements durables pour le PNM
A1.5.1.	Appuis à la communication et à la promotion nationale et internationale du PNM
A1.5.2.	Coordination des partenariats scientifiques et capitalisation des résultats de recherche
A1.5.3.	Recherche de financements durables pour le PNM
A1.5.4.	Dialogue et intégration progressive avec l'Agence nationale des Aires protégées des Comores
	C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli
	Axe 2.1 : Elaboration et mise en œuvre de Schémas de développement et de gestion intégrée de bassins versants dans deux communes cibles (Mlédjélé et Djando)
A2.1.1	Diagnostics participatifs et élaboration de SDGIBV
A2.1.2	Animation et mise en œuvre des SDGIBV
A2.1.3	Appuis au développement de bonnes pratiques agricoles et de filières durables et résilientes au CC
A2.1.4	Appuis au développement de filières de pêches durables et résilientes au CC
A2.1.5	Appuis aux reboisements pour la protection des bassins versants et la production de bois
A2.1.6	Appuis à la gestion locale des déchets dans deux localités
A2.1.7	Développement de petites infrastructures dans les bassins versants
	Axe 2.2 : Construction d'un nouveau marché à Fomboni
A2.2.1	Sécurisation foncière d'un site adapté par les autorités
A2.2.2	Réalisation d'un Avant projet sommaire (APS) puis d'un Avant projet détaillé (APD)
A2.2.3	Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)
A2.2.4	Construction du nouveau marché de Fomboni
A2.2.5	Appuis à la gestion du nouveau marché de Fomboni
	C3. Appui aux outils SAT dans les Comores
	Axe 3.1 : Animation du SAT de Mohéli
A3.1.1	Mise en place et appuis au fonctionnement du secrétariat technique du SAT
A3.1.2	Mise en place et appuis à l'animation du Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli
A3.1.3	Renforcement de capacités de 4 Directions régionales clés à Mohéli
	Axe 3.2 : Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore
A3.2.1	Validation des TdR et recrutement d'un prestataire
A3.2.2	Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore
	Axe 3.3 : Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan
A3.3.1	Validation des TdR et recrutement d'un prestataire
A3.3.2	Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore
	Axe 3.4 : Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT
A3.4.1	Acquisition d'équipements informatiques et drones
A3.4.2	Renforcements de capacités de la cellule de cartographie du MATUAFTT
	C4. Gestion de projet

iv) Contenu du Projet (composantes et activités)

Composante 1 – Appui au PNM

Cette composante s'inscrit dans la poursuite des appuis déjà apportés au PNM par l'AFD depuis 2014. Elle vise plus spécifiquement à accompagner le PNM dans sa stratégie d'autonomisation technique et financière. Pour ce faire, une Assistante technique internationale (ATI) pourra appuyer le Parc dans la programmation de ses activités et les stratégies opérationnelles à mettre en place.

Le projet couvrira le financement des salaires de l'équipe du Parc recrutée, l'acquisition et l'entretien d'équipements ainsi que les dépenses de fonctionnement. Dans la poursuite des appuis antérieurs au Parc, les fiches de recrutement insisteront sur une approche basée sur les résultats, de façon à responsabiliser les agents, dynamiser le fonctionnement et contribuer au renforcement des capacités des écogardes (axe 1.1).

Des actions spécifiques de conservation de la biodiversité seront mises en œuvre (mise à jour du plan de gestion, organisations de patrouilles de surveillance, suivis écologiques, etc.) (axe 1.2) et des appuis aux communautés locales seront proposés à travers des renforcements de capacités et des appels à projets communautaires (axe 1.3). Cette composante 1 vise également à appuyer la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve de biosphère de Mohéli pour assurer un maintien de ce label précieux pour Mohéli (axe 1.4). Enfin, le Projet appuiera la communication du PNM, la coordination de ses partenariats scientifiques, la recherche de financements durables (option d'une délégation de gestion à étudier) et la coordination avec l'Agence nationale des aires protégées des Comores (axe 1.5).

Composante 2 - Opérationnalisation du SAT de Mohéli

Cette composante 2 vise à contribuer à l'opérationnalisation du document de planification qu'est le SAT de Mohéli, sans pour autant prétendre couvrir tous les besoins et toutes les thématiques de ce dernier.

Un premier axe d'intervention du Projet consistera à développer, tel que préconisé par le SAT, des Schémas de développement et de gestion intégrée des bassins versants (SDGIBV) dans une dizaine de localités (villages) et à promouvoir des instances de dialogue et de gestion concertée entre villages. Sur la base des SDGIBV et de leurs plans d'actions priorisés, un opérateur ou un consortium d'opérateurs de mise en œuvre (ONG) seront recrutés par l'UGP (1 appel d'offre) pour mettre en œuvre des activités de terrain contribuant à une gestion plus durable des ressources naturelles et à une résilience accrue des populations face aux effets du changement climatique. Les appuis techniques, renforcements de capacités et dotations d'intrants (semences, plants) et de matériels (petits équipements, machines de transformation, etc.) gérées par les ONG couvriront les secteurs de l'agriculture-élevage (pratiques agroécologiques et agroforesterie, etc.), de la pêche durable (méthodes et équipements, sécurité, conservation du poisson, etc.), de l'écotourisme (accueil, artisanat, etc.), de la protection et la restauration des bassins versants (gestion de l'eau, reboisement, régénération naturelle assistée, etc.). De petites infrastructures rurales pourront également être financées en fonction des besoins, priorités et moyens disponibles (stockage de l'eau, forages avec pompage solaire, petits marchés locaux et équipements de conservation, etc.) (axe 2.1).

L'étude de faisabilité a mené un diagnostic du marché actuel de Fomboni qui a mis en évidence de multiples difficultés techniques, sociales, de gouvernance et de vulnérabilité au changement climatique. Ces éléments présentés plus en détail dans le rapport et en annexe 7 ne permettent pas d'envisager une réhabilitation du marché actuel. Ainsi, si le Gouvernement des Comores est en mesure d'identifier et de sécuriser un terrain adapté à Fomboni pour la construction d'un nouveau marché, des études de faisabilité technique (APS/APD) et d'impact environnemental et social (EIES) viendront confirmer la possibilité de construction d'une telle infrastructure. Si le contexte est favorable, le Projet financera ces travaux de construction d'un nouveau marché à Fomboni (axe 2.2).

Composante 3 – Appuis aux outils SAT aux Comores

L'absence d'outils de planification territorial aux Comores et l'intérêt suscité par la réalisation du SAT sur Mohéli a poussé le MATUAFTT à proposer la réplication de la démarche sur les deux autres îles du pays. Dans le même temps, le SAT de Mohéli doit être animé techniquement et politiquement pour donner les résultats escomptés.

Pour ce faire, à Mohéli, le Projet appuiera la mise en place et le fonctionnement d'un Secrétariat technique du SAT et d'un Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli (CATM) qui seront respectivement chargés de l'animation et du suivi technique et institutionnel du SAT. Afin de garantir une bonne implication dans le Projet des services déconcentrés clés à Mohéli, le Projet renforcera aussi les capacités de quatre Directions régionales (aménagement du territoire, agriculture-élevage, pêche, environnement) (axe 3.1).

A Grande Comore et Anjouan, deux SAT seront également élaborés sur cette composante, à travers la mobilisation de prestataires spécialisés (consortia de bureaux d'études, ONG, centres de recherche, etc.) recrutés par AO international. Les prestataires devront proposer des expertises techniques variées (aménagement du territoire, urbanisme, agriculture, environnement, changement climatique, genre, etc.), des dispositifs d'animation de processus participatifs et des renforcements de capacités et sensibilisation des acteurs locaux impliqués.

A priori, le SAT de Grande Comore sera élaboré avec des points d'attention particuliers concernant les enjeux de développement économique, de rééquilibrage territorial, les enjeux fonciers et la vulnérabilité des villes côtières face aux changements climatiques. Le SAT d'Anjouan adoptera un regard plus spécifique sur les enjeux de densité territoriale, de promotion d'une agriculture adaptée au changement climatique, valorisation des filières et commercialisation des productions agricoles.

En parallèle, afin d'inscrire ces activités dans un portage politique idoine, les capacités de la cellule de cartographie du MATUAFTT seront renforcées, notamment à travers l'acquisition d'équipements informatiques et des formations.

Composante 4 – Gestion de projet

La composante de gestion de projet sera gérée par l'Unité de Gestion de projet (UGP) qui sera basée à Moroni (au niveau de la DGEF du MAPETA) et à Mohéli. Les personnels nationaux permanents seront recrutés par appel à candidature national du MAPETA tandis qu'une assistance technique internationale sera recrutée par Appel d'offre international directement par l'UGP.

L'UGP sera composée d'un Coordonnateur national du Projet et d'un Responsable administratif et financier (RAF) seront basés à Moroni. Le reste de l'équipe de l'UGP seront préférentiellement basés à Fomboni, afin d'assurer un bon accompagnement et suivi des activités : un Coordonnateur adjoint (ou responsable d'équipe Mohéli), un Responsable de passation de marchés et gestion comptable (RPM-GC), d'un assistant comptable, d'un responsable Suivi-Evaluation et communication (RSE-C), d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement, inclusion sociale et genre (HSE-ISG), d'un secrétaire, un agent d'entretien et deux chauffeurs-logisticiens. Cette équipe de gestion sera complétée par un Assistant technique international (ATI) résident, et par des profils techniques nationaux : un chargé de mission agriculture et pêche durable, un chargé de mission environnement et SAT, et un pool d'expertise internationale et nationale mobilisable en fonction des besoins.

L'UGP assurera la coordination d'ensemble du Projet, notamment : Élaborer le manuel de procédures du Projet ; Élaborer (avec le PNM et les ONG prestataires de la composante 2) les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et les Plans de passation de marchés (PPM) ; Élaborer les Rapports d'exécution technique et budgétaires (RETB) du Projet et les états financiers annuels du projet (en vue de la réalisation des audits) ; Organiser et animer les COPIL du Projet ; Préparer et soumettre les Demandes d'Avis de non-objection (DANO) à l'AFD ; Recruter des prestataires de services en charge de certaines activités ; Recruter des prestataires de services pour la conduite des audits financiers annuels et la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale du Projet ; etc.

v) Montage institutionnel, mode opératoire et calendrier du Projet

Le schéma suivant présente le montage institutionnel simplifié du Projet.

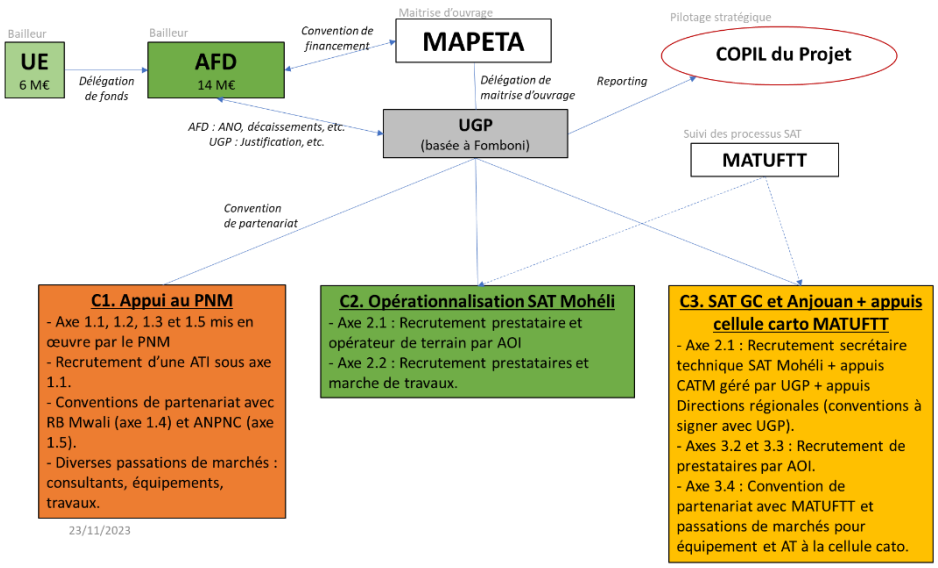

L'AFD et l'UE cofinancent le Projet à travers des subventions de respectivement 14 M€ et 6 M€. L'AFD sera délégataire de la subvention de l'UE et assurera l'accompagnement et le suivi technique et financier du Projet. A ce titre, l'AFD signera une Convention de financement avec le gouvernement des Comores, dont le montant exclura (i) les frais de rémunération de l'AFD au titre de la mise en œuvre de la délégation de fonds, et (ii) le montant mobilisé pour le recrutement d'une AT redevabilité, logée au sein de l'AFD.

Le Projet sera sous maitrise d'ouvrage du **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA).** A ce titre, le MAPETA sera en charge de recruter l'Unité de gestion de projet (UGP) à laquelle il confiera la gestion quotidienne du Projet. Un point focal référent du projet sera désigné au sein du MAPETA pour être l'interlocuteur clé de l'UGP.

Le MATUAFTT sera étroitement associé à la mise en œuvre et au suivi du Projet à travers un point focal référent du projet désigné au sein du MATUAFTT à Moroni, et la participation active au cadrage et au suivi des activités en lien avec les SAT des trois îles.

Le PNM sera en charge de la mise en œuvre des activités de la composante 1. La Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'UGP et le PNM ainsi que le Manuel de procédures du projet définiront le mandat et les obligations du PNM dans le cadre du Projet.

Au démarrage du Projet, l'UGP, le MAPETA et l'AFD conviendront de la création, de la composition, du mandat et des modalités de travail du **COPIL du Projet**. Avec l'appui de l'UGP, le MAPETA préparera et signera un texte de création du COPIL du Projet. Il se réunira a minima une fois par an, et idéalement de façon semestrielle, en présentiel à Moroni, Mohéli et/ou en distanciel par visioconférence. Il sera composé d'un maximum de 15 personnes pour permettre des échanges fluides et constructifs.

vi) Budget du projet

La synthèse du budget par composante est présentée dans le tableau ci-dessous.

Composante	Budget (en €)	Pourcentage
C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)	5 566 993	27,8%
C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli	5 713 260	28,6%
C3. Appui aux outils SAT dans les Comores	4 160 400	20,8%
C4. Gestion de projet (UGP)	2 946 824	14,7%
Total coûts direct de l'Action	**18 387 477**	**91,9%**
Assistance technique AFD (financement UE)	500 000	2,5%
Rémunération AFD sur dépenses éligibles (financement UE)	392 523	2,0%
Divers et imprévus (financement AFD)	720 000	3,6%
TOTAL	**20 000 000**	**100,0%**

Des budgets plus détaillés sont présentés dans le rapport et en annexe 4.

vii) Système de suivi-évaluation du Projet

Le dispositif de suivi-évaluation du Projet sera mis en place et supervisé par l'UGP. Le Coordonnateur, l'Assistant technique international et la Responsable suivi-évaluation mettront en place le cadre initial de suivi-évaluation et les outils, notamment sur la base de l'étude de faisabilité et du cadre logique du Projet. Pour la composante 1, ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec le PNM, ceci afin de garantir une bonne coordination et la cohérence des approches, outils et indicateurs à utiliser.

Le Responsable Suivi-Évaluation (RSE) de l'UGP aura pour responsabilité (avec l'appui du Coordonnateur et de l'ATI) de :

- Rendre compte des niveaux de réalisation des activités, des résultats attendus et de leurs impacts, tels que décrits dans le cadre logique du Projet ;
- Identifier de manière proactive les retards ou les difficultés de mise en œuvre qui pourraient apparaître sollicitant des actions correctives ;
- Vérifier et rendre compte des progrès de la mise en œuvre afin de capitaliser les enseignements des interventions.

Comme pour tous les projets financés par l'AFD, une évaluation externe indépendante sera réalisée à mi-parcours et à la fin du Projet. Pour ce faire, l'UGP recrutera par AOI un bureau d'études spécialisé en évaluation de projets de développement rural et de gestion des ressources naturelles.

viii) Analyse des risques sociaux et environnementaux du Projet

Le projet AGDRTC vise de manière explicite la « gestion durable et résiliente des ressources naturelles et du territoire des Comores », ce qui devrait en principe se traduire par un impact environnemental et social positif. Cela étant, la poursuite de ces objectifs passe par la réalisation d'un grand nombre d'activités, qui, prises collectivement ou individuellement peuvent présenter des risques d'impacts négatifs sur l'environnement et la société.

La grille de lecture adoptée pour l'analyse des risques du projet est le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, qui se décompose en dix Normes environnementales et sociales (NES).

Risques environnementaux

Les risques environnementaux du projet AGDRTC sont analysés à travers la NES 3 (Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution) et la NES 6 (Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques).

Le projet AGDRTC n'est pas, par nature un consommateur intensif de ressources (comme pourrait l'être, par exemple, un projet industriel). Il ne prévoit pas non plus de transformations importantes du territoire induisant un changement d'usage des sols sur de grandes surfaces (comme pourrait l'être par exemple un projet d'afforestation ou un projet de développement hydro-agricole).

Cela étant, certaines des activités du projet induisent une modification du milieu récepteur, de manière ponctuelle, sur des superficies non encore déterminées dans le cadre de cette étude de faisabilité. En application de la NES 1, les activités concernées devront obligatoirement être soumises à des Évaluations environnementales et sociales (EES) complémentaires.

Risques sociaux

Les risques sociaux du projet AGDRTC sont analysés à travers les NES 2 (Emploi et conditions de travail), NES 4 (Santé et sécurité des populations), NES 5 (Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire) et NES 8 (Patrimoine culturel).

De manière générale, le projet AGDRTC vise un développement harmonieux de la société comorienne, comme indiqué de manière explicite dans l'OS 1 (renforcement de la mission de développement des communautés locale du PNM), et de manière implicite dans les composantes 2 et 3, étant entendu que l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAT poursuit également un but de développement durable.

Cela étant, le projet s'inscrit dans un contexte sociétal complexe, notamment marqué par :

- Une forte prépondérance de l'emploi informel, et une faible culture de la sécurité au travail ;
- Une forte inégalité de genre qui se traduit par un accès différentié à l'emploi ;
- Une pression importante sur le foncier agricole et sur les ressources naturelles, amplifiée à Mohéli par les mouvements migratoires inter-îles (immigration anjouanaise) et par la présence du PNM qui interdit l'exploitation des dernières réserves foncières.

Les risques sociaux liés au projet AGDRTC sont généralement transversaux, en ce qu'ils concernent toutes les activités du projet. Cela étant, certaines activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, notamment le projet de construction d'un nouveau marché à Fomboni (axe 2.2), les activités de surveillance et d'application des règlementations par le PNM (axe 1.2), etc.

Classement du Projet

Selon les analyses de risques conduites et synthétisées dans le CGES, le projet AGDRTC devrait être classé en **catégorie B** selon la classification Banque mondiale : « *Projets avec un impact potentiellement moins néfaste que ceux de la Catégorie A. Les impacts sont spécifiques à un site, largement évitables ou réversibles, et sont gérables selon les bonnes pratiques de l'industrie.* »

ix) Communication du Projet

De manière générale , les principaux objectifs de la communication du Projet seront les suivants :

- Présenter et promouvoir les actions et impacts du Projet au niveau national, régional et local ;
- Mettre en évidence les responsabilités, rôles respectifs et réalisations des partenaires ainsi que les appuis financiers de l'AFD et de l'UE ;
- Assurer une bonne visibilité du Projet parmi les autres initiatives et projets en cours dans le pays et la région.

La communication du Projet ciblera toutes les parties prenantes impliquées de près ou de loin dans les activités à mettre en œuvre : Ministères, secteur privé, société civile, partenaires techniques, services déconcentrés, collectivités locales, bénéficiaires, etc. Une communication plus large visera aussi le grand public.

Pour ce faire, en lien avec les différents partenaires, l'UGP élaborera au démarrage du Projet une courte note (maximum 2 pages) relative à la communication du Projet. Cette note pourra être intégrée au manuel de procédure du Projet. Elle précisera notamment :

- Les règles de base de la communication autour du Projet (obligations, interdictions, recommandations) ;
- Les supports et canaux de communication pouvant être utilisés ;
- Les principaux évènements locaux et nationaux importants pour la communication du Projet.

Il convient de noter que le PNM dispose déjà de ses propres outils de communication (site internet, réseaux sociaux, conventions avec les médias, documents). Ce dernier devra veiller à citer les appuis du Projets AGDRTC et les financements de l'AFD et de l'UE.

1. Introduction

1.1. Rappels du contexte et des enjeux

Engagements et actions de l'AFD aux Comores

Depuis 2019, l'Agence française de développement (AFD) intervient aux Comores dans le cadre du Plan de Développement France –Comores (PDFC) pour un budget total de 150 M€. Les projets récents et en cours s'alignent avec les politiques et priorités nationales, et touchent de nombreux secteurs dont l'agriculture, la gestion durable des ressources naturelles, l'eau, la biodiversité, la gouvernance, etc.

On peut notamment citer le projet « Appui aux filières d'exportation et au développement rural » (AFIDEV[1]) doté d'un budget de 20 M€ et qui a démarré en juin 2021 pour environ 6 ans. Entre 2014 et 2023, l'AFD a également financé un Projet d'appui au développement du Parc national de Mohéli (PNM). Ce projet a confirmé le souhait de l'AFD de poursuivre ses appuis sur le territoire de Mohéli, à travers le PNM et d'autres approches complémentaires.

Depuis 2017, le programme Adapt'Action incarne et concrétise l'ambition de l'AFD pour appuyer des pays et organisations régionales partenaires vulnérables au changement climatique dans l'opérationnalisation de l'Accord de Paris. La Phase 1 du programme Adapt'Action (2017-2022) a financé plus de 70 études en appui à la gouvernance climat, à l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles et à la préparation de projets dans 15 pays et organisations régionales, y compris aux Comores.

A Mohéli, Adapt'Action a notamment financé en 2019-2020 une étude de faisabilité d'un projet d'appui à la gestion et la conservation des ressources naturelles sur l'île de Mohéli dans un contexte de changement climatique (GeReM). Entre 2020 et 2022, Adapt'Action a également financé l'élaboration du Schéma d'aménagement territorial de l'île de Mohéli (SAT). Les travaux ont donné lieu à des diagnostics multithématiques approfondis, à des concertations poussées et à la consolidation de données, d'orientations et de propositions d'actions à Mohéli.

Ces études ont contribué à alimenter l'intérêt de l'AFD pour le financement d'un nouveau projet d'Appui à la gestion durable des ressources et des territoires des Comores (AGDRTC).

La phase 2 (2022-2026) du programme Adapt'Action est dotée de 15 millions d'euros et recentrée sur 12 à 18 pays d'Afrique. Elle est structurée autour de 3 axes (Comprendre, Planifier, Investir) et 2 composantes transversales (Genre et inclusion sociale, *Knowledge management* et valorisation). La présente étude de faisabilité est financée dans ce cadre.

Engagements et actions de l'UE aux Comores

L'Union européenne (UE) est également engagée aux Comores, à travers sa programmation 2021-2027 pour appuyer le Plan Comores Emergent (2020-2030) du gouvernement. Ce programme comprend 3 domaines prioritaires : Pacte vert et bleu (PVB), Croissance et emplois, Gouvernance. Ce cadre programmatique et thématique est bien aligné avec les objectifs et priorités de l'AFD et du gouvernement Comorien.

Le PVB de l'UE vise en particulier à renforcer la résilience environnementale et alimentaire des Comores. Ses 3 objectifs spécifiques concernent (i) la conservation et la gestion durable des écosystèmes marins, côtiers et terrestres, (ii) l'évolution des systèmes alimentaires vers des modes de production verte (agriculture /élevage /agroforesterie) et bleue (pêche), de commercialisation et de consommation plus durables, efficaces et sains et (iii) le renforcement des dynamiques de gouvernance territoriale intégrant les enjeux environnementaux.

Dans le cadre du partenariat Team Europe, le document de présentation PVB identifie une approche stratégique de partenariat avec l'AFD pour intervenir notamment à Mohéli en appui à la mise en œuvre du SAT. Il est aussi question de répliquer avec l'appui de l'AFD la dynamique du SAT de Mohéli pour l'étendre aux îles de Grande-Comore et Anjouan, en capitalisant sur l'expérience et la crédibilité acquise auprès du Gouvernement de l'Union des Comores.

[1] https://expertisefrance.fr/fiche-projet?id=873538

Idée de Projet d'Appui à la gestion durable des ressources et du territoire des Comores (AGDRTC)

L'Union des Comores a défini ses orientations, priorités nationales et sectorielles de développement et de gestion de l'environnement à travers différents documents, entre autres : le Plan Comores Emergent 2030, la Contribution nationale déterminée révisée (CDN, 2021-2030), le Plan national d'investissement agricole (PNIA), la Politique nationale de nutrition et d'alimentation (PNNA, 2018-25), la Stratégie d'expansion du système national des aires protégées aux Comores (2017-2021), le Plan d'action national et la stratégie sur la biodiversité, la Politique nationale forestière, la politique de gestion des risques de catastrophe et systèmes d'alerte précoce, etc.

Dans ce contexte, l'AFD, l'UE, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) de Comores et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des affaires foncières et des transports terrestres (MATUAFTT) des Comores, ont engagé des discussions pour étudier la faisabilité d'un nouveau Projet intitulé **« Appui à la gestion durable des Ressources et du Territoire des Comores (AGDRTC) ».**

Ce projet devait s'inscrire en cohérence avec les priorités nationales du Gouvernement de l'Union des Comores et avec les orientations stratégiques de l'AFD et de l'UE aux Comores. Il devait par ailleurs s'intégrer en continuité et en complémentarité avec d'autres projets récents financés par l'AFD et/ou l'UE, notamment le projet d'appui au PNM à Mohéli et le SAT de Mohéli. Le MATUAFTT a par ailleurs exprimé son intérêt pour dupliquer l'approche SAT dans les deux autres îles.

La division ARB de l'AFD a conduit une mission de supervision aux Comores et à Mohéli en mars 2023, au cours de laquelle ont été abordés différents sujets en lien avec ce futur Projet. Des Termes de références (TdR) ont été élaborés pour recruter un prestataire en charge de l'étude de faisabilité du Projet AGDRTC. La présente étude est financée par le programme Adapt'Action de l'AFD.

1.2. Méthodologie et étapes de la prestation

L'étude de faisabilité du Projet AGDRTC a été conduite par un consortium SalvaTerra-SUEZ Consulting entre juin 2023 et octobre 2023.

Le consortium a mobilisé une équipe de neuf experts clés (et un pool d'experts), internationaux et nationaux, pour couvrir toutes les thématiques pertinentes du Projet : aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles et conservation de la biodiversité, agriculture et filières, pêche, climat, inclusion socio-économique, genre, risques socio-environnementaux, infrastructures, déchets, cartographie, etc.

L'étude a été conduite en trois principales phases :

- **Phase 1. Cadrage et préparation de la mission**

Le mois de juin 2023 a permis de cadrer le contexte, les attentes et les modalités de travail avec l'AFD, le MAPETA et le MATUAFTT. Ainsi, plusieurs réunions ont ainsi été organisées avec l'AFD (6, 12 et 26 juin 2023), le Ministre de l'agriculture (19 juin 2023) et le Ministre en charge de l'aménagement du territoire (21 juin 2023).

L'équipe d'experts a également collecté une abondante documentation et démarré les analyses bibliographiques permettant de préparer la mission. La liste des documents consultés pendant l'étude est disponible en Annexe 3.

Les experts ont également préparé la mission aux Comores sur les plans techniques et organisationnels. Un programme de mission prévisionnel a été élaboré et des guides d'entretiens préparés pour couvrir toutes les thématiques clés de l'étude.

Sur la base des TDR de l'étude, du mémoire technique et à partir des informations et analyses issues des réunions de cadrage et de la documentation, un rapport de démarrage a été élaboré et soumis le 30 juin 2023.

- **Phase 2. Mission de terrain et concertations avec les acteurs**

La mission de terrain aux Comores s'est déroulée entre le 2 et le 23 juillet 2023. Au total, neuf experts du consortium ont participé à la mission, avec des durées de présence variables selon les prévisions initiales et les aléas de terrain. Le programme simplifié de mission était le suivant :

Tableau 1. Programme de mission aux Comores des experts du consortium SalvaTerra – SUEZ Consulting

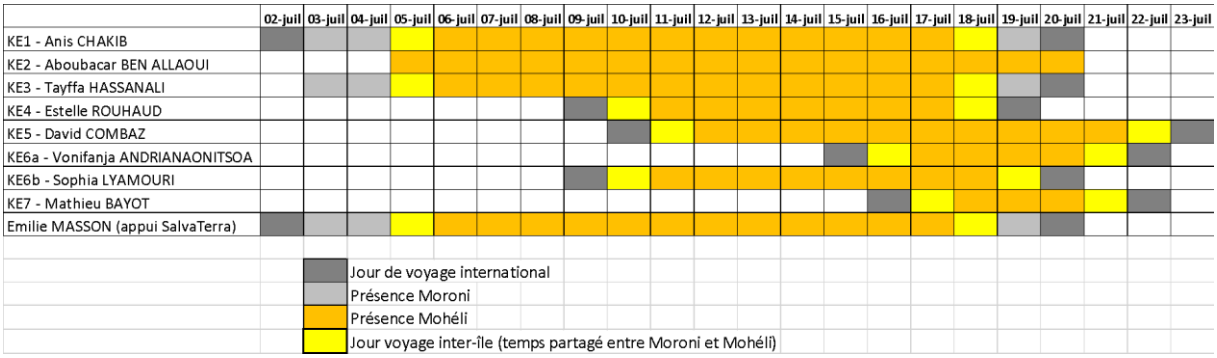

L'équipe a mobilisé différentes méthodes et outils de collecte d'information et de concertation (détaillés dans le rapport de démarrage), notamment : entretien semi-structurés, réunions de travail techniques et budgétaires, focus groupes thématiques, ateliers de concertation locale, visites et observations de terrain.

A Moroni, les acteurs suivants ont été rencontrés : MAPETA, MATUAFTT, ONU HABITAT, Agence nationale des Parcs nationaux des Comores (ANPNC), Agence nationale des déchets (AND), différentes ONGs (2mains, NOE, DAHARI), Projet AFIDEV, CIRAD, etc.

A Mohéli, un grand nombre d'acteurs ont été rencontrés, notamment : autorités locales (Gouvernorat, mairies), services techniques locaux (DR aménagement du territoire, agriculture, pêche, environnement, tourisme, CRDE, etc.), représentants et personnels du PNM, représentants et techniciens des principaux projets (PIDC) et ONG actifs à Mohéli (NOE, 2mains, etc.), autre société civile, secteur privé agricole, Associations villageoises de développement et associations thématiques (10 villages des communes de M'Lédjelé et Djando), commerçants du marché de Fomboni, etc.

La liste des personnes rencontrées est présentée en annexe 1.

Le 17 juillet 2023, un atelier de restitution « à chaud » et de concertation a été organisé à Fomboni (Mohéli) en présence d'une trentaine de personnes représentatives des différents types d'acteurs de l'île concernés par le Projet. Les experts ont présenté leurs éléments de diagnostic préliminaire et de riches échanges ont eu lieu avec les participants.

Un second atelier devait avoir lieu le 19 juillet 2023 à Moroni (Grande Comore) mais ce dernier a finalement été annulé en raison d'un jour férié qui ne pouvait être anticipé à l'avance. Cet atelier national à Moroni a finalement été organisé le 1er septembre 2023 en présence d'une trentaine de personnes issues de Ministères, du secteur de la société civile et du privé. Il a notamment permis de valider le cadrage et la structure d'ensemble du Projet.

Les listes de présence des deux ateliers sont disponibles en annexe 2.

Phase 3. Analyse des données et rédaction de l'étude de faisabilité

Après la mission de terrain, le travail d'analyse des données et de formulation du Projet s'est accéléré. Le Chef de mission et le Chef de mission adjoint ont supervisé le travail et organisé les contributions des différents experts.

Une première version provisoire du rapport a été soumise en septembre 2023 puis commentée par l'AFD et les parties prenantes comoriennes. Les consultants ont ensuite intégré dans la mesure du possible les propositions et remarques formulées.

Le présent rapport d'étude de faisabilité et ses annexes sont le résultat final de ce travail.

2. Analyse de situation

[N.B. Les composantes 1 et 2 du futur Projet AGDRTC portent spécifiquement sur l'île de Mohéli et intègrent des activités de terrain. La composante 3 concerne à la fois Mohéli pour l'animation du SAT et les deux autres îles de Grande Comore et Anjouan pour la réalisation de Schémas d'aménagement du territoire (SAT). L'analyse de situation présentée ci-après cible prioritairement l'île de Mohéli. Les éléments de diagnostic pour Grande Comore et Anjouan sont présentés directement dans les activités concernées et seront détaillés dans des TdR d'élaboration des SAT prévus ultérieurement]

2.1. Présentation générale de Mohéli

Situation géographique

L'Union des Comores est composée d'un archipel de trois îles (Grande Comore, Anjouan, Mohéli) situées dans l'océan Indien, au large de la côte est de l'Afrique, au nord-est du Mozambique et au nord-ouest de Madagascar. Mohéli est la plus petite (290 km²) et la moins peuplée des trois îles, elle se situe à quelques dizaines de kilomètres au sud de Grande Comore et à l'ouest d'Anjouan.

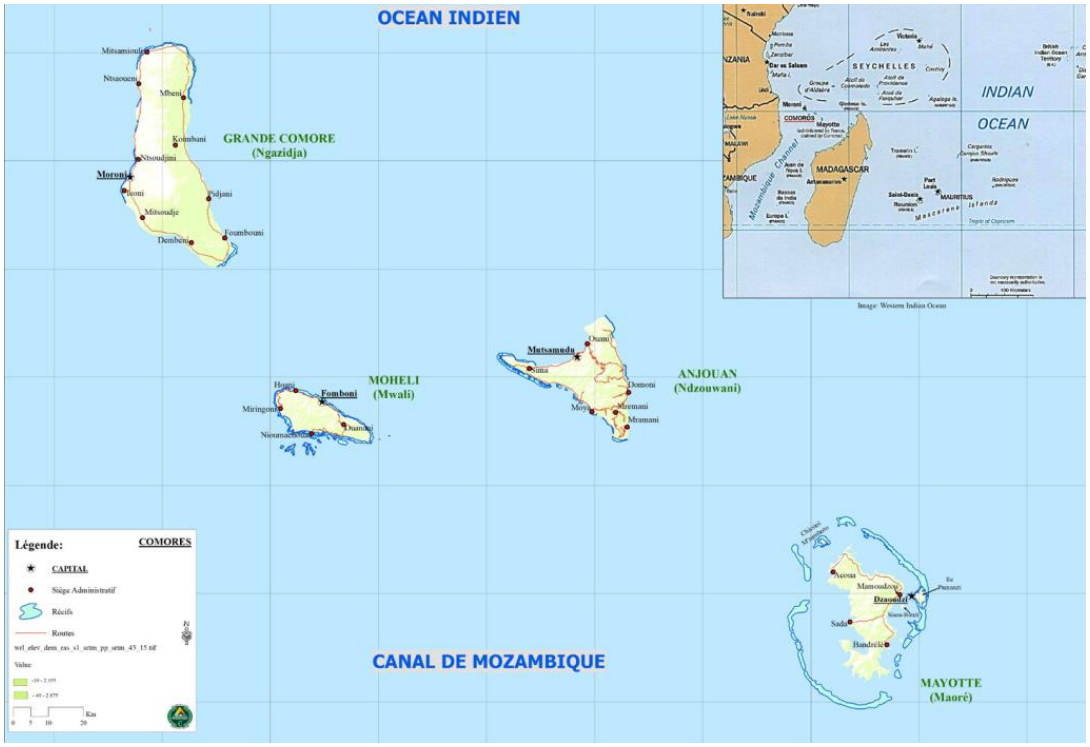

Figure 1. Carte générale de l'Union des Comores (Source : UNESCO-PNUD, 2019)

Situation administrative

Depuis 2001, l'Union des Comores est une république fédérale formée d'une structure nationale, l'Union des Comores, et de trois îles autonomes. Le Président de l'Union est élu au suffrage universel direct, il est le chef du Gouvernement. Les Ministères centraux sont basés à Moroni (Grande Comore), ils supervisent des Directions régionales basées dans chacune des îles. C'est notamment le cas de Mohéli qui possède des Directions régionales sectorielles (agriculture-élevage, pêche, environnement, aménagement du territoire, santé, éducation, etc.). Bien que des fonctionnaires soient effectivement en poste, ces dernières ne disposent pas, la plupart du temps, de budgets de fonctionnement et d'équipements leur permettant de conduire des activités sur le terrain en appui aux populations.

Mohéli est l'un des Gouvernorats de l'Union. Le Gouverneur est élu au suffrage universel direct et il est appuyé par des délégués sectoriels et un Conseil Consultatif. Mohéli est divisée en trois préfectures qui représentent les services de l'Etat. Elles sont dirigées par un Préfet nommé par le Gouvernement central.

Concernant les structures décentralisées, la commune est la collectivité territoriale de base, il s'agit soit d'une ville soit d'un groupe de villages. La commune est constituée par un organe délibératif (le conseil

communal) et un organe exécutif composé du Maire et ses adjoints. Le Maire est élu par les conseillers communaux et les chefs des villages et des quartiers qui composent la commune.

Mohéli compte trois préfectures, six communes et 23 villes ou villages. Le tableau suivant présente la liste des communes et villages de l'île. Dans chaque village est nommé un chef de village par le Ministre de l'intérieur afin de représenter l'État dans chaque localité.

Mohéli compte quatre zones urbaines : Fomboni, Nioumachoi, Djoezi et Wanani. Une zone urbaine dispose d'au moins trois équipements urbains suivants : hôpital, bureau de poste, téléphone, électricité, eau courante. Il doit aussi s'agir d'un chef-lieu (de préfecture ou de région) ou d'une localité dont au moins 40% de la population active n'est pas dans le secteur primaire.

La capitale de l'île, Fomboni (située dans la préfecture du même nom), concentre la plus forte population (30,5%), ainsi que la plupart des équipements et services.

Tableau 2. Liste des communes, villes et villages de Mohéli (Source : SUEZ, 2022)

Communes		Nbre de villages ou villes	Noms des villages ou villes
N°	Appellations		
1	Fomboni	1	Fomboni
2	Moili Mdjinii	3	Boingoma, Bandaressalame, Djoezi
3	Moimbassa	3	M'Batsé, Hoani, Domoni
4	Moimbao	5	Hamba, Barakani, Miringoni, Ouallah 1, Ouallah 2
5	M'Lédjélé	4	Miremani, N'Drondroni, Nioumachioi, N'Dréméyani
6	Djando	7	Siri Ziroudani, Wanani, M'Labanda, N'Kangani, Hagnamoida, Itsamia, Hamavouna

Dans l'ensemble, les capacités d'action des Préfectures, Mairies de communes et des Chefs de villages sont fortement limitées en matière de ressources humaines, équipements et budgets de fonctionnement.

Démographie

En 2017, la population de l'Union des Comores était estimée à 758 316 habitants (recensement général de la population. D'après les projections de la Banque mondiale, elle aurait atteint 821 625 habitants en 2021. La densité de population moyenne est donc très élevée, de l'ordre de 440 habitants par km².

En 2017, la population de Mohéli était estimée à 51 567 habitants, soit 6,8 % de la population nationale. Mohéli dispose ainsi d'une densité de population de 178 hab/km², densité relativement faible en comparaison à la moyenne nationale.

Entre 1958 et 2017, la population de Mohéli a été multipliée par sept, soit un taux d'accroissement annuel de 3,4% en moyenne, alors que l'ensemble des Comores affiche un taux annuel moyen de 2,7%. Le taux d'accroissement de la population de Mohéli s'est néanmoins réduit sur la dernière décennie pour atteindre environ 2,7%, ce qui pourrait conduire en 2025 à une population de l'ordre de 62 000 habitants (densité de 213 hab/km²).

Ce fort taux de croissance de la population mohélienne s'explique surtout par une forte migration inter-îles. Les Comoriens venus d'Anjouan ou de Grande Comore viennent travailler dans l'agriculture, notamment en raison de l'augmentation de la demande de main d'œuvre agricole, et de la carence en terres cultivables, en particulier à Anjouan.

Les habitants de Mohéli se partagent à peu près à équivalence entre le milieu urbain (50,9%) et rural (49,1%). Cependant la population est inégalement répartie sur le territoire. D'après les chiffres de 2017, la préfecture de Fomboni concentre environ 60% de la population mohélienne.

Principales activités

L'agriculture est le premier secteur de l'économie comorienne, devant les services et l'industrie, largement minoritaire. Elle contribue pour environ 46% du PIB, 57% des emplois et près de 90% des recettes d'exportation (PNIA 2014-2022). L'agriculture est également le premier secteur d'activité de Mohéli. Une section spécifique de l'analyse de situation est dédiée à l'agriculture à Mohéli.

Dans les statistiques nationales, la pêche est intégrée à l'agriculture (agriculture-élevage-pêche). Aux Comores, la pêche représenterait 12% du PIB et 5% des recettes en devises via les exportations. La

pêche fournirait 40% des protéines animales consommées par population comorienne. A Mohéli, la pêche occupe une place prépondérante dans l'économie et l'emploi, en particulier dans les nombreux villages côtiers. Une section spécifique de l'analyse de situation est dédiée à la pêche à Mohéli.

Les activités commerciales de l'île restent limitées et concernent la vente des productions locales du secteur primaire, le commerce du secteur tertiaire, de produits importés des autres îles, et les services du secteur tertiaire. Elles sont principalement structurées autour des deux centres urbains : Fomboni et Nioumachoi. Le marché de Fomboni est l'équipement marchand le plus important sur l'île. L'activité commerciale de Mohéli reste de performance modeste et connait un faible développement.

Concernant le tourisme, la valorisation de la biodiversité emblématique de Mohéli reste très marginale. Malgré un potentiel indéniable et de grandes ambitions à la création du Parc national de Mohéli (PNM) en 2001, l'éco-tourisme reste limité et concentré sur quelques établissements privés. Mohéli compterait un total de 103 chambres, réparties dans 19 établissements. Deux lodges de Nioumachoi proposent des activités nature et d'observation de la faune marine et terrestre. Le nombre de visiteurs étrangers serait compris entre 1000 et 1500 personnes par an. Quelques hébergements communautaires ont été construits dans certains villages avec l'appuis de projets, notamment du PNM. Le village d'Itsamia serait le plus visité grâce notamment à ses sites exceptionnels de pontes de tortues.

Des formes d'artisanat diversifiées se retrouve à Mohéli, on peut notamment citer la poterie, la vannerie, le tressage de palmes pour les toitures, ou encore la broderie traditionnelle de kofia. Cependant cet art est en déperdition du fait d'une faible relève au sein des jeunes générations et d'une demande limitée de la population locale et des touristes trop peu nombreux.

2.2. Biodiversité, gestion des ressources naturelles et Parc National de Mohéli

Une biodiversité exceptionnelle

Avec une densité de population plus faible que les autres îles et des écosystèmes naturels historiquement moins soumis aux pressions anthropiques, Mohéli est l'île la mieux préservée des Comores sur le plan environnemental. On y trouve notamment des mosaïques complexes de neuf écosystèmes terrestres, ainsi que des récifs coraliens en bon état de conservation.

Elle abrite une biodiversité exceptionnelle, d'importance régionale et mondiale, avec des taux d'endémisme élevés pour la faune et la flore. Mohéli est reconnue par Conservation International comme l'un des 25 haut-lieux de biodiversité au sein de l'ensemble : « Madagascar et Îles de l'Océan Indien ». Elle est également considérée comme l'une des 35 régions critiques identifiées par le Fonds Mondial pour la Nature : « Madagascar et l'ouest de l'Océan Indien ». Birdlife International a classé l'archipel des Comores comme zone d'endémisme de l'avifaune et lui attribue le niveau de priorité le plus élevé. Mohéli compte également un site Ramsar, le lac Boundouni.

Au moins 1 045 espèces de plantes ont été répertoriées dont environ 150 sont endémiques (UNESCO, 2019[2]). Le taux d'endémisme atteint 50% pour le groupe des orchidées, avec 43 espèces endémiques. Les arbres endémiques comptent des essences rares de bois précieux comme *Khaya comorensis* et *Weinmannia comorensis*. Une étude (Hawlitschek, 2011) fait état de la présence de deux espèces d'amphibiens et d'au moins 28 espèces de reptiles. 14 des 28 espèces de reptiles terrestres actuellement confirmées (50%) et deux amphibiens sont endémiques à l'archipel des Comores. La sous-espèce endémique de Lézard iguane à collier, *Oplurus cuvieri comorensis*, est considérée en danger critique d'extinction, trois espèces ont le statut « en voie de disparition », une espèce a le statut « vulnérable » et six espèces ont le statut « quasi-menacé ». Mohéli abrite 45 espèces d'oiseau nicheuses dont 7 endémiques ainsi que 2 espèces et 9 sous-espèces endémiques à l'île. Les mammifères endémiques incluent la Petite roussette des Comores (*Rousettus obliviosus*), classée comme vulnérable et la Roussette de Livingstone (*Pteropus livingstonii*), classée comme menacée d'extinction. Les plus récents inventaires ont permis d'estimer la taille de la population de *Pteropus livingstonii* à 1 200 individus. Le lémurien mangouste *Eulemur mongoz*, classé vulnérable, présent à Mohéli, n'existe qu'aux Comores et à Madagascar (UNESCO, 2019).

Le milieu marin recèle également une biodiversité côtière et marine exceptionnelle comportant des espèces d'importance mondiale. Le littoral de Mohéli présente une diversité d'habitats exceptionnels (mangroves, sites de pontes de tortues etc.), associée à une continuité écologique établie avec des

[2] UNESCO. 2019. Proposition d'une réserve de biosphère de Mwali aux Comores. Gouvernement de l'Union des Comores. 47 p.

herbiers a phanérogames marines et des écosystèmes récifaux remarquablement bien conservés. Les prospections marines réalisées par MAREX en 2018[3] (avec l'appui du PNM) ont permis d'inventorier plus de 600 espèces marines (poissons, mollusques, coraux, algues, phanérogames etc.) sur les seuls environnements récifaux, hors mangroves et les autres écosystèmes.

Les zones marines de Mohéli sont fréquentées par des mammifères marins : le Dugong (*Dugong dugon*), classé vulnérable, plus de 10 espèces de cétacés dont la Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) qui s'y reproduit de la mi-juillet à la fin d'octobre, la Baleine australe (*Eubalaena australis*), le Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*), le Cachalot (*Physeter macrocephalus*) et des dauphins dont le Dauphin à bosse de l'Indopacifique, quasi menacé (*Sousa chinensis*), le Dauphin longirostre de Gray (*Stenella longirostris*), le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et le Dauphin commun (*Delphinus delphis*).

Deux espèces de tortues marines, la Tortue verte (*Chelonia mydas*) en danger d'extinction et la Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en danger critique d'extinction, fréquentent différents sites de ponte sur les plages de Mohéli. Il s'agit du site de ponte le plus important dans l'Océan Indien avec plus de 9000 pontes par an sur les cinq plages surveillées quotidiennement par les écogardes du PNM et les villageois d'Itsamia. La surveillance des plages de ponte d'Itsamia aurait permis d'enregistrer une augmentation annuelle des traces de montée de 25%. Les tortues restent néanmoins fortement menacées par le braconnage.

Des forêts tropicales humides et sèches menacées

Les forêts tropicales humides de Mohéli sont principalement situées sur les hauteurs de l'île, à partir de 400-500 m d'altitude et dans des zones généralement difficiles d'accès. Elles présentent évidemment une biodiversité remarquable mais fournissent aussi de multiples services écosystémiques aux populations mohéliennes. Elles contribuent favorablement aux microclimats et aux régimes pluviométriques, elles fournissent du bois et des produits forestiers non-ligneux (y compris des plantes médicinales), elles protègent les sources d'eau et contribuent à préserver la richesse du réseau hydrographique de l'île, elles sont utilisées par les agriculteurs, les éleveurs et les apiculteurs, elles constituent des sites attractifs pour l'écotourisme, et enfin elles séquestrent du carbone.

Les formations végétales sèches ont une superficie estimée à 400 ha et se trouvent essentiellement dans la partie Est de Mohéli, principalement dans la commune de Djando à proximité des villages de Itsamia, Hamavouna et Hagnamoida. Ce sont des forêts sèches semi-sempervirente ou semi-caducifoliée (présence d'espèces caducifoliées telles que Adansonia digitata, Albizia lebeck) pendant. D'après un inventaire réalisé dans le cadre d'une étude de recherche scientifique portant sur la structure et la dynamique des forêts sèches du parc , elles comptent 54 espèces de 32 familles différentes. 86% des espèces sont indigènes dont 17% endémiques des Comores (Ben Anthoy et al. 2022).

Malheureusement, ces forêts sont menacées et en net recul depuis plusieurs décennies. Des études réalisées dans le cadre du projet REDD+ Mohéli utilisant la définition FAO de la forêt[4] ont montré que le taux de déforestation historique à Mohéli a été de 1,65 %/an entre 2007 et 2019. Selon cette approche, il restait en 2019 de l'ordre de 5 653 ha de forêts denses et environ 9 069 ha de forêts dégradées (en réalité pour une bonne part, transformées en agro-forêts).

Plus précisément, les forêts humides primaires ont perdu plus de 70% de leurs surfaces entre 1970 et 2019 pour ne représenter plus que 1 780 ha en 2019 (contre 5 790 ha en 1970). Les figures suivantes illustrent clairement les dynamiques de déforestation à l'œuvre. La première carte se focalise sur les forêts primaires tandis que la seconde considère plus largement le passage de l'état de forêt (y compris forêts secondaires, dégradées et agro-forêts) à l'état de non-forêt.

Les principales causes de la déforestation sont l'agriculture, l'élevage (dans la partie sèche) et les prélèvements de bois. L'expansion agricole et la recherche de terres fertiles en forêt est de loin la première cause de déforestation. Parmi les autres menaces sur les forêts, on peut notamment citer la diffusion d'espèces invasives (*Litsea glutinosa*, *Gliricidia sepium, Acacia auriculiformis et Tectona grandis*), notamment via les reboisements, qui colonisent avec le temps les espaces ouverts et friches agricoles, et empêchent la reconstitution de forêts secondaires par des espèces natives.

[3] MAREX. 2018. Analyse des écosystèmes marins de l'île de Moheli. Projet AFD d'appui au PNM. 61 p.

[4] Forêts : « terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare (5 000m^2) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10%, ou avec des arbres capables de remplir ces critères. »

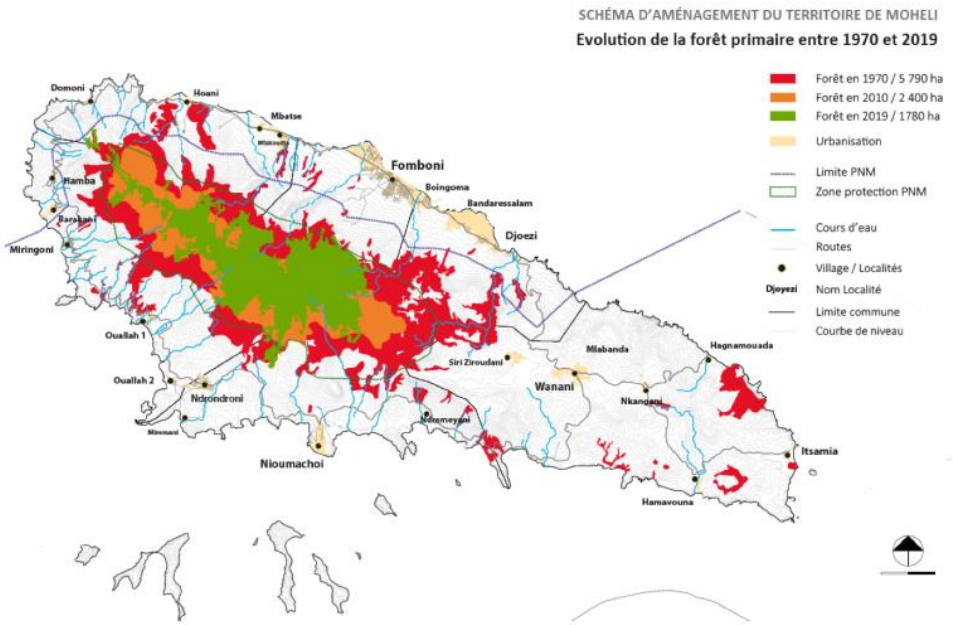

Figure 2. Evolution des forêts tropicales humides primaires à Mohéli entre 1970 et 2019 (Source : SUEZ, 2022)

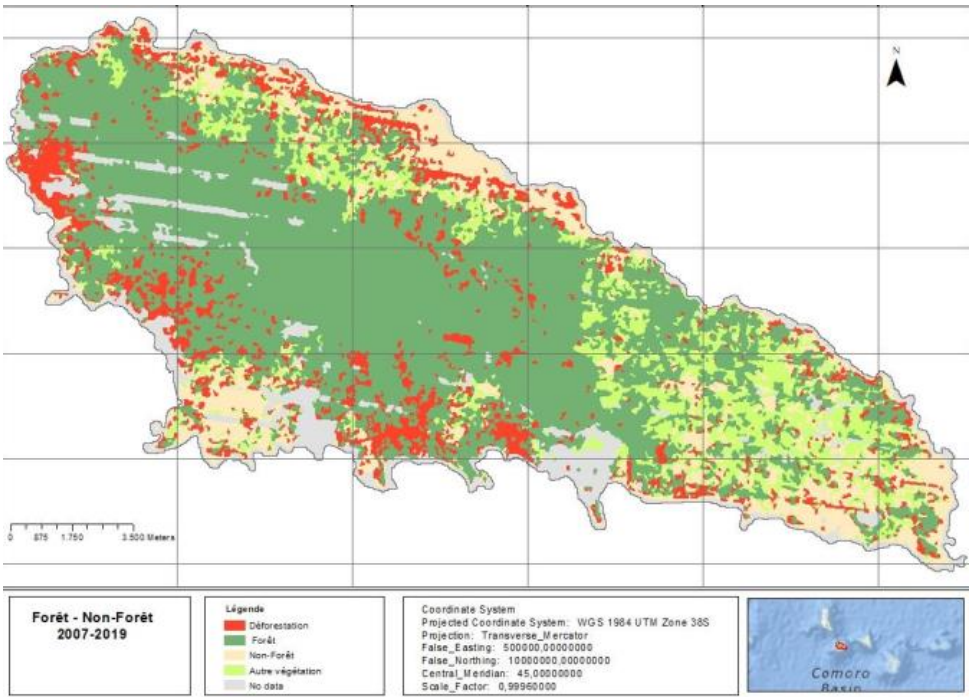

Figure 3. Carte de la déforestation brute à Mohéli entre 2007 et 2019 (Source : TORRES, 2020)

Point d'attention : La carte ci-dessous pourrait donner une image erronée de l'état réel des forêts à Mohéli en 2019. Les surfaces de forêt présentées en vert ci-dessous répondent à la définition de la FAO qui est trop large pour rendre compte de la situation réelle à Mohéli. En réalité, les forêts naturelles encore préservées sont essentiellement limitées à la ZNP du PNM.

Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est très développé à Mohéli, avec une vingtaine de cours d'eau répartis tout autour de l'île (cf. carte ci-dessous). Les rivières prennent leurs sources dans la forêt pluviale des hauteurs de l'île et s'écoulent dans les vallées à forte pente qui la composent. Ces bassins versants, avec en leur centre une rivière, structurent le territoire, en particulier du côté ouest de l'île où la topographie est la plus accidentée. C'est également à leur embouchure, en bord de mer, que l'on

retrouve les villages, et là également que se manifestent les phénomènes les plus importants d'inondation ou d'érosion. Pratiquement chaque cours d'eau mène à une ou plusieurs distilleries d'Ylang-Ylang, dont les plantations se trouvent autour.

Mohéli, contrairement à Grande Comore, bénéficie d'un nombre de rivières qui coulent tout au long de l'année, avec une variabilité suivant le cycle des précipitations. Toutefois, il y a très peu de connaissances sur l'hydrogéologie et l'hydrographie de l'île (SUEZ, 2022).

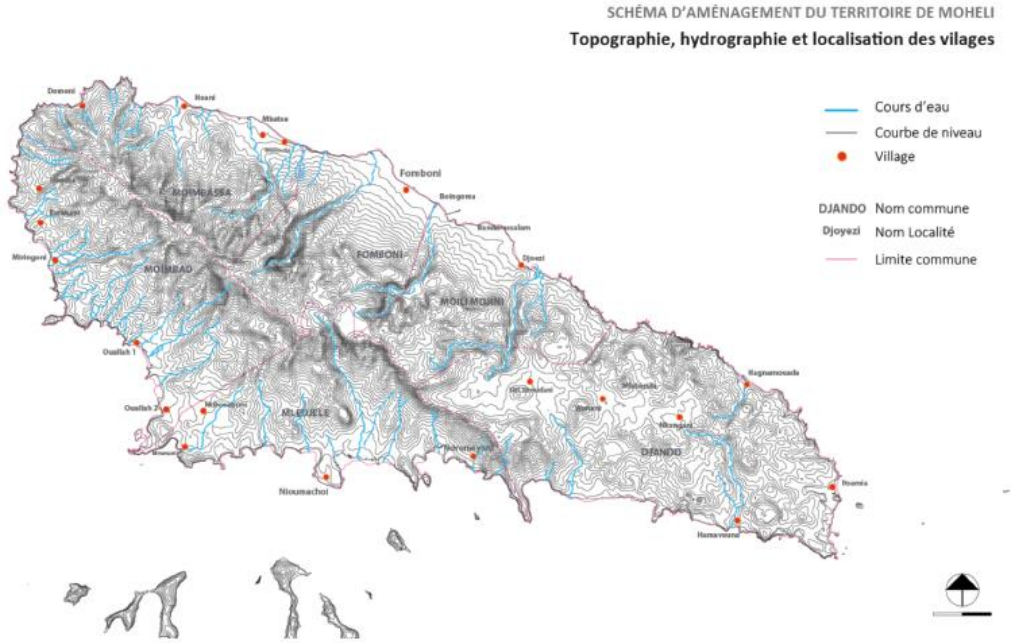

Figure 4. Topographie et réseau hydrographique de Mohéli (Source : SUEZ, 2022)

<u>Le Parc nation de Mohéli (PNM) et la Réserve de Biosphère de Mwali</u>

Le Parc National de Mohéli (PNM) a été créé en 2001 par le décret N^0 01-053 du 19 avril 2001. D'abord Parc Marin de Mohéli (PMM) il est devenu Parc National de Mohéli (PNM) conformément au décret N^0 15-188 du 27 novembre 2015.

Première aire protégée des Comores, le PNM couvre actuellement 85 % du territoire de Mohéli dont 55 km de linéaire côtier (hors ilots), mais aussi 491 km² de zone marine. Il comprend la quasi-totalité des terroirs villageois, les bassins versants, les domaines forestiers ainsi que les principales zones de pêche de l'île.

Il comprend trois types de zonages aux règlementations plus ou moins strictes :

- Les **Zones de non prélèvement (ZNP)** sont des zones sanctuaires d'intérêt écologique, biologique, culturel et/ou cultuel, historiques, esthétique, morphologique, archéologique, constituées en périmètres de préservation intégrale. Toute activité, toute entrée et toute circulation y est restreinte et strictement réglementée.
- Les **Zones d'utilisation contrôlée (ZUC)** consistent en des espaces de valorisation écologique où l'utilisation des ressources et les activités de production sont strictement réglementées et contrôlées.
- Les **Zones d'utilisation durable (ZUD)** correspondent à des espaces de valorisation économique où l'utilisation durable des ressources et les activités de production sont réglementées et contrôlées.

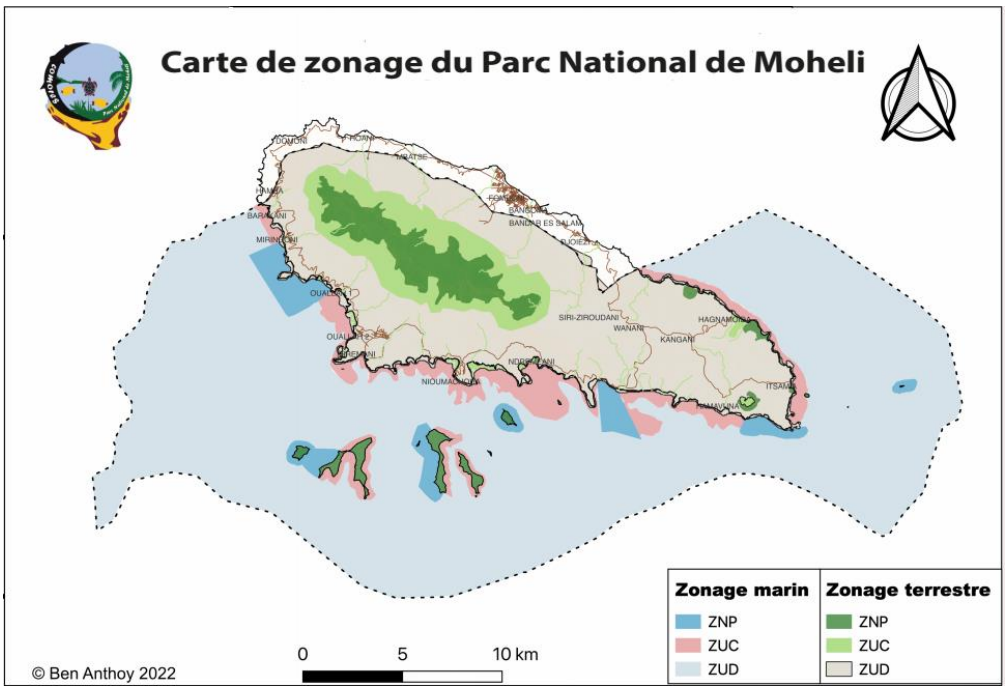

Figure 5. Carte du zonage du Parc National de Mohéli (Source : PNM, 2023)

Le PNM un Parc de catégorie VI, suivant le classement de l'UICN[5]. Il a pour objectif principal : « *Assurer la conservation de la biodiversité et contribuer au développement et à l'amélioration des conditions des vies de la population, tout en étant en harmonie avec le contexte environnemental qui l'entoure et en élargissant sa vision à l'ensemble de l'île pour une labélisation en Réserve de Biosphère* ».

Les organes institutionnels du PNM sont :

- La Direction du Parc : Organe exécutif chargé de la gestion technique financière de l'institution.
- Le Comité de Gestion : Organe délibératif qui statue sur le programme d'aménagement et de gestion du Parc.
- Le Conseil Scientifique : Organe d'appui et de conseil pour toutes les actions scientifiques réalisées par le Parc, et
- La Plateforme de concertation, chargée du suivi et de coordination des actions communautaires réalisées à l'intérieur du Parc, y inclus les projets de développement portés par les communautés villageoises.

Le PNM est cogéré par l'administration publique et les communautés locales, à travers des accords de cogestions passés entre la direction du Parc et les représentants villageois et communaux. A ce jour, 18 accords de cogestions (d'une durée de 3 à 5 ans selon les villages) ont été signés et d'autres sont en cours de négociation. Chaque accord précise notamment les droits, les responsabilités et les contreparties attendues par les différents signataires.

Depuis 2014, le PNM a bénéficié d'appuis substantiels (3 M€) de l'AFD à travers le Projet d'appui au PNM[6]. Après une période de crise à la fin des années 2000 et au début des années 2010, ce projet a permis au PNM de se restructurer et de conduire différentes activités de surveillance, de suivi écologique, de sensibilisation des communautés, d'appuis au développement communautaire, etc.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation finale (MAREX, 2022) qui a mis en évidence certains succès mais également un certain nombre de difficultés et insuffisances. On peut notamment citer des difficultés à mettre en œuvre les programmes de travail budgétisés, des problématiques de management et de dynamisme des équipes, des difficultés à opérer une surveillance efficace et à faire appliquer les règlementations par la population ou encore à lutter contre le braconnage et les déboisements illégaux dans la ZNP, des contributions au développement local jugées insuffisantes par les populations, etc. A l'inverse, le PNM a tout de même contribué à sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux, à limiter les pressions sur l'environnement à travers des règles de pêche notamment (interdiction des

[5] https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/1994-007-Fr.pdf

[6] https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/proteger-la-biodiversite-et-les-ressources-du-parc-national-de-moheli

filets, période de repos du poulpe, etc.), et à redynamiser les Associations villageoises de développement (AVD). La situation est évidemment loin d'être idéale mais elle aurait été bien pire sans l'appui de ce projet.

Depuis sa création le PNM s'est beaucoup investi dans la protection des ressources naturelles de l'île en cherchant à concilier conservation et développement économique, notamment agricole et de pêche. A ce jour, le Parc est reconnu au niveau local et national (et dans une certaine mesure, international) comme un acteur majeur pour la conservation de la biodiversité et la promotion du développement durable au bénéfice des communautés locales. Il demeure un acteur incontournable à Mohéli sur les questions de développement territorial de l'île. On lui doit notamment le bon état de conservation d'une bonne partie des ressources naturelles de Mohéli et la prise de conscience générale de la population locale sur le nécessité de les protéger.

Cependant beaucoup reste à faire, et les enjeux en matière de conservation sont encore forts, divers et variés :

1) Mohéli connait un taux de croissance démographique plus élevé (2,7%) que la moyenne nationale (1,8%). Cela est dû en particulier à une forte migration interne venant notamment de l'île d'Anjouan.

2) Le taux de pauvreté global de l'île est de 56,7 % tandis que le taux pauvreté extrême se situe autour de 46%.

3) Cette forte croissance démographique combinée au taux de pauvreté élevé et à l'exiguïté du territoire, se traduit par une forte pression sur le foncier et les ressources naturelles (déforestation, braconnage, surpêche, extraction du sable, dégradation des récifs, etc.), accentuée par les effets du changement climatique (inondations, sècheresse, cyclones, érosion côtière, etc.).

4) Les institutions publiques n'arrivent pas à faire appliquer les lois y compris celles relatives à la protection des ressources naturelles. A cela s'ajoutent des problèmes de mauvaise gouvernance et de conflits de compétences entre le PNM et certains services publics de l'île. Par exemple la détention des droits d'octroi des permis de coupe de bois ou d'extraction de matériaux de construction n'est toujours pas clarifiée. De mauvaises pratiques perdurent en la matière.

5) Le changement climatique se traduit notamment : i) sur terre, par une modification de la saisonnalité entrainant une perturbation du calendrier agricole, mais aussi par une dégradation de la fertilité des sols et une diminution des ressources en eau, et ii) en mer, par une élévation de la température de l'eau et une augmentation du niveau des eaux, entrainant une érosion des littoraux et une dégradation généralisée des écosystèmes marins et côtiers. Ces évolutions affectent significativement les secteurs économiques clés de l'île, principalement l'agriculture et la pêche, et hypothèquent le développement de l'écotourisme.

6) Les financements aléatoires et insuffisants du PNM ne permettent pas de planifier à long terme les actions de conservation et de développement économique durables au bénéfice des populations riveraines du Parc. Et à quelques exceptions près, les activités de développement local lancées jusqu'ici par le PNM n'ont pas donné les résultats escomptés faute de renforcements de capacités suffisants, d'appuis dans la durée et de suivi rapproché par les personnels du PNM et des experts qualifiés sur les thématiques des projets (agriculture, pêche, reboisements, etc.) .

7) Les investissements privés, annoncés dans le secteur de l'écotourisme notamment, n'ont pas eu lieu. Aujourd'hui se pose un problème de qualité des services offerts, mais aussi et surtout de connexion entre Mohéli et les autres iles d'une part et entre les Comores et l'extérieur d'autre part. De ce fait, les retombées économiques du Parc en matière d'écotourisme, tant attendus par les communautés locales, ne se sont pas matérialisées.

8) Une portion de la population perçoit le PNM plutôt comme une institution « nuisible » qui freine le développement de certains secteurs économiques vitaux tels que l'agriculture et la pêche, tandis que d'autres acteurs, bien que conscients de l'intérêt de préserver les ressources de l'île, sont en position de doute, sinon de contestation sur l'utilité et l'efficacité d'une telle institution. Une situation très délicate pour les gestionnaires du Parc qui la perçoivent comme injuste et ingrate, au regard de tout ce qui a été investi au bénéfice des communautés.

D'une manière générale, les efforts déployés pendant plus de 20 ans pour la conservation des ressources naturelles ont donné des résultats non négligeables. Et le PNM est désormais bien ancré

dans le paysage institutionnel de Mohéli et des Comores en général. Mais les infractions et les menaces sur les ressources naturelles sont loin d'être maitrisées. La lutte contre la déforestation et le braconnage des tortues en particulier, reste plus que jamais pertinente, voire dangereuse et politiquement sensible, en ce sens que la plupart des braconniers viennent des autres îles de l'archipel. Quant aux divers appuis déployés en faveur du développement socioéconomique, ils ont été jusqu'ici insuffisants et parfois même mal ciblés. Ils n'ont en tout cas pas donné les résultats attendus surtout par les communautés locales dont certaines perçoivent le Parc comme une entrave au développement économique.

L'Agence nationale des aires protégées des Comores (ANPNC)

Depuis 2018, le PNM fait partie de l'Agence Nationale des Aires Protégées des Comores (ANPNC). C'est une association d'intérêt public créée par la loi du 5 décembre 2018 et dont le principal objectif est d'encadrer, animer et gérer le réseau national des Aires Protégées comprenant à ce jour six Parcs : le Parc National de Shissiwani, et le Parc National du Mont Ntringui, situés sur l'île d'Anjouan, le Parc National Cœlacanthe, la Parc National de Mitsamiouli-Ndrounde et le Parc National du Karthala, situés en Grande Comore et le Parc National de Mohéli.

En attendant la mise en place de sa propre direction exécutive, l'ANPNC est dirigée par le Directeur du projet RNAP2 (Réseau National des Aires Protégées) financé par le GEF et géré par le bureau du PNUD à Moroni. Conformément à ses statuts, l'ANPNC doit être dotée de 3 organes de gestion :

- Une Assemblée Générale de 55 membres dont les directeurs des 6 Aires Protégées Nationales,
- Un Conseil d'Administration de 11 membres, et
- Un Comité de Scientifique qui doit remplacer celui prévu pour le PNM.

A ce jour, l'ANPNC reste une institution jeune et encore en construction.

La Réserve de Biosphère de Mwali (UNESCO)

Depuis 2020 toute l'île de Mohéli est classée Réserve de Biosphère de l'UNESCO, visant 3 trois objectifs principaux :

- *Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique,*
- *Encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique*
- *Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.*

Si ce classement international « prestigieux » est très utile et stratégique pour l'image internationale de Mohéli, la Reserve de biosphère ne dispose pas à ce jour de budget propre et ne conduit aucune activité majeure de conservation ou autre. Une Responsable de la Réserve a été nommé à Mohéli mais ce dernier ne dispose pas de budget ou d'équipes dédiés. Dans les faits, c'est le PNM qui conduit des activités de nature à alimenter les objectives de la Réserve de Biosphère.

2.3. Le SAT de Mohéli

Présentation générale du SAT de Mohéli

Le Schéma d'Aménagement Territorial (SAT) de Mohéli a été élaboré entre 2020 et 2022 sur financement du programme Adapt'Action de l'AFD.

Le SAT de Mohéli s'inscrit dans le cadre du Plan Comores Émergent (PCE) qui propose une stratégie de développement du pays pour la décennie 2020. Le SAT a pour objectif principal d'être un outil qui rend possible à horizon 2040 un développement durable et résilient de l'île de Mohéli, en déterminant :

- L'implantation des grands équipements et des grandes infrastructures de l'île, y compris de transport.

- La localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, agricoles, portuaires, etc.
- La localisation des zones à préserver, protéger et les mesures de sauvegarde.

Le SAT est composé de plusieurs documents complémentaires :

- **Un Plan Général d'Aménagement**, qui présente les projets et les aménagements à réaliser à l'horizon 2040 (infrastructures, extension et organisation de l'urbanisation, développement économique, protection de l'environnement…).
- **Un plan de zonage** qui traduit les propositions d'aménagement en zones d'affectation des sols et des activités.
- **Un règlement d'occupation du sol**, affecté à chaque type de zone du plan de zonage et indiquant les grands principes d'aménagement, les activités autorisées, encouragées ou au contraire interdites.

C'est un document de planification partagé et évolutif, qui pourra être adapté pour mieux répondre aux réalités futures de Mohéli et prendre en compte de nouveaux éléments de contexte. Le SAT a un caractère opposable, c'est à dire qu'à partir de son approbation, toutes ses recommandations doivent être respectées par l'ensemble des administrations et du secteur privé.

Très clairement, il apparait que le SAT n'est actuellement pas appliqué à Mohéli puisqu'aucune institution ni Comité ne se charge du suivi de sa mise en œuvre et du respect de ses dispositions. Cela semble en grande partie liée à l'absence de financements disponibles mais également au manque d'appropriation par les acteurs locaux et de portage politique et technique de l'outil SAT.

Orientations stratégiques du SAT de Mohéli

L'objectif général du SAT est d'**Impulser un développement harmonieux, résilient et durable de Mohéli.** Cet objectif et les différentes orientations proposées ont intégré les principales spécificités de l'île, au premier rang desquelles sa vocation agricole, la richesse de ses écosystèmes et de sa biodiversité, sa vulnérabilité au changement climatique et son développement économique modeste.

Le SAT de Mohéli présente cinq grandes orientations :

- **Orientation 1 :** Structurer le territoire autour de pôles urbains existants, hiérarchisés, interconnectés et renforcés par des équipements et aménagements publics résilients et accessibles à toutes et tous.
- **Orientation 2 :** Offrir un cadre de vie sain et sécurisé aux Mohéliens d'aujourd'hui et de demain tout en limitant leur impact sur l'environnement, en s'appuyant sur les acteurs et les règlements existants.
- **Orientation 3 :** Favoriser, en collaboration avec les acteurs et règlements existants, une exploitation raisonnée, durable et résiliente des ressources de l'île qui bénéficie à toutes et à tous.
- **Orientation 4 :** Développer l'identité mohélienne et associer l'ensemble des catégories de la population à la gestion et à l'avenir économique de leur île.
- **Orientation 5 :** Mettre en place les conditions pour garantir la cohérence, l'appropriation locale et la transparence dans la mise en œuvre du SAT et promouvoir un aménagement du territoire efficace à Mohéli (et en Union des Comores)

Principes d'aménagement du SAT de Mohéli

L'organisation territoriale de Mohéli est structurée autour de 3 pôles urbains principaux (Fomboni, Nioumachoi et Wanani) et 4 pôles ruraux de proximité (N'Drondroni, Djoezi, Hoani, Miringoni). Ces pôles hiérarchisés doivent constituer à la fois des relais sur le territoire, limitant les déplacements à Fomboni pour certaines activités spécifiques, et devenir des moteurs de développement pour les zones rurales qui les entourent tout en limitant les installations de populations dans les zones plus sensibles.

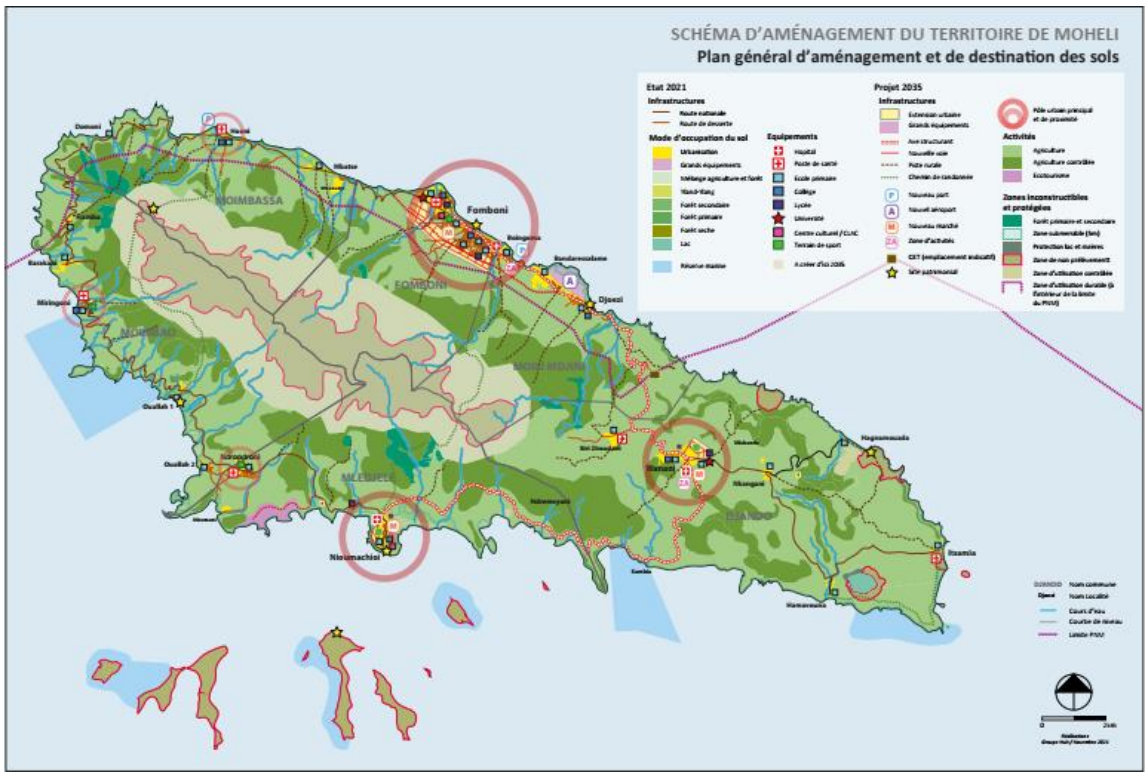

Figure 6. Plan général d'aménagement et de destination des sols selon le SAT de Mohéli (Source : SUEZ, 2022)

Le SAT prévoit différentes interventions en termes de planification urbaine (Plans de développement urbains), d'infrastructures, d'assainissement, de gestion des déchets, de transport, de viabilisation et d'extension des zones urbaines, etc. De nombreux éléments du SAT ne recouvrent pas les priorités du futur Projet AGDRTC. En termes de mises en œuvre d'activités, les propositions de l'étude de faisabilité se concentrent donc sur l'animation technique et institutionnelle du SAT et des activités de terrain sur les thèmes clés du futur Projet : la gestion des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, la transition agroécologique, le filières durables, l'adaptation au changement climatique, etc.

En premier lieu, on note que le SAT prévoit que l'aménagement des autres localités rurales (en dehors des pôles urbains) sera abordé sous la forme de **Schémas de développement et de gestion intégrée de bassin versant (SDGIBV).** Effectivement, les localités ont pour la plupart été implantées sur un cours d'eau, souvent à son exutoire, et chaque localité présente une zone d'influence qui couvre le bassin versant. Les localités, qui sont comme des points de jonction entre la terre et la mer, cristallisent la manifestation des risques et des pollutions dont l'origine est le plus souvent en amont des bassins versants. Ainsi, l'échelle la plus pertinente semble être celle du bassin versant, et la plus cohérente aussi compte tenu de l'organisation spécifique du territoire.

Plan de zonage d'utilisation des sols

Le SAT de Mohéli donne un zonage qui définit les autorisations d'utilisation du sol en priorisant la protection de l'environnement et la maîtrise des risques. Il délimite les zones suivantes :

- Les espaces à vocation urbaine (existants et extensions) ;
- Les espaces dans lesquels l'agriculture est autorisée ;
- Les zones spécifiques de protection (en lien avec le zonage du PNM) ;
- Les espaces naturels et forestiers (en lien avec le zonage du PNM) ;
- Les zones à risques.

Les activités et constructions sont en principe autorisées ou interdites en fonction de zones qui découpent le territoire en zones homogènes et/ou de même destination d'usage du sol. Chaque nouvelle construction doit auparavant avoir obtenu un permis de construire auprès des autorités compétentes. Pour l'instant, ces dispositions ne sont pas appliquées.

La carte ci-dessous présente le plan de zonage et d'affectation des sols de Mohéli. Les détails des règles à respecter par zone sont présentés en annexe 6.

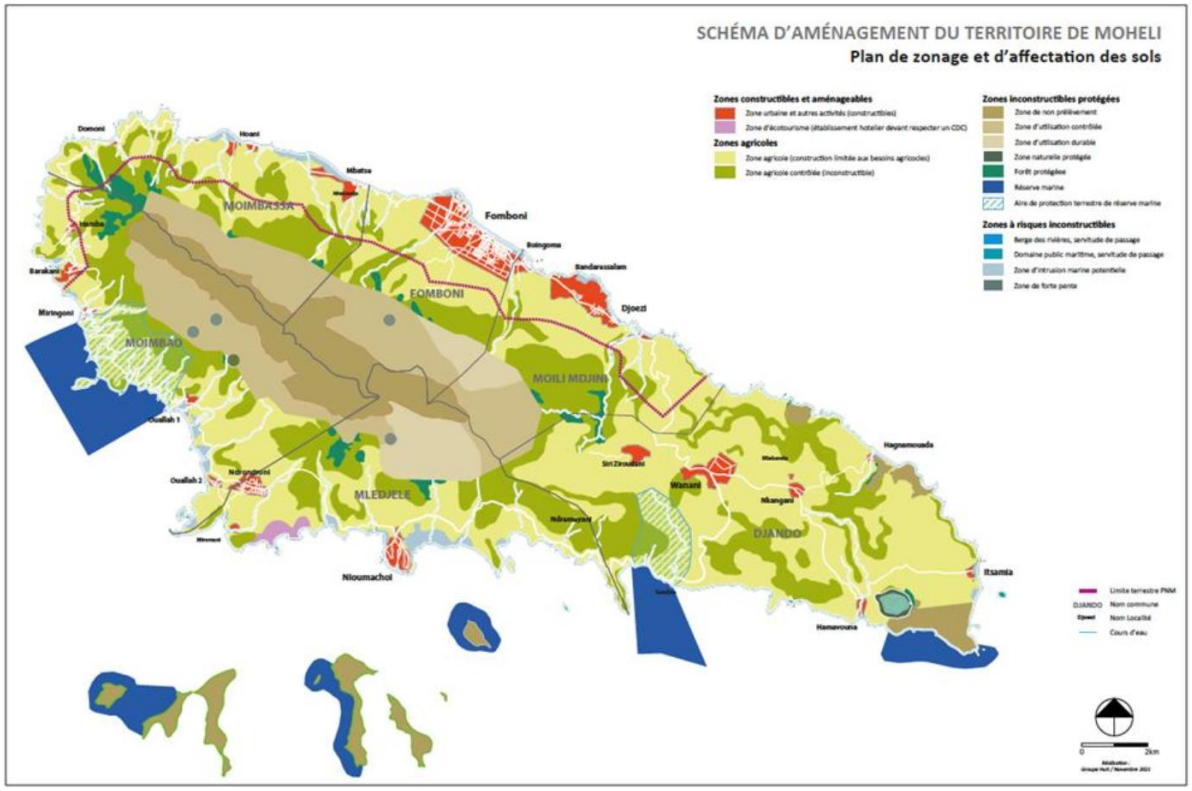

Figure 7. Plan de zonage et d'affectation des sols du SAT de Mohéli (Source : SUEZ Consulting, 2022)

Plan d'action de SAT de Mohéli

Le SAT est un outil de planification stratégique du territoire à long terme qui identifie des investissements à mettre en œuvre de manière prioritaire. Ces investissements sont priorisés en fonction de l'urgence du besoin et de leur facilité de mise en œuvre dans un plan d'actions, pour une mise en œuvre à court (2022-2025), moyen (2025-2030) ou long terme (2030-2040) afin d'atteindre le projet de territoire Mohéli 2040.

Pour ce faire, un plan d'action a été proposé et validé. Il intègre de nombreuses activités et investissements (pour des budgets de plusieurs dizaines ou centaines de million d'euros au total), certains n'étant pas directement liés ou pertinents pour le présent projet. A titre d'information, nous citons ci-dessous les principales actions jugées pertinentes au regard des objectifs du Projet AGDRTC.

	2022-2025	2025-2030	2030-2040
Orientation 1 : Structurer le territoire autour de pôles urbains existants, hiérarchisés, interconnectés et renforcés par des équipements et aménagements publics résilients et accessibles à toutes et à tous			
1.3. Organiser le développement rationnel des autres localités			
1.3.1 Élaborer des **Plans de développement et de gestion des bassins versants** (FA n°2)	X		
Orientation 2 : Offrir un cadre de vie sain et sécurisé aux Mohéliens d'aujourd'hui et de demain tout en limitant leur impact sur l'environnement			
2.2 – Protéger la biodiversité marine			
2.2.2 – Limiter et contrôler les activités et les nouvelles implantations dans les bassins versants en connexion directe avec une zone de réserve marine	X	X	
2.3.1 Protection du littoral avec des solutions basées sur la nature (Fomboni, Djoezi et Nioumachioi) (FA n°19)	X		
2.4 – Protéger les berges des rivières et le littoral de toute construction ou activité qui dénature le site et sa fonction initiale	X	X	X
2.5 – Mettre en place un règlement et un accompagnement /contrôle des activités agricoles sur les zones de fortes pentes délimitées sur le plan	X	X	
2.7 – Pérenniser et renforcer les actions et le rôle du PNM	X	X	X
Orientation 3 : Favoriser une exploitation raisonnée et durable des ressources de l'île, qui bénéficie à toutes et à tous les Mohéliens			
3.1 – Protéger la forêt et la biodiversité			
3.1.1 Interdire formellement la déforestation dans les zones définies par le plan	X	X	X
3.1.2 Favoriser la mise en culture des terres en jachères par un système incitation/contrainte		X	
3.1.3 Aménagement de zones de reboisement pour limiter les impacts des distilleries et des besoins en énergie (FA n°15)		X	

3.1.4 – Encadrer les activités de pêche pour garantir une gestion durable de la ressource	X	X	
3.3 – Sécuriser la ressource en eau			
3.3.2 Développer les capacités de stockage pour l'eau potable et l'agriculture		X	
3.3.3 Favoriser le développement d'activités agricoles peu consommatrices en irrigation	X	X	X
Orientation 4 : Développer l'identité Mohélienne et associer l'ensemble des catégories de la population à la gestion et à l'avenir économique de leur île			
4.2. Favoriser le développement et l'organisation de la filière agricole			
4.2.1 Aménagement de pistes rurales (FA n°12)	X	X	
4.2.2 Relancer la formation et l'enseignement agricole à Wanani, en l'étendant aux métiers de négoce, de logistiques…		X	
4.2.3 Aménagement de parcelles maraichères communautaires (FA n°14)	X	X	
Orientation 5 : Mettre en place les conditions pour garantir la cohérence, l'appropriation locale et la transparence dans la mise en œuvre du SAT et promouvoir un aménagement du territoire efficace à Mohéli (et en Union des Comores)			
5.1. Valider le SAT pour le rendre opérationnel et lui donner le caractère indispensable d'intérêt général	X		
5.2. Mettre en place la gouvernance et renforcer le cadre institutionnel (CATM, ST, Commissions d'urbanisme, …)	X	X	
5.3. Promouvoir et vulgariser le SAT (Table ronde des bailleurs, campagne de sensibilisation sur les règles d'occupation du sol…)	X		
5.4. Mettre en œuvre les actions du SAT (Financements, études préparatoires, montage institutionnel, contrôle et suivi des activités et travaux…)	X	X	X
5.5. Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAT chaque année avec prise en considération des recommandations dans le réajustement éventuel du plan d'actions	X	X	X

Gouvernance et animation du SAT de Mohéli

Un Comité d'Aménagement du Territoire de Mohéli (CATM) est appelé à être mis en place, réunissant le Gouvernorat, les 6 communes, les 3 préfectures, les Directions Régionales concernées par les aménagements (Aménagement du territoire et urbanisme, Infrastructures, santé, éducation, jeunesse et sport, culture), les représentants de la société civile et ceux du secteur privé. A ce jour, ce CATM n'est pas opérationnel, sa mise en place pourrait donc être appuyées par le projet.

Le CATM est appuyé par un Secrétariat Technique, émanant du Ministère de l'Aménagement du Territoire, qui assure la promotion du SAT auprès des partenaires financiers et de l'État comorien, la coordination et le suivi des études, des travaux et des autres activités à mener. Il vient en appui aux différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du SAT, et assure le renforcement de leurs capacités. Il est également responsable de la préparation de l'évaluation annuelle à soumettre au CATM et qui sera accessible aux populations de l'île, souhaitant s'informer sur l'avancée de la mise en œuvre des actions identifiées. De la même manière, le Projet AGDRTC pourrait appuyer l'opérationnalisation de ce Secrétariat technique.

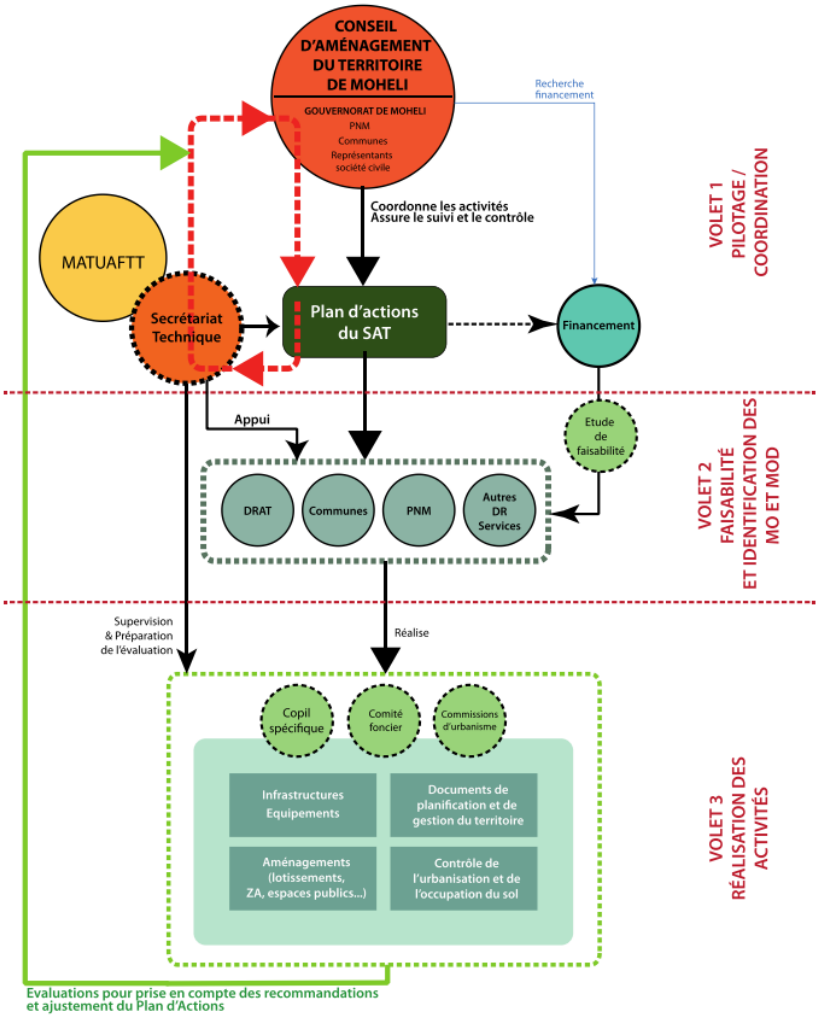

Figure 8. Schéma de gouvernance du SAT de Mohéli (Source : SUEZ, 2022)

2.4. Climat et changement climatique à Mohéli

Un climat tropical de mousson

L'île de Mohéli est soumise à un climat tropical de mousson composée d'une saison chaude et humide (entre novembre et mai, correspondant à l'hiver australe) et d'une saison plus fraiche et sèche (entre juin et octobre, correspondant à l'été australe). Son climat est directement influencé par les moussons provenant de l'Océan Indien. Il est également caractérisé par une faible variation des températures journalières qui varient entre 24°C et 28°C toute l'année. En période de mousson, la pluviométrie de l'île est élevée et peut atteindre entre 200 et 250 mm/mois. A contrario en période sèche, Mohéli peut connaitre des périodes plus arides avec des précipitations mensuelles pouvant osciller entre 50 et 100 mm.

Mohéli possède aussi des microclimats influencés par la pluviométrie, les vents dominants de la région et la topographie locale. Il est notamment observé que la température diminue de l'ordre de 0,6°C en moyenne par 100 m d'altitude et que la pluviométrie est inégalement répartie avec la partie Est de l'île, influencée par les moussons, beaucoup plus arrosée que la partie Ouest, plus sèche[1].

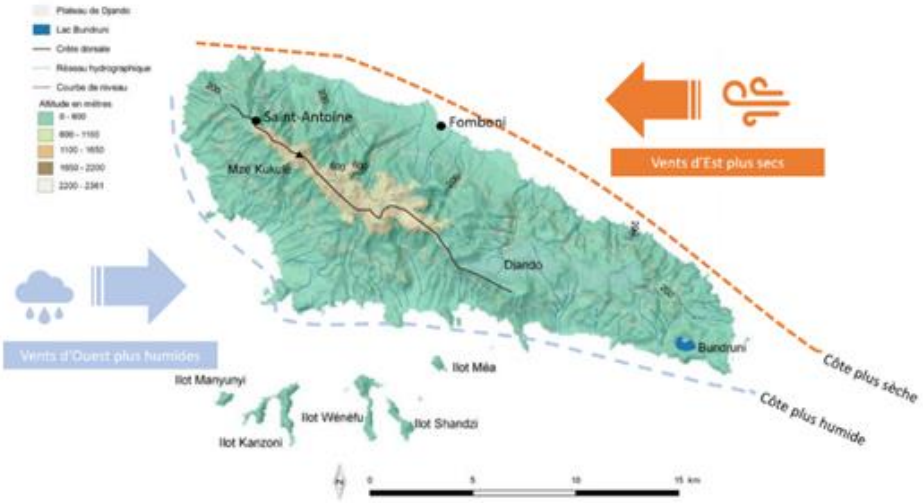

Figure 9. Carte du Climat de Mohéli, (SUEZ, 2023)

Les températures

Les projections climatiques prévoient toutes une augmentation des températures : Selon le scénario RCP retenu, il est estimé que les températures augmenteront aux Comores entre +1,8°C et +3.7°C à l'horizon 2100, par rapport à la période 1980-2000 (SAT Mohéli, 2021). Entre 1961 et 2018, les températures moyennes à Moroni ont déjà augmentées de 2.0 °C (SAT Mohéli, 2021).

Aussi, l'augmentation des moyennes de températures semble s'accélérer ces dernières années, se traduisant notamment par l'augmentation de la fréquence des jours et des nuits considérées comme « chaudes ». Les projections indiquent que les nuits chaudes représenteront entre 44% et 92% des nuits en 2090 (période de référence 1970-1999). Les journées chaudes augmenteront de 4,5 à 13 jours en moyenne selon les mois à horizon 2050 (SAT Mohéli, 2021).

La pluviométrie et les sécheresses

La partie Ouest de Mohéli est très arrosée, alors que le Nord et le Sud-Est sont plus arides. Ces parties de l'île possèdent les sols les plus dégradés car ils sont confrontés aux vents secs. C'est le cas des bassins versants Est de la commune de Djando, concerné par le présent Projet, et notamment du territoire de Itsamia qui connait d'ores et déjà des problèmes de sécheresse conséquents.

Le changement climatique semble aussi augmenter la récurrence des pluies importantes, caractérisées comme torrentielles, particulièrement pendant la période humide. Ces phénomènes engendrent des coulées de boues, des inondations, des éboulements et une érosion des sols. Le territoire de Hamavouna, concerné par le présent Projet et localisé dans le sud de l'île, est confronté à ce type d'aléas qui génèrent une érosion accrue des sols. La mission terrain a aussi révélé une modification de la saisonnalité avec une saison des pluies plus courte mais toute aussi intense.

Plus généralement, à Mohéli, ces phénomènes sont amplifiés par la déforestation, la présence de sols dégradés et la mauvaise gestion des canalisations de l'île qui augmentent le ruissèlement de l'eau en surface.

La saison sèche a également tendance à devenir plus longue et plus intense impactant davantage l'approvisionnement en eau de la population et des activités de Mohéli. Son sol volcanique très perméable ainsi que l'exploitation des sédiments présents dans les cours d'eau accentuent l'assèchement de l'île pendant cette saison.

Autres évènements climatiques

Les risques cycloniques

En réchauffant les eaux de l'océan Indien et l'atmosphère, le changement climatique renforce l'intensité des cyclones et rend leur parcours davantage imprévisible (SAT Mohéli, 2022 ; GFDRR, 2022). Avec des vents violents (jusqu'à 155 km/h) associés à une importante houle (jusqu'à 20 m), les cyclones ont

des conséquences matériels et humaines dévastatrices sur les côtes de Mohéli et engendrent aussi de l'érosion côtière.

Les inondations et glissements de terrain

Les inondations et glissements de terrain sont accrues par le relief accidenté de Mohéli ainsi que par la récurrence des pluies torrentielles qui emportent tout sur leur passage et accentuent l'érosion des sols. La modification des précipitations aura pour conséquence d'augmenter et d'intensifier les inondations et mouvements de terrain particulièrement pendant la saison humide.

Les risques littoraux

La modification de la densité de l'eau ainsi que la fonte des glaces continentales provoquées par la hausse des températures des océans et de l'atmosphère engendrent l'augmentation du niveau des océans. Le taux d'élévation du niveau moyen de la mer a doublé entre la première décennie de l'enregistrement satellitaire (1993-2002, 2,27 mm par an) et la dernière (2013-2022, 4,62 mm par an) (OMM, 2022). A Mohéli 80% des villages sont confrontés à cette problématique ; c'est le cas des territoires côtiers des communes de Djando et M'Lédjélé. Certaines parties du littoral ont déjà observé un recul du trait de côte de 30 mètres en 15 ans (SAT Mohéli, 2021). Ce phénomène est amplifié par la surexploitation du sable présent sur les plages qui fragilise d'autant plus les côtes lors des périodes de grandes marées.

La probabilité qu'un tsunami susceptible de causer des dommages survienne au cours des 50 prochaines années semble faible sur l'île. Toutefois, au regard de la situation géographique des villages de Mohéli, il est indispensable de prendre en compte cet aléa. Car si un tel évènement se produisait à Mohéli, une grande partie des habitants et des infrastructures de l'île se retrouveraient impactés.

Exposition des villages de Mohéli aux aléas

La figure ci-dessous représente le degré d'exposition de différents villages de Mohéli face aux aléas hydrométéorologiques et géologiques. Le degré d'exposition varie en fonction de la localité, notamment par rapport à la proximité de l'océan. La montée des eaux, ainsi que les cyclones représentent les plus grands risques pour les villages côtiers de Mohéli. Le degré d'exposition aux inondations est tout aussi important même pour les villages non côtiers. Viennent ensuite le risque de sécheresse et d'incendie puis le risque de tsunami et de séisme.

Villages	Degré d'exposition							
	Aléas hydrométéorologiques					Aléas géologiques		
	Cyclone	Inondation	Montée des eaux	Sécheresse	Incendie	Tsunami	Glissements de terrain	Séisme
Fomboni	Exposition forte	Exposition forte	Exposition forte	Exposition moyenne	Exposition faible	Exposition forte		Exposition moyenne
Djoiézi			Exposition forte	Exposition faible		Exposition forte		
Itsamia			Exposition forte	Exposition forte	Exposition faible	Exposition forte		
Nioumachoua		Exposition forte	Exposition forte	Exposition faible		Exposition forte	Exposition forte	Exposition forte
Ouallah II	Exposition forte	Exposition forte	Exposition forte			Exposition forte		
Miringoni	Exposition forte	Exposition forte	Exposition moyenne			Exposition moyenne	Exposition forte	Exposition forte
Domoni		Exposition forte	Exposition faible	Exposition moyenne	Exposition faible	Exposition faible		
Hoani	Exposition forte	Exposition forte	Exposition faible	Exposition moyenne	Exposition faible	Exposition moyenne		
Wanani		Exposition moyenne					Exposition forte	Exposition forte
Siri Ziroudani		Exposition moyenne		Exposition faible			Exposition forte	Exposition forte

Exposition forte	
Exposition moyenne	
Exposition faible	

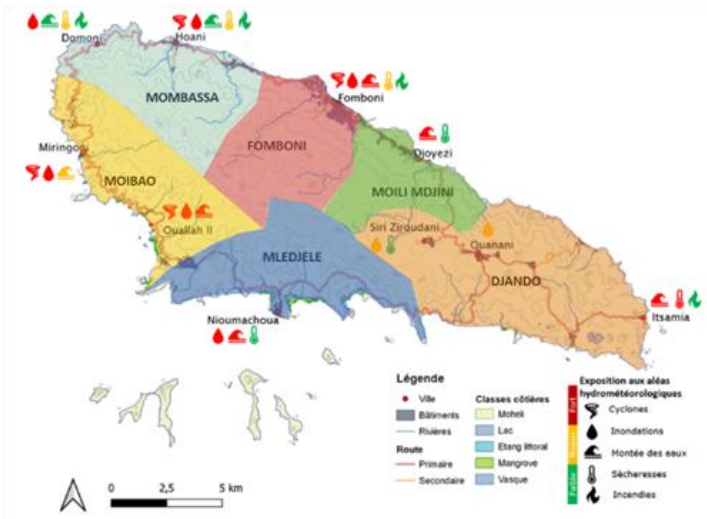

Figure 10. Exposition aux aléas hydrométéorologiques et géologiques à Mohéli (SUEZ, 2022)

Comme le reste de l'île, les bassins versants des communes de Djando et de M'Lédjelé concernés par le présent projet, doivent aussi faire face à ces aléas. Les territoires de Ouanani, Kangani, Hamavouna et Itsamia (commune de Djando) présents dans la partie Est/Sud-Est de Mohéli (plus aride) sont particulièrement confrontés aux risques de sécheresses et d'érosion des sols. Les territoires de Nioumachoua, Ndrondroni et Miremani (commune de M'Lédjelé) sont plutôt vulnérables aux risques

d'inondations. Tous les territoires situés sur le littoral des communes ont un degré d'exposition à l'aléa de montée des eaux des tsunamis et du recul du trait de côte.

Synthèse de la vulnérabilité des différents secteurs économiques

	Sensibilité faible	Sensibilité moyenne	Sensibilité forte	Sensibilité très forte
Exposition forte		Tourisme	Pêche Agriculture et élevage Production d'énergie Infrastructures et cadre bâti	Santé Ressource en eau Education et culture
Exposition moyenne		Activités tertiaires	Assainissement et gestion des déchets Biodiversité et forêt	
Exposition faible				

Figure 11. Récapitulatif de la vulnérabilité au changement climatique de l'île de Mohéli sans action d'adaptation (SUEZ, 2022)

L'augmentation des températures, le renforcement du contraste saisonnier des pluies, l'élévation du niveau de la mer et l'intensification des évènements extrêmes (cyclones, submersions marines, sécheresses et inondations) sont autant d'aléas auxquels les différents secteurs économiques de Mohéli sont exposés.

Les trois secteurs principalement concernés par cette étude - l'agriculture et l'élevage, la pêche et la biodiversité et les forêts - ressortent comme ayant respectivement une vulnérabilité forte, forte et moyenne. Voici la liste des impacts du changement climatique sur les différents secteurs concernés :

Vulnérabilité du secteur agricole et de l'élevage

L'augmentation des températures, le renforcement du contraste saisonnier des pluies, l'élévation du niveau de la mer et l'intensification des évènements extrêmes (cyclones, submersions marines, sécheresses et inondations) sont autant d'aléas auxquels le secteur agricole et de l'élevage est exposé.

Le calendrier agricole est perturbé avec une modification de la saisonnalité. Les rendements sont modifiés avec l'évolution des conditions climatiques, le stress hydrique et la dégradation des sols, et les agriculteurs subissent des réductions voire des pertes de récoltes. On note également l'apparition de nouveaux insectes ravageurs de plantes cultivées, notamment dans la zone Est de Mohéli. Les maladies apparaissent pendant l'intersaison (fin période sèche - début saison des pluies) et s'intensifient en saison des pluies. Les zones cultivables en zone côtière se réduisent également.

Concernant l'élevage, on note une baisse des rendements (stress hydrique et dégradation des sols et des écosystèmes notamment), une réduction des zones de pâturages, un dessèchement des graminées, des contraintes sur les possibilités d'abreuvement et enfin une hausse des attaques parasitaires et des épidémies impactant les cheptels.

Vulnérabilité du secteur de la pêche

Les impacts notables du changement climatique sur le secteur de la pêche aux Comores sont la disparition des écosystèmes sous-marins (coraux, phytoplanctons etc.) et l'appauvrissement des ressources halieutiques, source vitale de nourriture et de revenus pour de nombreuses communautés aux Comores.

Vulnérabilité de la biodiversité et des forêts

Enfin, le changement climatique impacte également les espaces côtiers et marins et les espaces terrestres et forestiers: Disparition d'une partie des plages et des ressources ichtyologiques démersales (disparition des prairies côtières du fait de la remontée du niveau de la mer et de l'érosion côtière), blanchissement du corail, expulsion des organismes biologiques vivant en symbiose avec les coraux, disparition ou affaiblissement des récifs coralliens, dégradation des herbiers, des mangroves et ipomea, érosion côtière accélérée, ensablement, dégradation des espaces forestiers (répartition, composition, structure et état de santé des forêts), diminution de la surface forestière et perte de la biodiversité, menace d'extinction d'espèces faunistiques et d'espèces floristiques et de déséquilibre des écosystèmes et enfin prolifération d'espèces envahissantes.

2.5. Développement rural et agriculture

Contexte général de l'agriculture aux Comores

Le secteur agricole emploie entre 35% et 57% de la population active des Comores et représente 35.5 % du PIB en 2021 (BM, 2023[7]). Il fournit environ 90% des revenus d'exportation, essentiellement à partir de quelques produits de rente (vanille, girofle, huiles essentielles d'ylang-ylang) soumis aux fluctuations du marché international. La production locale ne couvre cependant que 45% des besoins alimentaires du pays, alors que ces besoins augmentent de 4% par an. Les importations de produits alimentaires représentent 31% du total des importations pour un montant de 70 millions de dollars US.

Le secteur de l'agriculture constitue donc l'un des socles du Plan Comores Emergent (PCE, 2019). En effet, le socle 4 du PCE est intitulé « Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire » et affiche notamment l'ambition de *promouvoir des systèmes agricoles plus productifs et résilient au changement climatique, compétitif et durable, intégrant la résilience des communautés rurales et qui s'appuient sur des unités de transformation des produits agricoles suivant les chaînes de valeur* (PCE, 2019).

L'agriculture reste néanmoins peu performante sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. Cette situation est notamment imputable à (i) la faible surface agricole utile (moins de 100 000 ha), (ii) l'absence totale de mécanisation du travail du sol, limitant ainsi les surfaces exploitées, (iii) l'enclavement des zones de production, (iv) les difficultés d'accès aux semences et autres intrants agricoles (système de crédit inadapté), (v) l'insuffisance d'infrastructures d'irrigation pour la production en contre-saison, (vi) la faiblesse des systèmes de vulgarisation agricole et de recherche appliquée et, (vii) le vieillissement de la population agricole, qui sont autant de contraintes qui limitent la possibilité d'intensification de la production agricole.

L'agriculture à Mohéli

A Mohéli comme ailleurs aux Comores, les systèmes de production se caractérisent généralement par des combinaisons de cultures vivrières et de cultures de rente. Les principales cultures vivrières sont : la banane, le manioc (tubercules et feuilles), la patate douce, le taro, la pomme de terre, les légumineuses, le maïs et les noix de coco. A celles-là s'ajoutent les cultures maraîchères (tomate, carotte, oignons…) et les arbres fruitiers (arbre à pain, mangue, papaye, litchi, fruits de la passion…). A Mohéli, les principaux produits de rente sont : la vanille, le clou de girofle et l'essence d'ylang-ylang destinés à l'exportation. L'élevage concerne surtout les bovins et les caprins, ainsi que l'aviculture.

On distingue deux types de plantations :

> **1) Les grandes plantations de monoculture** appartenant à des grands propriétaires fonciers et dont les parcelles peuvent faire des dizaines d'hectares (principalement Ylang-ylang et girofle). Elles emploient des salariés permanents et des saisonniers en période de récolte. Elles ont leurs propres unités de préparation de vanille ou de distillation de fleurs d'Ylang.
>
> **2) Les plantations familiales** dans lesquelles les productions de rente coexistent avec les cultures vivrières. Dans ce système, une part de la production vivrière est également destinée à la vente (bananes, cocotier, fruits, manioc) et constitue un complément de revenus issus des cultures de rente.

Les zones agricoles sont réparties un peu partout sur l'île, mais sans être clairement délimitées, ni affectées à une culture unique. En effet, il s'agit plutôt de mélange entre des essences d'arbres

[7] Données issues de : https://donnees.banquemondiale.org

forestiers, des plantations vivrières (bananiers, cocotiers, …), des arbustes d'Ylang-Ylang, et quelques rares rizières aménagées (notamment à Ndrondroni). Le manque d'infrastructures d'accès ou de transport est un obstacle important pour les cultivateurs, qui peuvent aller loin depuis les quelques routes bitumées à l'intérieur des terres pour trouver leur plantation, et doivent porter les outils et la production.

A Mohéli, les cultures vivrières sont présentes dans toutes les zones. Elles sont essentiellement destinées à la consommation familiale, à l'exception des cultures maraichères et de certains fruits comme le litchi qui sont vendus localement. L'île est d'ailleurs excédentaire en produits vivriers : manioc, banane et coco surtout et en exporte vers les autres îles, ce qui lui vaut d'être considérée comme « le grenier des Comores ».

Le maraîchage semble être pratiqué de manière répandue par les ménages sur de petites superficies. Il existe toutefois des périmètres maraichers où l'essentiel de la production est centralisé. Plusieurs périmètres maraichers sont exploités dans l'île, dont le principal se situe à Miringoni, dans l'ouest, à la limite du parc, avec un système de captage et de stocks tampons permettant de disposer d'eau jusqu'en fin de saison sèche.

La riziculture ne semble être que peu pratiquée sur l'île, malgré son importance dans la consommation des ménages. Un unique périmètre rizicole a été aménagé dans la plaine basse de Ndrondroni, depuis les années 80. Initié par le CEFADER, ancêtre des CRDE, il s'agissait au départ de riz pluvial. Plusieurs fois abandonné puis réaménagé, le périmètre a fait l'objet d'une reprise avec l'appui d'un projet de la FAO sur une superficie de 2 ha en 2017. Il est désormais exploité par une soixantaine de personnes qui disposent chacune d'une parcelle d'environ 300 m², dont environ 50 femmes et 10 hommes (INSUCO, 2020).

Pour ce qui est des cultures de rente, le girofle domine sur tout le plateau de Djando, tandis que l'Ylang-ylang est concentré surtout au Sud de l'île dans les communes de M'Lédjelé et Moimbao. La vanille est également présente mais de moindre importance. D'une manière générale, les cultures de rente sont en expansion dans l'île, surtout l'Ylang-ylang. Une étude récente (2Mains-Herbier des Comores, 2018) indique que la surface totale des plantations d'Ylang-ylang à Mohéli est passée de moins de 90 ha en 2005, a près de 200 ha en 2018, avec une tendance toujours à la hausse jusqu'en 2019. L'étude indique également qu'il y avait en 2018, 40 sites de distillation à Mohéli regroupant 82 alambics fonctionnels et 4 en cours d'installation. Ce qui fait de la culture d'Ylang-ylang, l'une des principales activités agricoles de l'île mais aussi l'une des principales sources de déboisement pour fournir de l'énergie bois aux distillateurs. Il existe deux coopératives principales dans l'île qui centralisent les efforts de production : Mledj'Ylang, agissant plus dans la partie ouest de l'île (M'Lédjelé) et AGRIDEM dans la partie Est (Djando). Chacune de ces organisations regroupe une part égale des producteurs et des distillateurs de l'île. Depuis fin 2019, la filière a cependant connu une crise majeure avec une baisse très significative des achats par les exportateurs et des prix à l'achat, ce qui a eu des conséquences socio-économiques importantes sur les populations, notamment sur les femmes employées comme cueilleuses.

Les caractéristiques et les contraintes de l'agriculture à Mohéli sont les mêmes que dans les autres îles de l'Union des Comores. A savoir :

- Une agriculture extensive et pluviale soumise aux conditions climatiques et très peu productive : aucune maitrise de l'eau notamment, mise à part quelques parcelles pilotes irriguées par le système « goutte à goutte » ou par aspersion ;
- Des techniques et des outils de production rudimentaires. Manque d'intrants performants, une quasi absence de services d'encadrement et d'appui conseil faible. Pour l'élevage des services vétérinaires inefficaces et non performants ;
- Un accès au foncier difficile et non sécurisé. Ceux qui détiennent les terres ne les mettent pas en valeur, ceux qui veulent produire ne possèdent pas les terres. Les champs sont généralement de petite taille, souvent morcelés en plusieurs parcelles. Des zones de production de plus en plus enclavées, éloignées des villages, situées dans des zones montagneuses ;
- Une diminution constante de la fertilité des sols. Les terres continuent à se dégrader à cause notamment de l'érosion, des pratiques agricoles inappropriées, des effets du changement climatique, etc. ;
- Une extension des zones urbanisées au détriment des terres agricoles ;
- Des races animales peu productives pour l'élevage, manque de zones de pâturage ;
- Une faible capacité d'investissement et de financement des activités de production ;
- Une insuffisance de structures de stockage et de transformation, et absence de filières de commercialisation organisées pour les produits vivriers, surtout pour « l'exportation » vers les autres îles ;

- Manque de jeunes localement intéressés par le métier d'agriculteur, pas de relève dans le secteur ;
- Des produits vivriers locaux très concurrencés par les produits alimentaires importés.

La topographie montagneuse de l'île contraint sa mise en culture et conditionne le type de culture qui peut y être pratiqué. En effet, les fortes pentes encouragent les phénomènes de ruissellement et d'érosion, qui éliminent la couche supérieure la plus fertile des sols et réduisent la terre disponible pour l'enracinement des plantes, réduisant à terme le rendement agricole. Des cultures et des réseaux d'irrigation perpendiculaires à la pente ou en terrasses permettent de limiter ces phénomènes sans jamais toutefois les éliminer totalement. Les parcelles en hauteur souffrent également du manque d'accessibilité, impactant à la fois le travail agricole quotidien, l'approvisionnement en outils et en intrants et le transport de la production jusqu'au lieu de vente.

La disponibilité de la ressource en eau, aujourd'hui suffisante sur l'île mais inégalement répartie au cours de l'année, est une contrainte forte pour le développement de l'agriculture. À Mohéli l'eau des rivières est principalement destinée à la consommation humaine, à l'irrigation manuelle des cultures et au processus de distillation de l'ylang-ylang. Il n'y a aujourd'hui pas de système d'irrigation structuré sur l'île, celle-ci se fait à la parcelle de manière manuelle, avec des jerricans ou des tuyaux. Le développement durable de l'île face à l'évolution de la disponibilité de la ressource nécessite une structuration des usages de l'eau et un arbitrage à l'échelle du bassin versant, qui est l'échelle naturelle de la gestion de la ressource en eau.

D'après INSUCO (2020)[8], 23% des ménages enquêtés n'exploitent ni ne possèdent aucune terre agricole, à proportion quasiment égale entre les ménages dirigés par des femmes (46%) et ceux dirigés par des hommes (54%). Les analyses et statistiques qui suivent s'appliquent aux 77% des ménages pratiquant l'agriculture.

Le niveau de diversification est relativement restreint puisque le tiers des ménages d'agriculteurs ne cultive pas plus de 3 spéculations différentes. Pour les ménages pratiquant trois spéculations, 75% cultivent de la banane, 75% des tubercules, 21% le giroflier, puis les cocotiers et le maïs. Seuls 8% cultivent l'ylang-ylang et 6% la vanille.

Cette analyse sur les exploitations peu diversifiées montre bien que ces agriculteurs pratiquent essentiellement une agriculture vivrière, les spéculations de rente n'apparaissant de manière représentative que pour le giroflier, ce qui s'explique par l'ancienneté de cette pratique y compris dans les ménages modestes. Le clou de girofle est en effet la solution de la plupart des ménages pour scolariser les enfants, la campagne se déroulant avant la rentrée et permettant de régler les frais d'écolage et les fournitures scolaires.

Dans les exploitations plus diversifiées, comptant entre 4 et 6 spéculations différentes, on trouve, concernant la production vivrière, de la banane et des tubercules respectivement dans 91% et 83% des cas, suivis par le maïs (32%), les embrevades (26%), les cocotiers (23%), les fruitiers pérennes (12%) et non pérennes (9%). Les cultures de rente affichent ici une proportion plus importante, avec le giroflier en tête (38%), suivis de la vanille (18%) et de l'ylang-ylang (13%).

<u>Utilisation d'intrants agricoles</u>

12% des exploitants déclarent utiliser de l'engrais chimique et 21% de la fumure organique. Les engrais chimiques sont utilisés par ordre d'occurrence sur la banane, le maraichage, le giroflier, l'ylang-ylang et la vanille. Dans le cas de l'utilisation de fumure organique, les spéculations concernées sont les mêmes mais avec un ordre modifié : banane, giroflier, ylang-ylang, vanille et tubercules. Les produits phytosanitaires ne sont utilisés que par 7% des agriculteurs. Ils ne sont utilisés que ponctuellement, à proposition égale sur les bananes, les girofliers, la vanille et l'ylang-ylang.

Il apparait selon l'étude qu'entre 50 et 60% de la production irait à l'autoconsommation des ménages, dans l'ordre principalement les tubercules, les bananes, les légumes et les fruits.

Concernant l'élevage, 51% des ménages enquêtés possèdent des animaux et/ou pratiquent l'élevage. Les statistiques qui suivent sont relatives à ces ménages. 46% élèvent des poules. On a généralement de petits groupes de volaille, un seul producteur annonçant élever 50 poules. Même pour la catégorie élevant plus de 10 poules, la moyenne est de 14. Il s'agit donc essentiellement de petits élevages de case. 73% des éleveurs possèdent au moins une chèvre. Il s'agit également de petits élevages.

[8] INSUCO. 2020. Etude socio-économique et propositions de dispositifs de suivi-évaluation du Parc national de Mohéli, Union des Comores. Projet d'appui à la gestion du PNM. 108p.

Les bœufs sont beaucoup plus importants et 75% des ménages possédant des animaux possèdent au moins un bœuf, soient 38% de l'ensemble des ménages enquêtés. Il ne s'agit jamais de grands élevages, le nombre maximum possédé étant de 12 bovidés.

2.6. La pêche

Situation générale de la pêche

Le secteur de la pêche est d'une importance capitale aux Comores. Il contribue à 12% du PIB national (INSUCO, 2020), fournit près de 40% des protéines animales à la population, emploie environ 8% de la population totale et fournit 5% des devises du pays (SUEZ, 2022). Pour l'année 2018, la DGRH (*Direction Régionale des Ressources Halieutiques)* a estimé une quantité totale des captures de poissons aux Comores de 13 070 tonnes pour une valeur totale de production estimée à 20 276 435 173 KMF.

Mohéli possède la particularité d'être entourée d'un récif corallien et d'une plate-forme continentale, particulièrement étendue sur la côte Sud où se trouvent les ilots de Nioumachoi. Elle constitue la principale zone de pêche récifale des Comores (SUEZ, 2022).

Il est difficile d'estimer d'une manière fiable la quantité de poissons pêchés à Mohéli, car les relevés sont faits sur les lieux de débarquements des bateaux de pêche, sans tenir compte de la zone de capture. On estime tout de même que près de 60% des poissons récifaux seraient collectés à Mohéli, plus particulièrement dans la zone du PNM. La production serait en diminution importante et régulière depuis plusieurs années, et aurait marqué un recul de l'ordre de 60% ces 5 dernières années. En parallèle, l'enquête socioéconomique INSUCO indique également une hausse de l'effort de pêche. Les stocks ne peuvent donc apriori pas soutenir des efforts de pêche additionnels.

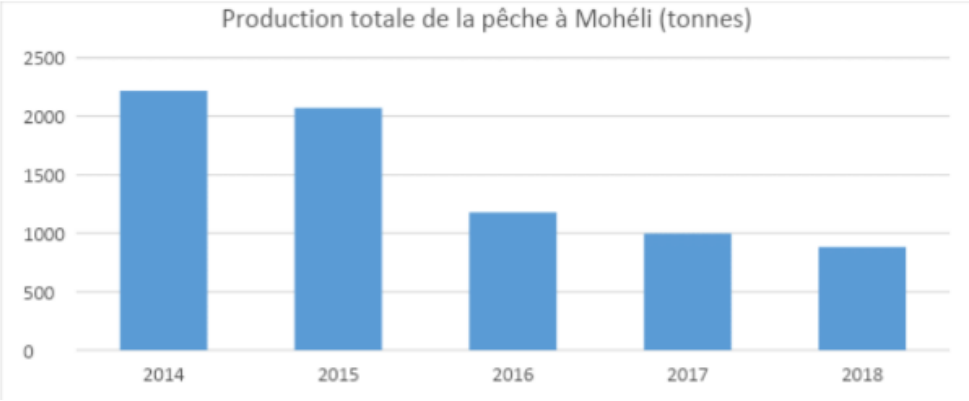

Figure 12. Production totale de la pêche à Mohéli (tonnes) (Direction Régionale des Ressources Halieutiques 2018) (INSUCO, 2020)

Moyens et techniques de pêche

D'après un recensement de 2014, Mohéli disposait de 473 embarcations de pêche (dont 245 pirogues et 204 vedettes) et 804 pêcheurs avec bateaux. Le nombre de pêcheurs à pied est quant à lui difficilement estimable. Une étude plus récente estime qu'il y aurait 588 pêcheurs utilisant des vedettes, 285 pêcheurs qui utilisent des pirogues et 106 pêcheurs à pied (CIRAD, 2023).

Selon les villages et les individus, les pêcheurs peuvent être organisés en coopératives ou associations mais également travailler en solitaire.

Les principales pratiques de pêche sont : la palangrotte sur les espèces démersales, la pêche à la traîne, la pêche à pied à marée basse pour les captures de langoustes et poulpes. Certaines localités de Mohéli viennent d'instaurer des saisons de pêche pour ces captures. Les filets sont employés par certains mais de plus en plus rares notamment dans la zone marine du PNM où ils sont interdits.

On retrouve des ports de pêche dans la plupart des localités du littoral, mais seuls deux disposent d'aménagements dédiés : un bâtiment collectif à Bandaressalame et un bâtiment collectif et contrôle douanier à Hoani. A noter également qu'un projet de création d'une société de pêche industrielle, appuyé par le Qatar, est en réflexion depuis 2011.

Usage des ressources mohéliennes

Selon les pêcheurs de Mohéli, un accroissement de la capacité de pêche dans les eaux mohéliennes a été observé au cours des 10 dernières années, associé à une présence accrue de pêcheurs d'Anjouan et dans une moindre mesure de Grande Comore. Cependant nous ne disposons pas de suffisamment de données pour préciser l'origine des pressions et de l'effort de pêche déployé autour de Mohéli. Nous pouvons tout de même dire qu'historiquement moins exploitée que les îles voisines, Mohéli a connu un afflux de pêcheurs dans ses eaux venant des villages des deux îles plus grandes et plus peuplées. Cet afflux a mis à rude épreuve les ressources côtières et marines et leur gestion.

Aujourd'hui, il suffit d'acheter une carte professionnelle pour pouvoir venir pêcher à Mohéli, même pour les embarcations originaires de la Grande Comore et d'Anjouan. L'idée d'une carte professionnelle « PNM » est aujourd'hui soutenue par la DRP, le projet SWIOFISH, le Syndicat des pêcheurs artisanaux de Mohéli et le PNM.

Faire bénéficier les pêcheurs locaux de droits d'accès privilégiés est une règle de gestion basique d'une aire protégée marine. Elle peut conduire à exiger de leur part une participation à l'effort de suivi et de surveillance en contrepartie. Un point de vigilance est tout de même soulevé : cette notion de résident qui conditionnerait l'octroi d'un droit de pêche pourrait amener une immigration accrue. Dans ce cas la recommandation est d'instaurer une capacité de pêche maximale avec un numerus closus d'embarcations habilitées.

A noter également que les eaux territoriales comoriennes sont également exploitées par des senneurs congélateurs et palangriers de surfaces européens et asiatiques, en échange d'une contrepartie financière.

Les emplois du secteur

D'après les données de l'enquête socioéconomique INSUCO (2020), la pêche apparait comme une activité de complément, secondaire avec une faible professionnalisation. 17% des chefs de ménages interrogés indiquent pratiquer la pêche (en pirogue, en vedette et autre) alors que seulement 9% se déclarent comme principalement pêcheurs. Environ la moitié des pêcheurs actifs interrogés déclarent pêcher de manière permanente et seulement 30% des pêcheurs actifs déclarent pêcher à des fins purement commerciales.

La mission de diagnostic de juillet 2023 a révélé une double activité pêche/agriculture-élevage de nombreux pêcheurs des villages côtiers, la pêche leur apportant une source de revenus alors que l'agriculture et/ou l'élevage sont plutôt destinés à la consommation.

Les freins à la commercialisation

La commercialisation est encore traditionnelle, elle se limite à l'achat de produit frais au pêcheur, ensuite revendu au détail au marché (notamment le marché de Fomboni) ou exporté vers les îles voisines. Le développement de l'activité commerciale des produits de la pêche est handicapé par des contraintes spécifiques et économiques liées à la conservation des denrées, au manque d'aménagement des zones d'embarcation et débarquement (non sécurisées pour les pêcheurs) et au manque de lieu de vente.

La transformation est presque inexistante, malgré des initiatives nationales visant à développer des techniques comme le salage, le séchage ou fumage.

Enjeux et perspectives d'avenir pour la pêche

L'exploitation non maitrisée des ressources halieutiques est une menace. Le PMM a identifié des techniques de pêche destructrices et des captures excessives, et par conséquent a mis en place des règlementations et activités pour gérer plus durablement la ressource.

L'activité de la pêche a aussi été impactée par la disparition de vastes superficies d'herbiers marins aux alentours de 2005 (prairies marines à cymodocées du genre Thalassodendron, ou chiani). A l'époque où cet épais tapis d'herbiers recouvrait l'essentiel des platiers de l'île, on y pratiquait la pêche à pied aux poulpes et poissons. Dès la fin des années 90, le couvert d'herbiers marins régressent et disparait entièrement en 2005. Aujourd'hui on y trouve des herbiers beaucoup plus épars et moins couvrant, et la pêche sur le platier est donc plus anecdotique.

Le changement climatique est aussi un enjeu de taille pour ce secteur. En effet il menace la disponibilité en ressources d'une part, notamment par la dégradation de l'écosystème corallien en zone côtière et par l'aggravation d'évènements climatiques au large (acidification, hausse de la température, algues toxiques, diminution des espaces de nurserie etc.). D'autre part les évènements extrêmes risquent de diminuer les capacités d'accès à ces ressources pour les Mohéliens, en menaçant la possibilité de sorties en mer (tempête), et en détériorant leurs embarcations et infrastructures de village (cyclone, houle, tempête). L'enjeu des pertes humaines a été mentionné lors de la mission de juillet 2023, même si les pêcheurs interrogés ont montré une organisation relativement efficace de suivi des prévisions météorologiques (même si elles sont considérées parfois comme non fiables par les pêcheurs), de mise en sécurité de leur matériel en amont d'évènements de tempête, et d'entraide entre pêcheurs en cas d'accident en mer.

Par ailleurs, avec la déforestation sur l'île, le ruissellement causé par les fortes pluies atteint la mer, emportant tout sur son passage, y compris les eaux polluées, et provoquant de l'envasement des coraux par l'érosion. La pollution du littoral par de grandes quantités de déchets est également nuisible pour la pêche et les espèces marines, car elle a une forte incidence sur la qualité des plages, la frange littorale et les milieux marins.

Le projet SWIOFISH (*South West Indian Ocean Fisheries and Shared Growth Project*) a travaillé, en collaboration avec le PNM, sur diverses activités : suivi de la production, investissement pour la mise en fonction de machines à glace (Fomboni et à Nioumachoua), de dispositif de concentration de poisson (DCP), mise en place d'accords de gestion en collaboration avec le parc, pour les zones de Ouallah 2 et de Ndrondroni–Miremani pour accroitre l'effort de pêche et les débarquements tout en éradiquant certaines pratiques (comme les sacs remplis de cailloux trainés sur le corail). Une gestion des droits d'accès privilégiant les Mohéliens est une perspective qui pourrait être un objectif long terme mais qui ne sera pas aisée à mettre en œuvre.

L'installation d'autres DCP, dont les résultats en matière de capture sont jugés positifs par l'ensemble des acteurs, est également un objectif partagé, qui pourrait être mis à profit pour mettre en place une fiscalité de l'accès et une gestion territorialisée de la pêche dans le parc et, par extension, autour de l'ile.

2.7. La question du genre aux Comores et à Mohéli

Cadre institutionnel, juridique et politique du genre aux Comores

Cadre institutionnel du genre

Au niveau des institutions nationales, les aspects Genre sont encore peu pris en compte, mais des points focaux genre doivent être installés et formés dans tous les ministères. Ils rendront compte au Commissariat Général en charge de la Solidarité et de la Promotion du Genre (CGPSPG), qui est sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Protection sociale et du Genre.

Dans chaque ministère, les différents résultats et indicateurs qui seront produits doivent être désagrégées selon le genre, afin que la place et le rôle des femmes soient correctement appréhendés dans la conduite des affaires publiques. De fait, la prise en compte du genre doit être considérée par toutes les structures qui sont au niveau d'intervention national à travers des activités de sensibilisation, de formation et de mise en place d'outils qui permettent de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les avancées dans le domaine du genre.

A Mohéli, l'Ile dispose de sa propre administration et pour les aspects genre une Directrice Régionale est nommée. Il faut noter que cette direction s'occupe plus spécifiquement des aspects liés aux violences basées sur le genre et intervient très peu dans les activités de développement.

Au niveau des Communes, les maires s'efforcent d'appuyer les groupements de femmes en leur affectant des terrains pour leurs champs communautaires (superficies entre 2 et 5 ha). Au sein des conseils municipaux, les premiers adjoints aux maires sont nécessairement des femmes.

Cadre juridique du genre

La vision du gouvernement de l'Union des Comores est de « faire des Comores un pays émergent d'ici 2030, respectueux des droits de l'Homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de Droit » (Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030)[9].

C'est ainsi que le pays est doté d'outils législatifs et réglementaires permettant de prendre en compte la problématique genre.

La Constitution de l'Union comorienne révisée en 2018 pose le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'article 30 *« garantit les droits de la Femme à être protégée par les pouvoirs publics contre toute forme d'abandon, d'exploitation et de violence »,* l'article 34 reconnait *« le droit d'accès aux instances politiques de représentation locale et nationale »* et l'article 36 prévoit « *une juste et équitable répartition entre les hommes et les femmes »* dans la composition du Gouvernement (Egis & Salva Terra, 2019)[10].

Il convient également de citer la loi relative à l'élection communale du 09 avril 2014 qui a permis la participation des femmes comoriennes dans la gestion des affaires communales, ainsi que la loi du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes *(Egis & Salva Terra, 2019)*[11].

Par ailleurs, l'Union des Comores a ratifié les traités internationaux sur le genre, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1994, et le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Chartre Africaine des droits de l'Homme et des Peuples en 2004 *(Egis & Salva Terra, 2019)*[12].

Toutefois, malgré la ratification de la CEDEF, les femmes restent sous-représentées dans toutes les activités socioéconomiques, dans la politique au niveau national et au niveau local, dans l'administration et dans les professions juridiques et judiciaires.

Cadre politique du genre

En 2008, le pays s'est doté d'une Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de genre (PNEEG) qui vise à accorder la priorité à une meilleure participation des femmes aux activités de développement économique, aux activités décisionnelles qu'elles soient politiques, traditionnelles ou religieuses, au renforcement des capacités des femmes et des filles, au droit à l'éducation, au droit à la santé, au statut juridique et à l'application des droits fondamentaux des femmes et des filles (Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030)[13]. La PNEEG a été révisée en 2018 (unesco.org, plateforme de suivi des politiques, 2020)[14].

Néanmoins, la mise en œuvre du PNEEG actualisé connait des problèmes d'opérationnalisation. Selon les responsables au niveau du Commissariat Général en charge de la Solidarité et de la Promotion du Genre (CGPSPG), ces problèmes sont liés, entre autres, à l'absence du décret d'application de la loi qui exige un quota d'un tiers de femmes sur les listes électorales et les postes électifs au niveau des communes, à la faiblesse de la collaboration et de la concertation entre le niveau national et les Directions Régionales de la promotion du genre, et à l'absence de données désagrégées selon le genre (Egis & Salva Terra, 2019)[15].

Les facteurs socioculturels influents sur le genre

- **La place de la femme dans la famille et dans la société comorienne**

L'organisation sociale est profondément enracinée dans la tradition et est très hiérarchisée. Les populations sont très liées aux traditions et à la religion musulmane.

[9] Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030, CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN actualisée), Rapport de synthèse, p.10

[10] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.5

[11] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.16

[12] IDEM

[13] Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030, CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN actualisée), Rapport de synthèse, p.10

[14] https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/politique-nationale-degalite

[15] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.16

A Mohéli, la mère a une importance familiale et coutumière d'ordre structurel, et le père est parfois dévalorisé par rapport à elle. Le père et surtout la mère représentent l'autorité au sein de la famille. Grâce aux termes d'adresse entre frères et sœurs, on remarque que toute fille est une petite mère pour ses frères (rôle nourricier), que tout garçon est un petit père pour ses sœurs (rôle de protection et de surveillance) (Sophie Blanchy,1992)[16].

Sur le plan religieux, la quasi-totalité de la population comorienne est musulmane. L'Islam aux Comores s'articule bien avec des croyances et des pratiques sociales liées à la coutume et à la tradition. Selon la religion musulmane, l'homme est le responsable du foyer et à ce titre il doit satisfaire aux besoins du ménage. Les revenus des femmes sont perçus comme additionnels et complémentaires.

Si c'est une femme cheffe de ménage, sa situation est plus fragile parce qu'elle doit faire face à toutes les dépenses. La situation des femmes cheffes de ménage est une illustration du niveau de pauvreté aux Comores, où elles représentent environ 40% des ménages (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030)[17].

Dans la sphère publique, les femmes sont peu présentes et prennent rarement la parole. Mais il ressort des entretiens de terrain que les hommes les consultent avant de prendre certaines décisions. Au niveau politique, elles souffrent d'une faible participation : seule une femme est membre du Gouvernement et le Parlement ne compte que 6 % de femmes. De même, leur accès à l'éducation supérieure est plus limité en raison des pesanteurs socio culturelles (Egis & Salva Terra, 2019)[18].

- **Le système d'héritage et l'accès au foncier**

La complexité du droit foncier est souvent évoquée lors des entretiens et des rencontres. On note la coexistence de plusieurs sources de droit :

Le droit coutumier qui peut être considéré comme étant en faveur des femmes parce que ce sont elles, notamment les filles ainées qui héritent des terres, selon les principes de la matrilinéarité, les biens étant indivis et donc difficiles à immatriculer ;

Le droit islamique qui accorde la propriété aux hommes et aux femmes, avec un système d'héritage accordant une part à la femme et deux à l'homme ;

Le droit colonial, qui est la principale source du droit moderne considère la personne propriétaire. L'homme et la femme ont la même part d'héritage et peuvent disposer d'un titre individualisé.

Globalement, c'est le droit coutumier qui est appliqué, surtout pour ce qui concerne les terres d'habitation. Les principes de matrilinéarité (ce sont les filles qui héritent) et de matrilocalité (la maison de la femme est le domicile conjugal) conduisent les familles à se préoccuper très tôt du futur logement des filles et à entamer les travaux de leurs futures maisons. Il revient souvent au père ou à l'oncle maternel de construire une maison avant de marier sa fille. Car lors du mariage, c'est le mari qui rejoint le domicile de la femme. Les femmes qui sont propriétaires de ces maisons ont au moins l'assurance de disposer d'un toit pour elles et leurs enfants (Egis & Salva Terra, 2019)[19].

A Mohéli, si le manyahuli (désignant les biens immeubles appartenant au matrilignage) mohélien a existé avec les mêmes règles qu'à Ngazidja (M.-N. Riziki), il n'en est plus de même actuellement. Le manyahuli de Mohéli se transmet aussi bien par les garçons que par les filles. C'est plutôt une propriété familiale indivise, du style shirika, qui peut être partagée sur demande, et le garçon peut alors emporter sa part, ce qui est impossible à Ngazidja (Sophie Blanchy,1992)[20].

Et en fin de compte, même si les règles coutumières en matière de foncier semblent donner l'avantage aux femmes, dans la pratique, ce sont souvent les hommes (maris, frères) qui en tirent le plus grand bénéfice, puisqu'ils assurent la gestion des terres cultivables et des biens bâtis.

- **Violences faites aux femmes**

Une femme sur trois est victime de violences et très peu d'entre elles les dénoncent. Selon le rapport d'évaluation de Beijing +25, il ressort que malgré les efforts réalisés, les violences persistent. Ainsi, les

[16] Sophie Blanchy, 1992, Famille et parenté dans l'archipel des Comores, p. 37 et suivants
[17] Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030, CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN actualisée), Rapport de synthèse, p.10
[18] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.5, p.16
[19] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.5, p.16
[20] Sophie Blanchy, 1992, Famille et parenté dans l'archipel des Comores, p. 37 et suivants

rapports d'activités de services d'écoute font état d'une augmentation des cas de violences et de maltraitance. En effet, en 2015/2016, le service d'écoute de Mohéli a enregistré 193 cas dont plus de la moitié sont des cas de maltraitance sexuelle et physique sur des enfants. En 2018, le nombre de cas est passé à 279 au niveau de l'Ile (Egis & Salva Terra, 2019[21]).

- **Implication des femmes dans le processus du développement du pays**

En matière d'égalité de Genre, bien que les femmes représentent environ la moitié de la population totale (49,6%), elles restent encore sous-représentées à tous les niveaux, hormis dans le secteur agricole où elles occupent 63% des emplois dans les domaines de la production vivrière, maraîchère et avicole (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030)[22] .

Les principales productions vivrières et maraichères sont la banane, le manioc, la patate douce, le taro, la pomme de terre et les tomates. Les cultures vivrières sont à 80 % destinées à l'autoconsommation. Les femmes constituent un tiers des chefs d'exploitations et elles sont très actives dans les activités de la production et la commercialisation des produits agricoles (Egis & Salva Terra, 2019)[23].

Le maraichage est pratiqué dans les parcelles communautaires des femmes, souvent mis à disposition par les CRDE ou les communes. Ces productions maraichères sont essentiellement destinées à la vente. Les femmes possèdent également des champs de girofle et font généralement appel à une main d'œuvre extérieure à l'île pour les récoltes. Enfin, les femmes travaillent dans les cultures de rente, notamment dans le tri des clous de girofle et la récolte des fleurs d'Ylang-Ylang. Elles interviennent rarement au niveau de la commercialisation (Egis & Salva Terra, 2019)[24].

Le commerce en gros et en demi-gros est conduit essentiellement à Fomboni, la capitale de l'Ile. Au niveau du marché de Fomboni, on note une forte présence des femmes. Les produits agricoles et le poisson surtout transformé y sont vendus, mais on note une prépondérance des produits alimentaires importés (lait, farine, riz, etc.) et des produits manufacturés (Egis & Salva Terra, 2019)[25]

L'économie informelle joue un rôle majeur dans la création d'emplois, de revenus ainsi que dans la production. Selon les statistiques de l'OIT, la part de l'emploi informel dans l'emploi total en 2019 est estimée à 89%, occupant 86% des hommes et 94% des femmes. Ces dernières sont un peu plus de 77% à occuper un emploi vulnérable, c'est-à-dire à travailler à leur compte principalement dans l'agriculture et le petit commerce ou comme employée familiale contre 54% des hommes (Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030) [26].

2.8. Inégalités et inclusion sociale

Contexte et inégalités socio-économiques sur le territoire de Mohéli

L'archipel des Comores a connu plusieurs vagues migratoires successives depuis le IVe siècle. Chaque île a forgé sa propre identité basée sur son histoire spécifique, engendrant une organisation sociale et un mode de gouvernance locale variable d'une île à l'autre (SUEZ, 2022). Jusqu'à l'indépendance en 1975, la majorité des terres étaient détenues par trois grands domaines coloniaux (Société Comores Bambao, domaine Legrand, et famille Lauret), dont les terres ont été progressivement rétrocédées à leurs anciens propriétaires ou reprises par l'Etat, avec une vente ou redistribution importante aux Comoriens aisés, et certaines terres récupérées par les communautés, aujourd'hui souvent source de conflits fonciers.

Inégale répartition du foncier terrestre.

[21] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.5, p.16

[22] Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030, CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN actualisée), Rapport de synthèse, p.10

[23] Egis & Salva Terra, (2019), Étude de faisabilité du projet d'appui à la gestion adaptée des ressources naturelles de Mohéli face au changement climatique (GeReM) – (Axe 3), Diagnostic Genre, p.5, p.16

[24] idem

[25] idem

[26] Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat, 2021-2030, CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN actualisée), Rapport de synthèse, p.10

L'inégale répartition du foncier terrestre, héritée de l'histoire et couplée à une évolution démographique augmentant la pression sur les terres agricoles, conduit à un phénomène de morcellement des parcelles agricoles, et à des inégalités d'accès aux ressources naturelles et productives. 60% de la population est concentrée dans la préfecture de Fomboni. Mohéli est cependant, comparativement aux autres îles, l'île la moins densément peuplée, avec la population la plus équitablement répartie, et disposant encore de foncier disponible. Ces éléments renforcent l'attractivité de Mohéli comme terre de migration des populations des autres îles depuis presque trois générations.

Cette inégale répartition des terres à l'échelle de l'île et des localités est l'un des facteurs principaux générateur d'inégalités structurantes dans le cadre du contexte mohélien. Quelques ménages disposent de grandes surfaces de terres, pendant que plusieurs autres ne disposent que de peu de surfaces, souvent inférieures à un hectare. Diverses pratiques de faire-valoir indirect (prêt de parcelle, métayage…) permettent à des paysans sans ou avec peu de terres de pratiquer l'agriculture mais entrainent en même temps une grande insécurité usufruitière : de nombreux quasi-métayers à Mohéli n'ont pas de contrats et ne sont pas toujours assurés de pouvoir continuer à cultiver les terrains d'une année sur l'autre. Il existe toutefois des terres communautaires (dans les zones basses de la région Djando, à Barakani, à Miringoni entre autres) permettant aussi à de nombreuses personnes en manque de terre de pratiquer l'agriculture ou de diversifier leurs productions.

L'accès à la mer et à la pêche est cependant davantage inclusif (sous réserve de respecter les règles des communautés environnantes). L'accès libre aux ressources marines favorise le développement de l'activité et la production, et atténue les inégalités induites par la répartition inégale du foncier terrestre.

Inégalités, pauvreté et taux d'activité.

L'Union des Comores fait partie des pays à faible revenu, avec 34,5% des comoriens vivant en dessous du seuil de pauvreté au niveau national, et 50,3% à Mohéli (SCA2D 2018-2021[27]). Le taux de pauvreté extrême à Mohéli atteint 45,8%[28]. L'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) des Comores indique des coefficients d'inégalités assez élevés, de 44,2% contre 30,5% en Afrique subsaharienne, l'inégalité d'éducation à 47,6% contre 34,1% et l'inégalité de revenu à 56% contre 27,6 en Afrique subsaharienne[29]. L'incidence de la pauvreté est plus élevée à Mohéli que dans les autres îles, malgré l'importance des activités de production de rente, notamment car l'île bénéficie moins des revenus issus des administrations, et des transferts de la diaspora.

Le taux d'activité des 15-64 ans est dans la moyenne nationale, situé à 58,39% pour Mohéli, et avec 57,6% des emplois relevant du secteur privé informel. La majorité des inactifs sont représentés par les jeunes scolarisés (42,6%) et les femmes au foyer (27%). Si les mécanismes de solidarité à Mohéli empêchent une réelle marginalisation des franges les plus pauvres, la pression sociale est un frein à l'accès à l'emploi des jeunes instruits et des femmes, d'une part pour les jeunes avec la reconnaissance familiale uniquement de postes dans la fonction publique, et d'autre part pour les femmes comme injonction à s'occuper de la famille (rôle reproductif), poussant à dépendre financièrement du mari.

Impact des crises sur la résilience sociale.

De par leur situation géographique, les îles des Comores sont régulièrement confrontées à des évènements climatiques et environnementaux extrêmes (cyclones, inondations, etc.), économiques (pénuries de denrées de première nécessité), politiques ou sanitaires (épidémies, manque de matériel de santé, etc.) (HALIDI, 2020[30]). Les nombreuses crises ont notamment révélé un périmètre très limité de l'intervention de l'Etat, contraignant les populations à se prendre en charge par le biais de la solidarité communautaire.

La crise de Covid-19 a provoqué des impacts multisectoriels, renforçant la vulnérabilité de petits Etats et territoires insulaires en raison de leur forte dépendance aux espaces continentaux. La suspension des lignes aériennes et la fermeture des frontières maritimes ont compromis une économie déjà fragile. Mais la résilience des insulaires a révélé une forte capacité d'adaptation. La reconstruction post-Kenneth a également principalement résulté en un soutien communautaire important. La solidarité des

[27] Groupe de la Banque pour les Comores, 2018. Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) 2018-2021. 135p.

[28] Dimensions de la pauvreté et genre aux Comores, Rapport conjoint de la Banque Africaine de Développement et ONU Femmes, 2017

[29] Note d'information a l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020 – Comores, PNUD, 2020.

[30] A.Halidi, 2020. Situation de crise et résilience sociale aux Comores. 29p.

communautés villageoises et des diasporas, démontrant une résilience face aux menaces climatiques ou sanitaires, mais ne sont pas favorables de la même manière à tous les habitants de l'île.

Groupes défavorisés et spécificités régionales.

L'organisation sociale mohélienne est hiérarchisée, avec un système de gouvernance organisé autour de classes d'âge ayant à leur tête les notables ayant accompli les obligations coutumières liées au grand mariage (*anda na mila*), condition *sine qua non* pour prendre la parole en public et initier des actions. Chaque individu est classé et apprécié selon le degré de réalisation du *anda na mila*, rendant la population sensible aux titres et aux statuts sociaux.

Trois profils socio-économiques constatés : (i) les cadres avec un revenu supérieur à 800 000 fc, et considérés comme les nobles de la société ; (ii) les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs propriétaires de leurs moyens et facteurs de production (terre, bétail, vedette), investissant principalement dans l'éducation des enfants et l'élévation sociale de la famille ; et (iii) les paysans sans terre et ouvriers agricoles, incluant souvent les nouveaux arrivants (anjouanais), ils sont reconnus comme davantage précaires.

Malgré l'existence de mécanismes de solidarité locaux et bien implantés, des groupes de population sont davantage discriminés dans l'accès aux ressources, au foncier, à l'emploi et à un statut social important parmi la population mohélienne, notamment les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les nouveaux arrivants issus des autres îles :

Inégalités de genre : **cf. section 2.7 supra.**

Chômage des jeunes : le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 44,5%, et est au moins quatre fois plus élevé que celui des adultes de 30-49 ans. Pourtant, des ressources humaines de qualité existent à Mohéli, mais la pression sociale poussant à s'écarter des métiers du secteur primaires et manuels, n'intégrant pas cette tranche de la population dans l'amélioration de la qualité de vie sur l'île. Les jeunes sont généralement : (i) des victimes du dysfonctionnement du marché du travail exprimant des besoins de formation/apprentissage, d'aide à l'insertion/réinsertion, d'accès à l'emploi décent, (ii) des ex-combattants/ex-FGA moins de 35 ans et des personnes à risque qui, à travers le manque d'opportunités d'emploi, deviennent des cibles faciles pour des promoteurs de tensions et de conflits.

Personnes en situation de handicap : 6% des chefs de ménages souffrent d'un handicap (parfois lié à l'âge) les empêchant d'exercer une activité professionnelle (INSUCO, 2020[31]). Le diagnostic réalisé lors de la mission de faisabilité (juillet 2023) a également démontré des difficultés d'inclusion économique de cette tranche de la population malgré une bonne volonté de la part des villages, avec peu d'aides étatiques mises en place à cet effet.

Nouveaux arrivants / sans terre : à Mohéli, près de 16,4% des habitants ne sont pas nés localement, ce qui est source de situations conflictuelles, dans un contexte foncier morcelé et de sentiment historique de prédation des nouveaux arrivants des autres îles, notamment les anjouanais. Ces derniers se voient aujourd'hui difficilement accéder au foncier, de par un manque de confiance local, et se réfugient dans des zones moins accessibles au regard, souvent illégales, résultant en des phénomènes de déforestation importants.

Spécificités de Djando.

A Djando, les inégalités dans la répartition foncière sont importantes, avec des pratiques de faire-valoir indirect (prêt de terre, quais-métayage) peu sécurisantes pour les emprunteurs (possibilité d'expulsion) et propriétaires (peur de voir les emprunteurs planter des arbres sur les terres). Une expérience de sécurisation des droits des paysans exploitant des terres qui ne leur appartiennent pas a été initiée en 2010, permettant aux exploitants de pouvoir continuer à faire usage de ces terres pendant une durée de 15 ans (contrat d'exploitation longue durée).

Djando est aussi une région qui a attiré de nombreux migrants temporaires anjouanais (à la recherche de terres arables ou de travail). Une bonne partie de ces migrants s'est sédentarisées en créant des quartiers (dans plusieurs villages) ou villages anjouanais (cas d'Hamavouna) dans la région. L'installation de migrants anjouanais a été facilité par les autorités gouvernementales et par des personnalités politiques mohéliennes détenant des terres dans la région.

Le sentiment d'inégalité est alors inversé, puisque la population native considère que les migrants des autres îles des Comores ont un comportement prédateur vis-à-vis des ressources naturelles de l'île

[31] INSUCO, 2020. Etude socioéconomique et propositions de dispositifs de Suivis-Evaluations du Parc National de Mohéli, Union des Comores. 108p.

(forêt, tortues et poissons), les nouveaux arrivants ayant des difficultés d'accès à la terre, résultant dans des parcelles clandestines menant à la déforestation (CIRAD, 2023[32]). Les tensions sociales entre anjouanais et mohéliens sont exacerbées, et engendrent des injustices sociales et écologiques ressenties par les différentes parties.

Les rapports de force sont également inégaux au sein des associations de producteurs, la plupart des associations de producteurs étant marquées par leur hétérogénéité : existence de rapport inégal de forces en leurs seins et une faible solidarité entre les membres. Dans ce contexte, les dominants (notables, instruits…) étouffent les dominés qui finissent par se décourager ce qui brise l'élan initialement pris. Une conséquence à cela notamment : des investissements ou aménagements pas assez fonctionnels.

Intégration des personnes vulnérables dans le projet AGDRTC.

Le présent projet vise une intégration systématique, à toutes les activités du projet, des membres les plus vulnérables de la société (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, nouveaux arrivants), avec une représentativité minimale dans l'ensemble des activités. Des activités dédiées ont également été intégrées au projet, notamment à travers des projets socio-économiques ou agricoles/maraichers destinés à des groupes spécifiques (A.2.1, A.2.2), et la création d'emplois à travers la constitution d'un vivier de jeunes femmes et hommes qui pourraient être pré-identifiés lors de l'étude de situation de référence et lors de l'élaboration des SDGIBV puis formés pour accéder à des métiers de services ruraux directement employés dans le projet.

2.9. Le marché de Fomboni

L'étude de faisabilité du Projet envisageait initialement de réhabiliter l'actuel marché de Fomboni. Mais le diagnostic de terrain et les consultations menées ont conduit à écarter cette option pour privilégier la construction d'un nouveau marché.

Le diagnostic complet du marché existant est présenté en annexe 7 tandis que les propositions relatives à la construction d'un nouveau marché sont présentées dans l'**axe 2.2 infra** du Projet.

2.10. La gestion des déchets à Mohéli

Les compétences et acteurs

A Mohéli, la compétence de la gestion des déchets dépend des collectivités à savoir les communes. Il n'existe pas de service de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du territoire. La stratégie et la planification liées aux déchets est gérée par l'agence nationale des déchets (ANGD) créée il y a 3 ans. Le Plan Comores Emergent décline des objectifs de collecte et de valorisation des déchets ménagers à l'horizon 2030.

Certaines associations locales comme 2mains qui œuvre selon une méthodologie participative, ont développé des partenariats avec les villages de Mohéli et les accompagnent comme par exemple : sur des actions de gestion et de formation (accompagnement à une organisation interne pour auto-financer le service de collecte, création de comité villageois, accompagnement et renforcement de la collecte de l'écotaxe), des actions de sensibilisation (journées propres), des dons de matériels et la requalification et l'exploitation des centres de tri (Nioumachoi notamment)..

Quantité et qualité des déchets produits

La production annuelle d'ordures ménagères est estimée à environ de 150 kg/pers/an sur Mohéli. Des études en 2003/2004 ont permis de disposer d'une information suffisante sur les typologies des déchets solides générés par les ménages dont 50 à 80% sont des déchets fermentescibles et 20 à 30 % de déchets valorisable/ recyclables. Ces études de référence sont anciennes, non entièrement disponibles et se contredisent sur certains points.

[32] CIRAD, 2023. Des *Living Labs* territoriaux pour renforcer les synergies entre enjeux de conservation et de valorisation de la biodiversité forestière (Living Forest). 27p.

Déchets alimentaires fermentescibles	14,2%
Déchets organiques d'origine végétale	42,6%
Papier/cartons	7,0%
Textiles	3,0%
Plastiques	7,0%
Verre	2,0%
Métaux	4,0%
Autres combustibles	4,7%
Autres incombustibles	1,9%
Eléments fins	10,4%

Source : Hydroplan (2003)

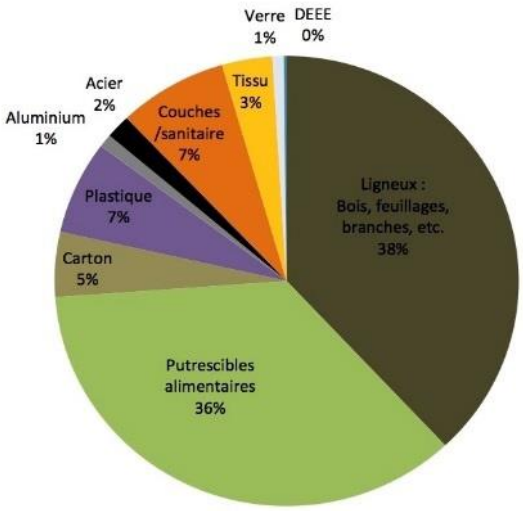

Figure 13. Gauche : Caractérisation des déchets à l'échelle des Comores en 2003 (Hydroplan) ; Droite : Caractérisation des déchets de la commune de Fombon en 2016 selon Association 2mains (Source : SUEZ, 2022)

Organisation de la collecte

Le taux de collecte est faible et estimé largement inférieur à 30% sans être précis.

Pour la majorité des ménages le tri à la source n'est pas une pratique courante. Les déchets alimentaires fermentescibles sont destinés dans certains ménages à l'alimentation des élevages de poules et dans d'autres il n'y a pas d'autre usage spécifique identifié.

On note peu d'initiatives de collecte de déchets, stockage et traitement. Les déchets sont dispersés partout : utilisation des criques, des rivières et de la mer pour évacuer les déchets, ce qui entraine de fortes problématiques de salubrité publique et de pollution de l'environnement. 31% des ménages brulent une partie des déchets solides à proximité de l'habitation[33]. Les moyens matériels et humains manquent pour la collecte et le transport routier des déchets ménagers.

Sur certaines localités, des points de collecte ont été mis en place par des associations locales. Malheureusement quelques sites sont difficiles d'accès et ont parfois un impact sur les espaces à proximité immédiate et il arrive aussi que les habitants n'adhèrent pas au système. Le transport des déchets vers les installations est sur certaines communes réalisé grâce aux matériaux fournis par ces associations et par l'intervention de bénévoles.

Les déchets biomédicaux issus des espaces de santé ne sont pas collectés ils sont gérés au niveaux des pôles santé.

Installations de valorisation/traitement

Pour les rares flux collectés et transportés, il existe à l'échelle de l'ile quatre installations de stockage, de tri et de traitement sont présentes sur l'île. Seule une est en fonctionnement avec un incinérateur opérationnel pour les communes de M'Lédjelé et Nioumachoi. Ces installations sont gérées par des bénévoles qui ne sont pas formés.

Ce site est composé d'un hangar avec zones de tri, compostage et incinération. Situé sur un terrain de la mairie (ancien terrain domanial). Depuis le COVID, l'activité de tri/valorisation n'a pas repris : les déchets y sont dépotés. Actuellement, 2main n'a plus de projet déchet à Mohéli.

Le manque de foncier est une contrainte majeure pour l'installation d'activités de traitement. L'emplacement des sites actuels n'est pas optimal pour la maitrise des flux de pollution.

[33] Etude socioéconomique et proposition de dispositifs de suivi – évaluation du Parc National de Mohéli, union des Comores 2020

Les déchets médicaux sont eux en partie éliminés par incinération au niveau des pôles santé, aucune indication spécifique n'est disponible sur le traitement des cendres. L'autre partie se retrouve mélangée aux déchets ménagers dans les exutoires cités précédemment, s'ils existent.

Le compostage se développe sur Miringoni pour l'amendement des terres agricoles mais cette pratique n'est pas répandue.

Bien que la problématique de gestion des déchets soit importante à Mohéli, à la fois pour les populations et pour l'environnement (en lien avec le PNM et la Réserve de biosphère), compte-tenu de l'ampleur de la problématique et des besoins, il est jugé préférable de ne pas la considérer au sein du Projet AGDRTC. La gestion des déchets pourrait être appuyée par d'autres bailleurs en cohérence avec les dispositions du SAT, et notamment dans le cadre de Plans de développement urbain (PDU) qui seront potentiellement appuyés par le projet post-Kenneth.

3. Présentation du Projet AGDRTC

3.1. Objectifs et structure du Projet

L'Objectif global du Projet est de **contribuer à une gestion durable des territoires et des ressources des Comores, à travers la conservation des écosystèmes insulaires et un développement socioéconomique inclusif, durable et résilient aux effets du changement climatique des îles de Mohéli, Grande Comore et Anjouan.**

Le Projet présente trois Objectifs spécifiques (OS) qui correspondent à des composantes d'activités:

- **OS1. Renforcer le PNM** et identifier des sources de financement pérennes pour contribuer durablement à la conservation de la biodiversité et au développement des communautés locales.
- **OS2. Contribuer à l'opérationnalisation du SAT de Mohéli** à travers une gestion intégrée de bassins versants vulnérables et la construction d'un nouveau marché à Fomboni.
- **OS3. Contribuer à une planification concertée de l'aménagement des territoires aux Comores,** à travers l'élaboration participative et l'animation de Schémas d'aménagement du territoire**.**

Ces trois OS sont déclinés en trois Composantes d'activités, elle mêmes subdivisées en sous-composantes (axes) et en activités. La structure générale du Projet est présentée ci-dessous. La justification de chaque activité, ses objectifs spécifiques, modalités de mise en œuvre, détails de contenu et résultats à atteindre sont présentés en **section 4 infra**.

Tableau 3. Structure globale du Projet AGDRTC en composantes, axes et activités (Source : SalvaTerra, 2023)

	C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)
	Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc
A1.1.1.	Recrutements et financement des salaires des personnels du PNM
A1.1.2.	Renforcement des capacités des personnels du PNM
A1.1.3.	Acquisition et remplacement de matériels et équipements du PNM
A1.1.4.	Budget de fonctionnement du PNM
A1.1.5.	Assistances techniques au PNM
A1.1.6.	Appuis au fonctionnement des organes de pilotage et de gouvernance du PNM
A1.1.7.	Réhabilitation des locaux du PNM et construction de clôtures
	Axe 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM
A1.2.1.	Délimitations visibles des zonages terrestres et marins du PNM
A1.2.2.	Organisation et mise en œuvre des patrouilles de surveillance
A1.2.3.	Traitement et suivi des infractions et délits constatés
A1.2.4.	Etudes et suivis écologiques au sein du PNM
A1.2.5.	Reboisements, protection des têtes de source et lutte antiérosive
	Axe 1.3. Sensibilisation et appuis au développement des communautés
A1.3.1.	Sensibilisation et information des communautés
A1.3.2.	Renforcements de capacités des associations villageoises
A1.3.3.	Appels à projets de développement local dans les villages du PNM
	Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali
A1.4.1.	Appuis à la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali
	Axe 1.5. Capitalisation, communication et recherche de financements durables pour le PNM
A1.5.1.	Appuis à la communication et à la promotion nationale et internationale du PNM
A1.5.2.	Coordination des partenariats scientifiques et capitalisation des résultats de recherche
A1.5.3.	Recherche de financements durables pour le PNM
A1.5.4.	Dialogue et intégration progressive avec l'Agence nationale des Aires protégées des Comores
	C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli
	Axe 2.1 : Elaboration et mise en œuvre de Schémas de développement et de gestion intégrée de bassins versants dans deux communes cibles (Mlédjélé et Djando)
A2.1.1	Diagnostics participatifs et élaboration de SDGIBV
A2.1.2	Animation et mise en œuvre des SDGIBV
A2.1.3	Appuis au développement de bonnes pratiques agricoles et de filières durables et résilientes au CC
A2.1.4	Appuis au développement de filières de pêches durables et résilientes au CC
A2.1.5	Appuis aux reboisements pour la protection des bassins versants et la production de bois
A2.1.6	Appuis à la gestion locale des déchets dans deux localités
A2.1.7	Développement de petites infrastructures dans les bassins versants
	Axe 2.2 : Construction d'un nouveau marché à Fomboni
A2.2.1	Sécurisation foncière d'un site adapté par les autorités
A2.2.2	Réalisation d'un Avant projet sommaire (APS) puis d'un Avant projet détaillé (APD)
A2.2.3	Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)
A2.2.4	Construction du nouveau marché de Fomboni
A2.2.5	Appuis à la gestion du nouveau marché de Fomboni
	C3. Appui aux outils SAT dans les Comores
	Axe 3.1 : Animation du SAT de Mohéli
A3.1.1	Mise en place et appuis au fonctionnement du secrétariat technique du SAT
A3.1.2	Mise en place et appuis à l'animation du Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli
A3.1.3	Renforcement de capacités de 4 Directions régionales clés à Mohéli
	Axe 3.2 : Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore
A3.2.1	Validation des TdR et recrutement d'un prestataire
A3.2.2	Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore
	Axe 3.3 : Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan
A3.3.1	Validation des TdR et recrutement d'un prestataire
A3.3.2	Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore
	Axe 3.4 : Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT
A3.4.1	Acquisition d'équipements informatiques et drones
A3.4.2	Renforcements de capacités de la cellule de cartographie du MATUAFTT
	C4. Gestion de projet

3.2. Budget global et durée du Projet

La durée du projet sera de cinq ans, soit 60 mois à compter du recrutement de l'Unité de gestion de Projet (UGP).

Le Projet disposera d'un **budget total de 20 millions d'euros** financés par une subvention de l'AFD à l'Etat comorien de 14 millions d'euros et par une subvention de l'Union européenne de 6 millions d'euros.

Les tableaux de budget détaillé sont présentés en **section 6 infra.**

3.3. Périmètre géographique d'intervention du Projet

Le projet couvre l'ensemble du territoire des Comores. Les composantes 1 et 2 sont mises en œuvre à Mohéli tandis que la composante 3 intègre des activités à Mohéli, Grande Comore et Anjouan.

La composante 1 couvre plus spécifiquement le territoire du PNM, soit environ 85% de l'île et 472 km² d'aire marine protégée au Sud de Mohéli. La composante 2 cible principalement une dizaine de localités et leurs bassins versants dans les communes de M'Lédjélé et Djando au Sud et Sud-Est de Mohéli. L'axe 2.2 cible quant à lui uniquement le périmètre de l'éventuel nouveau marché de Fomboni.

L'UGP du Projet sera basée à Moroni (Coordonnateur et RAF) et à Fomboni sur l'île de Mohéli (reste de l'équipe). Pour un meilleur suivi par les Ministères centraux, des référents – points focaux basés à Moroni sont prévus pour le MAPETA et le MATUFTT.

3.4. Cadre logique du Projet

Deux tableaux constituent le Cadre logique du Projet.

Le premier tableau présenté ci-dessous met en évidence l'objectif général et les trois objectifs spécifiques du Projet ainsi que les grands résultats attendus et indicateurs clés à considérer.

Un second tableau présente de manière plus détaillée chaque activité du Projet, les résultats à atteindre, les indicateurs et les valeurs cibles. Ce dernier est présenté en annexe 5.

Ce cadre logique pourra être révisé et ajusté au démarrage du Projet et si nécessaire en cours de Projet, sous réserve de validation du COPIL.

Logique d'intervention	Chaîne de résultats	INDICATEURS	VALEURS CIBLES	MOYEN DE VERIFICATION
OBJECTIF GENERAL				
	Contribuer à une gestion durable des territoires et des ressources des Comores, à travers la conservation des écosystèmes insulaires et un développement socioéconomique inclusif, durable et résilient aux effets du changement climatique des îles de Mohéli, Grande Comore et Anjouan	Nombre d'habitants d'un territoire bénéficiant d'une action de conservation/restauration de la biodiversité * dont Nb de femmes habitant un territoire bénéficiant d'une action de conservation/restauration de la biodiversité * Superficies bénéficiant de programmes de conservation/ restauration de la biodiversité * Superficies bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier * Nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agro écologiques * Nombre d'institutions locales de gestion du territoire ayant bénéficié d'un appui *	25 000 personnes 10 000 personnes 10 000 ha 5 000 ha 700 EFA 18	Rapports annuels d'exécution technique et budgétaire du Projet
OBJECTIFS SPECIFIQUES				
OS1. Renforcer le PNM et identifier des sources de financement pérennes pour contribuer durablement à la conservation de la biodiversité et au développement des communautés locales.	R1.1. Le fonctionnement et les capacités de gestion du PNM sont renforcés	Capacité générale du PNM à conduire ses missions ci-dessous	-	
	R1.2. La biodiversité est mieux préservée et les ressources naturelles gérées durablement	Délimitation des différentes zones du PNM Nombre de missions de surveillance terrestre et marine Evolution du nombre d'infractions constatées Evolution de l'état de conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Evolution du taux de déforestation	*Délimitations des zonages du PNM installées et visibles par tous* *Nombre de missions de surveillance en hausse ou stable* *Infractions documentées en hausse (plus de surveillance) puis en baisse (impact de la surveillance)* *Surfaces et état de conservation des écosystèmes stables ou en hausse.* *Evolution des populations d'espèces protégées/indicatrices*	Rapports annuels du PNM
	R1.3. Les communautés du PNM sont informées, sensibilisées et appuyées dans leur développement	Nombre de réunions formelles et informelles avec les communautés Nombre de bénéficiaires de sessions de sensibilisation Nombre d'associations bénéficiaires de renforcement de capacités Nombre d'associations et de membres bénéficiaires de projets d'appuis au développement des communautés locales	*Au moins 2 réunions par an par village* *Au moins 5000 personnes directement sensibilisées* *Au moins 22 associations renforcées* *Au moins 30 associations bénéficiaires de projets (600 bénéficiaires directs ou plus dont au moins 150 femmes)*	Rapports annuels du PNM
	R1.4. Le plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mohéli est partiellement mis en œuvre	Nature et nombre d'activités du Plan de gestion de la Réserve de biosphère mises en œuvre Résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Réserve de biosphère	*Evaluation à mi-parcours du Plan de gestion de la Réserve de biosphère satisfaisante*	Rapports annuels du PNM

	R1.5. La communication du PNM est amélioré et son autonomie financière renforcée	Nombre d'actualités partagées sur le site internet et les réseaux sociaux Type et nombre de supports de communication produits Type et nombre de partenariats scientifiques signés et mis en œuvre Type et nombre d'études scientifiques sur Mohéli Nombre de nouveaux financements et montants Solution durable pour le financement du PNM	*6 à 12 actualités par an publiées sur les réseaux sociaux et le site internet* *Communication diversifiée à travers émissions de télévision, radio, supports papier, panneaux, vidéo, etc.* *Nombre de partenariats scientifiques stable ou en augmentation* *Nombre et montants de nouveaux financements en augmentation* *Solution(s) de financement durable du PNM identifiée(s)*	Rapports annuels du PNM
OS2. Contribuer à l'opérationnalisation du SAT de Mohéli à travers une gestion intégrée de bassins versants vulnérables et la construction d'un nouveau marché à Fomboni.	R2.1. Des SDGIBV sont élaborés et leur mise en œuvre est appuyée	Nombre de SDGIBV élaborés de manière participative Nombre de ménages agricoles appuyés pour une transition agroécologique Surfaces de terres agricoles cultivées avec des BP agroécologiques Nombre de pêcheurs appuyés pour une pêche durable Nombre d'hectares de terres dégradées ou vulnérables restaurées et/ou reboisées Nombre de villages appuyés pour la gestion communautaire des déchets Nombre et types d'infrastructures rurales construites ou réhabilitées	*Cibles à préciser par bassin versant selon SAGIBV et Plans d'actions*	Rapports annuels d'exécution technique et budgétaire du Projet
	R2.2. Un nouveau marché est construit et mis en fonctionnement à Fomboni	Nouveau marché de Fomboni	*Nouveau marché de Fomboni construit* *Nouveau marché de Fomboni fonctionnel et organisé*	Rapports annuels d'exécution technique et budgétaire du Projet
OS3. Contribuer à une planification concertée de l'aménagement des territoires aux Comores, à travers l'élaboration participative et l'animation de Schémas d'aménagement du territoire.	R3.1. Le SAT de Mohéli est animé et sa mise en œuvre dynamisée et suivie	Activités du secrétariat technique du SAT Nombre de réunions de présentation du SAT Nombre de réunions du CADT et nature des orientations/décisions Nombre et montants des financements d'actions du SAT acquis Type et nombre d'actions du SAT mises en œuvre	*Secrétariat technique du SAT mis en place et actif* *CADT mis en place et actif avec au moins 1 réunion par an* *X actions du SAT sont en cours de mise en œuvre ou finalisées pour des montants de X millions euros*	Rapports annuels d'exécution technique et budgétaire du Projet
	R3.2. Le SAT de Grande Comore est élaboré et validé	Nombre et format des réunions de consultation Document du SAT de Grande Comore	*X ateliers et réunions de consultation conduites* *1 Document du SAT de Grande Comore élaboré et diffusé*	
	R3.3. Le SAT d'Anjouan est élaboré et validé	Nombre et format des réunions de consultation Document du SAT d'Anjouan	*X ateliers et réunions de consultation conduites* *1 Document du SAT d'Anjouan e élaboré et diffusé*	
	R3.4. La cellule de cartographie du MATUAFTT est renforcée et impliquée dans la réalisation des SAT	Equipements fournis Sessions de formation	*X équipements fournis* *X sessions de formations des personnels*	

4. Contenu du Projet (composantes et activités)

4.1. Composante 1 – Appuis au PNM

4.1.1. Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc

Activité 1.1.1. Recrutements et financement des salaires des personnels du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Depuis 2016, les salaires du personnel du PNM (46 personnes) ont été pris en charge par le projet d'appui au PNM financé par l'AFD. Malgré certains efforts déployés pour mobiliser de nouveaux financements, le PNM n'est actuellement pas en mesure de financer les salaires de son équipe. L'Etat n'est pas plus en mesure de financer ce personnel. La prise en charge des salaires du personnel du PNM est donc justifiée et essentielle pour permettre de conduire les activités du Projet AGDRTC.

Les Contrats de travail de personnels du PNM arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Cela ouvre une opportunité pour travailler avec l'organigramme révisé du PNM, insérer des objectifs d'activités dans les fiches de poste et procéder à des recrutements qualitatifs. Cet organigramme révisé ainsi qu'un processus et une procédure de recrutements compétitifs ont été proposés par l'Assistance technique au PNM. Il est probable qu'une partie des recrutements se fasse avant le démarrage du Projet AGDRTC.

L'organigramme révisé du PNM est présenté ci-dessous. Il prévoit notamment une différentiation plus nette entre les niveaux de gouvernance et d'exécution technique, ainsi qu'une réorganisation des activités en trois pôles techniques : (i) conservation, (ii) visibilité et suivi-évaluation, (iii) développement socio-économique et relation. Le Projet AGDRTC devra donc s'articuler à l'organigramme validé par le PNM.

La réorganisation proposée vise notamment à améliorer le fonctionnement du PNM. Elle intègre aussi la création de nouveaux postes et de nouveaux recrutements basés en premier lieu sur les compétences et la motivation. Pour accompagner le renforcement des équipes existantes par de nouveaux recrutements, le Projet AGDRTC pourrait prendre en charge les postes conformes à l'organigramme ci-dessous.

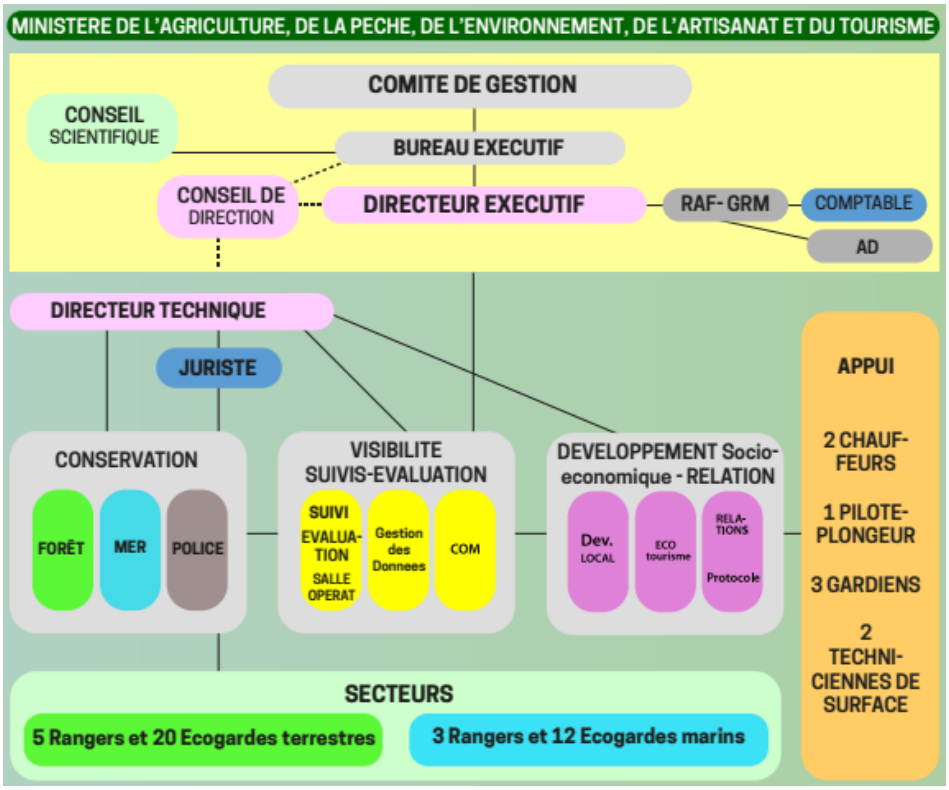

Figure 14. Organigramme révisé du Parc national de Mohéli (Source : PNM, 2023)

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de cette activité est de procéder aux recrutements des personnels du PNM et de prendre en charge leurs salaires pour la durée du Projet, afin de permettre la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats espérés.

L'activité comprend les sous-activités suivantes :

1. Élaboration et validation des fiches de postes.
2. Élaboration et validation d'une procédure de recrutements compétitifs.
3. Lancement et diffusion d'un appel à candidatures pour les différents postes vacants et/ou à renforcer au démarrage du Projet.
4. Établissement d'une grille salariale incluant la protection sociale obligatoire par type de poste opposable à tous les PTF pour l'appliquer dès que possible à tous les agents qui en sont dépourvus.
5. Recrutement des personnels et signature des contrats de travail.
6. Paiement mensuel des salaires des personnels du PNM pendant la durée du Projet.
7. Évaluation annuelle des personnels et remplacements si nécessaire (problèmes de compétences, d'engagement, de sérieux, etc.)

Cela suppose un engament clair sur les points suivants :

- Un recrutement sur base des compétences, après un processus compétitif, pour l'ensemble des postes à pourvoir,
- Pour chaque poste, signature d'un contrat de type CDD ou CDI avec une période probatoire de 6 mois et la possibilité d'une rupture en cas de baisse ou fin des financements, permettrait de garantir la qualité et le maintien des agents recrutés,
- Une motivation des agents par le biais d'une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable, cette dernière étant déterminée après évaluation périodique (trimestre ou semestre) du niveau des prestations de chaque agent (le nouveau manuel des procédures du PNM préconise ce nouveau système de rémunération),
- La fixation d'objectifs concrets, réalistes et mesurables à la fois pour les différentes missions (surveillances marine et terrestre, suivi écologique, etc..) mais aussi pour les acteurs (personnel d'encadrement ou de maîtrise) qui prestent en leur sein,
- La consolidation de la Direction du PNM par la création d'un poste de D.E adjoint, en appui au D.E. Ce poste, recruté par appel d'offre serait en capacité d'exercer le même pouvoir hiérarchique que le DE, mais avec une répartition claire, organisée et consensuelle des tâches. Le DE se verrait notamment réserver la relation politique et institutionnelle, y compris avec le collège des partenaires techniques et financiers. Mais le poste de D.E adjoint pourrait également être occupé par le Directeur Technique qui deviendrait alors cumulativement le numéro 2 de l'équipe.
- Le recrutement d'une équipe commune d'écogardes aux missions communes terrestres et marines avec des TDRs communs et revus. Et après un fonctionnement de 5 mois et par un suivi attentif des équipes dans leur fonctionnement, et par des tests théoriques et pratiques sur le terrain (forestier et marin), identifier les personnels « leaders naturels » pouvant devenir les rangers, avec la légitimité due à leurs compétences, leur expérience et leur comportement,

Cette nouvelle stratégie de recrutement permettrait une meilleure efficacité dans les missions des personnels, une cohésion d'équipe, une reconnaissance et une efficacité des rangers et une répartition territoriale des personnels dans des missions plus variées.

L'activité prévoit la prise en charge des salaires suivants pour une durée de cinq ans :

- 1 Directeur Exécutif
- 1 Directeur Technique et exécutif adjoint
- 1 RAF
- 1 Assistant de direction

- 1 Comptable
- 1 Chargé de Mission forêt et surveillance terrestre
- 1 Chargé de Mission pêche et surveillance marine
- 1 Chargé de Mission Police/Armée
- 1 Juriste en charge du suivi des dossiers (à temps partiel)
- 1 Chargé de Mission suivi-évaluation et capitalisation
- 1 Chargé de Mission Communication
- 1 Chargé de Mission junior Sensibilisation et Communication
- 1 Chargé de Mission Bassin Versant
- 1 Chargé de Mission Développement Local
- 1 Chargé de mission junior Développement local
- 8 rangers
- 25 éco-gardes terrestres/marins
- 2 Chauffeurs
- 1 Pilote de bateau
- 2 Gardiens
- 1 Technicien de surface

Tel que recommandé par les AT actuels du PNM, une enveloppe de 10% du montant global des salaires est provisionnée dans le budget afin de mettre en place un système de primes aux résultats et au sérieux. Les modalités d'évaluation du personnel et de versement de primes seront précisées par l'équipe de direction du PNM et l'AT en appui au PNM, actuellement en travail de révision du manuel des procédures du Parc.

Résultats attendus :

L'activité vise à atteindre les Résultats suivants :

- R1.1.1.a L'organigramme du PNM est révisé pour un fonctionnement plus efficace.
- R1.1.1.b Les personnels du PNM sont recrutés selon une procédure ouverte et concurrentielle, et sur avis d'un comité de sélection.
- R1.1.1.c Le fonctionnement et les activités du PNM sont assurés par des personnels compétents et mobilisés.

A1.1.2. Renforcement des capacités des personnels du PNM et de la DREF de Mohéli

Enjeux et justification de l'activité :

La majorité des personnes recrutées (ou qui seront recrutées) au PNM dispose d'une formation académique de base et, de manière générale, d'une culture environnementale et d'expérience de terrain. Mais il sera important d'enrichir leurs connaissances personnelles en les adaptant aux besoins de leurs missions respectives au sein de l'institution.

La nouvelle dynamique instaurée au sein du PNM et qui sera soutenue à travers le projet AGDRTC, impose en effet un renforcement des capacités individuelles et collectives de tous les personnels exerçant dans les différentes instances du Parc (CG, BE, Plateforme de concertation…).

Les principaux besoins en renforcement à court terme des capacités ont été identifiés et décrits dans le Plan de formation 2022-2023 élaboré par l'équipe du PNM. Celui-ci porte à la fois sur des formations techniques et pratiques, des échanges d'expériences avec les institutions partenaires, mais aussi sur des missions de terrain aux Comores et à l'étranger. Ils concernent toutes les catégories du personnel du PNM.

Ce Plan de formation sera réévalué et mis à jour par le PNM annuellement ou tous les deux ans.

Les membres du Comité de Gestion (CG) **et du Bureau Exécutif** (BE) ont pour mission d'encadrer l'équipe du Parc, guider la direction et les responsables techniques dans les priorités politiques et stratégiques, suivre l'état d'avancement des programmes de travail et des projets, et de valider les propositions de gouvernance et de gestion portée le Parc. Ils ont besoin d'améliorer leurs connaissances en particulier sur les enjeux environnementaux et sur la gestion opérationnelle des aires protégées.

Le Directeur exécutif (DE) est le chef d'orchestre et animateur principal de l'équipe du Parc. Il coordonne l'action de chacun en s'assurant que les conditions de mise en application des programmes sont réunies. Il est en charge de la gestion des ressources humaines, en partage avec le RAF, mais aussi des aspects politiques et relationnels avec les partenaires. Il doit donc maitriser les valeurs environnementales mais aussi les outils de gestion administrative et politique d'une aire protégée.

Le Directeur Technique (DT) est l'adjoint du Directeur Exécutif du Parc en charge de la conservation des milieux forestiers, marins et côtiers. Il est chargé de l'encadrement technique et du suivi/évaluation des programmes portés par les Chargés de mission. A ce titre, il supervise notamment les missions de surveillance, d'amélioration des connaissances et de développement local. Il a besoin de renforcer ses compétences dans les différents secteurs couverts par le Parc, en particulier dans les domaines de l'environnement marin et côtier et celles en lien avec la gestion et la gouvernance des aires protégées sur le plan scientifique et technique. Il doit aussi disposer des compétences sur l'évaluation de la biomasse et le calcul de stock carbone dans une perspective de faire financer le parc via le marché international lié au carbone.

Le Responsable Administratif et Financier (RAF). Par ses fonctions, il est facilitateur de la mise en action des programmes du Parc suivant les règles administratives et budgétaires établies. Il supervise entre autres missions, le secrétariat et les aspects de la bureautique assurés par l'Assistante de Direction. Outre ses compétences administratives et financières, il doit bien maitriser le logiciel de comptabilité et de gestion financières utilisé au Parc ainsi que les principaux outils de gestion des ressources humaines.

Le comptable doit avoir une base solide en comptabilité générale et analytique. Au besoin il devra bénéficier d'une formation EXCEL de niveau supérieur, mais aussi d'une formation SYSCOHADA et du logiciel comptable SAGE (niveau 2/3) utilisé actuellement au Parc.

L'Assistante de Direction (AD) prépare les réunions internes au parc et en assure les comptes rendus en collaboration avec le chargé de mission communication. Elle suit l'état des matériels et équipements des personnels et organise l'archivage des données du parc, en lien direct avec chaque responsable (rapports, notes et fiches de données qui parviennent au parc ou transmis par les responsables techniques etc.). Elle aura besoin de compléments de formations notamment en termes de sécurité des personnels et de gestion des matériels.

Le (la) Responsable suivi et évaluation est chargé du suivi des programmes des équipes techniques et d'en proposer les outils d'évaluation. Il recueille ainsi les données des différents responsables, qu'il organise, enregistre et archive. Il est en charge de la salle des opérations destinée au suivi du déplacement des personnels dans les différents secteurs terrestres et marins du parc. Il doit être associé aux formations apportées aux personnels pour les missions de surveillance, de suivis biologiques des cibles de conservation et de développement communautaire. Le/la responsable S-E doit également être en capacité de consolider les données, les rapporter (de façon semestrielle dans les rapports d'activité) et valoriser les résultats, en lien avec le/la chargé-e de communication et l'appui de l'AT et de la Direction technique du PNM.

Les Rangers sont chargés de la surveillance du territoire du parc, en veillant au respect possible des règles qui s'appliquent aux milieux terrestres et marins. Ils sont à la fois des policiers chargés de la protection de l'environnement et observateurs du milieu. Ils assurent le suivi les habitats et des espèces et donnent les alertes quand c'est nécessaire, sur la qualité et l'évolution négative des milieux naturels. Ils sont également en charge du suivi et de l'encadrement des équipes des éco gardes de leurs secteurs respectifs. Pour cela, ils doivent avoir des connaissances solides en matière sécuritaire (secours d'urgence, auto défense) et juridique, une bonne maitrise des techniques d'observation et de suivi des écosystèmes (forestiers, marins, côtiers etc.) et des compétences avérées en matière de gestion d'équipes et d'utilisation d'outils informatiques de récolte des données. Ils doivent également acquérir des notions de base sur les procédures juridiques relatives à la constatation des infractions et à leur traitement en aval.

Les écogardes communautaires (marins et terrestres) appuient les Rangers sur le terrain dans les missions de surveillance et de protection des écosystèmes contre les braconniers souvent violents et

armés. Ils ont aussi des missions de communication et de sensibilisation des communautés sur la nécessité de protection et de gestion durable des ressources naturelles. Ils ont besoin de bien maitriser les techniques d'autodéfense et de sécurité en mer. Ils doivent également être formés à l'animation de groupe ainsi qu'à la connaissance environnementale et aux suivis biologiques des espèces et des écosystèmes.

D'une manière générale, il y a un besoin de recycler tous les 2 ans les écogardes et rangers afin de mieux les motiver et les remobiliser.

Les chauffeurs se partagent la mission de transport terrestre des personnels et des partenaires du parc, chacun avec un véhicule qui lui est attribué. Compte tenu de l'état des routes et de l'usage intensif de ces véhicules, au moins un des deux chauffeurs devrait disposer des compétences en mécanique auto, pour en assurer la maintenance, l'entretien et les réparations de base, permettant d'éviter les pannes lourdes et coûteuses.

Le pilote de vedette du parc est également plongeur, ce qui lui permet d'accompagner en sécurité les missions en plongée. En charge de conduire en mer de jour et de nuit les équipes du parc mais aussi ses visiteurs et partenaires, le pilote est responsable de la sécurité de ses passagers et du bon état permanent du matériel. Il a besoin des formations complémentaires liées à l'entretien et à la mécanique des moteurs Hors-Bord, à la sécurité en mer et à la maintenance du matériel de plongée. Des entrainements de plongée réguliers sont par ailleurs indispensables pour lui comme pour tous les plongeurs du parc, afin de garantir les automatismes et les gestes de sécurités nécessaires à une activité à risques.

Les Chargés de mission (CdM) sont les agents de terrain chargés de la mise en œuvre des actions définies dans le Plan de Travail du Parc. Leur nombre et leurs domaines d'interventions respectifs sont décrits **activité 1.1.1 supra**. Leurs besoins spécifiques en formation varient en fonction de leurs formations de base et de leurs missions respectives. Après le recrutement ou confirmation pour les agents en poste, une fiche de besoin en formation spécifique sera établie pour chaque chargé de mission en tenant compte de sa formation de base et de ses expériences professionnelles, Mais tous les agents ont des besoins communs en renforcement de capacités qui sont (liste non exhaustive) :

- Connaissances écologiques et environnementales
- Pratique de l'outil informatique y compris la récolte de données (logiciels des tablettes)
- Techniques de surveillance et de suivi écologique des habitats et des espèces cibles,
- Échanges d'expérience avec d'autres Aires Protégées nationales et régionales
- Administration et animation de site Web et des réseaux sociaux (surtout pour le chargé de communication)
- Approche et méthodes de sensibilisation et d'éducation environnementale
- Organisation et animation de réunions d'échanges avec les différents publics cibles,
- Organisation et suivi opérationnel des agents de terrain (Rangers et éco gardes)
- Entretien des matériels de terrain

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de cette activité est de renforcer les capacités du personnel du Parc, en particulier les capacités opérationnelles, afin d'améliorer la gestion de l'institution sur le plan administratif et financier, mais aussi technique et scientifique.

Contenu et différents thèmes de formation ciblés :

	Thème de formation	Publics cibles	Modalités	Responsables/formateurs
1	Gestion et gouvernance des Aires Protégées	DE, DT, CG, BE, CdM	Cours, visites d'échanges	AT, Gestionnaires de AP
2	Les valeurs environnementales des milieux terrestres marins et côtiers	DE, DT, CG, BE, CdM, Rangers, Ecogardes	Cours, visites de terrain	AT, missions d'appuis
3	Évaluation des biomasses et stocks de carbone	DE, DT,	Cours théoriques, visites de terrain	Spécialiste empruntes carbone
4	Logiciels de comptabilité et de gestion financière	RAF, Comptable	Cours et pratiques	Formateurs comptables

5	Outils de gestion des ressources humaines	DE, DT, RAF, CdM, Rangers	Cours et pratiques	AT, missions d'appui
6	Entretien/gestion du matériel	AD, CdM, Rangers, Ecogardes	Pratiques de terrain	AT
7	Sécurité du personnel	AD, CdM, Rangers, Ecogardes, Pilote-plongeur	Cours pratiques	AT
8	Surveillance du territoire du Parc	Rangers, Ecogardes, CdM, Suivi/ évaluation	Cours et pratiques de terrain	AT et experts externes
9	Méthodes de suivi biologique et écologique des cibles	DT, CdM, Rangers, Ecogardes, CG, BE, Resp. Suivi/evaluation	Cours théoriques et pratiques	AT, missions d'appuis
10	Utilisation des outils informatiques et bureautiques	RAF, Comptable, AD, CdM communication, Rangers	Cours et pratiques	Formateur spécialisé
11	Procédures juridiques	DE, DT, Rangers, CdM	Cours théoriques	CdM Affaires juridiques, AT
13	Organisation/animation de réunions et des groupes	CdM, Rangers	Cours et pratiques de terrain	AT
14	Mécanique autos/motos et moteurs hors-bord	Pilote de vedette, chauffeurs	Cours et pratiques	Formateurs spécialisés
15	Plongés, sécurité en mer et entretien matériel de plongée	CdM, pilote de vedette	Cours et pratiques régulières	AT, experts ponctuels
16	Partages d'expériences avec d'autres AP	CdM, DE, Dtasbjer4z44 26a	Visites d'échanges	AT, Gestionnaires des AP
17	Administration/animation sites Web et réseaux sociaux	CdM communication	Cours théoriques et pratiques	Formateur spécialiste
18	Méthodes de sensibilisation /éducation environnementale	CdM, Rangers	Cours et visites d'échanges	AT, missions d'appui
19	Egalité femme-homme et approches genre	Tous	Cours et pratiques	Experte genre

Un programme de formation élaboré au début de chaque année définira les thèmes de formation à aborder durant la période en cours.

Les renforcements de capacités pourront : i) être assurés en interne par certains cadres du PNM, ii) faire intervenir des formateurs extérieurs recrutés ponctuellement, iii) faire intervenir des partenaires du PNM tels que l'ONG NOE et d'autres acteurs clés du territoire, iv) se faire à travers des partages d'expériences et voyages d'échanges avec d'autres Aires protégées, etc.

Tous les besoins en la matière ne peuvent être anticipés sur la durée du projet. Il est donc proposé de mettre à disposition un budget forfaitaire annuel pour la formation et le renforcement de capacités des personnels qui devra être détaillé et priorisé annuellement dans le PTBA du PNM. Afin d'assurer une certaine équité entre les personnels, chaque employé du PNM devra bénéficier d'une formation pertinente et adaptée au moins à deux reprises au cours du Projet.

Dans la mesure du possible, si cela est jugé pertinent et possible, certains agents des Directions régionales appuyées dans l'axe 3.1 et des agents de l'opérateur engagé en axe 2.1 pourront être associés et bénéficier de certaines formations collectives.

Résultats attendus :

- R1.1.2.a Les compétences et les connaissances de l'équipe de gestion du Parc et **de la DREF** sont renforcées
- R1.1.2.b Le PNM est géré efficacement par un personnel plus compétent et mieux organisé

A1.1.3. Acquisition et remplacement de matériels et équipements du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Pour mener à bien ses missions, le PNM a besoin de véhicules, de motos, de vedettes ainsi que d'équipements informatiques et techniques.

Grace à l'appui de ces partenaires et en particulier de l'AFD, le PNM dispose d'équipements de base pour conduire ses activités. Cependant, ces derniers sont parfois anciens et en mauvais état.

A titre d'exemple, le PNM possède trois véhicules 4x4 respectivement acquis en 2015, 2017 et 2023. L'un est hors service, le second jugé en mauvais état et le troisième est fonctionnel et en bon état. Le PNM possède également des motos mises à disposition de certains personnels, en particulier les rangers et écogardes. On recense 9 motos acquises en 2017, et 14 motos acquises en 2018. Le PNM possède également 4 vedettes (2 achetées en 2013 et 2 en 2019) dont 1 en mauvais état et 5 moteurs (achetés en 2019) dont 3 en mauvais état.

Le PNM possède également plusieurs kits de plongée acquis en 2020 avec l'appui de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

En matière d'équipement informatique, le PNM possède 8 ordinateurs portables et 2 ordinateurs fixes. La plupart ont été acquis en 2018 et sont actuellement en mauvais état de fonctionnement. Certains personnels utilisent donc des ordinateurs personnels. Le PNM possède également 50 tablettes acquises en 2021 avec l'appui de l'AFD et qui sont encore en bon état de fonctionnement. Les personnels peuvent également utiliser 9 GPS Garmin en bon état et 1 *Inreach.*

Le Projet AGDRTC démarrera en 2024 pour une durée minimale de 5 ans (donc au moins jusqu'en 2029). Au cours de cette période, certains matériels devront de toute évidence être complétés, entretenus ou renouvelés pour permettre aux équipes de mener à bien leurs missions.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à acquérir du matériel et des équipements nécessaires au bon fonctionnement du PNM sur la durée du Projet.

Les acquisitions devront se faire par appels d'offres, en lots cohérents (vis-à-vis des possibles fournisseurs) et en fonction des besoins les plus urgents mais également en anticipant les besoins à moyen terme en fonction de l'état des équipements existants. Sur la durée du Projet, les acquisitions pour chaque type d'équipements (véhicules, motos, vedettes, informatiques) pourront se faire au travers de 1, 2 ou 3 Appels d'offres en fonction des besoins, notamment liés à l'état de fonctionnement des équipements actuels.

Au stade de la faisabilité, des budgets pour l'acquissions des équipements suivants sont proposés :

- 2 véhicules 4x4
- 1 vedette + moteurs
- 2 moteurs pour vedettes existantes
- 20 motos
- 15 ordinateurs portables
- 1 imprimante-photocopieur A3
- 3 imprimantes de bureau
- 10 tablettes
- 10 GPS
- 1 Drone semi-professionnel à décollage vertical

Un budget est également provisionné pour assurer la réparation de certains équipements et l'achats d'équipements complémentaires en fonction des besoins avérés du PNM.

Toutes les immobilisations seront gérées à travers le logiciel SAGE en cours d'installation et en application du nouveau manuel de procédures du PNM.

Résultats attendus :

- R1.1.3.a Le PNM est équipé du matériel en bon état de fonctionnement et adapté à ses besoins
- R1.1.3.b Le personnel du Parc rempli efficacement ses missions grâce à du matériel et des équipements modernes répondant à ses besoins

A1.1.4. Budget de fonctionnement du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Le PNM sera doté d'un budget de fonctionnement permettant de couvrir ses dépenses courantes telles que le fonctionnement du bureau, l'entretien et le fonctionnement des véhicules et des équipements, la surveillance du territoire, etc.

Le budget de fonctionnement sera exécuté suivant les dispositions prévues dans le nouveau manuel des procédures de gestion administrative, budgétaire, comptable et financière, en lien avec le système comptable du logiciel SAGE qui devra être pleinement utilisé par le Parc, au plus tard à partir du mois janvier 2024. Ce qui veut dire que le RAF et le comptable doivent être formés à son utilisation avant cette date.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de cette activité est de permettre au personnel du PNM d'avoir les moyens de travailler convenablement, aussi bien au bureau que sur le terrain.

Le manuel de procédure du PNM sera le document de référence pour l'exécution du budget de fonctionnement. Mais il sera au préalable testé pendant une période de 3 à 6 mois, avant d'être éventuellement adopté définitivement par les instances compétentes du Parc.

A ce stade les principaux besoins de fonctionnement identifiés sont :

- Consommables et fournitures de bureau,
- Eau, électricité, internet,
- Assurances des véhicules et motos,
- Entretien et carburant des véhicules et motos,
- Indemnité de déplacement des personnels,
- Petites réparations,
- Etc.

Résultats attendus :

- R1.1.4.a : Le PNM dispose chaque année d'un budget de fonctionnement cohérent et réaliste, couvrant tous ses besoins.
- R1.1.4.b : Le budget de fonctionnement est exécuté d'une manière efficace et transparente conformément au manuel des procédures en vigueur.

A1.1.5. Assistances techniques au PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Malgré un staff assez bien étoffé, le PNM manque de dynamisme et de compétences spécifiques dans certains domaines. Les appuis passés des AT ont été utiles et efficaces. Ils doivent donc être renforcés et mieux structurés.

L'Assistance Technique serait constituée de 2 AT long terme : 1 AT dans le domaine administratif et financier et 1 autre un peu plus polyvalent intégrant le suivi écologique et la surveillance. En d'autres termes on aurait 1 AT qui appuierait plus le Directeur Exécutif dans ses fonctions administratives et 1

autre qui appuierait davantage le Directeur Technique dans ses missions écologiques et de surveillance du territoire. Les missions des 2 AT seraient complétées par des interventions d'experts court termes nationaux et internationaux qui seraient mobilisés en fonction des besoins.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à recruter une Assistance technique qui viendrait en appui au PNM pour accompagner son renforcement et la mise en œuvre des activités du Projet.

Le recrutement devra se faire au démarrage du projet, à travers un Appel d'Offre international ouvert aux bureaux d'études internationaux. Les prestataires candidats devront proposer deux profils d'assistants long terme complémentaires qui couvrent les domaines « administratif et financier » et « surveillance et suivi écologique ».

Le pool d'expertise court terme pourra être composé d'experts internationaux et nationaux disposant de compétences spécifiques dans des domaines d'importance pour le PNM, notamment : la pêche et l'écologie marine, la gestion des écosystèmes côtiers, la lutte contre le braconnage, l'agriculture durable et les filières agricoles, la gestion de bassins versants, les reboisements, l'animation communautaire, etc. Les missions ponctuelles devront faire l'objet de TdR spécifiques validés par la hiérarchie du PNM et par l'UGP. L'AFD donnera également des ANO sur chaque proposition de mission court terme.

Résultats attendus :

- R1.1.5.a : Le PNM bénéficie d'une expertise internationale appropriée, compétente et opérationnelle

A1.1.6. Appuis au fonctionnement des organes de pilotage et de gouvernance du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Certaines dispositions relatives aux organes de pilotage et de gouvernance du PNM du Décret n°015-188/PR ne sont pas respectées. L'organigramme présenté dans le manuel de procédures révisé en juillet 2019 ne reflète pas la réalité institutionnelle et organisationnelle du PNM d'aujourd'hui :

(1) Le Conseil scientifique n'a pas encore d'existence.

(2) Un Conseil de direction restreint a été créé (Décision 01-2022), émanation du Bureau exécutif, lequel Conseil regroupe le Président du CA, le Directeur exécutif et le Cop en charge de la Direction technique : ce Conseil de direction a vocation à traiter sans délais les problèmes de gestion qui surviennent. La note portant sa création n'a pas encore été signée officiellement.

(3) Seules 5 missions sont évoquées alors qu'il y en a maintenant 7 (adjonction de S&E et d'écotourisme). A cette époque les postes en question n'étaient pas encore définis.

(4) Il y a désormais des écogardes autres que communautaires (recrutement sur base d'appels à candidatures pour la partie terrestre).

De ce fait, il y a lieu de revoir le manuel de procédures actuel du PNM (travail en cours par l'AT actuel au PNM) en intégrant tous les organes institutionnels du PNM et en précisant leur fonctionnement, attributions et modalités de rencontre. Ces différents organes devront être opérationnalisés et leurs travaux et prises de décisions devront faire l'objet de notes écrites diffusables aux personnes habilitées et concernées.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à assurer le fonctionnement efficace des organes de pilotage et de gouvernance du PNM.

Elle sera essentiellement mise en œuvre par les personnels du PNM avec l'appui de l'Assistance technique. L'activité ne présente pas de besoins budgétaires significatifs mais un forfait annuel sera tout de même disponible en cas de besoins avérés non couverts par le budget de fonctionnement du PNM et d'autres activités.

Pour ce faire, le manuel de procédures du PNM devra être révisé pour mettre à jour et préciser les modalités de rencontres et de travail des différents organes du PNM, en particulier le Comité de gestion, le Bureau exécutif, le Conseil de direction et le Conseil scientifique.

Un travail devra notamment être mené pour redéfinir les dates de tenue du Comité de Gestion (CG) et la période de référence des documents obligatoires à produire : comptes annuels du PNM consolidés, audit global du PNM, Rapports techniques et financiers annuels, PTBA consolidé du Parc. La période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre s'applique pour l'ensemble des documents à produire, avec disponibilité obligatoire en février avant la tenue CG.

Les réflexions sur la mise en place et l'animation d'un Conseil scientifique devront se faire en coordination avec l'Agence nationale des Parcs nationaux des Comores (ANPNC) (**cf. activité 1.5.4 infra**) et certains des partenaires scientifiques du PNM (**cf. activité 1.5.2. infra**). En effet, la Stratégie d'expansion du système national des Aires Protégées aux Comores prévoit qu'un Comité Scientifique soit mis en place au sein du Conseil consultatif de l'ANPNC. Ce dernier serait chargé de formuler des avis de nature scientifique selon les dispositions de la loi portant sur le Système des Aires Protégées des Comores et selon les nécessités du fonctionnement de l'ANPNC. Il pourrait en effet être pertinent de positionner un tel Comité Scientifique au niveau national pour l'ensemble des Aires protégées des Comores plutôt que pour le seul PNM.

Résultats attendus :

- R1.1.6.a : Le PNM est doté d'un manuel de procédures approprié et fonctionnel
- R1.1.6.b : Les organes de pilotage et de gouvernance sont fonctionnels et rendent compte de manière écrite de leurs travaux et décisions

A1.1.7. Réhabilitation des locaux du PNM et construction de clôtures

Enjeux et justification de l'activité :

Les bâtiments abritant les bureaux du PNM a Nioumachoi et le centre d'opérations a Miringoni nécessitent d'être réhabilités et aménagés en fonction des besoins actuels des services. Il est nécessaire également de clôturer ces enceintes afin de mieux les sécuriser, et aussi d'améliorer l'image du PNM.

Tous ces travaux étaient prévus dans le projet précédent mais ils ont été finalement annulés pour des raisons d'insuffisance budgétaire.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

Objectif de l'activité : Réhabilitation des locaux et construction des clôtures sur les sites de Miringoni et Nioumachoi.

Les marchés seront attribués à travers des Appels d'Offres nationaux qui seront préparés et lancés par la direction du Parc. Les cahiers des charges et dispositions des Dossiers d'AO devront être révisés et validés par l'UGP puis faire l'objet d'un ANO de l'AFD.

Résultats attendus :

- R1.1.7.a : Les bâtiments de Nioumachoi et Miringoni sont réhabilités et sécurisés par des clôtures appropriées
- R1.1.7.b : Le personnel du PNM travaille dans un cadre agréable, confortable et sécurisé

4.1.2. Activité 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM

A1.2.1. Délimitations visibles des zonages terrestres et marins du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Dans une Aire Protégée, le zonage terrain est essentiel pour pouvoir distinguer clairement les différents statuts de protection de chaque zone délimitée. Depuis sa création en 2021, le PNM a réalisé plusieurs délimitations de zonage, mais celles-ci n'ont pas donné les résultats escomptés.

En milieu marin les premiers zonages réalisés ont tous été des échecs : (câbles coupés, bouées perdues ou volés, etc.). Il y a lieu donc de faire un diagnostic poussé pour mieux connaitre les causes de ces échecs avant de faire un zonage plus approprié, réalisé par des professionnels confirmés du domaine. Il s'agira de délimiter d'une manière visible le périmètre du Parc, ainsi que les différentes réserves naturelles identifiées à l'intérieur de l'Aire Protégée.

En milieu terrestre, le premier zonage réalisé a fait l'objet d'un projet d'arrêté ministériel actuellement en cours de finalisation. Celui-ci règlemente notamment les usages dans les trois zones d'intérêt écologiques définies sur la partie terrestre, à savoir : (1) Zone de Non Prélèvement (ZNP) correspondant aux forêts dites intactes ou aucune activité humaine n'est autorisée (des occupations illégales y sont régulièrement observées et les règles y sont très peu observées). (2) Zone d'Utilisation Contrôlée (ZUC) qui forme une sorte de zone tampon autour de la ZNP. Les règles d'utilisation y sont définies (demandes de coupe de bois obligatoire, pas de pratiques agricoles nocives...), mais elles restent peu respectées, et (3) la Zone d'Utilisation Durable (ZUD) correspondant à la zone d'activités économiques soumise à des règles d'usage moins strictes.

Pour chaque zone, il y a lieu de (i) préciser les points de balisage et dresser la cartographie correspondante, (ii) définir si nécessaire des règles spécifiques d'usage, et (iii) décrire les modalités de suivi des habitats et des espèces cibles de conservation identifiées.

La carte ci-dessous présente le zonage actuel du PNM.

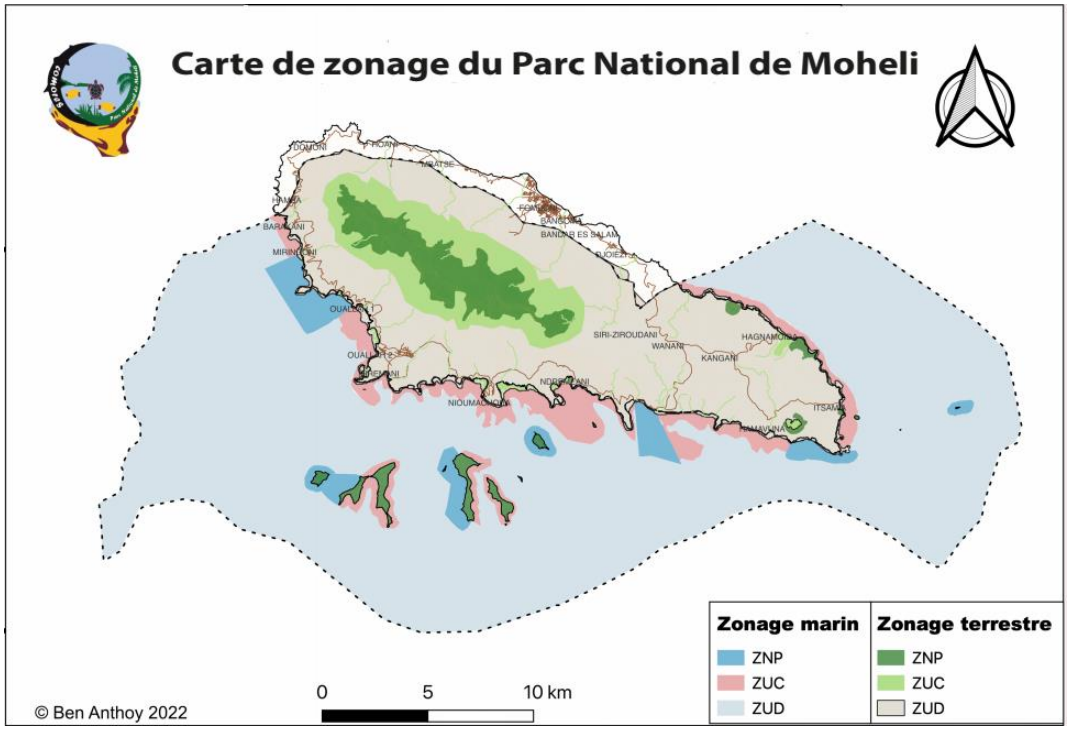

Figure 15. Carte du zonage du Parc National de Mohéli (Source : PNM, 2023)

<u>Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :</u>

L'objectif de la présente activité est d'avoir une bonne visibilité des limites du Parc et celles des réserves naturelles et des zones d'intérêt écologique, afin d'y faciliter l'application de la réglementation.

En milieu marin il s'agira en premier lieu de délimiter par des bouées très visibles, tout le périmètre du Parc et de finaliser le balisage en cours des réserves naturelles, en pleine mer et sur la côte. Il faudra par la suite renforcer la surveillance dans les premiers mois de balisage afin de pouvoir identifier et prévenir les causes réelles des échecs enregistrés par le passé. Il est également recommandé d'engager, dès la pose finale du dernier balisage, des suivis biologiques comparatifs sur les poissons indicateurs et sur les récifs coralliens, en vue d'évaluer l'efficacité des réserves instituées.

En milieu terrestre il s'agira de signaler sur chaque sentier d'accès aux zones forestières, l'entrée en ZUC (par une croix ou un pochoir de peinture jaune par exemple) et en ZNP (par une croix ou un pochoir de peinture rouge). Ces marques seraient étalées sur une cinquantaine de mètres autour du point GPS, pour permettre leur visibilité à coup sûr, et dans les deux sens de la progression sur les sentiers.

Proposition de pochoirs en support métallique léger

A noter que la délimitation de ces zones par les points GPS a déjà été réalisée par l'équipe du PNM. Les données recueillies doivent permettre de finaliser le projet d'arrêté en préparation, qui sera soumis très prochainement à la signature du Ministre en charge de l'environnement (MAPETA). La signature de cet arrêté est particulièrement importante pour légaliser ces limites.

Le balisage physique du zonage terrestre du PNM doit être réalisé par les agents du Parc en collaboration avec NOE sur financement du projet REDD+ Mohéli. Le balisage pourra être fait avec de simples marques de peinture sur les chemins à l'entrée desdites zones. Une pancarte avec les pictogrammes liés au zonage, sera ensuite installée au début de chaque sentier pour montrer au visiteur ou à l'utilisateur du sentier, les 3 zones qu'il va traverser avec la règlementation spécifique institué pour chacune d'elle.

Le Projet AGDRTC met à disposition une petite enveloppe financière qui pourra si nécessaire répondre à des besoins non couverts par le projet REDD+.

Une campagne d'information et de sensibilisation sera préalablement réalisée pour faire connaitre aux communautés et a tous les usagers des ressources du Parc, les zonages effectués et les règles à respecter dans chaque site. Cette campagne sera complétée par la production et l'installation de cartes générales de zonage terrestre et marin à l'entrée de chaque village de l'île.

Résultats attendus :

- R1.2.1.a : le périmètre du PNM ainsi que celui de ses zones d'intérêt spécifiques (ZNP, ZUC, ZUD et les réserves marines), sont clairement définis et leurs délimitations sont bien visibles pour tous,
- R1.2.1.b : Pour chaque zone d'intérêt spécifique, les règles d'usage sont connues et respectées par les usagers,
- R1.2.1.c : Pour chaque zone d'intérêt spécifique, les modalités de suivi écologique des habitats et des cibles de conservations sont définies et appliquées par le personnel du Parc.

A1.2.2. Organisation et mise en œuvre des patrouilles de surveillance

Enjeux et justification de l'activité :

Malgré l'extension du Parc sur la partie terrestre, Mohéli fait toujours face à un sérieux problème de déforestation de son territoire, avec un taux annuel moyen de déboisement qui atteint 1,65%, lié en grande partie à l'expansion des surfaces agricoles. Au niveau marin, la destruction des écosystèmes et le braconnage des tortues en particulier, sont certes bien atténués, mais le problème de la protection/gestion durable des ressources reste entier. Et le métier de surveillance devient de plus en plus risqué, sinon dangereux, en raison des menaces provenant des braconniers.

Pour faire face à ce problème, le PNM a créé depuis janvier 2022, un Centre des Opérations, placé sous l'autorité du Chargé de Mission Surveillance et Suivi des Affaires Juridiques (CM SSAJ), avec l'assistance technique de l'ONG NOE.

Ce Centre des Operations (CO) comprend un Responsable du Centre (RCO), un Adjoint au Responsable du Centre (ACO) et un Opérateur du Centre (OCO) placé sous la supervision du ACO et du RCO. Le CO est en charge de la planification, l'organisation et la supervision des missions de surveillance avec l'appui des Rangers et des Ecogardes.

Sur le plan opérationnel, le CO doit être actif tous les jours, du départ de la première patrouille jusqu'au retour de la dernière. Il compile et exploite avec un SIG (QGIS, ArcGIS, *Basecamp*...) les données de terrain transmises quotidiennement par les écogardes et les rangers. Il est en charge de la rédaction du paragraphe « protection et sécurisation » du Compte- Rendu Hebdomadaire (CRH) du PNM et de la production des rapports mensuels de surveillance, à l'attention de la direction du Parc.

Le CO est doté d'équipements modernes de terrain et de surveillance (piège caméras, ordinateurs portables+ écrans grand format, GPS eTrex32, Inreach Mini, sacs de couchage, lampes frontales etc.) ainsi que du matériel de bureau fourni par le projet REDD+ et mis en œuvre en partenariat avec l'ONG NOE.

L'appui du projet AGDRTC va consister à renforcer et consolider ce dispositif de surveillance mis en place avec l'appui du projet REDD+.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de l'activité est d'organiser et mettre en œuvre un système de surveillance efficace pour diminuer la pression sur les forêts et réduire les activités illégales sur la zone marine.

Il faudra pour cela, renforcer la surveillance forestière, en particulier en période cruciale des feux de brousse et de plantations, et au niveau marin, renforcer la lutte contre le braconnage des tortues, en nette augmentation ces dernières années, malgré les efforts déployés depuis la création du Parc. Plus précisément, il est nécessaire de :

- Renforcer le cadre de concertation entre les chargés de mission « surveillance » et les rangers en impliquant ces derniers dans les réunions mensuelles et dans l'élaboration/actualisation des plans annuels de surveillance et des programmes hebdomadaires de patrouille.
- Intensifier la surveillance dans les zones sensibles telles que les ZUC, le cœur des ZNP et les réserves marines,
- Renforcer le réseau des informateurs anonymes à Mohéli et dans les autres îles,
- Doter les agents de surveillance d'équipements de terrain complémentaires plus adaptés à leur mission, pour améliorer leur reconnaissance, leur sécurité/protection, ainsi que leur confort lors des nuits passées sur le terrain,
- Réorganiser les missions de patrouilles des éco gardes et rangers, en renforçant notamment le pilotage et l'encadrement par les chargés de mission, etc.

L'activité sera mise en œuvre par les personnels du PNM, en collaboration avec l'ONG NOE sur la partie terrestre (projet REDD+) et avec l'appui de l'assistance technique.

Résultats attendus :

- R1.2.2.a : Les agents de surveillance, rangers et éco gardes, sont mieux formés et outillés,
- R1.2.2.b : Le système de surveillance est mieux organisé et donc plus opérationnel et plus efficace
- R1.2.2.c : Les infractions et les délits dans la zone du Parc, notamment la déforestation dans la partie terrestre et le braconnage des tortures dans la partie marine, sont en nette diminution

A1.2.3. Traitement et suivi des infractions et délits constatés

Enjeux et justification de l'activité :

A ce jour, trop d'infractions avérées échappent encore aux dispositions prévues dans les accords de cogestion ou même à l'application de la justice (pour les plus graves).

Dans les villages, des arrangements à l'amiable avec des amendes se font conformément (ou non, selon les cas) à l'application des accords de cogestion si le braconnier est jugé au niveau de la communauté.

En revanche si le braconnier est transféré en justice, les risques que les amendes et les peines d'emprisonnements ne soient pas respectées sont importants. Les braconniers en particulier, sont souvent relâchés en échange de transactions négociées « à l'amiable », sans que l'on puisse documenter ces dernières et s'assurer qu'elles sont conformes à la loi et aux accords de cogestion (la communauté doit en principe percevoir une partie de l'amende prescrite).

Ce qui non seulement ne dissuade pas les braconniers à récidiver, mais décourage les communautés fermement engagées dans la protection des ressources mais également le PNM et ses partenaires (forces de l'ordre notamment). Les éco gardes et rangers se sentent frustrés, voire désabusés lorsqu'ils apprennent que la personne qu'ils avaient attrapé la veille a été relâchée sans qu'aucune poursuite judiciaire ne soit engagée contre elle.

Il y a donc un enjeu à renforcer les poursuites des affaires au niveau du tribunal, à faire le suivi des dossiers jusqu'au bout et à documenter leur évolution, quelle que soit l'issue, positive ou négative, et conformément aux dispositions du manuel des procédures juridiques relatives à la constatation des infractions et à leur traitement aval.

Depuis mi 2023, le PNM expérimente une nouvelle stratégie de lutte contre les braconniers impliquant la participation en première ligne de la gendarmerie qui consiste à détruire le matériel et les équipements des braconniers en ce qui concerne le braconnage marin. D'après le PNM, cette nouvelle stratégie connait un certain succès depuis qu'elle a été mise en place.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de l'activité est de mettre en place des procédures judiciaires de suivi, constantes et efficaces de toutes les infractions et délits constatés au niveau du PNM.

Pour cela il sera nécessaire de recruter un Chargé de mission juridique qui sera le responsable administratif de toutes les affaires judiciaires liées aux missions de surveillance des écogardes et des rangers. Il sera plus précisément chargé de l'identification/qualification des infractions, du dépôt des plaintes et du suivi des affaires au niveau du tribunal, entre autres.

Au niveau interne, il aura la charge de documenter tous les cas d'infractions transmises à la police puis à la justice et ce, quelle que soit leur issue (non-lieu, condamnations, arrangements à l'amiable…).

Il sera par ailleurs nécessaire de renforcer les capacités des rangers et des écogardes en matière juridique (comment rédiger et déposer une plainte, suivi des affaires judiciaires…) afin qu'ils puissent appuyer efficacement le Chargé de mission dans ce domaine.

A titre d'exemple, le tableau suivant pourrait être utilisé pour assurer le suivi des affaires judiciaires.

Tableau 4. Exemple de tableau de synthèse du suivi es affaires judiciaires

délit commis le	agent resp du PV	date du PV	plainte déposée par	date plainte	décision de justice rendue le	Condamnation	Sanction
25-janv.-22	agent X	25-janv.-22	CM SSAJ	26-janv.-22	9-mars-22	Oui	remise en état de la parcelle

Résultats attendus :

- R1.2.3.a : Tous les cas d'infractions et délits constatés sont transmis aux autorités judiciaires et rigoureusement suivis et documentés au niveau du Parc par les agents habilités.
- R1.2.3.b : Les auteurs des infractions et délits enregistrés au niveau du PNM sont jugés et condamnés conformément aux lois et règlements en vigueur.

A1.2.4. Études et suivis écologiques au sein du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Depuis sa création et en particulier depuis son passage au statut de Parc national, le PNM a conduit et/ou bénéficié de différentes études et suivis écologiques de ses écosystèmes, de sa faune et de sa flore. On peut notamment citer les suivantes :

- Parc national de Mohéli. 2011. Etude écologique de la forêt de l'île de Mohéli : Délimitation de la forêt en une Aire protégée. 74 p.
- MAREX. 2018. Evaluation de milieux naturels. Analyse des écosystèmes marins de l'île de Mohéli. 61 p.
- IBOUROI M. T. 2018. Suivis écologiques de la faune terrestre de l'archipel des Comores. 40 p.
- Herbier national des Comores. 2019. Diagnostic scientifique de référence (état zéro) de la partie terrestre du Parc National de Mohéli. 70 p.
- M. Ben Anthoy, V. Rakotoarimanana, Dominique Hervé, S. Razanaka, J.R. Randriamalala, et al.. Diversité et structure des formations végétales sèches de l'île de Moheli, Comores. Hervé, Dominique (ed.); Randriamalala, J.R. (ed.); Randriambanona, H. (ed.); Razanaka, S. (ed.); Rakotoarimanana, V. (ed.); Ranaivoson, R.E. (ed.); Rafidison, V. (ed.); Carrière, Stéphanie M. (ed.). Valoriser les forêts sèches, Ed.Antso; IRD, pp.71-78, 2022, 979-10-95771-40-1. ⟨hal-03994966⟩ ;
- Contribution à l'étude ethnobotanique des plantes des formations végétales sèches de la région de Djando au Parc National de Mohéli. M. Ben Anthoy (Comores) - Résumé & Vidéo in IRD. (2021, 3 février). Usages et valorisations des plantes Symposium en ligne de SEP2D : "Biodiversité végétale et développement durable".
- Bernagou, L., Ben Anthoy, M., Bamdou, M.M., Beudard, F., Daniel, L. 2023. Rapport de l'enquête « dugong » auprès de la communauté de pêcheurs de Mohéli. 23p + Annexes ;
- Ben Anthoy M. 2023, Contribution du Parc National de Mohéli dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement territorial de l'ile de Mohéli en Union des Comores [Mémoire de master 2, École d'Économie du développement de l'Université de Clermont-Auvergne & Campus AFD, France] ;
- Parc national de Mohéli (F. SAID MANINI & B. ANTHOY). 2020. Etude ethnobotanique sur l'usage des plantes médicinales utilisées dans le Parc national de Mohéli. 30 p.
- Parc national de Mohéli (B. ANTHOY). 2020. Contribution à l'étude ethnobotanique des plantes des formations sèches dans la région de Djando, au Parc national de Mohéli. 13 p.
- Parc national de Mohéli (M. B. MOUCHITADI). 2020. Rapport de suivi des cétacées au Parc Nation de Mohéli. 8 p.
- TORRES D. 2022. Projet REDD+ à Mohéli. Analyse historique de la déforestation et stocks de carbone. 18 p.
- Herbier national des Comores & Association 2MAINS. Date inconnue. Evaluation des risques d'envahissement du milieu naturel par les espèces exotiques utilisées dans les programmes de reboisement aux Comores. 9 p.

Les différentes études et suivis écologiques, ethnobotaniques et socioéconomiques déjà réalisés au PNM indiquent que, malgré son importante diversité biologique, l'île de Mohéli fait face à la vulnérabilité écologique que subissent en général tous les territoires insulaires des pays en développement, en raison des catastrophes naturelles et des pressions anthropiques.

Ces études ont permis d'inventorier les principales espèces faunistiques et floristiques présentes dans l'île et de caractériser leurs répartitions spatiales sur les différents sites du Parc. Elles ont permis également de caractériser les différents modes d'usage et de valorisations de ces ressources par les communautés locales ainsi que les principales sources de menaces qui pèsent sur elles.

Il apparait donc nécessaire de poursuivre ces actions de suivi écologique sur le territoire du PNM, afin de pouvoir connaitre à chaque instant, l'état de santé des sites étudiés et des espèces qui y vivent et définir en conséquence les stratégies de conservation à adopter pour le Parc ainsi que les actions de développement à promouvoir en faveur des communautés locales.

Il est par ailleurs primordial de renforcer tout particulièrement le suivi scientifique des espèces emblématiques de renom international telles que les baleines à bosses et la chauve-souris de Livingston, afin de placer le PNM au niveau mondial de protection d'espèces migratrices à large répartition et/ou fortement menacées d'extinction.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de cette activité est de poursuivre/renforcer les suivis écologiques et scientifiques des cibles de conservation du PNM ; soit des espèces végétales et faunistiques d'importance écologique et socioéconomique confirmée et les écosystèmes qui les abritent.

Au niveau faunistique, le suivi concernera notamment la collecte de données sur le nombre et les caractéristiques biologiques et écologiques des individus et espèces séjournant et/ou fréquentant périodiquement le territoire du Parc ainsi que les différentes menaces qui pèsent sur elles. Un accent particulier sera mis sur les espèces emblématiques et/ou jugés plus vulnérables aux pressions naturelles et anthropiques comme : (1) la chauve-souris de Livingstone, le lémur mongoz et certaines espèces de papillons et d'oiseaux, au niveau terrestre, et (2) les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*), les tortues marines et les dauphins, au niveau maritime.

Au niveau floristique le suivi sera focalisé dans les domaines forestiers (forêts humides de crête et forêts sèches côtières) en portant une attention sur les plantes exotiques envahissantes et leur impact sur les espèces autochtones et endémiques de l'île.

Ces suivis seront conduits en partenariat avec des organismes de recherche nationaux et internationaux, avec la participation des équipes du PNM et le recrutement ponctuel si nécessaire (formation, protocoles, reconnaissance d'espèces, appuis aux inventaires, etc.) de spécialistes en botanique, ornithologie, chiroptères, mammifères marins, etc. Le suivi écologique devra être mieux organisé par le PNM, les personnels mieux formés aux protocoles, les inventaires mieux documentés et articulés avec les partenaires scientifiques (**cf. activité 1.5.2. infra).** Il sera par ailleurs important de capitaliser les résultats et de les communiquer plus largement aux populations locales et partenaires internationaux (**cf. activité 1.5.1 infra**).

Résultats attendus :

- R1.2.4.a : Le suivi et écologique et scientifique des écosystèmes, espèces faunistiques et floristiques, marines et terrestres, est pleinement opérationnel et contribue efficacement à la prise des bonnes décisions sur la conservation et la réhabilitation des écosystèmes

A1.2.5. Reboisements, protection des têtes de source et lutte antiérosive

Enjeux et justification de l'activité :

La déforestation et la dégradation forestière constituent l'un des principaux problèmes environnementaux que rencontrent les Comores, et ce malgré toutes les initiatives entreprises ces dernières années pour l'endiguer ou la compenser par des reboisements. D'après FAO (2020[34]), les Comores auraient perdu près de 30% de ses superficies de forêts entre 1990 et 2020.

A Mohéli, les analyses conduites dans le cadre du Projet REDD+ confirment la problématique. Les taux de déforestation brute ont varié au cours des vingt dernières années entre des moyennes de 1,65 %/an et 3,08 %/an, avec une tendance à la baisse depuis le milieu des années 2010 (lien avec le Projet d'appui au PNM ?).

Les principales causes de ces déboisements sont : la création de nouvelles parcelles agricoles et la recherche du bois d'œuvre pour la construction et la menuiserie et du bois de chauffe pour la cuisine et la distillation des fleurs d'Ylang-Ylang.

[34] FAO. 2020. Forest Resources Assessement. Rapport des Comores. 58 p.

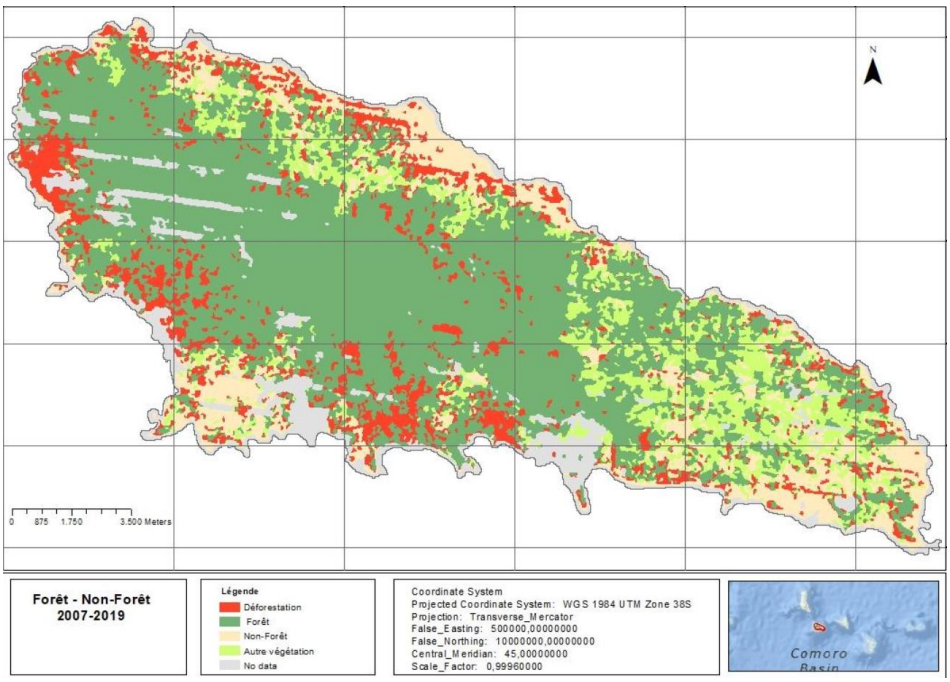

Figure 16. Carte de la déforestation à Mohéli entre 2007 et 2019 (Source : TORRES D., 2020)

<u>Point d'attention :</u> La carte ci-dessous pourrait donner une image erronée de l'état réel des forêts à Mohéli en 2019. Les surfaces de forêt présentées en vert ci-dessous répondent à la définition de la FAO qui est trop large pour rendre compte de la situation réelle à Mohéli. En réalité, les forêts naturelles encore préservées sont essentiellement limitées à la ZNP du PNM.

Les impacts de cette déforestation sont nombreux. Une grande partie de la faune terrestre et endémique aux Comores, plus particulièrement à Mohéli, est localisée dans les zones forestières d'altitude (point culminant à 790 m), incluant les bassins versants. De ce fait, une perte continue de la forêt a des impacts négatifs sur cette biodiversité et peut remettre en cause la viabilité des populations de certaines espèces emblématiques identifiées dans l'île.

Aussi, la disparition de la couverture forestière dans les bassins versants entraine un assèchement des cours d'eau, une érosion massive des sols, voire des éboulements et glissements de terrains en forte pente et une modification du microclimat au niveau local.

Face à ce fléau, dans le cadre du projet REDD+, le PNM, en collaboration avec l'ONG NOE, cherchent à limiter les déboisements, en particulier dans la ZNP. Dans le cadre de l'**<u>activité 1.2.2 supra</u>**, le Projet appuiera effectivement un dispositif de surveillance mis en œuvre par le Parc avec l'appui de NOE, dans le cadre du projet REDD+ de Mohéli.

Une approche complémentaire consiste à restaurer les écosystèmes forestiers à travers les reboisements et la Régénération naturelle assistée. De nombreuses initiatives de reboisement ont été menées à différentes échelles à Mohéli ces dernières années. Mais elles se sont dans la plupart des cas soldées par des échecs plus ou moins marqués. Les raisons sont multiples :

- Objectifs de reboisement mal définis ;
- Espèces/plants de reboisement non adaptés ;
- Statut foncier des sites à reboiser non clarifiés ;
- Responsabilités non ou mal définies : qui fait quoi ? avant, pendant et après le reboisement ;
- Absence de mécanismes incitatifs pour des mesures de protection, d'entretien et de suivi des plantations à court et moyen terme ;
- Etc.

Il n'existe malheureusement aucun état des lieux sérieux ni cartographie des projets de reboisements conduits à Mohéli ces dernières années. Les acteurs impliqués dans les échecs de reboisements ne voient pas d'intérêt à communiquer de manière objective et transparente sur les difficultés rencontrées et les résultats généralement insuffisants.

On note néanmoins que le PNM met en œuvre un projet en collaboration avec la Fondation GIVAUDAN (acheteur d'ylang ylang) depuis septembre 2020. L'objectif global du projet vise à contribuer à l'augmentation de la couverture forestière de la commune de Djando par la plantation d'arbres au niveau des écosystèmes dégradés en vue d'améliorer le cadre de vie des populations et d'atténuer les effets des changements climatiques. Parmi les résultats attendus, on note : « *Au moins deux pépinières sont créées et au moins 11 100 arbres sont mis en terre sur toute l'étendue du territoire de la partie basse de la commune de Djando dont 5 000 pour les parcs à bois, 5000 pour les berges et 1 100 arbres pour les plantations d'alignement le long de la route des villages cibles du projet.* » La liste des espèces reboisées, adaptées au contexte de Djando (villages d'Hagnamoida, Kangani et Itsamia) et aux demandes des communautés, est présentée ci-dessous. On note que la moitié sont des fruitiers et que seulement deux espèces sont indigènes des Comores. Malheureusement, le bilan du projet rédigé par le PNM en août 2021 (soit 1 an après le démarrage) ne permet pas d'avoir une idée objective et clair des résultats concrets et des taux de survie des arbres dans les parcelles.

Tableau 5. Liste des espèces utilisées par le PNM pour les reboisements dans la commune de Djando dans le cadre du projet avec GIVAUDAN (Source : PNM, 2023)

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom local	Site de reboisement
FABACEAE	*Acacia auriculiformis*	Acacia auriculé	Mcacia	Padza
FABACEAE	*Gliricidia sepium*	Gliricidia	Mgliricidia	Padza
COMBRETACEAE	*Terminalia catapa*	Badamier	Mkadare	Rivière
MALVACEAE	*Thespesia populnea*	Porcher	Mwaro	Rivière
FABACEAE	*Pterocarpus indicus*	Sang dragon	Msonobari	Padza & Route
MORACEAE	*Artocarpus altilis*	Arbre à pain	Mfuriyapa	Berge & Route
MORACEAE	*Artocarpus heterophyllus*	Jaquier	Mfenessi	Berge & Route
ANACARDIACEAE	*Mangifera indica*	Manguier	Mmanga	Berge & Route
PASSIFLORACEAE	*Passiflora edulis*	Fruit de la passion	Mgrenadelle	Berge
MALVACEAE	*Persea americana*	Avocatier	Mzavoka	Berge & Route

Bien que les activités de reboisement soient complexes à mettre en œuvre à Mohéli, et qu'elles se soient souvent soldées par des échecs, il reste important et incontournable de travailler à la restauration du couvert forestier et des terres dégradées dans le cadre du futur Projet. Les reboisements ont un intérêt écologique pour la biodiversité et le climat mais également social et économique à travers la protection de la ressource en eau, la restauration de terres dégradées et la mise à disposition de bois pour les populations.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de cette activité est de promouvoir un système durable de reboisement visant d'une part à protéger les têtes de sources et berges de rivières pour assurer un approvisionnement en eau de la population, et d'autre part à lutter contre l'érosion et la dégradation des sols, en vue d'améliorer la résilience de la population face au changement climatique.

L'activité sera menée par le PNM, notamment sous la responsabilité du Directeur technique et avec la participation active du Chargé de mission bassins versants, du chargé de mission développement local, des rangers et des écogardes dans les villages.

Pour chaque site, les espèces à reboiser et les modalités de reboisement seront définies avec les acteurs concernés, en fonction des objectifs visés et du statut foncier du site en question. Pour la sélection des espèces à reboiser, le PNM pourra notamment s'appuyer sur son expérience ainsi que sur un « Guide technique d'agroforesterie pour la sélection et la gestion des arbres aux Comores » (ICRAF-DAHARI, 2012) développé dans le contexte d'Anjouan mais tout même utile pour Mohéli.

Le projet visera à appuyer principalement deux types de reboisements : les reboisements parcellaires ou individuels et les reboisements de masse.

Les reboisements parcellaires ou individuels seront réalisés dans des parcelles privées mais en visant à avoir des impacts positifs sur la communauté. Il peut s'agir par exemple d'appuis à l'agroforesterie (essences forestières associées aux cultures pour jouer le rôle de brise-vent, réguler le climat, favoriser les infiltrations d'eau, maintenir la fertilité du sol etc.) ou des actions de lutte contre l'érosion et la dégradation des sols. Les propriétaires concernés choisiront eux même les espèces qui

leurs conviennent pour le reboisement ainsi que le degré de recouvrement de leurs parcelles, en accord avec le projet. Et ils se chargeront pleinement de la mise sous terre des plants, du gardiennage et du suivi jusqu'à leur maturité, sous le contrôle et le suivi des chargés de mission bassin versant et développement local du PNM.

Les reboisements de masses concernent les plantations « ordinaires » dans les grands espaces collectifs comme les parcelles complètement dénudées au milieu de la forêt (dans certains cas il ne sera pas nécessaire de reboiser la parcelle mais de la laisser en friche et la surveiller jusqu'à ce qu'elle soit entièrement recolonisée), les têtes de sources, les berges de rivières ou les dortoirs des espèces emblématiques comme les makis et les chauves-souris de Livingston.

Les plants à reboiser seront produits par des pépiniéristes communautaires et/ou privés et/ou par les CRDE qui seront installés ou renforcés avec l'appui du Projet, en collaboration avec les autorités et acteurs locaux pertinents. Ces pépiniéristes communautaires, privés ou CRDE seront incités à produire des essences forestières locales y compris des espèces endémiques utiles pour le reboisement des secteurs « nettoyés » au cœur des forêts naturelles.

Afin d'assurer des taux de survie élevés des reboisements menés, le PNM devra veiller attentivement à la saisonnalité des campagnes de reboisement, au choix des espèces en fonction des terrains et zones, et enfin à l'entretien et au suivi des reboisements pendant au moins 2 ans. Pour ce faire, il sera primordial de confirmer l'intérêt à long terme des propriétaires de parcelles et associations villageoises pour planter des arbres (y compris fruitiers) et de mettre en place un mécanisme incitatif pour l'entretien de ces derniers pendant les premières années. Un mécanisme de paiement progressif à l'arbre vivant pourrait ainsi être envisagé, avec une prime à l'arbre vivant 2 à 3 ans après la plantation (à préciser/ajuster). L'objectif est d'inciter au bon entretien des plants pour maximiser les taux de survie mais le PNM et ses partenaires seront relativement libres de proposer des approches pilotes innovantes à tester.

Il convient de noter que la stratégie de restauration/reboisement du Parc intègre déjà un volet consistant à récompenser ceux et celles qui auront à planter le plus d'arbres selon un cahier de charge fourni par le PNM, mais ce dispositif n'a jamais été mis en œuvre. Ce système de récompense pourrait être réétudié et éventuellement révisé pour intégrer les taux de survie ou le nombre d'arbres encore en vie 2 à 3 ans après la plantation.

Parallèlement aux actions de reboisement, le Projet accompagnera le PNM et les autorités locales à instituer un système de gestion communautaire des domaines forestiers y inclus les autorisations de coupe de bois. Des Accords de gestion de ces domaines pourraient alors être négociés et signés par les Maires, le PNM et les communautés villageoises. Ils porteraient entre autres, sur les modalités de gestion des domaines forestiers, les droits et devoirs de chaque partie prenante, les mesures et les sanctions à prendre en cas d'infraction, etc.

La présente activité devra être bien coordonnée avec les activités d'aménagement et de gestion de bassins versants confiées à des ONG de terrain sous l'**axe 2.1 infra.** Lorsque ces ONG seront opérationnelles, le PNM pourra recentrer ses actions sur des communes et villages non couverts par les SDGIBV appuyés par le Projet, tout en maintenant une collaboration et une coordination étroite avec les ONG et communautés concernées par les SDGIBV.

Résultats attendus :

- R1.2.5.a : Les sites forestiers dégradés sont convenablement reboisés et efficacement protégés,
- R1.2.5.b : L'érosion et la dégradation des sols ont sensiblement diminué dans la zone du PNM grâce aux actions soutenues de reboisement
- R1.2.5.c : Les têtes de source continuent à alimenter les cours d'eau de l'île grâce à une bonne réhabilitation et une meilleure protection des bassins versants

4.1.3. Activité 1.3. Appuis au développement des communautés

A1.3.1. Sensibilisation, éducation et information des communautés

Enjeux et justification de l'activité :

Le PNM intègre la quasi-totalité des villages de Mohéli dans son périmètre, soit certainement plus de 35 000 personnes (hors Fomboni et quelques villages du Nord). C'est en grande partie ce qui explique son classement en catégorie VI de l'UICN « Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles ». Pour assurer l'utilisation durable des écosystèmes, le PNM a la spécificité d'être cogéré avec les communautés locales au travers de leur participation au Comité de gestion du PNM et des accords de cogestion (pour une part en cours de révision).

Après un démarrage plutôt réussi dans les années 2000 en termes de mobilisation locale, la période de crise du PNM a entrainé un quasi arrêt des concertations avec les populations et à une présence très insuffisante sur le terrain. Puis, avec le lancement du projet d'appui AFD à partir de 2014, le PNM s'est à nouveau ancré dans les esprits sur Mohéli.

Sur le territoire de Mohéli, le PNM est donc un acteur connu de tous ou presque. Divers évènements, des réunions, des visites de terrain et la présence des écogardes dans les villages permettent au PNM d'être visible et connu de tous. Cependant, l'image du PNM auprès des communautés n'est pas majoritairement favorable. La plupart des habitants restent peu informés, insuffisamment sensibilisés aux enjeux de cogestion durable du PNM et généralement pas impliqués directement dans la cogestion ou les projets financés. D'après une enquête INSUCO (2020) sur 456 ménages vivant dans les limites du PNM, 67% des enquêtés se sentent insuffisamment informés et 70% insuffisamment impliqués concernant la gestion et la vie du PNM.

Bien qu'elles ne soient pas toutes pleinement justifiées, les critiques à l'encontre du PNM ne manquent pas lors des ateliers, réunions, visites de terrain et échanges avec les communautés. Certains critiquent les restrictions imposées par le PNM, d'autres son inaction ou son manque d'efficacité, d'autres encore l'absence d'informations, d'implication dans la cogestion ou encore l'absence de retombées socio-économiques pour les populations. Evidemment, ces insatisfactions ne sont pas généralisables à toute la population et mettent aussi en lumière d'autres problèmes de gouvernance et de développement qui vont au-delà du PNM.

Si le PNM a certainement manqué de moyens et de Ressources humaines (RH) qualifiées et disponibles pour bien informer et sensibiliser les communautés, des améliorations pourraient sans grande difficulté être apportées pour renforcer le dialogue avec les communautés et la présence du PNM dans les villages.

Pour atteindre ses deux grands objectifs, il est essentiel que le PNM renforce et améliore sa communication avec les communautés, ce qui intègre plus largement un bon partage de l'information et une sensibilisation accrue.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à informer et sensibiliser les mairies et communautés locales sur les enjeux, objectifs, modalités de gestion et réalisations du PNM. L'enjeu est d'établir une communication fluide avec les communautés et un dialogue inclusif et constructif pour cogérer durablement les ressources naturelles de l'île. L'activité intègre notamment la révision, lorsque nécessaire, des accords de cogestion.

L'activité consistera notamment à élaborer et mettre des programmes annuels d'information et de sensibilisation des communautés permettant de garder un lien étroit et de bonnes relations avec les communes et les communautés, y compris avec les enfants, les jeunes, les femmes et les populations marginalisées. Le PNM doit parler au plus grand nombre et éviter de limiter ses échanges à quelques individus élus et membres d'associations villageoises.

Au démarrage du Projet, les équipes du PNM mettront à jour leur stratégie et approches de communication et de sensibilisation des communautés. Lors de l'élaboration du Programme de travail budgétisé annuel (PTBA), un programme prévisionnel de réunions et autres évènements d'informations et de sensibilisations sera proposé. Ce PTBA sera consolidé au niveau de l'UGP et devra faire l'objet d'un ANO de l'AFD et d'une validation par le COPIL.

Le partage d'informations consistera essentiellement à tenir les communautés informées des aspects importants de la cogestion du PNM, des objectifs, actions prévues ou en cours, des réalisations et impacts, des difficultés et menaces, etc. A l'inverse, il s'agira également pour les communautés d'être écoutées par les agents du PNM pour faire remonter certaines difficultés, préoccupations ou demandes. En somme, établir un lien de confiance pour échanger des informations de part et d'autre.

La sensibilisation consistera davantage à rappeler les enjeux de conservation et gestion durable des ressources ainsi que les zonages, règles d'usages et dispositions prévues par les accords de cogestion. La sensibilisation pourra toucher différents publics enfants et adultes et mobiliser différents outils adaptés au contexte, y compris des animations en milieu scolaire, du théâtre forum (modèle projet Varuna Living Forest) et des journées festives.

On distingue plusieurs modalités de communication et sensibilisation :

- Les petites réunions d'échange informelles, généralement avec un petit nombre de personnes dans les villages ;
- Les réunions publiques de village annoncées au préalable et où toute personne intéressée peut se rendre pour se tenir informée des actions du PNM ou faire remonter des doléances ou remarques ;
- Les séances de formation et de sensibilisation sur des sujets d'importance pour le Parc (zonage ZNP/ZUC, protection des cours d'eau, autorisations de coupe de bois, espèces protégées, règles de pêche, braconnage, etc.) ;
- Les interventions en milieu scolaire, notamment à travers des présentations, des visites de terrain, des jeux, des concours de dessin/poésie, et éventuellement la création d'une bande dessinée.
- Les journées culturelles et festives : tortue, Livingston, corail, etc.

Les principaux responsables de cette activité sont les Chargés de mission développement local (sénior et junior) et communication et sensibilisation (sénior et junior). Ces derniers peuvent au besoin solliciter leurs collègues des deux autres pôles ainsi que recourir ponctuellement à des appuis de consultants. Les écogardes auront également un rôle important à jouer dans le partage d'information et la sensibilisation, dans la mesure de leurs disponibilités vis-à-vis de leurs missions principales de surveillance et de suivi écologique. Ils devront pour ce faire être régulièrement formés et alimentés en données et outils de sensibilisation.

Pour une synergie efficace entre les actions de développement local et les équipes du terrain chargées de contrôler les activités prévues en accord avec les communautés, il est nécessaire d'associer les rangers et les écogardes aux réunions villageoises de leur secteur y compris avec les maires pour les coupes de bois et autres accords possibles. Il conviendrait donc de les informer systématiquement pour participation selon leur disponibilité et de leur fournir les PV de réunions.

Résultats attendus :

- R1.3.1.a. Les communautés locales sont régulièrement informées des objectifs, règles d'usage, actions et résultats du PNM.
- R1.3.1.b. Les communautés locales sont régulièrement sensibilisées aux enjeux de conservation et de gestion durable des ressources naturelles au sein du PNM.
- R1.3.1.c. En cas de besoin, les accords de co-gestion sont révisés

A1.3.2. Renforcements de capacités des associations villageoises

Enjeux et justification de l'activité :

Dans les villages au sein du PNM, les principaux interlocuteurs et partenaires du PNM sont les Associations villageoises de développement (AVD). Ces dernières sont notamment co-signatrices des accords de cogestion. Sur l'ensemble de son territoire, le PNM est en contact plus ou moins régulier avec vingt AVD (cf. annexe 8), qui elles-mêmes coordonnent dans chaque village des associations thématiques (pêcheurs/pêcheuses, agriculteurs/agricultrices, artisanat, environnement, gestion des déchets, femmes, tourisme, etc.). L'ONG NOE a réalisé un inventaire qui totalise 53 associations dans 22 villages. En réalité, leur nombre est plus élevé encore mais la plupart ont peu ou pas d'activités concrètes faute de budgets et d'appuis.

Pendant le précédent projet financé par l'AFD, le PNM a cherché à redynamiser ces AVD en les appuyant notamment dans leur structuration, leur gouvernance et la définition de statuts et plans d'action. L'objectif de PNM était notamment de doter les AVD d'un cadre thématique de programmation et de planification des actions de développement locales en lien avec les ODD et la Stratégie de

Croissance Accélérée de Développement Durable aux Comores (SCA2D). Au total, 42 membres des AVD ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur la conception de programme de développement et l'élaboration des plans d'action.

Si quelques AVD ont effectivement élaboré des drafts de plans d'actions et mis en œuvre certaines activités avec ou sans soutien extérieur, la plupart restent relativement faibles et fortement dépendantes des projets d'appuis. Le PNM a notamment appuyé 10 projets communautaires dans le cadre du précédent projet. En outre, les niveaux de compétences au sein des AVD sont parfois très inégaux entre membres, ce qui limite la vie démocratique des associations, une large appropriation par les membres des enjeux, objectifs et projets des AVD et la possibilité de formuler une demande de financement auprès du PNM.

Les renforcements de capacités des associations villageoises (AVD et thématiques) répondent à un besoin exprimé par ces dernières et justifié au regard des enjeux environnementaux et sociaux identifiés. Ils seraient complémentaires de l'activité précédente d'information et de sensibilisation les communautés locales. Pour le projet en particulier, ils se justifient pour préparer, accompagner et renforcer la pertinence, l'efficacité et la durabilité de l'activité d'appels à projets villageois. Les cahiers des charges et grilles d'évaluation des Appels à projets doivent être efficaces et pragmatiques, notamment pour limiter les risques d'inégalité de traitement des demandes.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à renforcer les capacités des associations villageoises (AVD et certaines associations thématiques) situés dans les limites du PNM pour leur permettre de contribuer efficacement et durablement au développement de leurs communautés et à la gestion durable de leurs territoires et ressources naturelles.

Plus spécifiquement, les renforcements de capacités porteront d'une part sur le fonctionnement des associations (gouvernance, vie associative, comptabilité, recherches de financements, genre et place des femmes, etc.) et d'autre part sur le montage, la mise en œuvre et le suivi de projets répondants aux besoins et priorités des villages et associations concernées. Une attention particulière sera notamment apportée au renforcement de capacité des femmes membres des associations afin de les encourager à prendre la parole, à prendre leurs responsabilités et si possible à prendre davantage de responsabilités au sein des associations.

Au démarrage du Projet AGDRTC, l'opérateur de l'axe 2.1 ne sera pas encore mis en place et les SDGIBV n'auront pas encore été élaborés. Cette phase pourrait prendre plus d'1 an tandis que les agents du PNM seront déjà en place et opérationnels. Dans les deux communes de M'Lédjelé et Djando, le PNM contribuera donc à un travail préparatoire en renforçant les capacités des associations locales. Ensuite, lorsque les SDGIBV seront validés et que l'opérateur de l'axe 2.1 sera opérationnel, le PNM et ce dernier devront articuler leurs interventions avec la possibilité que le PNM se concentre sur les autres communes et villages, en dehors du périmètre géré par l'opérateur. Ces ajustements et cette coordination devront être discutés dans le cadre d'un dispositif de concertation entre l'UGP, le PNM, l'opérateur et d'éventuels autres partenaires.

Les renforcements de capacités des AVD seront coordonnés et organisés par le chargé de mission développement local et le chargé de mission en charge des relations du PNM. Ce renforcement pourra prendre différentes formes telles que des séances de formation, des visites d'échanges, des accompagnements divers, des mises à disposition d'outils, etc. Pour certaines thématiques non maitrisées par les personnels du PNM, ce dernier pourra recruter des consultants nationaux et locaux en charge de former les membres d'AVD et/ou de les accompagner.

En lien avec les appels à projets de l'**activité 1.3.3 infra**, le PNM recrutera un pool de consultants nationaux et locaux spécialisés en agriculture, pêche, environnement, artisanat, etc., chargés d'accompagner les AVD et associations thématiques dans la formulation de leurs projets et le remplissage des formulaires. Au stade de la faisabilité, nous proposons 4 jours d'appuis d'un consultant pour 60 projets à formuler.

Pour les villages des communes de M'Lédjélé et Djando, le PNM devra bien coordonner son action avec l'opérateur en charge de la mise en œuvre des Schémas de développement et de gestion intégrée de bassins versants (SDGIBV) qui interagira également avec les AVD. En particulier, lorsque l'opérateur de l'axe 2.1 aura démarré ses appuis, le PNM pourra orienter préférentiellement ses appuis vers les autres communes et villages de son territoire.

Résultats attendus :

- R1.3.2.a. Les AVD situées dans le PNM sont renforcées et dynamisées
- R1.3.2.b. Les AVD sont accompagnées par le PNM et des consultants pour la formulation d'au moins 60 micro-projets

A1.3.3. Appels à projets de développement local dans les villages du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

L'un des principaux reproches adressés au PNM par les populations est de ne pas suffisamment contribuer au développement socio-économique des villages. Pourtant, l'appui au développement des communautés locales est l'un des deux grands objectifs du PNM. Le précédent projet du PNM (financé par l'AFD) revendique avoir redynamisé les AVD et versé l'équivalent de 200 000 € aux associations entre 2018 et 2022. En 2016-2017, le PNM a distribué environ 3 000 rejets de bananes dans plusieurs villages et appuyé des pépiniéristes. Le PNM a également appuyé (via la FADESIM et les CRDE) une centaine de femmes de plusieurs associations et groupes de maraichages à Djando et M'Lédjélé (formation, équipement, outillages). En 2021-22, il a notamment financé 10 projets associatifs de 5 millions de KMF chacun (environ 10 000 €) sur des thématiques diverses : maraichage, reboisement, protection des rivières, gestion de l'eau, tourisme, gestion des déchets, etc.).

Il n'a pas été possible de réaliser un bilan complet des projets appuyés par le PNM et des 35 associations communautaires recensées. Les entretiens et visites de terrain réalisées laissent toutefois penser que la préparation, la mise en œuvre, le suivi, les impacts concrets et la durabilité de la plupart de ces projets ont été insuffisants. Si les associations bénéficiaires ont généralement essayé de mettre en œuvre les projets comme elles le pouvaient, ces dernières n'ont pas été suffisamment accompagnées, notamment par des experts qualifiés dans ces domaines, en particulier pour les projets agricoles et de reboisement. Plusieurs projets ont connu des difficultés, avec des équipements inadaptés, des budgets insuffisants ou encore une forte mortalité des plants reboisés.

Le diagnostic de terrain et les échanges avec le PNM et des représentants des communautés locales ont mis en évidence les insuffisances des précédents appels à projets du PNM. On notera notamment le trop faible nombre de projets et d'associations appuyées sur l'ensemble du territoire, la durée insuffisante et les budgets parfois limités, l'insuffisance d'accompagnement, d'appuis techniques et de suivi, des impacts limités et trop peu durables, etc.

Pourtant, les demandes d'appuis du PNM en faveur du développement des communautés locales restent fortes. Le développement des communautés est l'une des deux principales missions du PNM. Le pari de l'écotourisme n'ayant pas réellement tenu ses promesses, il apparait essentiel que le PNM contribue financièrement et techniquement à soutenir des projets communautaires, dans un souci de développement mais aussi de renforcement de l'acceptabilité des restrictions imposées par le PNM.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à lancer, financer et mettre en œuvre deux à trois Appels à projets communautaires dans les villages du PNM pour contribuer à améliorer les revenus et conditions de vie des populations et gérer durablement les ressources naturelles et les territoires. L'approche par Appel à projet devra néanmoins être étudiée et comparée à d'autres approches plus directes permettant par exemple au PNM et consultants mobilisés de coconstruire des micro-projets sans passage par des Appels à projets.

L'activité est étroitement dépendante des deux précédentes puisque l'information, la sensibilisation et les renforcements de capacités devraient contribuer à créer des conditions favorables à l'élaboration et la mise en œuvre de projets à impacts.

La première année du projet sera dédiée aux précédentes activités et à la préparation d'un premier Appel à projet par le PNM ou de premières idées de projets qui pourrait être lancé en début de deuxième année. Des réunions d'informations renforcées sur les vulnérabilités et besoins des communautés, permettraient aussi de pré-identifier des activités économiques, sociales et environnementales durables répondant aux attentes des communautés locales. Dans les communes de M'Lédjélé et Djando, le PNM pourra également coordonner son action et s'appuyer sur l'élaboration et la mise en œuvre de SDGIBV.

Sur la durée du Projet, deux à trois Appels à projets communautaires seront lancés. Ces derniers seront rédigés par le PNM, révisés et validés par l'UGP, puis diffusés dans tous les villages du territoire auprès

des maires, des AVD et autres associations thématiques. Le budget maximum d'un projet sera limité à 15 000 € pour 18 mois et les décaissements se feront en trois tranches de 30/30/40% sur justification de l'utilisation de 70 à 80% de la précédente enveloppe et preuve de mise en œuvre des activités (à préciser). Le PNM sera responsable du suivi de ces justifications et de leur transmission à l'UGP. Si un projet n'est pas mis en œuvre conformément à la proposition formulée ou si le PNM est insatisfait des résultats sur le terrain, il pourra à tout moment bloquer le décaissement de la tranche suivante et même (en cas de mauvaise gestion ou soupçons de détournements) aller jusqu'à la clôture prématurée du projet.

Pour chaque Appel à projet, il est proposé de procéder en deux temps, avec une première phase où les associations soumettront des notes conceptuelles simples et concises (max 2 pages), et une seconde phase ou les projets présélectionnés seront détaillés en propositions de projets plus complètes (8 à 15 pages max), avec si nécessaire l'appui de consultants recrutés en **activité 1.3.2. supra.**

Les notes conceptuelles de projets seront évaluées par un comité ad hoc composé de cinq à six personnes représentants du PNM (2), d'un AT au PNM (1) et de l'UGP (2) et un consultant indépendant recrutés spécifiquement. Une grille d'évaluation sera préparée pour faciliter l'analyse et la notation objective des projets. La sélection devra également intégrer des considérations géographiques pour veiller à une bonne distribution des projets entre les différentes communes et villages du PNM, et des considérations thématiques pour assurer une certaine diversité des projets.

Les projets devront couvrir une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Agriculture durable et résiliente, agroécologie, agroforesterie, maraîchage, conservation et transformation des produits, commercialisation, etc.
- Pêche durable, sécurité des pêcheurs, stockage et transformation du poisson, commercialisation, etc.
- Apiculture et production de miel, stockage et transformation, commercialisation, etc.
- Artisanat local, formations, voyages d'études (Madagascar, Maurice), approvisionnement en matières premières, commercialisation, etc.
- Tourisme communautaire, formations de guides et personnels d'accueil, échanges d'expériences locales (notamment avec Itsamia), équipements et infrastructures, etc.
- Lutte contre la déforestation, restauration forestière et reboisements, mise en place de pépinières, etc.
- Lutte contre l'érosion (des sols et côtière), aménagements antiérosifs, couverture du sol, etc.
- Protection des sources d'eau et têtes de bassins, protection et re-végétalisation des berges, gestion durable de l'eau, etc.
- Collecte/valorisation de déchets.

Il convient de noter que les projets de santé, d'éducation, d'énergie domestique, d'assainissement ou d'adduction d'eau potable ne seront pas éligibles.

Les projets devront par ailleurs veiller à considérer et intégrer des thématiques transversales importantes telles que la prise en compte du genre et la réduction des inégalités femme-homme, la réduction des impacts du changement climatique et le caractère non émissif des projets financés et la réduction des inégalités socio-économiques.

Il est notamment proposé d'attribuer au moins 25% des projets à des associations majoritairement féminines et d'encourager les associations mixtes à intégrer des activités spécifiquement dédiées aux femmes dans leurs projets.

Par ailleurs, pour éviter que les projets formulés contribuent par inadvertance à une « maladaptation », le PNM devra développer une grille de critères « climat » pour l'évaluation des projets, en s'inspirant des principes suivants :

Eviter la maladaptation environnementale

Éviter les dégradations qui ont des effets négatifs in situ
Éviter de déplacer les pressions sur d'autres environnements (zones voisines ou zones liées sur le plan écologique ou socio-économique)
Soutenir le rôle protecteur des écosystèmes contre les risques actuels et futurs liés au climat
Intégrer les incertitudes concernant les impacts du changement climatique et la réaction des écosystèmes
Définir l'objectif principal comme étant de promouvoir l'adaptation aux changements liés au climat plutôt que de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Éviter la maladaptation socioculturelle

Intégrer les caractéristiques sociales et les valeurs culturelles locales concernant les risques et la dynamique de l'environnement
Intégrer et développer les compétences et les connaissances locales relatives aux risques liés au climat et à l'environnement.
Faire appel aux nouvelles compétences que la communauté est capable d'acquérir.

Éviter la maladaptation économique

Promouvoir la réduction des inégalités socio-économiques
Soutenir la diversification relative des activités économiques et/ou de subsistance
Intégrer toute modification potentielle des activités économiques et de subsistance résultant du changement climatique.

Figure 17. Check-list pour éviter une maladaptation (tiré de Magnan, 2014)

Les projets des associations pourront intégrer différents types de dépenses tels que des prestations de services externes (expertises, formations, etc.), des matériels et équipements, des voyages, des achats d'intrants agricoles ou forestiers (semences, plants, boutures, etc.), des repas et indemnités de travail, etc. Les conditions de versement et de gestion des budgets des projets par les associations seront précisées dans le manuel de procédures du PNM (en cours de finalisation) et intégrées au manuel de procédures du Projet devant être cohérent avec celui du PNM (travail de mise en cohérence MAPETA-UGP-PNM).

Pour chaque cycle d'appel à projet communautaires, le PNM mobilisera ses équipes en charge des relations et du développement local ainsi que les écogardes autant que de besoin. En complément, le PNM pourra recruter des consultants ou assistants techniques spécialisés qui appuieront la formulation, la mise en œuvre et le suivi des projets. Selon les besoins exprimés et types de projets proposés, il pourrait notamment s'agir d'ingénieurs ou techniciens agricoles, de spécialistes en reboisements, d'experts en gestion de l'eau, en apiculture, pêche, etc. Ces consultants ou structures auront pour mission d'accompagner les projets pour une mise en œuvre efficace et qualitative afin d'atteindre un maximum de résultats et d'impacts positifs. Ils veilleront notamment à préparer la fin de projet en mettant des conditions favorables à la pérennisation des activités et résultats atteints.

Résultats attendus :

- R1.3.3.a. Au moins 40 projets communautaires sont financés et mis en œuvre par des associations locales.
- R1.3.3.b. Au moins 25% des projets communautaires financés sont mis en œuvre par des associations majoritairement féminines, en termes de nombre de membres.

4.1.4. Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mohéli

A1.4.1. Appuis à la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali

Enjeux et justification de l'activité :

La création d'une Réserve de biosphère (RB) sur l'ensemble de l'île de Mohéli a été envisagée dès la création du Parc Marin de Mohéli en avril 2001. Mais le projet fut à l'époque, inscrit comme une vision à long terme pour le Parc. Le projet GDZCOI mis en œuvre par la COI en 2016, dont un volet comprenait une étude de faisabilité d'une réserve de biosphère à Mwali, et qui a permis de lancer des ateliers d'information et de co-construction avec les communautés et les autorités de l'île sur les objectifs d'une future réserve de biosphère.

Et c'est en octobre 2020 que l'île a obtenu le classement officiel de Réserve de biosphère (RB) de l'UNESCO. Ce classement a été parrainé par le Président de l'Union des Comores et le Gouverneur de l'Ile de Mohéli. Après le classement officiel, un Responsable de la Réserve fut nommé et un Comité MAB (Man And Biosphère) institué pour piloter la mise en œuvre des activités dans la réserve. La Réserve couvre l'île et ses ilots, ainsi que toute la surface maritime du Parc National de Mohéli. La carte ci-dessous présente le zonage de la Réserve.

Comme il se doit, la Réserve de Biosphère de Mohéli comprend trois fonctions :

1) *« Contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ». Soit une fonction de* ***Conservation.***
2) *« Encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ». Soit un objectif de* ***Développement.***
3) *« Fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable ».* Soit une fonction ***d'Appui logistique***.

Elle vise trois principaux objectifs, à savoir : i) Conserver les ressources naturelles, ii) valoriser le patrimoine, et iii) maîtriser les pressions. Ces objectifs sont parfaitement en ligne avec ceux du PNM.

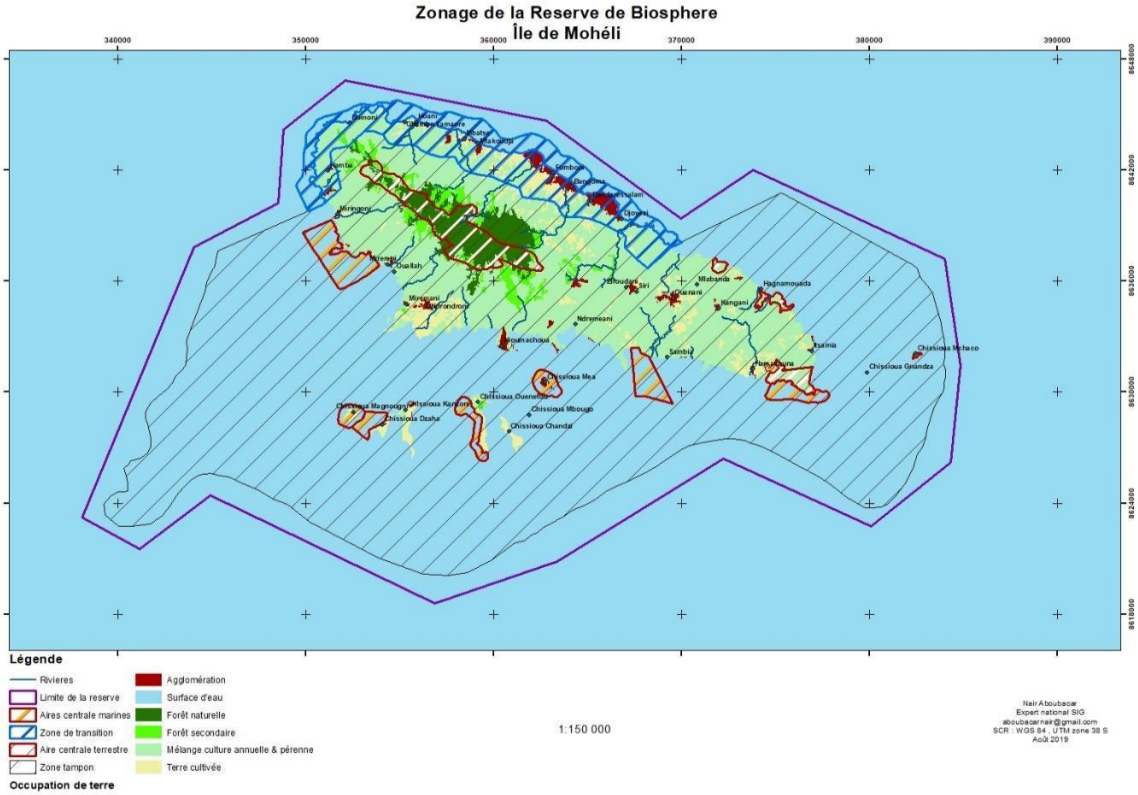
Zonage de la Reserve de Biosphere
Île de Mohéli
340000
350000
360000
370000
380000
390000
8648000
8642000
8636000
8630000
8624000
8618000
Mitsamiouli
Ouallah
Mirontsi
Mirontsi
Mirontsi
Mbandrono
Ndremeani
Mbouni
Siri
Mbatsa
Mbatsa
Hagnamouida
Hangani
Ikamari
Ikamari
Ikamari

Axe 1 : Mieux connaitre et faire connaitre la Réserve de biosphère en promouvant notamment la recherche scientifique sur la diversité biologique et culturelle de l'île et en renforçant les capacités des parties prenantes en communication, sensibilisation et éducation environnementale.

Axe 2 : Préserver la biodiversité de la Réserve et son patrimoine culturel en mettant en lumière l'intérêt du site du point de vue de la conservation de la biodiversité culturelle à l'échelle régionale et mondiale et en contribuant à la conservation des cibles directes déjà identifiés par le PNM (Récifs coralliens et faune associée, herbiers marins, mangroves, tortues marines, dugong, cétacés, forêts (sèches et humides), espèces endémiques etc.) et en valorisant le patrimoine culturel et les traditions locales.

Axe 3 : Promouvoir le développement et des activités humaines durables, entre autres par le développement d'une agriculture durable, l'exploitation rationnelle des ressources en bois, la promotion d'une politique adaptée de gestion des déchets et par l'amélioration de la gestion foncière et la diversification des sources d'énergie.

Axe 4 : Développer les partenariats et les réseaux, notamment en adhérant au réseau national des Aires Protégées et en développant la coopération régionale sur la formation, la recherche et les échanges, entre autres.

Actuellement, la Réserve de Biosphère de Mwali ne dispose d'aucun budget propre. Le PNUD finance le salaire d'un Représentant de la Réserve qui collabore étroitement avec le PNM mais manque de moyens pour sensibiliser les populations à l'importance de cette Réserve et pour communiquer au niveau national et international.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'objectif de cette activité est de contribuer à consolider le classement de l'île de Mohéli en Réserve de Biosphère en contribuant à valoriser les actions réalisées (en particulier par le PNM) et en améliorant la communication et la sensibilisation. Cet appui se justifie en particulier par la perspective prochaine d'une évaluation par l'UNESCO après 5 ans de création de la Réserve (en 2025 ou 2026).

Le PNM sera en charge de la gestion du budget de cette activité et pourra définir plus précisément avec le Représentant de la Réserve de Biosphère les besoins et priorités en cours de Projet.

Au stade de la faisabilité, il est proposé d'appuyer les activités ci-dessous, en synergie et en complémentarité avec les actions relatives aux suivis écologiques et à la protection de la biodiversité, prévues par le PNM, à savoir :

- **Renforcer la communication et la sensibilisation à Mohéli et aux Comores,** essentiellement pour faire connaitre au grand public, l'importance et la valeur d'une Réserve de Biosphère et la nécessité de maintenir ce label pour Mohéli. L'activité pourra intégrer l'élaboration de documents de communication visuels, des panneaux de communication à Mohéli et Moroni, l'administration de comptes « Réserve de biosphère » sur les réseaux sociaux, la rédaction d'articles de presse, des émissions de radio-télévision. Il pourra également être envisagé d'organiser des concours photos, des compétitions sportives locales et des manifestations publiques autour de la « Réserve de biosphère ».
- **Développer la coopération avec d'autres Réserves de Biosphère et renforcer la place et la visibilité de la RB de Mwali au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR), du Réseau des réserves africaines de biosphère (AfriMAB) et du Réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières (WNICBR).** Cette activité pourra contribuer à financer des visites d'échange dans d'autres RB, l'accueil de visiteurs internationaux du réseau MAB à Mohéli, la participation à des évènements régionaux ou internationaux, la préparation conjointe avec le PNM de présentations valorisantes de la RB de Mwali, etc.
- **Appuyer le Représentant de la RB de Mwali dans la préparation de l'évaluation UNESCO prévue en 2025 ou 2026.** La RB ne disposant pas de budgets pour conduire des activités ambitieuses, une grande partie de son plan de gestion est en réalité directement mis en œuvre par le PNM. En cas d'évaluation, le PNM devra donc travailler en étroite collaboration avec le Représentant de la RB pour valoriser les actions conduites et résultats atteints depuis 2020.

Résultats attendus :

- R1.4.1.a. La RB de Mwali est mieux connue et plus visible du grand public et des acteurs institutionnels à Mohéli et à Moroni.
- R1.4.1.b : Les principaux acteurs de l'île sont sensibilisés sur l'importance d'avoir un label « Réserve de Biosphère »
- R1.4.1.c. La participation et la visibilité de la RB de Mwali au sein des différents réseaux des RB est renforcée.

4.1.5. Activité 1.5. Appuis à la capitalisation des acquis, à la communication et à la recherche de financements durables pour le PNM

A1.5.1. Appuis à la communication et à la promotion nationale et internationale du PNM

Enjeux et justification de l'activité :

Bénéficiant d'un cadre magnifique et d'une biodiversité exceptionnelle, avec l'appui de ses partenaires (en premier lieu l'AFD), le PNM a consolidé son statut et s'est forgé une image positive auprès des acteurs nationaux et internationaux de la conservation. Pour autant, le PNM reste encore peu connu au niveau international et relativement mal connu au niveau national par le grand public.

Pourtant, des efforts de communication ont déjà été engagés au cours du précédent projet. Une stratégie de communication a été élaborée et validée en interne en 2017. Cette dernière doit être actualisée, mise en œuvre et mieux suivie.

Un site internet a été élaboré et mis en ligne à l'adresse suivante : https://mohelinationalpark.org/. Ce dernier est bien structuré et de bonne qualité esthétique. Les principales sections sont complétées (parfois insuffisamment) et des actualités sont régulièrement ajoutées jusqu'en juillet 2023. Quelques sections restent toutefois incomplètes. Le PNM a également une page facebook[35] régulièrement mise à jour et suivie par 2 900 personnes. Une page Wikipédia[36] existe également sur le Parc marin de Mohéli. En d'autres termes, la communication du PNM sur internet est relativement bonne tout en restant perfectible.

Récemment, le PNM a aussi élaboré une plaquette A4 en 4 pages plastifiées qui présente un minimum de texte et de nombreuses photos (pas toutes de bonne qualité). On y retrouve les 2 grands objectifs du PNM, une carte du zonage, un organigramme, les logos des principaux partenaires, etc.

Au niveau national, les principaux canaux de communication utilisés par le PNM sont les émissions et spots de télévision et de radio ainsi que la presse écrite. Une convention de partenariat entre le PNM et la Radio-TV nationale a été signée, le PNM étant chargé de financer les déplacements des journalistes en plus du paiement d'un forfait annuel d'environ 1000 €. Chaque année, le PNM bénéficie de quelques spots ou émissions télé et radio (pas d'inventaire précis).

Au niveau local, le PNM a implanté de nombreux panneaux à l'entrée des villages et des sites d'intérêt et de conservation qui permettent une bonne visibilité. Le PNM finance et coorganise aussi des évènements festifs et culturels (qui permettent aussi de sensibiliser) à l'occasion des Journées de la tortue (Itsamia), de la Roussette de Livingston (Ouallah 1), de l'arbre (Hagnamouada) et du récif (Nioumachoua) ou encore pour la fête des sciences (Fomboni). Pour de nombreuses activités, information, communication et sensibilisation se complètent.

Une bonne communication est essentielle à tous les niveaux, pour que le Parc puisse être accepté et bien perçu par les populations, reconnu (et appuyé) par les institutions, pour attirer des visiteurs et des touristes, pour être connu des grandes organisations et potentiels bailleurs et partenaires, etc. Dans une logique de consolidation du PNM et de recherche de financements, il apparait essentiel d'appuyer la communication.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à assurer une communication et une promotion efficace du PNM au niveau local, national et international. Cette communication se fera par différents moyens et outils, notamment :

[35] https://www.facebook.com/mohelinationalpark

[36] https://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_marin_de_Moh%C3%A9li

le site internet, les réseaux sociaux, des vidéos, des articles en ligne, des spots et émissions de télévision et de radio nationale, des panneaux et affiches au niveau national et local, la participation à des évènements internationaux et nationaux, l'organisation d'évènements locaux et des supports de communication au format papier (plaquettes, etc.).

En premier lieu, avec l'appui de l'AT, le PNM mettra à jour sa stratégie de communication (qui date de 2017) et la déclinera en un plan d'action sur 3 à 5 ans. Ce plan d'action servira de base aux PTBA de la présente activité et pourra être mis à jour en cas de besoin.

L'**activité 1.1.1 supra** prévoit le recrutement d'un chargé de mission junior en sensibilisation et communication qui viendra en appui au chargé de mission communication. Le dédoublement de ce poste devrait ainsi permettre d'améliorer la communication gérée en interne au PNM (qui était insuffisante par manque de temps) en parallèle de la sensibilisation. Il est impératif que les deux chargés de mission concernés aient des capacités rédactionnelles avérées et une bonne maitrise des outils web (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Communication web. Ces derniers seront en charge de l'administration du site web et des réseaux sociaux du Parc. Si nécessaire, une formation à la mise à jour du site internet et à la communication sur les réseaux sociaux pourra être organisée et animée par un professionnel. Il nous semblerait utile de créer des pages LinkedIn et Instagram du PNM pour toucher respectivement les professionnels/institutionnels (y compris des bailleurs) et les jeunes. Sur les réseaux sociaux, les interactions avec des institutions internationales sont possibles à travers des réseaux et groupes thématiques. Un suivi de la fréquentation du site et de l'impact des publications sur les réseaux sociaux pourra être fait, notamment pour attester du travail et des avancées réalisées au cours du Projet. La page Wikipédia mériterait d'être mise à jour.

Communication photo et vidéo. Les paysages de Mohéli, ses écosystèmes, sa biodiversité, ses communautés locales constituent autant d'atouts pour une communication visuelle par photos et vidéos. Le PNM devrait constituer et alimenter une photothèque et une vidéothèque. Les visuels photos peuvent être pris par des personnels du PNM mais également différents types de visiteurs, assistants techniques, consultants, touristes, etc. Un concours et une exposition photo pourraient d'ailleurs être organisés. Pour la prise de visuels vidéos de qualité (y compris avec drone), le PNM pourrait recruter un vidéaste professionnel qui serait guidé et accompagné dans la prise de visuels puis le montage d'une ou plusieurs vidéos faisant la promotion du PNM pour différents types de publics (touristes, partenaires, etc.). Ces vidéos seraient en premier lieu diffusées sur internet mais pourraient aussi être diffusées à l'aéroport de Moroni, dans des hôtels et dans des lieux fréquentés par de potentiels touristes aux Comores ou même à l'étranger dans des agences de voyages ou des offices de tourisme régionaux (Mayotte, Réunion, Maurice) ou internationaux (Europe). Cette promotion concernerait le PNM, la RB de Mwali mais aussi les 5 nouveaux parcs nationaux des Comores. Une synergie est donc à développer avec la RB de Mwali (**cf. activité 1.4.1 supra**) et l'ANPNC des Comores (**cf. activité 1.5.5. infra**) pour cette réalisation, notamment dans le cadre du projet RNAP 2.

Documents de promotion. L'activité appuiera également la création d'outils et de documents de promotion et de visibilité aux formats pdf et imprimés. La stratégie de communication déterminera quels types de documents sont nécessaires, les cibles, objectifs et moyens de diffusion. A minima, il semblerait utile d'élaborer des modèles d'affiches, un flyer grand public, une plaquette pour les administrations et partenaires et un livret illustré plus complet de présentation du PNM. L'idée d'une bande dessinée de sensibilisation sur l'histoire et les richesses de Mohéli ainsi que les enjeux de conservation et gestion durable de l'environnement, destinée aux enfants serait également une bonne idée, éventuellement en coordination avec la RB de Mwali (**cf. activité 1.4.1 supra**).

En lien avec les ambitions d'écotourisme pour Mohéli, l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les visiteurs, permettrait de synthétiser les règles applicables dans le Parc, avec les idées et les éléments pratiques de découverte terrestre et marines, très utiles aux visiteurs étrangers. Un affichage pourrait être fait à l'aéroport de Fomboni et le code de bonne conduite pourrait être imprimé et diffusé à l'arrivée et dans les hôtels.

Résultats attendus :

- R1.5.1.a. La stratégie de communication du PNM est mise à jour et déclinée en plan d'action.
- R1.5.1.b. Le site internet du PNM est administré et régulièrement mis à jour.
- R1.5.1.c. La visibilité du PNM sur les réseaux sociaux est améliorée (nombre d'abonnés, visibilité des publications)
- R1.5.1.d. Une ou plusieurs vidéos promotionnelles du PNM sont élaborées et diffusées.

- R1.5.1.e. Des documents de communication et promotion sont élaborés et diffusés auprès des publics cibles.

A1.5.2. Coordination des partenariats scientifiques et capitalisation des résultats de recherche

Enjeux et justification de l'activité :

La communauté scientifique internationale considère Mohéli comme un terrain de recherche d'un intérêt particulier du fait de la richesse, de la diversité mais surtout du maintien en relatif bon état des communautés coralliennes, lorsque les épisodes de blanchiment ont provoqué des mortalités considérables dans d'autres îles de l'ouest de l'Océan Indien. Malgré son staff et ses ressources limitées, le PNM a entretenu depuis sa création des coopérations scientifiques à l'international. Il doit maintenir et chercher à élargir son réseau de partenaires qui contribuent à accroitre sa visibilité et sa crédibilité sur le plan international.

Une telle démarche présente l'avantage de s'entourer de compétences scientifiques plus facilement mobilisables dans le cadre des projets et d'impliquer celles-ci, lorsque possible, dans des levées de fonds conjointes. Le dynamisme des réseaux de recherche dans cette région du monde (notamment de CORDIO, NMCi et WIOMSA) ont permis d'attirer sur de longues périodes des fonds de bailleurs internationaux pour soutenir les efforts de suivi écologique et de recherche. Le PNM doit chercher à bénéficier de cette opportunité tout en resserrant les liens avec de multiples partenaires stratégiques au sein de réseaux internationaux qui peuvent être activés en cas de difficulté.

Le PNM a collaboré et collabore encore avec de nombreux organismes de recherche. On peut notamment citer les partenariats suivants :

- Convention de partenariat entre le PNM et l'ONG DAHARI (2022) : échange, partage et collaboration mutuelle relative à la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité aux Comores, et la formation ainsi que la recherche relative à ces domaines.
- Protocole d'accord PNM - Université des Comores (2017) : études diverses, formations des personnels, suivi d'espèces et habitats.
- Protocole d'accord pour la collaboration scientifique et technique entre le PNM et l'Agence française de la biodiversité (AFB) (2019) : renforcement des capacités, suivi écologique et collecte de données scientifiques pour la préservation des espèces et habitats emblématiques du PNM et du Parc naturel marin de Mayotte.
- Convention cadre de collaboration entre parc national de Mohéli (PNM) et Kelonia - CDETM – (2020) : Suivi écologique et connaissance des tortues marines, les dugongs et leurs habitats respectifs.
- Collaboration entre PNM et l'Association Abyss (2018) : renforcement des capacités et suivi écologique des cétacées.
- Collaboration entre PNM et l'Association des naturalistes de Mayotte (2022) : renforcement des capacités entre les deux parties, connaissance et suivi écologique des dugongs et son habitat (les herbiers marins).
- Collaboration entre PNM et Gepomay de Mayotte (2022) : renforcement des capacités entre les deux parties et le suivi écologique des oiseaux marins et terrestres.
- Convention cadre de partenariat entre PNM et la *Swiss Cetacean Society*-SCS (2021) : développement concerté de stratégies de conservation et de protection des espèces marines et associées.
- Accord-cadre de coopération entre PNM et le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) (2023) : 9 axes de collaboration (échanges techniques, formation, recherche scientifique, etc.).

Le PNM a également collaboré avec le Projet de recherche-action VARUNA (mis en œuvre par le CIRAD et l'Université des Comores, et co-financé par l'AFD) « Des Living Labs territoriaux pour renforcer les synergies entre enjeux de conservation et de valorisation de la biodiversité forestière (Living Forest) ». Aucune convention de partenariat n'a été signée à ce stade mais cela pourrait se faire à l'avenir.

On constate également que différents articles scientifiques basés sur des données de Mohéli ont été publiés jusqu'à récemment. La multiplication des partenariats scientifiques et de recherche nécessite

une meilleure coordination au niveau du PNM ainsi que des travaux conjoints de capitalisation pour permettre au PNM de s'approprier, de valoriser et de vulgariser les résultats de la recherche.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à accompagner la coordination des partenariats scientifiques du PNM et à améliorer la capitalisation des résultats de la recherche au profit du PNM.

L'activité pourra être mise en œuvre sous la responsabilité du Directeur Technique du PNM. Elle devra être mise en œuvre principalement par les chargés de mission suivi-évaluation et gestion de données avec l'appui éventuel de stagiaires internationaux et/ou nationaux de niveau Master en écologie, environnement ou autre domaine pertinent.

Un dossier de travail « partenariats scientifiques et recherche » devra être structuré et alimenté tout au long du projet. Une base de données recensera tous les accords de collaboration et partenariats signés par le PNM ainsi que les missions réalisées, les données collectées et publications produites. Les chercheurs seront notamment invités à partager systématiquement leurs photos, vidéos, rapports de missions et publications scientifiques avec le PNM.

Avec l'appui d'un ou plusieurs stagiaires de niveau Master, le PNM pourrait réaliser un bilan/évaluation et une capitalisation des partenariats scientifiques passés et actuels. Il s'agirait notamment de passer en revue les documents disponibles, de collecter et classer des documents manquants et de réaliser des entretiens à distance avec les organismes et chercheurs partenaires. Ce bilan permettrait notamment de faire émerger des recommandations quant aux besoins et exigences du PNM, et conditions des partenariats futurs.

En lien avec l'activité de communication (**cf. activité 1.5.1 supra**), le PNM et ses partenaires identifieront des données scientifiques clés mettant en lumière la richesse des écosystèmes et de la biodiversité, les menaces existantes et les impacts positifs de l'action du Parc pour leur préservation. Des affiches illustrées ou autres formats de documents pourront être élaborés.

Résultats attendus :

- R1.5.2.a. Une base de données et un dossier « partenariats scientifiques et recherche » sont créés et mis à jour.
- R1.5.2.b. Un bilan et une capitalisation des partenariats scientifiques passés et actuels sont réalisés.
- R1.5.2.c. De nouveaux partenariats scientifiques sont signés, mis en œuvre et suivis.
- R1.5.2.d. Des résultats de la recherche scientifique sont capitalisés par le PNM

A1.5.3. Recherche de financements durables pour le PNM

Enjeux et justification de l'activité :

A l'instar de nombreuses aires protégées, depuis sa création, le PNM fait face au défi de son financement durable. S'il a connu des périodes de difficultés financières importantes (en particulier à la fin des années 2000 et début des années 2010), le PNM a toutefois pu compter sur les appuis importants de l'AFD, en particulier dans le cadre du précédent projet d'appui au PNM (2016-2023, 3 M€). D'autres bailleurs ont aussi appuyé (plus ponctuellement et dans une moindre mesure) le PNM (PNUD, UE, Ambassade de France, Fondation Prince Albert II, COI, etc.) au cours des dix dernières années.

Depuis 2022, aux côtés des équipes de direction du PNM, l'AT administratif et financier a également contribué à redynamiser la recherche de financements pour le PNM. Ainsi, différents échanges, prises de contacts et propositions de projets ont eu lieu au cours des deux dernières années. Les résultats restent néanmoins modestes à ce stade.

Le PNM a signé un partenariat avec l'ONG NOE dans le cadre du projet REDD+ Mohéli. La collaboration est constructive mais malheureusement pas aussi fonctionnelle et fluide que souhaitée, notamment pour des questions budgétaires et d'organisation du PNM. Le PNM a également signé un partenariat avec l'IRD dans le cadre du projet PAREO « Aire marine éducative » (30 000 € sur 6 mois). On peut également citer une convention de partenariat entre le PNM et la Fondation GIVAUDAN (105 000 € en 2022).

Quoi qu'il en soit, le PNM reste encore fortement dépendant des appuis de l'AFD. Le Projet AGDRTC va permettre au PNM de se renforcer et de maintenir sa présence et son action sur le territoire. Mais ce Projet doit également permettre au PNM d'identifier et de concrétiser des sources de financement alternatives voire des approches différentes telles que la délégation partielle ou totale de gestion à une ONG spécialisée. L'Etat n'étant pas en mesure de mobiliser des financements, le PNM reste totalement dépendant des financements extérieurs.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à identifier et obtenir des financements complémentaires et durables pour le PNM, y compris en envisageant des approches différentes telle que la délégation de gestion totale ou partielle avec un partenaire spécialisé.

En premier lieu, il s'agira de mettre en place une veille permanente sur les appels à projets et financements internationaux possibles. Cette veille sera effectuée sur internet via des sites et réseaux spécialisés mais également au travers de contacts formels et informels par mail, téléphone et rencontres, avec différents bailleurs et partenaires potentiels. Il s'agira également de bien gérer et suivre les financements et partenariats en cours, pour maximiser les chances de renouvellement ou de nouvelles collaborations futures.

Lorsqu'une nouvelle opportunité de financement sera identifiée, une réunion interne au PNM (entre les principaux cadres et personnels concernés) permettra de déterminer la position à adopter, les contours de la demande et l'organisation de la réponse. Des personnels ressources seront identifiés au sein de l'équipe PNM en fonction de leurs capacités rédactionnelles et de montage de projet. Ces derniers seront appuyés, autant que possible, par l'AT administratif et financier.

La participation à des évènements et manifestations internationales étant un moyen d'améliorer la visibilité du PNM dans les instances et réseaux internationaux de conservation, l'activité prévoit de financer quelques participations de cadres du PNM à des évènements internationaux reconnus et stratégiques pour rencontrer de potentiels partenaires. Les participations à de telles rencontres seront décidées au cas par cas, en fonction des priorités, disponibilités et de la pertinence des évènements pour le PNM. On peut déjà supposer que des évènements organisés par l'IUCN, le WWF, l'UNESCO, le PNUE, la COI, etc. pourraient être intéressants.

Un budget est également prévu pour recourir, au besoin, à une expertise internationale spécialisée en financement de l'environnement et de la conservation (par exemple lié au carbone vert et bleu).

Le montage de projets et demandes de financements sera par ailleurs facilité par la constitution et la mise à jour régulière d'une bibliothèque thématique et documentaire permettant de mettre à disposition d'anciens dossiers ainsi que des textes et documents valorisables et utiles pour les partenaires.

L'activité permettra également de financer la réalisation d'audits financiers indépendants des comptes bancaires du PNM sur les trois derniers exercices. Ces audits indépendants devraient attester de la bonne gestion financière du PNM et ainsi augmenter les chances d'obtention de certains financements, notamment ceux de fondations privées internationales.

Enfin, il apparait que la délégation de gestion du PNM à un opérateur spécialisé (type ONG de conservation) constitue une option sérieuse pour assurer un financement durable et une gestion plus efficace. A ce stade, aucune décision formelle n'a été prise et il n'est donc pas possible d'en faire un objectif du Projet. Mais ce dernier devra contribuer à explorer cette piste, par exemple via le financement et l'accompagnement d'une étude de faisabilité sur la délégation de gestion du PNM.

Bien que la situation du PNM soit relativement complexe du fait de sa classification en catégorie VI de l'UICN et de la présence de nombreux villages cogestionnaires, il n'est pas exclu que des opérateurs de gestion manifestent un intérêt pour le PNM. Si l'étude de faisabilité est concluante et favorable à une telle approche, si le gouvernement comorien y est favorable, l'identification puis le recrutement d'un opérateur gestionnaire international (type ONG de conservation disposant d'une réputation irréprochable, d'une technicité éprouvée et d'un réseau de *fundraising* efficace) se ferait, au choix des pouvoirs publics, en gré à gré ou sur une base concurrentielle.

Une réflexion approfondie pourrait utilement être initiée d'ores et déjà, sur le contenu du cahier des charges qui régirait la contractualisation de cet opérateur extérieur, de façon à prendre en compte les spécificités du contexte mohélien. Ce cahier des charges devra veiller à préserver la souveraineté comorienne sur les questions régaliennes où les pouvoirs publics sont légitimes à intervenir (relation avec la justice, avec les forces de l'ordre, etc..).

Résultats attendus :

- R1.5.3.a. Un fichier de veille et de suivi des appels à projets et possibles financements pour le PNM est élaboré et mis à jour.
- R1.5.3.b. Au moins un audit financier indépendant est réalisé sur la gestion financière du PNM.
- R1.5.3.c. Une étude de faisabilité pour une possible délégation de gestion du PNM est réalisée.
- R1.5.3.d. Le financement durable du PNM est assuré à l'issue du Projet AGDRTC.

A1.5.4. Dialogue et intégration progressive avec l'Agence nationale des Aires protégées des Comores

Enjeux et justification de l'activité :

Aux Comores, le PNM a été précurseur. Tandis que le Parc marin de Mohéli a été créé en 2002, puis transformé en Parc national de Mohéli en 2015, il a fallu attendre 2017 pour voir la première stratégie d'expansion du système national des aires protégées aux Comores 2017-2021. Par la suite, la première loi sur le système national d'aires protégées aux Comores a été élaborée en 2018 et promulguée en novembre 2019 (Loi 18-005 / AU). Ces avancées au niveau national ont notamment été permises par le projet « Réseau National des Aires Protégées des Comores » financé par le PNUD et le GEF entre 2015 et 2021.

La Vision stratégique du système national des aires protégées aux Comores était la suivante : *« D'ici à 2021, le système d'aires protégées gère rationnellement 25 % de la superficie du territoire national sur la base d'une approche communautaire pour un développement écologique et économique durable.* »

En 2022, le gouvernement a décidé par Décret de la création de cinq nouveaux Parcs nationaux aux Comores. Il s'agit des Parcs nationaux de Mont Ntringui, de Shisiwani, de Karthala, Mitsamiouli Ndroudé et de Coelacanthe.

La Loi de 2018 cadre et définit (en 38 pages) les principes, dispositions et règles de gestion du système national des aires protégées. Elle précise notamment que les aires protégées des Comores sont gérées par une Agence unique. Cette dernière, appelée Agence nationale des Parcs nationaux des Comores (ANPNC), a été créée fin 2020 avec l'appui du PNUD. Elle est dotée d'un statut d'association, possède une Direction, un conseil d'administration, un compte bancaire et bénéficie d'un petit budget de fonctionnement apporté par le PNUD. Elle reste néanmoins en cours de consolidation et relativement fragile pour l'instant.

Dans le cadre du Projet AGDRTC, un choix pragmatique a été fait de financer le PNM sans passer par l'ANPNC. Considérant la jeunesse et la relative fragilité de l'ANPNC, cette approche a été validée par la partie comorienne et par l'AFD dans un souci d'efficacité et de résultat. Pourtant, au regard de la Loi 18-005 / AU, des orientations de la stratégie d'expansion du système national des aires protégées et des dynamiques actuelles aux Comores, il est important que la coordination et le dialogue entre le PNM et l'ANPNC soit renforcés.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à renforcer le dialogue et la coordination entre l'ANPNC et le PNM. Si les conditions évoluent favorablement, une intégration plus forte du PNM au sein de l'ANPNC sera envisageable, en conformité avec la Loi, et par rapport aux perspectives de financement durable envisagées via la création d'une Fondation pour les Aires protégées des Comores.

A l'heure actuelle, il est difficile d'anticiper les besoins spécifiques de coordination ou de dialogue entre l'ANPNC et le PNM. Un budget forfaitaire de 10 000 € par an permettra au PNM de cibler annuellement des actions permettant de renforcer la coordination et le dialogue avec l'ANPNC et les autres Parcs nationaux des Comores.

Il pourrait notamment s'agir de rencontres formelles et informelles entre les équipes de direction ainsi que de partages d'expériences et visites de terrain. Il pourrait par exemple être envisagé d'organiser des visites d'échange entre les différents Parcs nationaux, y compris en invitant des personnels des Parcs mais également des représentants de communautés locales cogestionnaires.

Le PNM pourrait également contribuer à l'organisation d'évènements ou d'ateliers impliquant l'ANPNC et d'autres Parcs nationaux. Un évènement national regroupant tous les Parcs nationaux pour mettre en lumière la richesse environnementale, sociale et culturelle de ces derniers pourrait par exemple être organisé.

Résultats attendus :

- R1.5.4.a. La coordination et le dialogue entre le PNM et l'ANPNC sont renforcés.
- R1.5.4.b. Au moins trois visites d'échange sont organisées avec d'autres Parcs nationaux.
- R1.5.4.c. Le statut juridique du PNM est mis en conformité avec la Loi 18-005 / AU.

4.2. Composante 2 – Opérationnalisation du SAT de Mohéli

4.2.1. Axe 2.1 : Appuis au développement socio-économique durable et résilient des bassins versants de deux communes cibles

A2.1.1 Diagnostics participatifs et élaboration de SDGIBV

Enjeux et justification de l'activité :

Le SAT de Mohéli a identifié **l'approche par bassin versant** comme une stratégie pertinente pour gérer durablement des territoires au enjeux socio-économiques et environnementaux complexes. La gestion par BV permet de « *concerter les parties prenantes d'un même bassin versant, au premier rang desquelles les habitants, dans la réflexion et l'organisation des activités à cette échelle territoriale, en accord avec les règles et principes définis par le SAT pour l'ensemble de l'île* (SUEZ, 2022). »

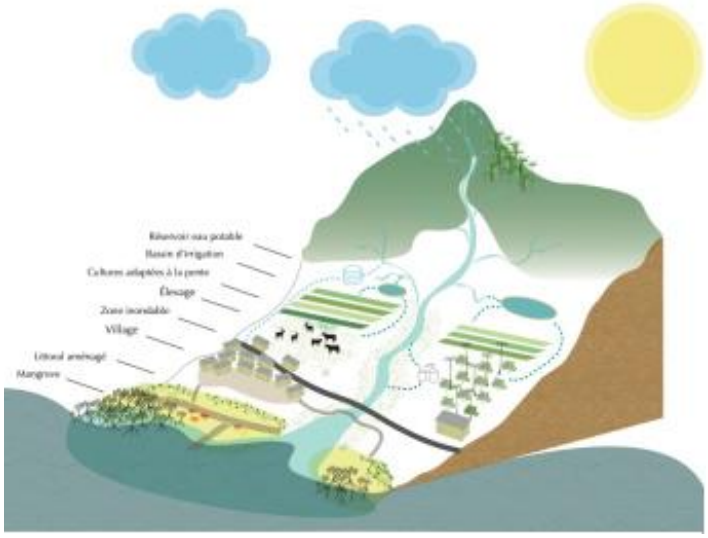

Figure 19. Schéma d'un bassin versant "type" à Mohéli (Source : SUEZ, 2022)

Conformément aux orientations du SAT de Mohéli, l'aménagement des localités doit donc être abordé sous la forme de Schémas de développement et de gestion intégrée de bassin versant (SDGIBV), entendant toute aire géographique drainée par un cours d'eau et dont l'aménagement vise à garantir une utilisation durable des ressources. L'approche s'appuie sur une analyse des interactions entre divers processus naturels, en vue d'améliorer les services écosystémiques concernant à la fois la conservation des eaux, les ressources de la terre et de la biodiversité, et l'amélioration des moyens d'existence locaux par un accroissement et une diversification de la production (FAO, 2018[37]). Les localités à Mohéli ont pour la plupart été implantées sur un cours d'eau, souvent à son exutoire, et chaque localité présente une zone d'influence qui couvre le bassin versant.

[37] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2018. *L'aménagement des bassins versants en action. Leçons tirées des projets de terrain de la FAO*. 187p.

Afin de garantir son efficacité, le processus devra être multipartite, participatif et organisé par étapes, favorisant une action collaborative et une prise de décision vis-à-vis de revendications possiblement divergentes sur les ressources, surtout celles de la terre et de l'eau. Malgré sa richesse relative, l'île de Mohéli est en effet aujourd'hui menacée par plusieurs facteurs déjà évoqués :

- le tarissement des rivières notamment dû à la déforestation autour des cours d'eau et têtes de source,
- l'érosion des sols conjugué à la déforestation menant à un décapage des sols en pentes et à leur perte de fertilité,
- la hausse de pollutions anthropiques liées à l'absence d'assainissement et de gestion des déchets,
- le risque de pollutions liées à l'absence de traitement des eaux usées et des déchets domestiques,
- l'érosion et l'envasement des récifs coraliens,
- la surexploitation des ressources halieutiques côtières et l'utilisation de techniques de pêche destructives dans le milieu marin.
- Etc.

La déforestation à des fins agricoles résulte notamment de l'absence d'une gestion globale et concertée des terres, et notamment à la recherche de terres fertiles par des populations vulnérables et parfois sans accès sécurisé. L'érosion des sols est notamment liée à des pratiques agricoles inadaptées, par exemple des plantations en pentes sur des sols dénudés par les travaux de préparation du terrain et de désherbage. On constate également que les berges de rivières sont rarement protégées et que des activités agricoles s'y déroulent en contradiction avec les lois et règlementations du PNM et du SAT.

Ciblage géographique. Les diagnostics effectués lors de la mission de terrain ont permis de confirmer la pertinence de cibler en priorité les villages et bassins versants localisés dans deux communes : M'Lédjelé et Djando (voir carte ci-dessous). L'analyse multicritères combine des facteurs écologiques et socio-économiques :

- Proximité de la réserve marine, et déversement des rivières directement dans ces zones protégées (SUEZ, 2022) ;
- Bassins-versants les plus proches de zones à intérêt écologique exceptionnel et fort (CREOCEAN, 2019[38])
- Présence de zones de forêts primaires et secondaires en proie à des pressions anthropiques (TORRES, 2019[39]);
- Concentration démographique importante avec les deux pôles urbains les plus importants en dehors de Fomboni, et en proie à la pression foncière ;
- Représentativité de catégories de populations précaires ou n'ayant pas accès à la terre, notamment les nouveaux arrivants issus des autres îles ;
- Zones d'écotourisme et de conservation de la biodiversité, notamment zone de ponte des tortues.

Ainsi, dix localités et leurs bassins-versants pré-identifiées par le SAT ont été considérés par les diagnostics de terrain :

- **Djando** : Wanani, Nkangani, Hamavouna, Itsamia, Siri Ziroudani et Hagnamoida.
- **M'Lédjelé** : Nioumachoi, Ndrondroni, Miremani et Ndremeyani.

Les dix localités concernées par les SDGIBV du Projet sont réparties dans deux communes, à savoir Djando (47,9 km² et 9 349 hab en 2017) et M'Lédjelé (26,5 km² et 7 914 hab en 2017). On compte notamment deux pôles urbains (Nioumachoi et Wanani) qui doivent par ailleurs faire l'objet de Plans de développement urbains (PDU), complémentaires aux SDGIBG qui porteront davantage sur les parties rurales alentours.

[38] CREOCEAN, 2019. *Cartographie du périmètre marin du Parc National de Mohéli*. 1p.
[39] Danny Torres, 2019. *Projet REDD+ à Mohéli Analyse historique de la déforestation et stocks de carbone*. 18p.

Il convient de noter que le village de Ndremeyani s'apparente plus à un hameau, par ailleurs habité par l'ancien Président de la République des Comores également grand propriétaire terrien et producteur d'ylang-ylang. L'élaboration d'un SDGIBV dans ce village pourrait s'avérer difficile. Aussi, après consultation entre l'UGP et le PNM, il pourra être envisagé de réaliser l'exercice dans deux autres villages (non visités lors de la mission) et qui présentent de multiples problématiques agricoles et environnementales pouvant justifier une approche bassin versant : Ouallah 1 et 2 (commune Moimbao).

Les diagnostics de terrain conduits en juillet 2023 ont mis en évidence de multiples problématiques qui justifient l'élaboration et la mise en œuvre de SDGIBV. On constate en particulier des préoccupations dans tous les villages concernant l'impact des déboisements autour des sources et le long des berges, de l'érosion qui en résulte et du changement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau des rivières. Les villageois rencontrés, élus, membres d'associations, agriculteurs, pêcheurs, femmes et jeunes ont aussi partagé d'autres préoccupations qui ont alimenté les propositions développées ci-après et qui justifient pleinement l'approche SDGIBV.

On constate notamment un manque de coordination locale et de dialogue entre différentes composantes de la population pour œuvrer au bien commun et résoudre certaines problématiques territoriales qui affectent toute la communauté. On constate également une certaine défiance des représentants et élus d'associations vis-à-vis des maires de communes.

Les agriculteurs et agricultrices soulignent de multiples difficultés liées au climat (calendrier des pluies perturbé, sécheresses notamment), à certaines maladies (manioc, orangers, etc.), aux évolutions des marchés (ylang-ylang, vanille, girofle), aux difficultés à évacuer les produits, aux capacités insuffisantes de transformation, au manque d'infrastructures, etc.

Les pêcheurs déplorent des problèmes de sécurité en mer, de disponibilité de la ressource en poisson, des difficultés à conserver le poisson avant sa commercialisation, en particulier lors de périodes d'abondance où les prix chutent. Certains villages côtiers sont également soumis à une forte érosion qui menace les terres et habitations des villages.

D'autres problématiques soulevées concernent la gestion des déchets, les inondations, l'adduction d'eau, la place de la femme dans les associations, l'insuffisance de retombées liées au tourisme, etc.

L'annexe 10 présente de manière synthétique les principaux constats par commune et villages visités lors de la mission.

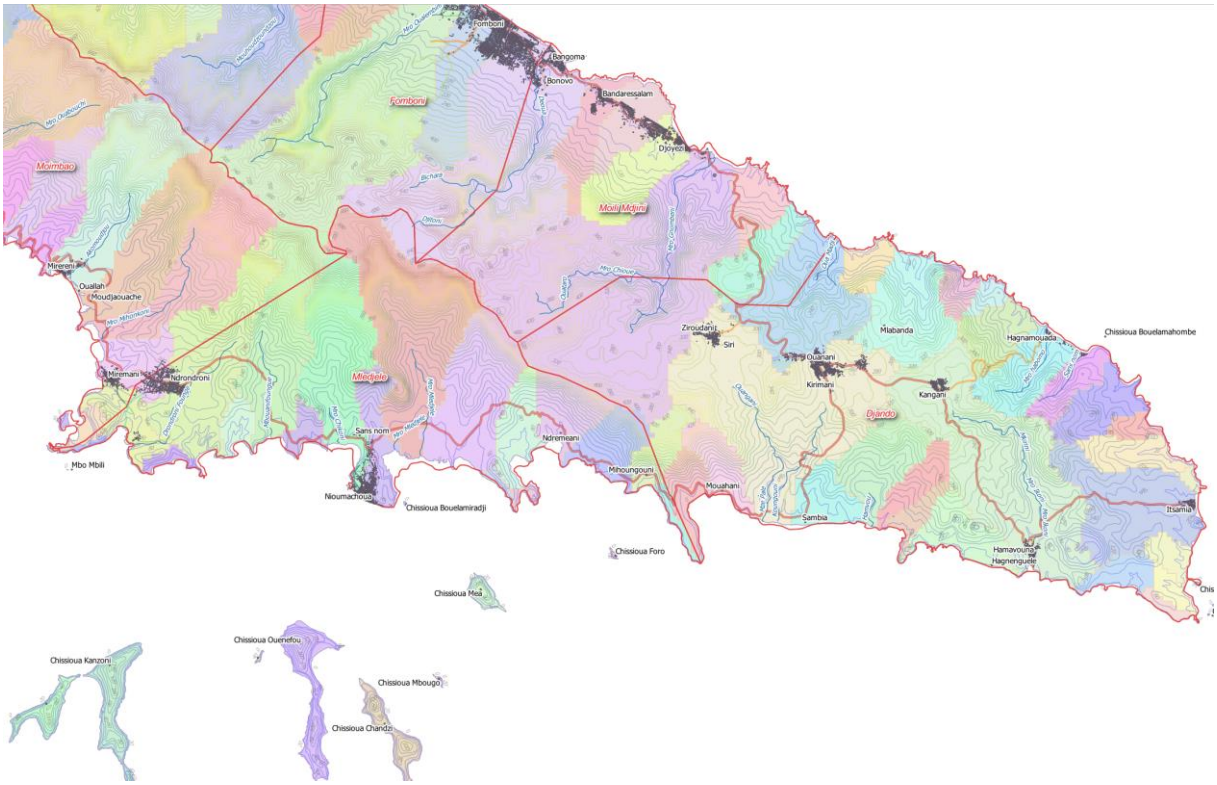

Figure 20. Carte des bassins versants et des villages dans les communes de Mlédjélé et Djando à Mohéli (Source : SalvaTerra, 2023)

Plusieurs bassins versants ont déjà fait l'objet de PGIBV (appelés Plan de Gestion Participative – PGP des sous bassins versants) **à Djando en 2018**, sur financement du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), notamment à Hamavouna, Wanani, Hagnamoida, Itsamia et Siri Ziroudani. Mais la mise en œuvre de ces PGP n'a fait l'objet d'aucun financement spécifique ni de suivi ces cinq dernières années. Aucune personne rencontrée sur le terrain dans ces villages n'a mentionné l'existence de ces documents pourtant relativement récents et présentés comme les résultats d'un travail participatif avec les populations.

Bien que ces documents soient d'une qualité discutable, il ne serait pas logique ni pertinent de les ignorer puisqu'ils existent et qu'ils traitent précisément de l'approche bassin versant portée par le SAT et le Projet AGDRTC. La démarche d'élaboration de SDGIBV à Djando sera donc basée de prime abord sur une réévaluation participative et locale de ces documents de planification de référence et des orientations de développement qui avaient été ciblées, puis sur une actualisation et une simplification opérationnelle de ces ouvrages, à travers des processus collaboratifs et avec l'aide de facilitateurs-vulgarisateurs.

Besoin de diagnostics complémentaires et priorisation des actions. La gestion du territoire à l'échelle de ces bassins versants apporte une meilleure lisibilité aux habitants et parties prenantes, et devrait permettre une concertation sur de nombreux enjeux spécifiques considérés comme « communs » dans les terroirs villageois (partie amont et partie aval) : problématiques de déboisements et d'érosion, organisation des usages de l'eau, relation avec le littoral, lutte contre l'érosion et l'ensablement par de petits aménagements, intensification agroécologique des productions et amélioration des pratiques d'élevage, etc.

Le processus devra cependant s'inscrire au niveau le plus local possible, et intégrer la diversité représentative des communautés, notamment les individus généralement en marge des processus de consultation collective, de décision et/ou dont la parole est moins écoutée, tels que les femmes, les jeunes et toute autre personne marginalisée socialement et/ou économiquement.

Des diagnostics complémentaires seront ciblés selon l'état des lieux déjà réalisé et selon une priorisation participative des besoins, autour des enjeux critiques selon les sous bassins versants, notamment sur les enjeux d'inégalités sociale ou d'accès à la terre et leurs conséquences, sur des modes de cogestion spécifiques des ressources, sur la déforestation localisée, l'état des cours d'eau, etc.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à conduire des diagnostics participatifs et à élaborer des Schémas de développement et de gestion intégrée des bassins versants (SDGIBV) dans 10 à 11 localités des communes de Mlédjélé et Djando (+ possiblement à Ouallah 1 et 2 dans la commune de Moimbao). Ces SDGIBV devront être accompagnés de plans d'actions budgétisés et priorisés par village pour orienter les activités concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du Projet AGDRTC.

Ces SDGIBV devront être cohérents avec les orientations et zonages du SAT de Mohéli ainsi qu'avec les règlementations et zonages du PNM. Le PNM et le Secrétariat technique du SAT devront donc être étroitement associés à l'activité. Sur les aspects agricoles, élevage, pêche et environnement, les Directions régionales compétentes pourront être associées aux travaux, considérant que le Projet les appuiera par ailleurs dans le cadre de l'**activité 3.1.3. infra.**

L'activité sera sous la responsabilité de l'UGP. Deux options sont envisageables : i) le lancement d'un AO spécifique à cette activité 2.1.1 pour l'élaboration des SDGIBV, et ii) le lancement d'un AO global pour l'ensemble de l'axe 2.1 qui intègrerait à la fois l'élaboration des SDGIBV et leur mise en œuvre (présentée dans les activités suivantes).

Dans tous les cas, pour l'activité 2.1.1 spécifiquement, les prestataires devront proposer une expertise internationale et nationale, multidisciplinaire et adaptée au contexte. Les acteurs devront à la fois faire preuve d'expérience en concertation communautaire et animation de réflexions collectives dans la démarche d'aménagement durables de terroirs, et de connaissances dans l'ensemble des thématiques liées à la gestion des ressources naturelles et aux activités de développement, y compris en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

A partir d'une analyse attentive des conditions actuelles et des dynamiques dans les bassins versants, une vision à court, moyen et long terme sera élaborée, permettant la planification de mesures intégrées visant à préserver les écosystèmes et la biodiversité, optimiser la productivité des ressources et améliorer les moyens d'existence des populations, notamment issus de la petite agriculture, la foresterie et la pêche. Dans une démarche de développement inclusif, les concertations devront rechercher

l'équité territoriale et encourager les initiatives à destination des femmes et des populations les plus vulnérables.

Les études seront d'abord réalisées à Djando, à travers un processus de réévaluation et concertation sur la base des cinq PGIBV élaborés en 2018, puis d'une actualisation et simplification opérationnelle de ces documents de planification locaux et intégrés, à la fois avec les membres de la communauté ayant participé au processus en 2018, et avec des nouveaux regards. Capitalisant sur l'expérience de Djando, le processus prendra ensuite place à M'Lédjelé, en se focalisant directement sur la conception collaborative de SDGIBV simplifiés et opérationnels.

L'élaboration de ces SDGIBV comprendra les éléments suivants :

- État des lieux multithématiques (agriculture, pêche, environnement, eau, foncier, infrastructures, déchets, genre, jeunesse, etc.).
- Besoins actuels et futurs (prise en compte de la démographie et du changement climatique)
- Diagnostic partagé : ateliers avec tous les acteurs clés du territoire.
- Schéma directeur + cartographie (plan des infrastructures et zonage des usages) + plan d'action travaux et entretien + chiffrage détaillé.

Les étapes à suivre pour l'élaboration des SDGIBV seront les suivantes :

1. Identifier les bénéficiaires cibles, mobiliser les parties prenantes et encourager la participation ;
2. Recueillir les opinions des bénéficiaires sur les changements (positifs ou négatifs) résultant de l'action des projets de ces cinq à dix dernières années ;
3. Evaluer l'état et les tendances (biophysiques, socioéconomiques et institutionnelles) dans les bassins versants, avec des méthodes et des outils scientifiques et participatifs, afin d'établir une base de référence à partir de laquelle définir les actions et effectuer le suivi des résultats futurs ;
4. Amener les parties prenantes à analyser ensemble les problèmes inhérents aux bassins versants (en utilisant les résultats obtenus dans l'étape de l'évaluation), à identifier des solutions et à établir les potentielles interventions prioritaires ;
5. Mobiliser et collaborer, dès le début des processus, avec les troupes mixtes villageoises et inter-villageoises de théâtre forum dans le cadre du Projet VARUNA-Living Forest[40], ayant ancré des bases de discussion dans les villages sur les questions de justice sociale et écologique tout en promouvant la responsabilité agissante des habitants, afin d'expérimenter de nouvelles règles et dispositifs de gestion des ressources partagées ;
6. Elaborer un plan d'aménagement des bassins versants, à travers un processus collaboratif et validé par toutes les parties prenantes afin de garantir un aménagement, une allocation des ressources et une mise en œuvre de type holistique ;
7. Proposer un ciblage participatif des activités prioritaires et des bénéficiaires in/directs de ces dernières, devant être intégrés au Projet AGDRTC, y compris en considérant les enjeux de restauration des moyens d'existence (**Activités 2.1.3 à A.2.1.6 infra**), et selon les moyens alloués pour la mise en œuvre dans la période donnée ;
8. Poser les bases d'un suivi permettant de mesurer les changements dans l'état ou dans les conditions des bassins versants.

Ces processus d'animation communautaire pour élaborer de manière participative les SDGIBV contribueront à l'émergence de **comités locaux de concertation et de prise de décision sur la gestion durable des ressources naturelles**. Cette étape de diagnostic, de concertation et de planification des interventions pourrait également permettre de créer des associations d'usagers de l'eau et des ressources naturelles par site d'intervention du Projet, selon les débouchés des processus participatifs.

Les thématiques abordées, telles que suggérées dans le SAT, devront intégrer l'ensemble des problématiques liées à la gestion intégrée et holistique des bassins versants. Pour Nioumachoi et Wanana, les problématiques d'aménagement urbain ne seront pas priorisées puisqu'elles doivent en

[40] CIRAD, 2023. Des Living Labs territoriaux pour renforcer les synergies entre enjeux de conservation et de valorisation de la biodiversité forestière (Living Forest). Rapport de mission à Mohéli. 27p.

principe faire l'objet de Plans de développement urbain (PDU) qui sont à ce stade encore non financés ni clairement planifiés (intérêt de la Banque mondiale dans le cadre du projet post-Kenneth).

Dans le contexte du Projet AGDRTC, la priorisation temporelle des activités à financer et mettre en œuvre prendra en compte les capacités et besoins urgents, en priorité sur les thématiques suivantes : milieu naturel et zones à préserver, forêts et reboisements, risques environnementaux et sociaux, équipements et infrastructures rurales, genre et inclusion sociale, irrigation agricole, drainage des eaux pluviales, aménagement du littoral, petites infrastructures rurales.

Cette activité devra démarrer dès le début du Projet et ne devra pas dépasser une durée de sept à huit mois.

Résultats attendus pour les communes et localités :

- R2.1.1.a. 10 à 11 SDGIBV sont élaborés de manière participative dans des localités des communes de M'Lédjelé et Djando (plus possiblement Moimbao).
- R2.1.1.b. Des plans d'actions budgétisés pour le Projet AGDRTC sont élaborés par commune et localité, et validés par l'UGP

A2.1.2 Animation et mise en œuvre des SDGIBV

Enjeux et justification de l'activité :

Les SDGIBV et leurs plans d'actions budgétisés auront été élaborés environ 1,5 ans après le démarrage effectif du Projet. Les processus participatifs d'élaboration de ces SDGIBV auront initié des dynamiques d'échange et de collaboration entre acteurs au niveau local (village) et communal. Les documents produits et validés (SDGIBV et plans d'actions budgétisés) resteront néanmoins à mettre en œuvre. Le Projet AGDRTC pourra donc appuyer une série d'actions et appuis prioritaires dans les bassins versants objets des SDGIBV, principalement sur les thématiques clés du Projet, à savoir : environnement, reboisements, protection des sources et berges de rivières, agriculture et filières agricoles durables, pêche durable et petites infrastructures rurales.

Les principales parties prenantes théoriquement impliquées dans la gestion des ressources des bassins versants aux Comores sont (FEM, 2018[41]) : le gouvernement central, la Direction de la Météorologie, les Administration insulaires, l'INRAPE, les CRDE, les représentants des communautés locales, les organisations internationales, les ONG, les exploitants et les utilisateurs des ressources, et l'université des Comores avec les institutions de recherches associées. A Mohéli, le PNM qui couvre près de 80% de l'île joue évidemment un rôle clé dans la protection de ces bassins versants qu'il considère être l'une de ses missions régaliennes.

S'il est crucial de renforcer les capacités de plusieurs acteurs impliqués dans la gestion des bassins versants, il est tout de même important de noter que les moyens techniques et financiers de la plupart des institutions citées ne leur ont pas permis d'assurer leurs missions ces dernières années (SUEZ SAT, 2022[42]). Durant le Projet, le PNM aura évidemment des moyens significatifs pour intervenir sur son territoire (**cf. composante 1 supra**), y compris dans les bassins versants ciblés. Quatre Directions régionales (aménagement du territoire, agriculture, pêche, environnement) seront également appuyées dans le cadre de l'**activité 3.1.3. infra** pour leur permettre de s'impliquer et de suivre les actions du Projet.

Associer la société civile, qui a déjà été impliquée dans l'élaboration du SAT permettra à la population d'exercer une forme de contre-pouvoir face aux institutions étatiques, qui pâtissent d'une certaine défiance exprimée par les habitants. Cette méfiance vis-à-vis des projets portés par des acteurs publics a été soulevée à de nombreuses reprises lors de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du SAT, il est donc primordial pour la réussite de la démarche et l'acceptation de la mise en œuvre du SAT par la population de garantir son implication dans la mise en œuvre à long terme des actions du Projet.

Les OSC à Mohéli prennent déjà en charge ponctuellement une partie des carences en service public, par exemple par l'organisation d'opérations de ramassage des déchets par des associations de village,

[41] Fond pour l'Environnement Mondial, 2018.

[42] SUEZ, 2022. *Gouvernance, recommandations et plan d'actions pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT) de Mohéli*. 75p.

et bénéficient d'une forte légitimité locale. S'il est impossible de donner un rôle à chacun des habitants des deux communes visées par l'Axe 2.2 (Djando et M'Lédjelé), ni même à chacune des OSC actives sur l'île, des représentants de la société civile à Mohéli peuvent notamment être sélectionnés parmi les types de structures suivantes, pour participer au suivi et à la mise en œuvre des SDGIBV :

- Associations de village
- ONG nationales et locales
- Syndicats
- Associations de femmes et des jeunes
- Chefferies traditionnelles
- Organisations religieuses

Il apparait, au vu du contexte local et des capacités des acteurs dans le domaine de l'aménagement des territoires à Mohéli, qu'un consortium d'opérateurs composé d'ONG nationales et ou internationales (éventuellement appuyés par des chercheurs) serait pertinent pour la mise en œuvre de l'axe 2.2 du projet.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise donc à recruter un opérateur ou un groupement d'opérateurs (en principe des ONGs avec possibilité d'impliquer des organismes de recherche-action) de mise en œuvre des activités 2.1.3 à 2.1.6, et d'assurer le recrutement des équipes, l'acquisition des équipements et le fonctionnement de base des structures à Mohéli.

Le recrutement de l'opérateur ou du groupement d'opérateurs se fera par AO international géré directement par l'UGP du Projet. Les opérateurs seront donc prestataires de services pour l'UGP qui supervisera l'activité et suivra leur travail sur le terrain. Il faut rappeler que le nombre d'ONG basées aux Comores, expérimentées à Mohéli, suffisamment solides et compétentes, et susceptibles d'être intéressées, est relativement limité (NOE, ID, 2Mains, etc.). Pour maximiser les chances d'avoir des offres de qualité, les grandes et moyennes ONG internationales spécialisées en développement rural et gestion de l'environnement (GRET, AVSF, IRAM, NITIDAE, etc.) pourront également être sondées en amont de l'AO pour mesurer leur appétence pour le Projet et le contexte mohélien.

Selon les délais nécessaires à l'élaboration des SDGIBV et au recrutement de l'opérateur (ou groupement d'opérateurs), ce dernier devrait disposer d'environ 3,5 à 4 ans pour la mise en œuvre concrète des activités sur le terrain.

Par définition, l'approche étant basé sur des SDGIBV encore non élaborés au moment de la faisabilité, il est difficile d'anticiper les besoins et priorités de chaque village et d'estimer précisément le dispositif adéquat en matière de Ressources humaines et équipement pour les opérateurs. Nous proposerons donc ci-après une structure d'équipe ainsi qu'un budget pour l'activité qui pourront faire l'objet d'ajustements dans les TdR du recrutement de l'opérateur et/ou dans les propositions des opérateurs.

A ce stade, la structure d'équipe suivante pourrait être proposée :

- **Un.e Chef.fe de Projet** (international ou national), en charge de la coordination des interventions dans les bassins versants. Il aura un rôle polyvalent, à la fois de chef de projet mais également en charge de la supervision technique, et de rendre compte directement à l'UGP, tout en maintenant la concertation avec les acteurs institutionnels, notamment le PNM, le Secrétariat technique du SAT et les Directions régionales concernées. Le ou la responsable de projet devra assurer le suivi des activités du projet, tout au long des étapes de planification, mise en œuvre, suivi/évaluation, etc. jusqu'à la rédaction des rapports de projet et capitalisation. Le ou la responsable de projet devra disposer d'un diplôme universitaire (Bac +5) et d'expériences professionnelles dans plusieurs des domaines suivants : agronomie, économie rurale, environnement, aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, concertation et gestion de programme et de partenariats.
- **Un assistant administratif, financier et passation de marchés**, en charge de la gestion des aspects administratifs, du suivi financier et comptable, et des passations de marchés. Il travaillera en étroite collaboration avec le Chef de projet pour assurer la mise en place et le respect des procédures administratives et comptables par les équipes et bénéficiaires.

- **Un Chargé de projet transition agroécologique et développement de filières agricoles durables** (international) : en VIE/VIA ou en poste-projet, le ou la spécialiste en développement de filières agricoles sera en poste pour une durée de 24 mois, renouvelable un an pour un total de 36 mois. Le ou la spécialiste sera spécifiquement en charge de la mise en œuvre de l'activité 2.2.3 pour la transition agroécologique et des petites infrastructures de type agricole. Il travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de techniciens de terrain, en particulier ceux en charge de l'agriculture et de la pêche.
- **6 chargés de mission - techniciens de développement local** (nationaux), en charge de l'accompagnement quotidien sur le terrain de la mise en œuvre de l'aménagement des bassins versants. Les profils suivants sont suggérés : 2 techniciens aménagement du territoire et environnement, 3 techniciens agricoles, 1 technicien pêche, 1 chargé de mission genre et inclusion.

L'équipe pourra bénéficier d'une expertise perlée internationale apporté par des salariés des sièges des ONG internationales ou par des consultants indépendants recrutés en fonction des besoins de compétences spécifiques.

Le projet promouvant la parité et l'inclusion des femmes et des jeunes, il aura une sensibilité accrue à l'identification des groupes les plus vulnérables. Au moins 30% des bénéficiaires du Projet devront être des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.

L'opérateur bénéficiera également d'un budget pour l'achat d'un véhicule 4x4, de 10 motos, d'ordinateurs et équipements de bureaux. Un budget de fonctionnement permettra de louer un bureau (de préférence à Nioumachoi) et d'assurer les besoins quotidiens du bureau (location, frais, consommables, etc.) et des équipes de terrain (carburant, entretiens, etc.). Des billets d'avions sont également prévus dans le budget de l'opérateur pour assurer les déplacements des internationaux ainsi que pour des missions courtes à Moroni.

Au démarrage du projet, après leur recrutement, les techniciens bénéficieront d'une formation en interne sur les modes d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des bassins versants, l'agriculture durable, etc.

La proposition de structuration des ressources humaines des ONG pourra être étudiée et révisée de concert avec l'UGP en fonction de l'évolution du contexte et des réalités de terrain liées aux SDGIBV.

Résultats attendus :

- R2.1.2.a Un opérateur ou groupement d'opérateurs est recruté selon une procédure ouverte gérée par l'UGP et sur avis d'un comité de sélection multipartite.
- R2.1.2.b Le fonctionnement et les activités de l'Axe 2.2 sont assurés par des personnels compétents et mobilisés.
- R2.1.2.c L'opérateur ou groupement d'opérateurs recruté rend compte de ses actions à l'UGP à travers un système de *reporting* et de suivi-évaluation efficace.

A2.1.3 Appuis au développement de bonnes pratiques agricoles et de filières durables et résilientes au CC

[N.B. La présente activité est une proposition de cadrage et d'approche globale au stade de la faisabilité et considérant que le temps passé sur le terrain était insuffisant pour un diagnostic local complet et fin. L'opérateur sélectionné disposera des SDGIBV dans chaque localité et aura ainsi les informations et la latitude pour proposer une approche adaptée au contexte, aux orientations de chaque SDGIBV, à son expérience, ses équipes et sa vision du terrain. Ce dernier devra par ailleurs faire preuve de flexibilité et d'agilité pour adapter son dispositif et ses approches aux réalités de terrain.]

Sous-activité A.2.1.3.1 : Amélioration des variétés et accès aux intrants

1. Inventaire des bonnes pratiques agricoles et des cultures et variétés climato-résilientes et résistantes aux maladies et pathogènes, focus sur la mosaïque du manioc

Un inventaire des bonnes pratiques agricoles sera réalisé, ainsi que l'identification et description des cultures et variétés climato-résilientes adaptées aux conditions biophysiques de Djando et M'Lédjelé. Dans une logique d'adaptation au changement climatique, cet inventaire identifiera les variétés pouvant le mieux s'adapter à un déficit hydrique dû au raccourcissement de la durée de la saison des pluies.

L'inventaire se concentrera également sur l'identification des maladies virales, pathogènes et ravageurs menaçant des cultures d'importance pour l'économie locale, et documentera l'état actuel des avancées en recherche et application, notamment pour : (i) la mosaïque du manioc, maladie virale causant d'importants dégâts sur les rendements d'une culture de subsistance majeure, transmis par l'aleurode du tabac ; (ii) la cercosporiose noire, maladie foliaire touchant la majorité des variétés cultivées de banane, produit issu de l'agriculture locale le plus consommé ; et (iii) les mouches de fruits (une dizaine d'espèces) responsables de dégâts importants sur les cultures fruitières, ravageurs d'importance économique notamment pour la production de manguiers et d'agrumes (CIRAD, 2017[43]). D'autres cultures pourront être priorisées selon l'ampleur des dégâts d'importance socio-économique pour les producteurs.

Cet inventaire des cultures et variétés devra se faire en concertation active avec les instituts de recherche engagés les itinéraires techniques spécifiquement recommandés (CIRAD, INRAPE, etc.). Un lien devra notamment s'opérer avec le projet AFIDEV qui travaille notamment sur une stratégie de recherche en santé végétale avec l'INRAPE et le CIRAD.

La maladie de la mosaïque du manioc, ayant un impact important sur la production locale causant une réduction significative de la taille des tubercules, est transmise à la fois via les vecteurs principaux (mouches blanches ou aleurodes), et depuis les plants contaminés aux nouveaux plants par propagation ou équipements. L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE), effectue des travaux de préservation des ressources génétiques comoriennes, et à travers le projet Germination (BioAgri 2021[44]) travaille sur la conservation en culture in vitro d'accessions saines et exemptes de cette maladie, dont l'acclimatation et mise au champ a été expérimentée. Le présent inventaire devra faire état de l'avancement de la dissémination des plants améliorés auprès des chercheurs, mettre en place des parcelles dédiées à leur multiplication dans les pépinières, et proposer des mécanismes de lutte intégrée à travers les CEP (**cf. sous-activité A.2.2.3.2 infra**).

Les filières de rente seront incluses au projet, mais ne feront pas l'objet d'une priorisation sur ce volet, sauf avis contraire des comités de gestion des bassins versants, car d'autres projets sont exclusivement dédiés aux filières d'exportation, tel qu'AFIDEV pour l'ylang-ylang, la vanille et le girofle.

2. Mise en place de pépinières pédagogiques et locales pour la production et dissémination de semences agricoles et plants fruitiers et forestiers

Deux pépinières centrales ouvertes à tous seront créées et équipées, à Nioumachoi et Kangani, afin de répondre à des objectifs d'expérimentation, production et multiplication variétale, et pédagogiques. Ces pépinières pourront, en collaboration avec les CRDE, être installées sur les champs expérimentaux des CRDE (sauf avis contraire des CRDE) ou sur des terrains privés mis à disposition du Projet, afin de rassembler les initiatives pédagogiques, ces centres étant déjà équipés de salles de conférence et expérimentant différentes productions végétales. Ces deux pépinières, de 1 000 à 2 000m², seront gérées chacune par deux responsables pépiniéristes, et cinq jeunes issus des communautés (A.2.2.3.2) formés à la multiplication et à la préparation des jeunes plants destinés au développement des cultures vivrières (manioc, taro, banane, etc.), et au développement de l'agroforesterie (agrumes, arbres fruitiers, arbres légumineux, cultures de rente, essences forestières etc.). Une étude au stade APD, réalisée par un prestataire (public, privé ou ONG) sera réalisée en amont du projet, afin de définir les plans de petit ouvrage pour l'installation de ces deux pépinières, et se fera en consultation avec les comités de gestion des bassins versants des deux zones ciblées. La proposition devra inclure un volet expérimental et pédagogique, et un volet productif à visée de dissémination aux pépinières locales ou directement aux particuliers. Des plants forestiers y seront également produits, le tout servira à répondre aux besoins des différentes composantes du projet, de la production agricole au reboisement. Les deux pépinières seront équipées de forage, pompes solaires, clôture, fosse à compost et ombrière en matériaux locaux.

Ces deux pépinières alimenteront des pépinières locales (individuelles ou familiales) à l'échelle de chacune des dix localités, auprès de propriétaires terriens volontaires et ayant au moins 500 m² à mettre à disposition pour la multiplication de semences agricoles et plants fruitiers. Ces pépinières locales et leurs propriétaires seront chacune appuyées par deux jeunes, formés et supervisés par les

[43] Mze Hassani, CIRAD, 2017. Etude écologique des mouches des fruits (Diptera : Tephritidae) nuisibles aux cultures fruitières aux Comores. 123p.

[44] BioAgri, 2021. Les variétés de manioc de Madagascar et des Comores assainies grâce à Germination II. http://www.agriculture-biodiversite-oi.org/Germination/Actualites/Les-varietes-de-manioc-de-Madagascar-et-des-Comores-assainies-grace-a-Germination-II

pépinières centrales, et bénéficieront d'équipement dédié pour l'irrigation, le compost et la production. Le Projet se fournira auprès de ces pépinières pour le développement des activités, en s'assurant que les populations ont accès aux semences et plants produits.

Sous-activité A.2.1.3.2 : Promotion de pratiques agroécologiques pour une agriculture résiliente, durable et attractive

3. Mise en place et gestion d'aménagements antiérosifs

Au vu des phénomènes d'érosion et d'envasement croissants, deux types d'aménagements antiérosifs seront considérés pour limiter et contrôler l'extension de ces problématiques majeures et restaurer la fertilité des sols, notamment dans les zones en pentes ou de padzas :

- **Plantations en courbes de niveau**, en favorisant des haies vives (notamment plantes fourragères) et barrières végétales, permettant de casser la capacité érosive du ruissellement, favoriser l'infiltration en retenant les eaux de ruissellement, réduisant la vitesse d'écoulement et favorisant la sédimentation des particules de terres riches en matière organique. Nécessaire à un certain niveau de pente de renforcer la couverture végétale par une barrière physique, éventuellement par la disposition de cultures suivant les courbes de niveaux comme l'ananas, susceptible de se développer en touffes serrées pour un effet barrière optimal. La haie d'ananas permet une adaptation sur des sols de mauvaise qualité agronomique, même s'il a un faible pouvoir d'enracinement et un mauvais développement racinaire. Favoriser des lignes simples sur faible pente et en quinconce sur pentes modérées et fortes. La citronnelle s'accommode également bien des sols pauvres. Idem pour le vétiver, qui a lui aussi des propriétés répulsives et peut être utilisé en paillage.
- **Embocagement des parcelles :** en disposant les arbres et arbustes (différentes espèces végétales) selon les chemins de l'eau, le positionnement rend l'environnement favorable aux cultures par l'apport de matière organique, la gestion de l'humidité du sol et la protection des vents. Cette approche contribue également à l'amélioration de la structure du sol et constitution d'un stock de matériel végétal pour la fertilisation des sols ; aussi favorable à la biodiversité locale. La disposition d'une haie bocagère (haie vive défensive ou haie vive brise-vent) doit être réalisée selon les besoins multiples : (i) Protection des cultures contre les intrusions humaines et divagation éventuelle des animaux ; (ii) Protection contre les vents ; (iii) Protection contre l'érosion des sols.

La cartographie participative (A.2.1.1) dans le cadre des SDGIBV permettra de renseigner les zones les plus fortement touchées par l'érosion des sols, et de sélectionner au maximum cinq parcelles par localité (donc environ 50 parcelles au total), les plus touchées par ce phénomène. Une grille de classification des zones les plus touchées devra être validée en ce sens. Les exploitants concernés se concerteront avec les opérateurs de projet, et décideront ou non d'agir sur leur parcelle, et la méthode favorisée, les espèces, etc.

Une équipe de cinq à dix jeunes sera recrutée et formée pour la mise en place des plants et renforcement / entretiens réguliers pour protéger les jeunes haies contre le piétinement des animaux et l'ensoleillement.

Des consultations auprès de l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet PREFER (FIDA, 2016[45]), sera organisée en amont de la planification, afin de capitaliser sur les expériences et défis dans le cadre des aménagements antiérosifs réalisés, répliquer les modèles ayant bien fonctionné, et prioriser des zones non incluses dans le projet PREFER, afin de ne pas dupliquer les efforts.

4. Renforcement des capacités des producteurs et productrices pour une transition des pratiques agroécologiques et adaptées aux changements climatiques

L'agriculture comorienne est essentiellement une agriculture de "jardins" associant sur les mêmes parcelles des bananiers, des arbres fruitiers et/ou des cultures vivrières, ainsi que des cultures maraîchères. Ces modèles peuvent être déclinés en plusieurs variations : (i) cultures vivrières et/ou maraichage de plein champs sans jachères, de plus en plus important et contribuant à la vulnérabilité face à l'érosion ; (ii) l'agroforesterie traditionnelle, associant cultures vivrières et arbres fruitiers et/ou arbres forestiers ; (iii) culture sous couvert arboré / forêts naturelles, avec élimination progressive des

[45] FIDA, 2016. Projet Productivité et résilience des exploitations agricoles familiales (PREFER). 202p.

arbres pour cause de pression démographique ; et (iv) monoculture de rente, notamment les girofliers, ylang-ylang, vanilliers et cocotiers.

Cela se traduit par un haut degré de morcellement des parcelles, mais permet traditionnellement une densité et une diversité positive d'espèces végétales. Les enjeux majeurs observés par les exploitants agricoles sont notamment la productivité, la lutte contre les maladies, pathogènes et ravageurs, la conservation du sol et sa fertilité, et l'accès à la ressource en eau.

Les pratiques agricoles néfastes (abattis-brûlis) ou peu adaptées au changement climatique (absence de couverts végétaux, absence de matière organique), seront recensées et décrites dans le cadre des diagnostics SDGIBV (A.2.1.1), et les bonnes pratiques seront identifiées pour chaque groupe de cultures (vivrière, maraichère, fruitiers, etc.) et promues. Ces pratiques incluront, de façon non exhaustive, l'agroforesterie (associant des arbres fruitiers, arbres légumineux et cultures annuelles intercalées), l'association temporelle et spatiale des cultures, l'accès à des variétés de cycle court, l'amélioration des modes de gestion et de valorisation de l'eau, les rotations, la stratification, le paillage, le compost, le non-labour, la lutte intégrée contre les ravageurs, etc.

Le renforcement de l'appui conseil technique pour des modes de production agricoles résilients au changement climatique sera basé sur l'animation de champs écoles paysans (CEP), et abordera les thèmes suivants (non exhaustif) : entretien des aménagements antiérosifs ; associations et rotations culturales (et éventuellement intégration avec l'élevage) ; entretien et lutte intégrée contre les maladies, pathogènes et ravageurs ; renforcement de la fertilité des sols et gestion post-récolte.

La mise en place des champs école paysan se fera dans chacune des dix localités, sur le terrain des producteurs et productrices sélectionnés et volontaires couvrant 25 à 30 membres (minimum 25% de femmes et 40% de jeunes de moins de 35 ans) pour chaque localité. Le dispositif CEP sera animé par les ONG de mise en œuvre, en partenariat avec les comités de gestion des BV, et avec un contrôle qualité des CRDE et de Direction Régionale de l'agriculture.

En plus de la formation issue des CEP, le projet accompagnera la mise en œuvre des enseignements acquis lors des modules, en fournissant conseils (à travers l'opérateur de mise en œuvre, en lien avec les acteurs pertinents du territoire) et moyens de production nécessaires et adaptés (jeunes plants, boutures, petit matériel agricole, etc.). Les membres des CEP devront, après la première campagne, redistribuer une partie des semences et plants initialement reçus à d'autres producteurs, afin de garantir un début de transmission.

Les CEP seront encadrés et animés par les techniciens agricoles de l'opérateur de terrain, formés préalablement sur la conduite des cultures ciblées, chacun en charge de deux CEP. La constitution et montage des CEP seront structurés et affinés par les opérateurs de mise en œuvre, et bénéficieront également d'un petit processus de capitalisation d'expériences à succès ou d'échecs en matière de CEP à Mohéli, afin de monter le meilleur modèle possible.

5. Appui aux groupements de femmes maraichères pour produire en agroécologie et diminuer les pertes

L'agriculture à Mohéli est une activité socio-économique prédominante, impliquant largement les femmes, notamment dans la production maraichère. Plusieurs parcelles communautaires féminines commencent à émerger à travers des initiatives ou projets, et il est recommandé dans le SAT de poursuivre dans cette direction, afin d'accompagner l'indépendance économique des femmes, mais également par l'essor d'une production venant compléter le marché vivrier traditionnel.

Les défis actuels auxquels sont confrontées les femmes dans ces activités de production maraichère sont notamment : l'accès aux intrants (semences, fumier ou fientes de poule), accès à l'eau, état de dégradation des sols, l'accès au foncier et la gestion des pertes post-récoltes, souvent importants dû aux difficultés d'écoulement de la production (accès au marché, conservation, etc.). Plus généralement, les projets et initiatives d'appui aux activités maraichères n'explorent pas suffisamment la question de la pénibilité du travail réalisé par des femmes majoritairement âgées avec des parcelles lointaines, et avec souvent des pertes de production et post-récoltes trop importantes par rapport au travail fourni, avec peu de gains.

En amont du démarrage d'une activité d'appui à la production maraichère féminine, une analyse relative à la pénibilité du travail et l'autonomisation des femmes sera conduite, basée sur les expériences passées. Seront explorées notamment les possibilités d'intégrer des jeunes femmes et hommes comme main d'œuvre d'appui ou faisant partie des groupes mixtes, l'accès à l'eau comme condition sine qua non préalable au démarrage des activités de production, et des stratégies et équipements de stockage,

transformation et de commercialisation (ces dernières mises en œuvre en **A.2.1.3.3 infra**) seront précisément explorées afin de conduire le choix des cultures et saisonnalités. Par exemple, la spécialisation dans des productions attractives pour le marché local et différenciées des autres localités pourra être un vecteur de meilleur écoulement des stocks localement. Jusqu'à deux groupements de maraichères seront appuyés par localité, soit une vingtaine de groupements.

Sur le volet maraichage, l'opérateur devra notamment se rapprocher du projet AFIDEV pour capitaliser sur les acquis et renforcer les synergies et complémentarités en matière d'appui à la production maraichère locale.

Les activités à réaliser dans le cadre de chaque projet maraicher seront :

(i) Concertation avec les parties prenantes au démarrage et études complémentaires (irrigation, sylvopastoralisme) si nécessaire

(ii) Aménagement des parcelles (Clôture, DRS, Irrigation, drainage, etc.)

(iii) Aménagement d'infrastructures de base (point de stockage d'intrant sur la parcelle, point de vente de produits au village, bassin de stockage ou barrage pour l'irrigation, canaux et adduction pour des tours d'eau, …)

(iv) Achat dès le départ des intrants nécessaires à l'implantation des plantes à cycle court

(v) Organisation des circuits de ventes et calcul des retombées économiques pour chaque intervenant

6. Former et équiper les jeunes et personnes désavantagées dans l'accès à l'employabilité rurale et verte (ex : réparation équipements, pépinières, revalorisation déchets végétaux, transport vers les marchés, pêche, montage ou installation de petites infrastructures, réparation de vedettes (A.2.1.4) ou de pompes solaires, etc.)

Afin d'intégrer les personnes en recherche d'emploi au projet, et en particulier les jeunes hommes et femmes, et les personnes désavantagées (migrants et personnes en situation de handicap), le projet constituera un vivier de jeunes talents et de travailleurs, pour participer aux différentes activités du projet, demandant de la main d'œuvre et de l'emploi local (activités agricoles, pépinières, reboisement, aménagements, etc.).

Un recensement des personnes désireuses de contribuer aux activités manuelles sera effectué auprès de chaque localité, et n'exclura pas les autres localités au sein des deux communes. Les personnes seront enregistrées selon leur aptitude à conduire des travaux spécifiques, intérêt, et disponibilité, en favorisant les jeunes entre 16 et 25 ans et les personnes vulnérables. Le système de suivi-évaluation mis en place devra notamment suivre et mesurer l'évolution de l'employabilité de ces jeunes.

Des formations de groupe pourront être délivrées selon les aptitudes et intérêts, en favorisant les thématiques précitées et selon les besoins du projet. Des groupes ou associations de jeunes pourront être davantage appuyées et formées dans des métiers de services d'utilité publique pour le secteur rural, tels que la revalorisation de déchets végétaux, la production de fientes de poule, etc.

A chaque démarrage d'activité, les besoins humains seront évalués, et un processus de sélection parmi le vivier en place sera mis en place. Tous les membres de ce vivier devront participer à au moins une activité d'employabilité, et la vulnérabilité de certains membres sera prise en considération. La rémunération sera effectuée sur des bases journalières ou mensuelles selon les activités, et sera fixé selon la pénibilité, valorisé entre 15 et 25 0% au-dessus du revenu moyen.

<u>Sous-activité 2.1.3.3 : Renforcement de l'accès au marché et attractivité des produits issus des terroirs locaux</u>

7. Appui à la transformation et commercialisation

Dans le contexte mohélien, plusieurs facteurs expliquent les difficultés liées à l'accès au marché pour les produits agricoles : l'insuffisance de structures de stockage et de transformation, l'absence de filières de commercialisation organisées pour les produits vivriers et maraichers, l'absence de points de vente au niveau local et l'inadéquation, et difficulté d'accès pour les zones enclavées, au marché central de Fomboni.

Les difficultés d'exportation vers les autres îles, sont liées à la législation en vigueur, aux conditions de transport maritime, ainsi qu'au manque d'infrastructures et de circuits de commercialisation, y compris

inter-îles. Les coûts de commercialisation sont très élevés pour les producteurs locaux : taxes sur le commerce inter-îles, coûts de transport qui s'ajoutent souvent aux marges de plusieurs intermédiaires.

La commercialisation est encore très traditionnelle, et le manque de moyens de conservation de la production est quasi généralisé. Si l'aménagement de points de collecte et de vente intermédiaires est nécessaire et sera adressé par AGDRTC (**cf. activité 2.1.6 infra**), il est également nécessaire d'appuyer les initiatives de conservation des produits locaux.

Plusieurs produits peuvent bénéficier de transformation artisanale, tels que le manioc (farines/poudres), les légumes (pâtes de tomate artisanales, piments séchés, etc.), les fruits (séchage, confisage), etc. Une étude de marché sera initialement réalisée par l'opérateur.

Trois projets (individuels ou collectifs) maximum seront financés par localité pour des producteurs ou productrices à portée artisanale. L'identification des porteurs de projet sera faite par appel de radio communautaire, et la sélection des projets se fera localement, par une équipe composée de membres de l'opérateur de mise en œuvre, du PNM, du CRDE, et des comités de gestion des BV. Les critères de sélection seront mis en place par l'opérateur de mise en œuvre.

Cinq projets supplémentaires sur l'ensemble des localités d'intervention seront financés et appuyés avec des visées semi-industrielles et concernant des producteurs commerciaux ou entrepreneurs, justifiant d'une employabilité forte. L'appel à projet sera davantage sélectif.

L'enveloppe prévue pour ces activités ne pourra probablement pas couvrir tous les besoins. Néanmoins, cette activité vise à privilégier des technologies simples, dont les pièces sont accessibles localement, et dont la maintenance pourra être assurée par des jeunes issus du vivier, qui auront été préalablement formés (**cf. sous-activité 2.1.3.2 supra**). Par ailleurs, un programme de formation, initiation, supervision et de suivi de long terme sera proposé afin de garantir la bonne utilisation des équipements, et de capitaliser sur les résultats de cette initiative.

8. Organisation d'une foire annuelle des produits locaux pour attirer les acheteurs nationaux et internationaux (à prestataire privé externe)

Les filières de rente et maraichères bénéficient d'appuis spécifiques d'autres projets en cours sur le territoire de Mohéli, tel que le projet AFIDEV. Cependant, en vue de favoriser la visibilité et attractivité de ce marché en crise, et promouvoir les produits locaux, une *Foire internationale des terroirs de Mohéli* sera organisée, pour au moins trois saisons (à raison d'une par année). Cette foire professionnelle, aura une section en B2B (attirant des acheteurs comoriens, mahorais, européens, etc.) structurée par un prestataire du secteur privé choisi sur appel d'offre simplifié ; et une section en B2C, organisée de concert avec une agence de voyage sur l'écotourisme déjà présente dans l'île, et pouvant attirer des clients à travers des packages attractifs. Il faudra notamment étudier la possibilité d'un évènement conjointement organisé avec AFIDEV, car les acteurs mobilisés sont sensiblement différents.

Une étude de marché préalable sera réalisée par l'opérateur, de concert avec le PNM et les DR, par deux experts en promotion de produits agricoles et salons internationaux, et devra spécifiquement *benchmarker* des initiatives similaires dans le contexte des Etats insulaires et côtiers africains (Madagascar, Cap Vert, Sao Tomé-et-Principe, etc.) et proposer un modèle adapté au renforcement de l'attractivité du territoire. Cette étude évaluera les profils et nombre de visiteurs potentiels, et dimensionnera la foire avec un plan échelonné dans le temps.

Sur cette base, une première foire test sera organisée en année 3 du projet, et ensuite chaque année jusqu'à la fin d'AGDRTC. Des mécanismes de financement pérenne de la foire devront être identifiés en année 5 du projet.

Résultats attendus :

- R2.1.3.a. Un inventaire complet des bonnes pratiques agricoles et des cultures et variétés climato-résilientes et résistantes aux maladies et pathogènes
- R2.1.3.b. Deux pépinières centrales sont fonctionnelles, productrices de plants et semences sains, et organisent des activités pédagogiques pour les multiplicateurs locaux
- R2.1.3.c. Dix pépinières locales produisent et commercialisent des semences agricoles et plants fruitiers et forestiers
- R2.1.3.d. 50 parcelles bénéficient d'aménagements antiérosifs afin de lutter contre l'envasement et l'érosion des sols

- R2.1.3.e. Dix CEP sont mis en place et forment 25-30 membres par an dans l'adoption de bonnes pratiques agroécologiques et climato-résilientes
- R2.1.3.f. 20 groupements de maraichères sont appuyées pour renforcer la production agroécologique, réduire la pénibilité du travail, et accéder à l'autonomisation
- R2.1.3.g. Un vivier de ressources humaines pour l'accès à l'emploi des jeunes hommes et femmes et personnes désavantagées (migrants et personnes en situation de handicap) sera constitué dans chaque localité, formé, employé dans le cadre de la mise en œuvre des activité d'AGDRT, et pérennisé
- R2.1.3.h. 30 projets individuels ou collectifs de transformation artisanale en vue de la commercialisation seront appuyés et financés
- R2.1.3.i. Cinq projets d'entrepreneurs locaux à visée de forte employabilité pour la transformation semi-industrielle à industrielle seront appuyés et financés
- R2.1.3.j. Trois foires internationales des terroirs locaux de Mohéli seront organisées pour attirer les acheteurs internationaux, et promouvoir la destination de Mohéli auprès des visiteurs

A2.1.4 Appuis au développement de filières de pêches durables et résilientes au CC

Enjeux et justification de l'activité :

La pêche joue un rôle socio-économique majeur à Mohéli et revêt une importance capitale pour la sécurité alimentaire des populations. Le poisson est de loin la première source de protéines des Mohéliens et constitue la principale source de revenus pour de nombreux ménages installés dans les villages côtiers. Une étude récente[46] estime le nombre de foyers de pêcheurs à environ 1 000 à Mohéli pour des captures de l'ordre de 1 200 tonnes par an, dont 1 000 tonnes seraient destinées à la commercialisation. On note par ailleurs que de nombreux pêcheurs d'Anjouan et Grande Comores viennent pêcher aux alentours de Mohéli.

Sur la chaîne de valeur, on distingue principalement les pêcheurs et pêcheuses à pied (poulpe, langouste), les pêcheurs en pirogue traditionnelle, les pêcheurs en vedette, les sous-collecteurs et revendeurs et les vendeuses au marché.

Dans la zone concernée par les SDGIBV du Projet, on recense cinq principaux villages de pêcheurs : Miremani, Nioumachoi, Hamavouna, Itsamia et Hagnamouda. Ces derniers sont soumis aux règlementations du PNM et semblent les accepter dans l'ensemble. Les filets et la pêche au harpon sont notamment interdits. Les principales pêches pratiquées sont la pêche à la palangrotte, la pêche à la traine et la pêche à pied.

Les villages côtiers sont à l'aval des bassins versants et subissent les conséquences des dégradations environnementales à l'amont. Les pêcheurs sont bien conscients que les déboisements en tête de sources et sur les berges des rivières génèrent une forte érosion qui entraine des sédiments jusqu'à la mer, ce qui a notamment des conséquences néfastes sur les récifs coralliens, les herbiers marins et donc la ressource en poisson.

Dans ces villages, certains pêcheurs s'organisent en associations plus ou moins bien structurées, notamment pour bénéficier d'appuis de projets (opportunisme) mais également pour organiser la commercialisation, mettre en commun certains équipements et renforcer la sécurité (en cas de disparition en mer, chacun cotise pour acheter du carburant pour envoyer des pirogues de recherche).

Certaines associations ont déjà reçu des appuis de précédents projets (SWYOFISH, PNM, etc.), notamment des équipements de sécurité, des formations, des glacières, machines à glaces, congélateurs et même une chambre froide solaire à Nioumachoi. Dans l'ensemble, les pêcheurs sont satisfaits et demandent plus d'appuis. Mais on constate également qu'un grand nombre d'équipements fournis par les projets sont inadaptés, mal entretenus et in fine plus opérationnels après quelques mois ou années d'utilisation. On peut par exemple citer une chambre froide solaire moderne financée par le PNM à Nioumachoi et qui n'a jamais réellement fonctionné. Le village de Miremani compte de nombreux congélateurs non fonctionnels et aujourd'hui utilisés comme de simples glacières. Ces dysfonctionnements sont notamment liés (parfois) à l'inadéquation entre d'une part les besoins réels et capacités techniques et d gestion des associations, et d'autre part les équipement fournis par les projets,

[46] DABAT et al. 2023. Analyse de la chaîne de valeur pêche aux Comores. Note synthétique. Value Chain Analysis for Development. Commission Européenne. 26 p.

parfois inadaptés, de qualité discutable, et généralement sans suivi technique dans la durée pour l'installation et l'entretien. Autre élément clé, les associations ont généralement beaucoup de mal à mettre en place des mécanismes de participation financière des membres pour assurer les réparations et l'entretien du matériel dans la durée.

Le diagnostic mené lors de la mission a permis de faire émerger des besoins presque partagés par toutes les associations de pêcheurs rencontrées :

- Appuis à la structuration, à l'organisation et au fonctionnement des associations, y compris les associations de femmes pêcheuses de poulpe.
- Construction de bâtiments sécurisés pour le stockage des moteurs et autres équipements.
- Besoins d'équipements de sécurité et de repérage en mer : lumières, fusées de détresse, GPS, gilets, etc.
- Besoins d'équipements de froid pour la conservation du poisson : chambres froides, congélateurs, machine à glace, glacières, etc.
- Besoins d'innovations et de Dispositifs de concentration du poisson (DCP)

Les SDGIBV des cinq villages côtiers intègreront très probablement des diagnostics du secteur de la pêche qui préciseront les besoins d'appuis et actions pertinentes pour réduire la vulnérabilité des pêcheurs et renforcer leurs capacités d'organisation, leur sécurité et le stockage et la conservation du poisson. Il apparait donc justifié d'anticiper une activité en ce sens dans la mise en œuvre des SDGIBV.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité visera à soutenir le développement des pêches durables et résilientes au changement climatique dans les cinq villages côtiers des communes de M'Lédjelé et Djando (+ possiblement Ouallah 1 et 2).

Elle sera mise en œuvre par l'opérateur ou le groupement d'opérateurs recruté à l'**activité 2.1.2 supra.** Le Chef de projet responsabilisera notamment un technicien pêche qui sera en charge des relations avec les pêcheurs et pêcheuses, organisés en associations ou non. L'activité devra par ailleurs associer la Direction régionale de la pêche (bénéficiaire d'appuis sur l'**activité 3.1.3 infra**) ainsi que le PNM, et en particulier le Chargé de mission pêche et surveillance marine, et le chargé de mission développement local. En effet, la mise en œuvre de cette activité est étroitement liée aux règlementations du PNM sur la pêche, aux accords de cogestion existants sur la partie marine et aux activités de sensibilisation et de développement communautaires conduites par le PNM.

Selon les orientations et priorités identifiées dans chaque SDGIBV, les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Formations et renforcements de capacités des pêcheurs et pêcheuses en matière de gestion des associations, techniques de pêche durable, suivi des captures, géolocalisation des sites de pêche, analyse des risques météorologiques, gestion de la sécurité, techniques de conservation par fumage et/ou salage, etc.
- Dotations en petits équipements de pêche et de sécurité, en particulier pour les pêcheurs les plus vulnérables : gilets, lampes torches puissantes, fusées de détresse, GPS, moteurs de secours, etc.
- Dotations en petits équipements de conservation du poisson : machines à glace, glacières, congélateurs, équipements de salage et fumage du poisson, etc.
- Mise en place de Dispositifs de concentration de poisson (DCP) pour la pêche en haute mer, en particulier pour les thonidés. L'installation de DCP non loin des côtes permettrait notamment de réduire les pressions sur les plateaux coralliens tout en maintenant une pêche accessible en vedette et en pirogue pour une capture efficace de poissons pélagiques (thonidés, et autres prédateurs de pleine eau).
- Etc.

Les éventuelles infrastructures en lien avec la pêche tels que des bâtiments de stockage de matériel, des bureaux associatifs ou même des chambres froides, pourront être identifiés dans la présente activité mais seront plutôt financés dans le cadre de l'**activité 2.1.6 infra** relative aux petites infrastructures

Résultats attendus :

- R2.1.4.a. Les cinq villages côtiers de M'Lédjelé et Djando bénéficient d'appuis pour une pêche plus durable, plus sécurisée et pour renforcer leurs capacités de stockage et de conservation du poisson.
- R2.1.4.b. Le nombre d'accidents de pêche diminue grâce au renforcement de la sécurité des pêcheurs.
- R2.1.4.c. Les quantités de poissons perdus ou invendus après la pêche sont réduites grâce au renforcement des capacités de stockage et de conservation.
- R2.1.4.d. Au moins un Disposition de concentration de poisson (DCP) est installé et les résultats de pêche y sont étudiés

A2.1.5. Appuis aux reboisements pour la protection des bassins versants et la production de bois

Enjeux et justification de l'activité :

Les problématiques liées à la déforestation ont largement été présentées dans l'analyse de situation ainsi que dans la composante 1 du projet mise en œuvre par le PNM. Ce dernier mènera d'ailleurs des actions de reboisement et de protection des sources et berges de rivières dans le cadre de **l'activité 1.2.5 supra**, sur l'ensemble de son territoire (en particulier dans la ZNP et la ZUC) et des villages membres du Parc.

Il n'en demeure pas moins que face aux multiples défis et problématiques, le PNM ne peut pas tout faire seul, et que des approches complémentaires (voire différentes) dans le cadre des SDGIBV se justifient pleinement dans le cadre du Projet. Cette complémentarité entre actions de reboisement du PNM et actions de reboisement dans le cadre des SDGIBV devra être clarifiée et précisée en cours de Projet. Une fois la mise en œuvre des SDGIBV lancée, on pourrait notamment imaginer que le PNM priorise d'autres zones et communes pour laisser les communes de M'Lédjelé et Djando à l'opérateur de mise en œuvre et aux communautés concernées.

La fiche action n°15 du SAT prévoit l'aménagement de zones de reboisement et la création de Parcs à bois. Cette action se justifie notamment par les impacts observés du déboisement et par des besoins croissants en bois à Mohéli, notamment pour la filière ylang-ylang, les besoins domestiques et la construction.

Au moment de l'élaboration du SAT, la filière ylang-ylang était en pleine croissance avec une production de fleurs en nette augmentation qui générait des besoins en bois toujours plus importants pour la distillation. En juillet 2023, cette même filière était en crise et la plupart des distilleries tournaient au ralenti ou même restaient à l'arrêt faute de marché pour écouler les huiles essentielles. Les marchés internationaux évoluant parfois rapidement, il n'est pas exclu que la filière reprenne son essor dans les mois ou années qui viennent, ce qui génèrera immanquablement un accroissement de la consommation de bois dans les nombreuses distilleries. Les communes de M'Lédjelé et Djando sont de grandes productrices d'ylang-ylang, les paysages agricoles ayant été profondément modifiés ces dix dernières années par l'expansion rapide et massive des plantations. Il est donc fort probable que les enjeux de consommation et de disponibilité de bois pour cette filière émergent de plusieurs diagnostics de SDGIBV.

Les problématiques d'érosion des bassins versants sont particulièrement fortes à M'Lédjelé et Djando, notamment en raison de pratiques agricoles inadaptées sur les terrains en pente et à cause du non-respect d'une distance minimale de part et d'autre des berges de rivières. Les cartes suivantes mettent clairement en évidence les dynamiques de déforestation et les zones dégradées dans les zones concernées par les SDGIBV.

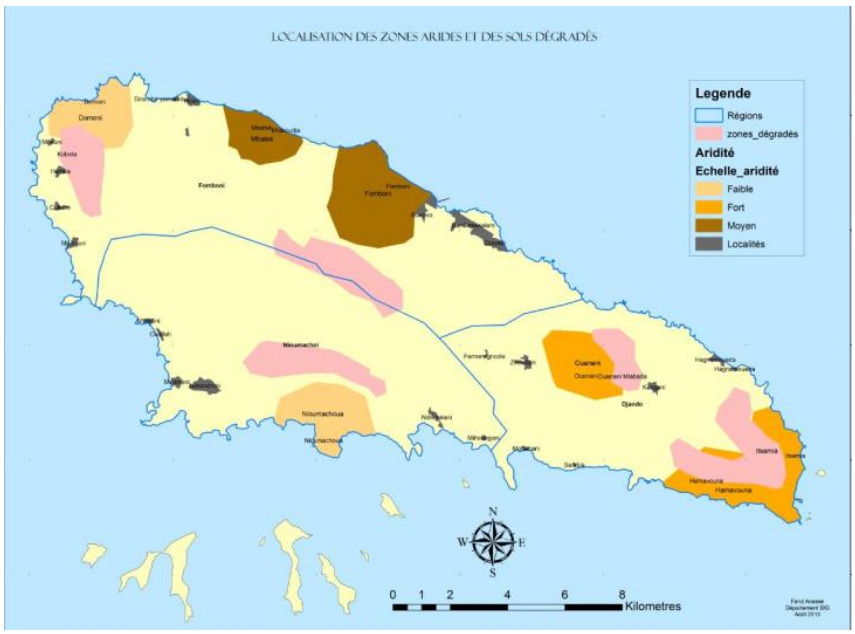

Figure 21. Carte de localisation des zones arides et des sols dégradés à Mohéli (Source : PAN/LCD, 2013)

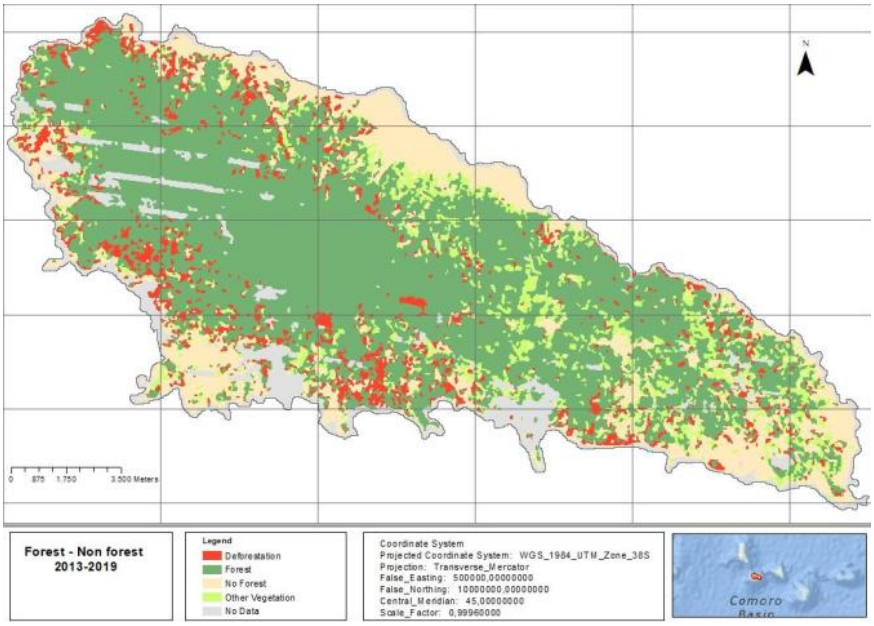

Figure 22. Carte de la déforestation entre 2013 et 2019 à Mohéli (Source : TORRES, 2020)

<u>Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :</u>

La présente activité vise à organiser et mettre en œuvre des actions de reboisement dans les bassins versants objets de SDGIBV, pour lutter contre l'érosion, l'assèchement des cours d'eau et produire du bois nécessaire aux activités économiques et domestiques de Mohéli.

De ce faite, l'activité contribuera à la mise en œuvre de la fiche action n°15 du SAT de Mohéli.

L'activité sera mise en œuvre par l'opérateur ou groupement d'opérateurs en charge de la mise en œuvre des SDGIBV, en étroite collaboration avec le PNM et la Direction régionale de l'environnement. Des pépinières forestières pourront être mises en place et/ou appuyés au niveau des communautés, de privés ou en collaboration avec les CRDE (à articuler avec l'activité 1.2.5 du PNM pour réaliser des économies et assurer une bonne coordination).

Sur la composante 1 et dans le cadre du projet REDD+, le PNM gèrera en principe les reboisements dans la ZNP et certaines zones de la ZUC. L'opérateur de cette activité 2.1.5 focalisera donc ses reboisements dans les zones restantes donc prioritairement les ZUD, notamment en lien et en

cohérence avec l'utilisation des terres agricoles et les problématiques d'érosion et de dégradation des cours d'eau.

Différentes espèces seront utilisées en fonction des besoins exprimées par les communautés. On peut déjà supposer que les demandes porteront sur : i) des essences à croissance rapide, notamment pour des parcs à bois destinés à alimenter les distillerie d'ylang-ylang ; ii) des arbres de ripisylves à systèmes racinaires puissants pour fixer les berges de rivières et apporter un ombrage nécessaire à la protection des cours d'eau ; iii) des fruitiers pouvant à la fois contribuer à fixer le sol à l'aide de leurs racines tout en apportant des bénéfices à moyen terme aux propriétaires des parcelles ; iv) des arbres tolérants à la sécheresse et aptes à pousser sur des terrains dégradées, notamment pour restaurer les zones les plus dégradées telles que les padza.

En fonction des orientations et priorités des SDGIBV, l'opérateur recruté proposera des modalités d'actions plus précises et des objectifs chiffrés de reboisements de différents types. Un mécanisme incitatif pour assurer l'entretien et maximiser les taux de survie des arbres plantés devra par ailleurs être proposé et mis en œuvre. Ce mécanisme sera à proposer et à tester à titre pilote par l'opérateur, prioritairement sur des terres communautaires ou collectives, avec pour objectif de maximiser la survie des plants après 2 à 3 ans en incitant les populations à les protéger et les entretenir. L'opérateur devra veiller à considérer les dates probables de fin de projet lors de la mise en place des dispositifs incitatifs afin de pouvoir tenir ses engagements dans le temps vis-à-vis des communautés qui auront consentis des efforts pour l'entretien et la protection des plantations. A titre d'exemple, l'ONG Inter Aide a mis en place un mécanisme intéressant de ce type à Madagascar[47].

Le budget proposé pour l'activité permet en principe de reboiser environ 80 hectares à une densité de l'ordre de 300 arbres/ha puis de mettre en place un système pilote incitatif pour l'entretien des arbres, afin d'obtenir des taux de survie satisfaisants 2 à 3 ans après la plantation (à préciser).

Résultats attendus :

- R2.1.5.a. Des pépinières forestières et agroforestières sont mises en place pour répondre aux objectifs de reboisement par SDGIBV.
- R2.1.5.b. Des zones de reboisement collectif et des parcelles individuelles sont identifiées et sécurisées pour réaliser des reboisements durables.
- R2.1.5.c. Au moins 80 hectares de terres dégradées et de berges de rivières sont reboisées dans les bassins versants.
- R2.1.5.d. Un mécanisme incitatif permet d'assurer l'entretien des reboisements et d'obtenir un taux de survie des arbres d'au moins 70% deux ans après la plantation.

A2.1.6 Développement de petites infrastructures dans les bassins versants ciblés

Enjeux et justification de l'activité :

Le SAT de Mohéli identifie de nombreuses infrastructures urbaines, de services de base et de transport à construire ou à réhabiliter sur l'île d'ici 2040. Mais la plupart de ces infrastructures sont très couteuses et en dehors du scope du Projet AGDRTC.

En milieu rural et dans les 2 communes cibles pour les SDGIBV, d'autres besoins existent en matière de petites infrastructures, notamment en appui aux activités agricoles, de pêche, d'écotourisme, d'artisanat, de lutte contre l'érosion côtière, etc.

La mission de juillet 2023 a permis de pré-identifier quelques pistes d'infrastructures sans pour autant quantifier les besoins, identifier des sites et bénéficiaires, et prioriser les investissements à réaliser par localité. De manière synthétique, les enjeux et potentialités par secteur sont les suivants :

Agriculture et filières agricoles. La plupart des filières agricoles de Mohéli sont cultivées sans irrigation, avec les seuls apports de la pluie (manioc, banane, taro, girofle, ylang, fruitiers, etc.). Deux filières font exception : le maraichage et la riziculture. Pour le maraichage, les productrices ont besoin d'un accès fiable et régulier à l'eau afin de cultiver des légumes toute l'année. Pour ce faire, de petits aménagements peuvent être nécessaires afin de stocker l'eau de pluie et/ou de capter et stocker de l'eau de rivière. Pour la riziculture irriguée, elle n'est pratiquée que dans le village de Ndrondroni dans

[47] https://reseau-pratiques.org/dossier-arbres-et-reboisement-madagascar/?language=fr

un périmètre irrigué dont le potentiel n'est exploité qu'entre 30 et 50% de son potentiel. Le SDGIBV de Ndrodroni déterminera s'il existe une réelle volonté locale de remettre en état le périmètre irrigué pour redynamiser et étendre la production de riz local à Mohéli. Les investissements pourraient toutefois être relativement couteux et devront être calibrés en veillant à considérer les possibilités budgétaires du Projet ;

Pêche durable. Les principaux besoins en infrastructures pour la pêche pourraient être des Dispositifs de concentration de poissons (DCP) en pleine mer, répondants aux normes de qualité et aux spécificités techniques déjà éprouvées aux Comores. La plupart des villages de pêcheurs pourraient être intéressés. Sur l'aval de la filière, certaines associations de pêcheurs et pêcheuses souhaiteraient avoir des locaux adaptés pour le stockage de matériel, l'entreposage de machines à glace ou encore de congélateurs. Pour certaines associations, la mise en place de chambres froides serait intéressante bien que difficile à pérenniser dans le temps en l'absence de mécanismes d'auto-gestion pour l'entretien et les réparations. L'alimentation totale ou partielle par l'énergie solaire pourrait être envisagée à condition de garantir l'acquisition de matériel de qualité et d'avoir des compétences techniques pour l'entretien e la réparation.

Transformation et commercialisation des produits. Plusieurs agriculteurs et agricultrices rencontrés ont signalé le manque d'infrastructures adaptées pour transformer et vendre les produits agricoles. Ces derniers sont ainsi contraints de vendre à domicile ou en bord de route aux collecteurs qui acheminent les produits vers Fomboni. Certains villages pourraient proposer la construction de petits marchés locaux destinés à entreposer et à commercialiser les produits agricoles. Par ailleurs, certaines associations d'agriculteurs et agricultrices seraient intéressés par la construction de locaux adaptés à la transformation des produits, notamment avec des séchoirs pour les fruits et légumes ou encore des égraineuses pour le maïs ou des broyeuses pour fabriquer des farines de manioc par exemple.

Désenclavement. De nombreuses zones agricoles sont enclavées faute de pistes rurales pour y accéder. Malgré une pression foncière croissante, il existe encore à Mohéli des zones à vocation agricole non exploitées convenablement parce qu'enclavées. D'après la fiche action n°12 du SAT, c'est le cas par exemple des sites de Mbabani et Mahodjani ou Kakawoni et Badjoni situés respectivement dans les communes de Djando et M'Lédjelé. Le désenclavement de ces sites peut en effet stimuler les investissements dans le secteur agricole et contribuer à transformer les zones en question en des véritables bassins de production. Les coûts sont toutefois estimés à une moyenne de 300 000 à 540 000 € par kilomètre, ce qui rend difficilement envisageable de nouvelles constructions dans le cadre du projet. On peut également citer le village de pêcheurs de Miremani qui dispose d'une piste de moins de 5 km en mauvais état et qui priorisera certainement sa réhabilitation dans le cadre du SDGIBV.

Ecotourisme. Le potentiel écotouristique de Mohéli est exceptionnel. Malheureusement, les conditions structurelles ne sont pas réunies pour espérer une augmentation forte du nombre de touristes qui visitent l'île chaque année. L'essentiel des touristes de l'île passent leurs nuitées dans l'un des deux lodges de Nioumachoi et dans un hôtel de Fomboni. Quelques associations communautaires ont reçu des appuis du PNM et d'autres projets pour construire des bungalows communautaires (notamment à Nioumachoi, Itsamia, Ouallah 1, etc.) mais ces derniers restent largement sous-utilisés. Des demandes pourraient néanmoins émerger des communautés locales pour appuyer la construction ou la réhabilitation de petites infrastructures touristiques.

Erosion côtière et submersion marine : les enjeux d'érosion côtière et de submersion marine se posent sur plusieurs localités de la zone concernée par le présent projet : Nioumachoua, Itsamia et Hagnamaouda. Plusieurs initiatives ont été lancées dans le village de Nioumachoua et sont même encore en cours. Des initiatives communautaires se sont concentrées sur la plantation d'arbres (cocotiers et bananiers) sur la plage, la repousse de la mangrove et la pose de cailloux. Un ancien projet de la Banque mondiale a financé la construction d'une digue de protection. Les résultats de ces initiatives n'ont pas été concluants avec la disparition de la digue de protection et un impact positif limité des plantations par les communautés. Nioumachoua est aujourd'hui l'une des communes cibles par le nouveau projet de la Banque Mondiale post tempête Kenneth (« *Comoros Post-Kenneth Recovery and Resilience Project* »), des études ont été lancées pour de nouvelles infrastructures de protection sur son littoral. Il reste à voir l'étendue de ces futurs travaux pour évaluer la nécessité de les renforcer/prolonger, soit par des travaux complémentaires similaires (digue, enrochement), soit par un renforcement des initiatives communautaires plus « douces » et fondées sur la nature mais nécessitant un appui technique pour assurer un ciblage adapté et in fine des impacts positifs plus étendus. De l'autre côté de l'île, Itsamia et Hagnamaouda sont confrontées à un problème de montée des eaux en période de marées des équinoxes similaire à Nioumachoua. A Itsamia, des quartiers entiers ont disparu et des habitants ont été déplacés. Il est estimé que 20% de la population de ce village est menacée (SAT Mohéli, 2021). La population des deux villages a de sa propre initiative, et sans financement

quelconque, planté des cocotiers pour recréer une dune, ce qui, aux dires de la population, a eu comme effet de freiner la montée des eaux. Mais aujourd'hui ces initiatives n'apportent qu'une solution partielle et palliative et ont besoin d'être renforcées.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à prioriser un certain nombre de petites infrastructures et à financer les études et leur construction ou réhabilitation, en accord avec les orientations des SDGIBV qui seront élaborés. A ce stade, il n'est pas possible de pré-identifier des infrastructures clés par village.

Les détails sur les petites infrastructures à financer seront identifiés et priorisées lors de l'élaboration des SDGIBV. Lorsque cela sera jugé nécessaire, l'activité pourra financer une expertise technique complémentaire et d'éventuelles EIES.

Le budget de cette activité sera géré directement par l'UGP qui travaillera en étroite collaboration avec les opérateurs en charge de l'axe 2.2 du projet et le PNM pour s'assurer de la faisabilité technique et financière ainsi que de la pertinence des infrastructures proposées. Des arbitrages seront nécessaires pour prioriser certaines petites infrastructures et s'assurer que chaque localité bénéficie d'au moins une petite infrastructure.

L'objectif est pour que ces petites infrastructures soient gérées directement par les communautés, notamment par les AVD ou des associations thématiques (pêcheur, maraichères, etc.).

La sélection des petites infrastructures devra également se faire sur des critères de non maladaptation (**cf. section A.1.3.3 supra**)

Résultats attendus :

- R2.1.6.a. Une liste de petites infrastructures à financer est établie sur la base des SDGIBV et de leurs plans d'actions, sous réserve de leur faisabilité technique et dans la limite des possibilités budgétaires du Projet.
- R2.1.6.b. Pour les infrastructures sensibles ou à risques, des études complémentaires sont diligentées, notamment des EIES simplifiées.
- R2.1.6.c. De petites infrastructures sont construites dans les localités cibles des SAGIBV, en veillant à couvrir une diversité de thématiques et de territoires.

4.2.2. Axe 2.2. Construction d'un nouveau marché de Fomboni

Préambule

La rénovation à court terme, même partielle, du marché de Fomboni n'est pas pertinente pour les raisons suivantes[48] :

- Le marché fait l'objet régulier **d'inondations pluviales**, pouvant aller jusqu'à un demi-mètre de hauteur, rendant le site quasiment impraticable en période de fortes pluies (de janvier à mars).
- Il se situe par ailleurs tout près du littoral, étant ainsi directement exposé à la **hausse du niveau de la mer** et aux aléas de submersion marine.
- Le SAT mentionne explicitement que des investissements ne doivent pas y être réalisés.
- De plus, le marché est **sous-dimensionné** et ne peut plus répondre aux besoins d'une population croissante.
- Son **enclavement**, notamment à côté d'une **zone marécageuse,** rend également son agrandissement quasi impossible ou générerait des problématiques indirectes telles que des engorgements en périodes de livraison.
- Aussi, l'**agencement** actuel des parties couvertes ne permet pas une déambulation aisée, ce qui pousse les usagers à privilégier les zones périphériques inadaptées.
- Enfin, le bâtiment du **vieux marché** est dans un **état de vétusté alarmant** qui ne permet plus de réparation et nécessite une reconstruction complète.

[48] Tous ces éléments sont développés dans le « Rapport de diagnostic du marché de Fomboni pour l'étude de faisabilité du projet d'appui a la gestion durable des ressources et du territoire des Comores CLN 2023 – 0784 » annexé au présent document.

Le marché de Fomboni reste toutefois un outil central pour l'écoulement des productions agricoles vivrières de l'ile et l'approvisionnement d'environ 35 000 habitants en produits frais, ainsi que l'approvisionnement en produits alimentaires transformés et non alimentaires en provenance d'autres iles proches et du continent Africain. Un marché moderne pourrait être un puissant outil de développement économique et social générant des retombées positives sur l'ensemble des acteurs des filières agricoles de l'île et sur la qualité de l'alimentation de la population. Le déménagement et la construction d'un nouveau marché (estimé avant étude de faisabilité à 1,5 ha) sur un autre site apparaît dès lors comme indispensable.

A noter enfin que, compte-tenu des dysfonctionnements observés sur le site actuel, il semble important de conditionner tout nouvel investissement à la mise en place d'une gouvernance solide. La professionnalisation de la gestion (prélèvement des droits de place d'une part et les divers services d'autres part) sera indispensable pour assurer la pérennité de tout nouvel investissement mais aussi prévenir tout risque réputationnel pour les bailleurs.

A2.2.1 Sécurisation foncière d'un site adapté par les autorités

Enjeux et justification de l'activité :

La confirmation à court terme de la disponibilité foncière pour le déménagement et la construction d'un marché moderne est une condition préalable pour la réalisation des activités de l'axe 2.2.

Les parties prenantes locales sont conscientes de la nécessité de construire un marché moderne à Fomboni. Elles ont déjà exploré les solutions possibles et identifié un site potentiel : La caserne militaire au centre de Fomboni. L'éventuel déménagement de l'armée sur un site adjacent à la prison de Fomboni aurait aussi déjà été envisagé et aurait même fait l'objet d'un accueil favorable au niveau de l'état-major local. Ces éléments restent toutefois au stade de spéculations et ne font, à ce stade, pas l'objet d'éléments concrets.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'engagement ferme des autorités comoriennes quant à l'identification et la mise à disposition d'un site de 1,5 ha pour la construction d'un marché moderne devra être obtenu dans la limite de la première année du Projet. Sinon l'axe 2.2. devra être abandonnée et son budget réalloué sur décision du Comité de pilotage et de l'AFD. Dans cette configuration, il pourrait être proposé que le budget de l'axe 2.2 puisse être mobilisé sur les activités 2.1.2 à 2.1.6, afin de renforcer les actions concrètes en faveur d'un aménagement et d'une gestion durable des ressources naturelles de l'île.

Les modalités de la mise en œuvre de l'activité se succéderont de la façon suivante :

- Identification d'un site de 1,5 ha dans la zone de Fomboni pouvant accueillir le marché moderne ;
- Validation des parties prenantes et autorités locales quant au choix du site identifié (Mairie, Gouvernorat) ;
- Etude de faisabilité pour assurer la pertinence de ce site en termes de superficie, voie d'accès, raccordement aux réseaux et emplacement en zone non-inondable, et phase d'esquisse ;
- Identification d'un site adapté pour les acteurs qui seraient expropriés, le cas échant ;
- Proposition du site identifié au Gouvernement comorien ;
- Validation et engagement ferme de mise à disposition du site par le Gouvernement.

Des documents officiels devront être signés et mis à disposition de l'UGP et de l'AFD pour confirmer la sécurisation du site. Ces documents juridiquement contraignants sont proposés comme conditions suspensives au démarrage de cette activité spécifique ; compte-tenu des modalités de mise en œuvre préconisées, la mise à disposition de ces documents devrait intervenir au plus tard un an après le démarrage du Projet, afin de permettre la réalisation des études préparatoires et la période de travaux dans les temps impartis.

Résultats attendus :

- R2.2.1.a. Un document officiel du Gouvernement confirme la sécurisation foncière d'un site adapté pour la construction du nouveau marché à Fomboni.

A2.2.2 Réalisation d'un Avant-projet sommaire (APS) puis d'un Avant-projet détaillé (APD)

Enjeux et justification de l'activité :

Au vu de la situation du marché actuel, la construction d'un nouveau marché s'avère indispensable tant du point de vue des enjeux climatiques que de l'évolution de la demande. Des termes de référence devront être rédigés par l'UGP pour lancer des études d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant-projet détaillé (APD). L'enjeu de l'APS et de l'APD est de définir les grandes lignes d'un nouveau marché de détail qui permettra de se substituer au marché actuel irréparable et de permettre la poursuite des activités de détail, au bénéfice des producteurs et des consommateurs locaux comme du développement régional.

L'APS, puis l'APD, définiront les objectifs du nouveau projet, décriront ses principales composantes, les conditions du transfert, le coût estimatif du projet (dans la limite du budget disponible) et un chronogramme de la réalisation du projet.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

Les termes de référence devront entre autres inclure les éléments suivants :

- Macro-localisation optimale du site compte-tenu des flux entrants et sortants, des voies de circulation existantes et de la cartographie des risques d'inondation sur le périmètre de Fomboni ;
- Micro-localisation du projet ;
- Dimensionner les infrastructures adaptées aux usagers et le site dans son ensemble ;
- Identifier la nature des transactions ;
- Zone de chalandise : typologie et nombre d'acheteurs, saisonnalité, moyens logistiques et besoin de parking ;
- Nature des produits, volumes et saisonnalité, modes de conditionnements,
- Typologie et nombre d'apporteurs et de vendeurs,
- Moyens de transport et de manutention,
- Voies d'accès au site,
- Dimensionnement du marché à partir de l'estimation des quantités susceptibles de transiter par le marché,
- Détermination des surfaces couvertes pour les ventes et le stockage par type (température ambiante, froid positif, froid négatif),
- Les services (sanitaires), le traitement des déchets et des eaux, les voiries et réseaux divers (VRD) (routes, parkings). Définir l'emplacement des différentes activités sur la parcelle : bâtiments de vente.
- Plan masse du site, localisation des principales composantes du projet, voies de circulations internes au site ;
- Validation du site pressenti ou identification d'alternatives ;
- Gestion du site : structuration juridique de la société de gestion, instances de consultation des usagers, règlement intérieur ;
- Détermination du modèle économique : locations d'espaces, droits d'entrée, tarification des emplacements et services, etc.
- Etudes économiques : chiffrage des investissements et charges de fonctionnement (personnel, gestion des déchets et nettoyage, sécurité), rentabilité espérée, etc. ;
- Préparation du transfert du marché : conditions d'acceptabilité et de faisabilité du transfert des activités, planification, etc.

Résultats attendus :

- R2.2.2.a. Un prestataire est recruté pour la réalisation des études APS et APD du nouveau marché, ainsi que l'élaboration du CCTP des travaux.

- R2.2.2.b. Les études APS et APD précisent les paramètres techniques, organisationnels et financiers de construction du nouveau marché.

A2.2.3 Etude d'impact environnemental et social

Enjeux et justification de l'activité :

La construction du nouveau marché et sa mise en fonctionnement devront prendre en compte une série de considérations environnementales et sociales, en accord avec la réglementation en vigueur et les objectifs de développement durable, justifiant la conduite au préalable d'une étude d'impact, pour éviter tout effet néfaste et répercussions négatives sur l'environnement (gestion des déchets, traitement des eaux de ruissellement etc.), les usagers de l'actuel et futur marché et les populations résidant et/ou travaillant aux alentours du futur site qui sera mis en construction (bien-être, besoins).

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'étude d'impact environnemental et social sera effectuée en accompagnement des études APS et APD une fois le site pour le nouveau marché identifié.

Le volet d'analyse sur l'environnement portera autant sur l'étape de la construction du marché que sur sa mise en fonctionnement. Elle devra évaluer et apporter des solutions concrètes et économiquement faisables aux enjeux suivants :

- Vulnérabilité aux phénomènes climatiques, dont les fortes pluies, les évènements venteux et cycloniques
- Assainissement et gestion des eaux
- Alimentation en eau potable
- Gestion et évacuation des déchets
- Services sanitaires
- Co-bénéfices climat (limiter les émissions de gaz à effet de serra pendant la phase de construction, privilégier l'électricité solaire, l'éclairage basse consommation, les matériaux locaux et naturels…)

D'autre part elle inclura un volet d'analyse sociale concernant les usagers et les personnes environnantes :

- Adéquation entre les besoins de vente et d'achat des usagers et l'agencement du futur marché (espace, services sanitaires…)
- Perturbation éventuelle des espaces de vie et de travail des personnes environnantes lors de la construction du nouveau marché
- Transfert des équipements et des articles de vente entre l'ancien et le nouveau marché
- Une attention particulière devra être portée sur les besoins spécifiques des femmes commerçantes, en termes de services sanitaires et autres types de services en fonction de leurs habitudes de vie notamment travail/foyer.

In fine, le site devra autant que possible respecter l'environnement et limiter les impacts négatifs sur les usagers et les populations environnantes. Si possible, le marché devra être construit avec des matériaux résilients aux conditions climatiques, les moins polluants possible et les plus locaux possibles. Le site devra avoir un fonctionnement qui limite la consommation d'énergie et des ressources, réduit les déchets, bénéficie d'une isolation thermique adaptée et, d'une manière générale, un site durable.

Résultats attendus :

- R2.2.3.a. L'EIES du nouveau marché de Fomboni est réalisée et limite les impacts environnementaux et sociaux négatifs ; un CGES est produit et un dispositif de suivi des indicateurs est proposé.

A2.2.4 Construction du nouveau marché de Fomboni

Enjeux et justification de l'activité :

La non-réhabilitation de l'actuel site du marché de Fomboni telle que décrite précédemment, impose de construire un nouveau marché pour répondre aux enjeux climatiques, de développement économique de l'île et d'évolution des besoins des usagers.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

Les phases décrites ci-dessous seront nécessaires :

- Acquisition du site par les autorités Comoriennes (section A.2.2.1) ;
- Etudes APS et APD, étude EIES (section A.2.2.2) ;
- Dégagement des emprises nécessaires à l'aménagement du nouveau marché ;
- Dossier de consultation des entreprises ;
- Réalisation et suivi du chantier :
    - Viabilisation du terrain et création des accès et zones de stationnement, dont les travaux de Terrassement, la gestion des eaux pluviales (Réseaux, fossés, caniveaux, Etc.), les réseaux d'adduction d'eau potable, assainissement, Courant Forts et Courants Faibles, création de stationnements et des voiries d'accès stabilisées
    - Construction d'une nouvelle halle destinée à accueillir les stands de vente, création de chambre froide
- Achèvement des travaux ;
- Transfert des équipements et matériels de vente du marché actuel au nouveau marché ;
- Inauguration du nouveau marché et mise en fonctionnement.

Résultats attendus :

- R2.2.4.a. Un nouveau marché, moderne répondant aux besoins de la population et à des exigences d'hygiène et de sécurité alimentaire est construit à Fomboni.

A2.2.5 Appuis à la gestion du nouveau marché de Fomboni

Enjeux et justification de l'activité :

Le marché actuel est géré depuis 2021 par « l'association des femmes » dirigée par la Première Dame, la femme du Gouverneur de Mohéli. Sa gestion était assurée précédemment par la mairie. Plusieurs associations existent au sein du marché mais leur niveau d'activité et d'implication dans les prises de décision sont à déterminer.

La visite de site a révélé plusieurs dysfonctionnements dans la gestion du marché :

- L'entretien structurel du marché, menant à l'état de dégradation observé aujourd'hui des infrastructures ;
- L'entretien au quotidien, en premier lieu le nettoyage, la gestion des déchets et les répercussions répétées des inondations ;
- L'absence de service de sécurité et de gardiennage ;
- Le mécontentement des vendeurs à propos de la gestion globale du marché, des services manquants et du manque de transparence dans la grille tarifaire appliquée et l'utilisation de l'argent récolté pour leur droit de place.

Les dysfonctionnements observés dans le fonctionnement du marché actuel imposent de définir la gouvernance du futur marché qui devra assurer la bonne gestion des investissements reçus, la fourniture de services adéquats et l'entretien des infrastructures.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

Les différents types de gestion possible du nouveau marché seront analysés (gestion privée, gestion semi-publique, gestion publique) et des propositions seront faites pour trouver un modèle adapté aux conditions locales de Fomboni. Il est proposé d'organiser une série de consultations de l'ensemble des parties prenantes (associations des usagers, gouvernorat, mairie) pour aboutir à un plan de gouvernance et de gestion du nouveau marché. Les usagers, avec une attention particulière aux femmes, devront pouvoir contribuer aux débats et décisions au travers d'instances ad-hoc.

Les points suivants seront couverts dans le plan de gouvernance et de gestion du marché :

- Mise en place d'une structure de gestion ;
- Tarification des espaces de ventes et des services ;
- Gestion budgétaire ;
- Gestion du personnel ;
- Gestion contractuelle des prestations externalisées ;
- Plan d'entretien et de maintenance ;
- Règlement intérieur ;
- Stratégie de financement long-terme.

Ce plan devra être défini avant l'inauguration du nouveau marché.

Résultats attendus :

- R2.2.5.a. Une structure et un plan de gestion adaptés et acceptés par tous les opérateurs sont proposés et mis en œuvre pour le nouveau marché.

4.3. Composante 3 – Appuis aux outils SAT aux Comores

4.3.1. Axe 3.1. Animation du SAT de Mohéli

A3.1.1 Mise en place et appuis au fonctionnement du secrétariat technique du SAT de Mohéli

Enjeux et justification de l'activité :

L'analyse de situation a présenté le contexte et les contours du SAT de Mohéli. La mission de terrain a permis de confirmer que le processus d'élaboration du SAT avait été participatif et que de nombreux acteur en connaissaient l'existence sans pour autant en maitriser le contenu.

Il apparait à ce jour qu'aucune initiative de coordination, d'animation ou de suivi du SAT n'a été engagée. On constate même que des actions figurant dans le plan d'action du SAT ont été lancés sans coordination ni pilotage par des instances multi-acteurs. Faute de budget, de personnel dédié, de compétences (et d'appropriation et prise d'initiative), les acteurs locaux n'ont engagé aucune action concrète pour opérationnaliser et suivre la mise en œuvre du SAT de Mohéli.

Le schéma de Gouvernance du SAT de Mohéli prévoit la mise en place d'un Secrétariat technique du SAT, en charge « *des aspects techniques, et d'un suivi au jour le jour des activités, afin d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre du plan d'actions. (…) Le Secrétaire technique a pour mission d'assister le Conseil d'Aménagement du Territoire de Mohéli (CATM) et d'accomplir les objectifs fixés dans le SAT et priorisés par le Conseil d'Aménagement.* »

L'animation du SAT n'étant à ce jour pas financé, il apparait utile et pertinent que le Projet AGDRTC y contribue.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un secrétariat technique du SAT.

La composition, le positionnement et le rôle du Secrétariat techniques sont déjà bien définis dans la section Gouvernance du SAT. L'équipe du Secrétariat technique est composée de fonctionnaires du

MATUAFTT. Dans un premier temps, **elle ne comportera qu'une personne**, déjà en poste ou à recruter, qui doit disposer des compétences suivantes :

- Capacités d'animation, d'organisation, de suivi d'activités et de planning.
- Qualités de rédaction, de présentation en public et aisance relationnelle (voire lobbying).
- Connaissances techniques dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.
- Connaissance des procédures de marchés publics.
- Compréhension des enjeux d'adaptation et de réduction des risques face au changement climatique.

Dans la mesure du possible, il serait préférable que la personne maîtrise l'utilisation d'un logiciel de SIG afin de produire des cartes et de réaliser un suivi cartographique des prévisions et avancées du SAT.

Ce fonctionnaire sera plus favorablement originaire de Mohéli et basé à Fomboni.

Dans le cadre du Projet AGDRTC, le MATUAFTT pourra procéder à un appel à candidatures en interne ou à un recrutement externe pour occuper le poste de secrétaire technique du SAT. Les candidats proposés par le MATUAFTT devront être auditionnés conjointement par le Directeur national de l'Aménagement du territoire, le Directeur régional et éventuellement un cadre de l'UGP (Comité à préciser). L'AFD donnera par ailleurs un ANO sur le profil proposé par ce Comité.

Si le candidat retenu est fonctionnaire, il bénéficiera d'une prime (de l'ordre de quelques centaines d'euros) sur salaire. S'il ne l'est pas, il bénéficiera d'un salaire complet selon expérience et prétentions individuelles, dans la limite du budget disponible.

Le Secrétariat technique sera sous la tutelle à la fois du CATM et du MATUAFTT. Il pourra être logé dans les locaux de la DRAT, mais ne dépendra pas directement du Directeur Régional, il rendra des comptes d'une part au CATM présidé par le Gouverneur et à la Direction générale de l'AT à Moroni. Des liens fonctionnels seront également établis avec l'UGP.

Outre des qualités de rédaction, d'organisation et de présentation (y compris une partie de lobbying), les attributions du Secrétaire Technique sont les suivantes :

- Initier et organiser les réunions ordinaires du CATM à minima une fois par an et organiser les réunions extraordinaires, à la demande du Président du CATM ou d'au moins 3 de ses membres le cas échéant.
- Préparer l'ordre du jour et le contenu des discussions, y compris le bilan des activités menées et réalisées dans l'année écoulée.
- Mettre à jour le cadre de suivi/évaluation à soumettre au CATM chaque année, dans l'objectif de suivre les activités et leur performance, et de réorienter les priorités si nécessaire (rôle du CATM).
- Être l'interlocuteur privilégié des partenaires techniques et financiers dans la phase de préparation de la mise en œuvre des actions du SAT, y compris dans l'orientation ou le calibrage des financements, afin de garantir la cohérence des actions par rapport aux objectifs du SAT.
- Définir pour chaque projet le montage institutionnel le plus approprié et faciliter l'identification de la maîtrise d'ouvrage et/ou des maitrises d'ouvrage déléguées.
- Superviser la passation de marchés pour les études et les travaux sur la base des priorités fixées par le CATM, et quand les financements et les partenaires sont identifiées et organiser la délégation de maîtrise d'ouvrage lorsque celle-ci se justifie.

Le Projet AGDRTC financera le mobilier, les équipements informatiques, la moto ainsi que des billets d'avion vers Moroni et le fonctionnement quotidien du Secrétariat (carburant, consommables, transports, etc.)

<u>Résultats attendus :</u>

- R3.1.1.a. Le secrétariat technique du SAT de Mohéli est mis en place et fonctionnel.
- R3.1.1.b. Le SAT est diffusé, présenté et vulgarisé auprès des acteurs de Mohéli et des Ministères clés à Moroni.
- R3.1.1.c. Un cadre/outil de suivi/évaluation du le mise en œuvre du SAT de Mohéli est élaboré, mis à jour et soumis au CATM.

A3.1.2 Mise en place et appuis à l'animation du Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli (CATM)

Enjeux et justification de l'activité :

Le diagnostic institutionnel du SAT (SUEZ, 2022) et la mission de terrain réalisée en juillet 2023 mettent en évidence d'importantes faiblesses institutionnelles et une absence de leadership pour le pilotage du SAT de Mohéli. Cette responsabilité devrait théoriquement incomber au Gouvernorat mais ce dernier ne dispose pas des moyens nécessaires pour porter pleinement cette fonction. Les communes font également partie du dispositif, mais seulement à leur échelle et avec des moyens et des compétences aujourd'hui très limités. Il n'est donc pas envisageable de leur confier la responsabilité principale du SAT. Le PNM joue un rôle clé dans le développement de Mohéli mais toutes les actions du SAT ne relèvent pas de ses compétences. La DRAT a la responsabilité de mettre en œuvre tous les projets d'aménagement sur Mohéli, mais elle n'a pas de rôle politique à jouer et présente des faiblesses évidentes.

Les réformes engagées par la constitution ont entrainé une réduction de la décentralisation alors que le SAT devrait en principe clairement être porté et piloté localement. Cet état de fait ne permet pas de disposer des éléments techniques et financiers nécessaires pour discuter ou négocier localement les projets avec les partenaires potentiels, et risque grandement de limiter les actions à des projets basiques et de petite envergure, limitant la réalisation des projets ambitieux qui ont été identifiés dans le SAT.

Le développement de l'île devant se faire désormais sur la base du SAT, de son plan d'actions et du règlement simplifié d'occupation du sol, il est nécessaire que la collaboration entre les différentes administrations soit renforcée au niveau local. Indépendamment des prérogatives dévolues à chaque administration, la création d'un Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli (le CATM), chargé de coordonner et de suivre les différentes actions dans ce secteur s'avère capitale.

En juillet 2023, la mission de terrain a constaté qu'aucune initiative n'avait été prise en la matière. Tout reste donc à faire dans un contexte malheureusement difficile de faible gouvernance et de forte politisation.

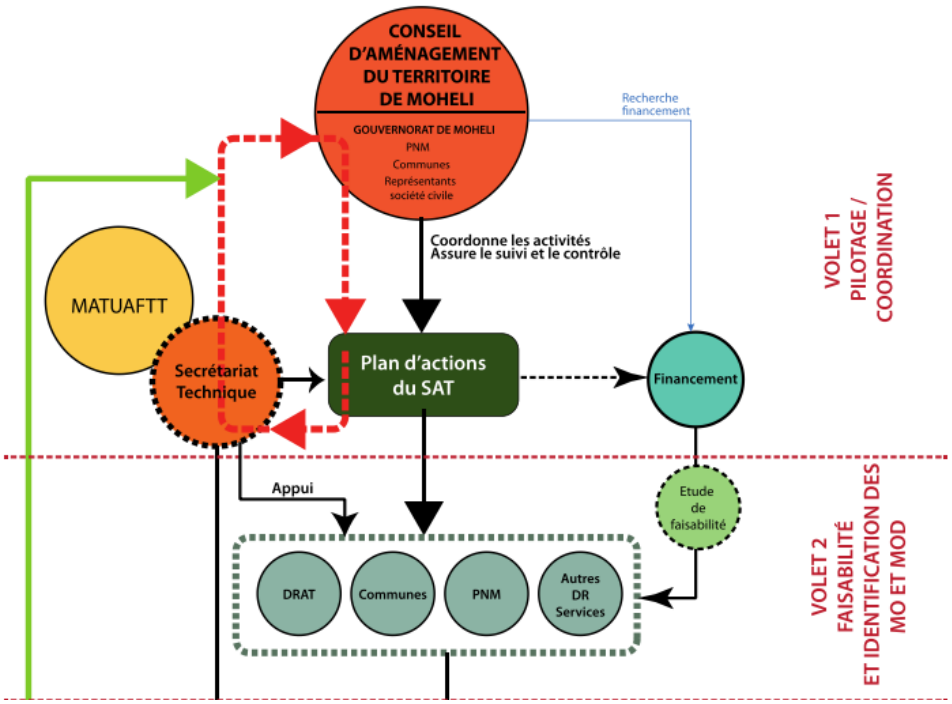

Figure 23. Schéma de gouvernance du SAT de Mohéli (Source : SUEZ, 2022)

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à mettre en place, former et opérationnaliser le CATM afin qu'il joue pleinement son rôle dans le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du SAT de Mohéli.

Tel que prévu dans le schéma de gouvernance du SAT, le CATM sera placé sous la double tutelle du Gouverneur et du Ministre de l'Aménagement du Territoire. Le Gouverneur est le représentant politique de Mohéli et le Ministre de l'AT est responsable des projets et financements d'aménagement du territoire pour l'ensemble des Comores. Cette double tutelle permet d'associer l'État et le Gouvernorat dans un projet et un objectif commun, et ainsi de conserver une position transversale à tous les secteurs.

Outre le Gouverneur et le représentant du Ministre de l'Aménagement du Territoire, le CATM comprend les maires des six communes de Mohéli, les préfets des trois préfectures, les Directions Régionales de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé, de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, le Parc National de Mohéli, deux représentants de la société civile et trois représentants du secteur privé (un pour le commerce, un pour l'agriculture, un pour le tourisme). Au total, environ 25 personnes.

Le CATM est chargé de suivre et mettre en œuvre la politique en matière d'Aménagement du Territoire, de Protection et de Gestion des bassins-versants, de Protection de l'environnement, de l'Assainissement, de l'Urbanisme et de l'Équipement, notamment en suivant le plan d'actions du SAT de Mohéli, approuvé par le gouvernement.

Il doit représenter l'ensemble des acteurs de Mohéli. Il est garant du respect de la mise en œuvre du plan d'actions, peut discuter de la priorisation et de la cohérence des actions, mais ne peut « modifier » le plan d'actions du SAT. Il sera également chargé du suivi-évaluation du SAT et de l'information de la population.

Le CATM a pour principales attributions :

- de coordonner et d'harmoniser les actions et projets identifiées dans le SAT, en matière d'aménagement du territoire, de gestion des bassins-versants, de gestion de l'eau, de gestion des risques, de protection de l'environnement et des ressources naturelles, d'urbanisme, d'équipement ;
- d'assurer la révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'aménagement du territoire;
- de garantir une répartition des ressources techniques et financières qui permet la mise en œuvre du SAT et prend en compte le développement des collectivités territoriales ;
- de s'assurer de la supervision, du contrôle et du suivi / évaluation des actions en cours sur le terrain dans les domaines concernés par le SAT.

Le Projet aura pour mission d'encourager et d'appuyer la mise en place ce CATM en veillant dans la mesure du possible à son fonctionnement efficace et transparent. L'UGP, avec l'appui du Secrétariat technique, sera chargée de former les membres du CATM, de les responsabiliser et d'encourager leur participation active aux travaux, dans l'intérêt des Mohéliens et de Mohéli.

Résultats attendus :

- R3.1.2.a. Le CATM est mis en place et formalisé par un texte juridique (Arrêté du MATUAFTT)
- R3.1.2.b. Les membres du CATM reçoivent chacun 3 exemplaires de la synthèse du SAT de Mohéli et bénéficient d'une formation relative à l'opérationnalisation du SAT.
- R3.1.2.c. Le CATM se réuni au moins deux fois par an et rend compte au gouvernement central et aux acteurs locaux à Mohéli des orientations, décisions et avancées relatives au SAT de Mohéli

A3.1.3 Renforcement de capacités de 4 Directions régionales clés à Mohéli

Enjeux et justification de l'activité :

Le diagnostic institutionnel du SAT de Mohéli et la mission de terrain de juillet 2023 ont confirmé les conditions de travail difficiles de la plupart des Directions régionales à Mohéli. C'est notamment le cas de la Direction régionale de l'aménagement du territoire composée de sept fonctionnaires et deux stagiaires, mais qui ne dispose d'aucun moyen roulant, aucun équipement informatique et pas de budget de fonctionnement. Le Direction régionale de l'agriculture est quant à elle composée de trois fonctionnaires et 10 stagiaires (non rémunérés), celle de la pêche de 21 fonctionnaires et 9 stagiaires, celle de l'environnement de 15 fonctionnaires et 15 stagiaires.

L'ensemble de ces DR manquent de moyens roulants, d'équipements informatiques et de budgets de fonctionnement. De ce fait, ils sont très peu actifs voire pas du tout actifs, ce qui constitue un gaspillage de ressources lié au paiement des salaires de fonctionnaires qui ne mènent pas d'actions concrètes et n'apportent pas ou très peu d'appuis aux populations. Cette situation est également démoralisante pour les fonctionnaires et stagiaires qui n'ont aucun moyen pour travailler et se rendre sur le terrain. Ces derniers se plaignent en particulier d'une grande différence de moyens et de capacités d'actions en leur défaveur comparativement au PNM.

Dans le cadre d'un Projet ambitieux à l'échelle de Mohéli et qui vise notamment à stimuler des dynamiques d'acteurs vertueuses pour l'environnement et le développement local, il apparait pertinent d'appuyer les services déconcentrés clés pour renforcer leur implication dans les processus et activités du Projet.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à renforcer les capacités de quatre Directions régionales à Mohéli afin d'assurer leur bonne implication dans le Projet.

Les bénéficiaires de la présente activité seront donc :

- La Direction régionale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme Chargé des Affaires Fonciers et des Transports Terrestres ;
- La Direction régionale de l'agriculture ;
- La Direction régionale de l'environnement ;
- La Direction régionale de la pêche.

L'activité prévoit des dotations de trois motos, trois ordinateurs, deux imprimantes et du mobilier de bureau par Direction régionale bénéficiaire. Ces équipements devront être utilisés exclusivement à des fins professionnelles et attribués aux personnels des Directions régionales les plus impliqués dans le suivi et la participation aux activités du Projet.

En sus, après avoir élaboré et signé des Conventions de partenariat avec chacune des DR, l'UGP pourra alimenter des caisses d'avances gérées par chacune des DR pour assurer son fonctionnement courant. Les dépenses éligibles seront toutes liées au fonctionnement des DR et devront être justifiées par des factures ou autres justificatifs conformes aux procédures fixées par le Projet. Il pourra notamment s'agir de : consommables de bureau, carburant, indemnités de déplacement, petits équipements, entretien des véhicules et équipements, frais de réunions, etc. Les conditions de renouvellement des caisses d'avance seront précisées dans le manuel de procédure du projet.

Au stade de l'étude de faisabilité, aucun programme de travail précis pour chaque DR n'est disponible. Il appartiendra à l'UGP de se coordonner avec chaque DR pour définir les conditions du partenariat et les attentes en termes de participation aux activités du Projet et reporting.

On peut néanmoins anticiper les implications suivantes :

- La DR AT sera mobilisée en appui au Secrétariat technique du SAT pour vulgariser et suivre la mise en œuvre du SAT. Elle pourra également contribuer au suivi des SDGIBV et à la réalisation de certaines petites infrastructures financées sous l'axe 2.1 infra ainsi que le marché de Fomboni sous l'axe 2.2 infra.
- Les DR agriculture et élevage pourront appuyer la formulation et le suivi des projets communautaires agricoles et d'élevage financées par le PNM sous l'axe 1.3 supra. Elles seront également mobilisées en appui de l'opérateur en charge de la mise en œuvre des SDGIBV, en particulier pour les activités relevant du secteur agricole et de l'élevage. Les techniciens de ces DR apporteront leur expérience, leur expertise et les conseils en complément des techniciens employés par les ONG, mais ne pourront en aucun cas se prévaloir d'une autorité hiérarchique sur ces derniers.
- La DR environnement sera mobilisée en appui au PNM selon les besoins. On peut en particulier penser que l'activité 1.2.5. infra relative aux reboisements et à la protection des sources et berges de rivières pourrait bénéficier de l'expertise des fonctionnaires en place. De la même manière, l'activité de reboisements gérée par un opérateur de terrain sous l'axe 2.1 pourra associer des fonctionnaires de la DR environnement dans la mesure où ces derniers contribuent à la bonne réalisation des objectifs et au suivi des plantations.

Les DR bénéficiaires seront dotées de leur propre budget de fonctionnement et ne pourront en aucun cas solliciter le PNM ou l'opérateur de terrain (ONG) pour financer leurs déplacements ou leur participation aux activités du Projet.

A minima, chaque DR bénéficiaire sera tenue de fournir un rapport semestriel d'activités illustré mettant en avant les activités réalisées, les améliorations apportées par le Projet par rapport au passé et des justificatifs de dépenses des caisses d'avance qui seront renouvelées périodiquement et dans la limite des budgets disponibles et de la bonne coopération de chaque DR avec l'UGP, le PNM et les autres intervenants du Projet.

Résultats attendus :

- R3.1.3.a Les quatre Directions régionales reçoivent chacune 3 motos et des équipements informatiques
- R3.1.3.b Des conventions de partenariat sont signés entre l'UGP et chacune des quatre DR.
- R3.1.3.c. Les quatre DR participent et contribuent aux activités du Projet en fonction de leurs domaines de compétences.

4.3.2. Axe 3.2 : Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore

A3.2.1 Validation des TdR et recrutement d'un prestataire

Enjeux et justification de l'activité :

En décembre 2012, l'Assemblée Nationale a promulgué la loi n°11-026/AU relative à la construction et à l'urbanisme en Union des Comores. Cette loi rénove le code de l'urbanisme pour placer des documents tels que le schéma d'aménagement territorial ou le plan de développement urbain au cœur de la planification territoriale. Ces SAT doivent répondre aux trois piliers du développement durable (économique, environnemental, social) en intégrant, entre autres, les enjeux de mobilité, du numérique et de la culture à différents horizons de temps.

En s'appuyant sur le cadre règlementaire de l'urbanisme et sur les évolutions prévues en matière de gestion foncière, le MATUAFTT souhaite doter l'ensemble des îles Comores d'une stratégie durable et d'un outil de planification de l'aménagement du territoire pour le développement urbain, rural, social et économique du territoire.

Il s'agit notamment de renforcer la capacité d'attractivité de chaque île en assurant un développement équilibré du cadre de vie des habitants (MATUFTT, 2017) :

- en envisageant l'aménagement du territoire sous l'angle d'une complémentarité entre pôles et plus largement d'une solidarité entre pôles principaux, pôles secondaires et bourgs ruraux,
- en garantissant l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population,
- en s'assurant de pouvoir répondre aux objectifs stratégiques de développement équilibré des activités économiques,
- en développant la vitalité des espaces ruraux, en restaurant ou stabilisant les équilibres entre secteurs urbains, espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'élaboration du SAT de Mohéli par SUEZ Consulting entre 2020 et 2022 (sur financement Adapt'Action) s'est inscrit dans ce contexte. Le processus d'élaboration du SAT de Mohéli et ses résultats ont été considérés comme des succès par les acteurs nationaux et locaux. Le SAT constitue un outil pertinent de planification de l'aménagement du territoire à l'échelle insulaire à court (2023-2025), moyen (2026-2030) et long terme (2031-2040).

L'Union européenne a également intégré l'approche SAT à son Pacte vert et bleu (PVB), en particulier sous l'OS3 « *Les dynamiques de gouvernance institutionnelle territoriale inclusives intégrant les enjeux environnementaux sont renforcées* » qui intègre une activité ainsi formulée « *Appuyer l'élaboration participative de schémas d'aménagement du territoire (SAT) insulaires pour Anjouan et Grande-Comore comme outil de dialogue entre niveau national et local (gouvernorats /communes)* » (PVB, 2021).

Ainsi le MATUAFTT a souhaité intégrer l'élaboration d'un SAT de Grande Comores dans le présent Projet. L'étude de faisabilité a confirmé l'intérêt de conduire un tel processus à Grande Comore de sorte

à élaborer de manière participative un SAT qui intègrerait des diagnostics multithématiques, des orientations d'AT, un zonage du territoire, des règles d'usage des terres et un plan d'action.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du Projet AGDRTC, des termes de références seront élaborés fin 2023 pour le recrutement d'un prestataire en charge de l'élaboration du SAT de Grande Comore pendant le Projet. Ces TdR feront l'objet d'une validation partielle par le MATUAFTT fin 2023.

Le contexte pouvant évoluer dans les prochains mois et années, il parait nécessaire de réviser puis valider définitivement les TdR pendant le Projet, avant le lancement d'un Appel d'offres international (AOI).

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à réviser et valider les TdR pour l'élaboration du SAT de Grande Comore, puis à lancer un Appel d'offres international et recruter un prestataire compétent.

L'UGP, en lien avec le MATUAFTT (et éventuellement d'autres Ministères), révisera les TdR existants, notamment en mettant à jour les éléments de contexte et en précisant, si nécessaire les attentes et livrables de la prestation. La version finale des TdR devra faire l'objet d'un ANO de l'AFD et d'une validation par la MATUAFTT.

Ensuite, l'UGP montera un dossier d'AOI pour mettre en concurrence des prestataires qualifiés. Ce DAO ainsi que la sélection du prestataire feront l'objet d'ANO.

L'activité sera considérée comme réalisée à la signature du contrat de prestation de services et au démarrage des activités pour l'élaboration du SAT de Grande Comore.

Résultats attendus :

- R3.2.1.a Les TdR pour l'élaboration du SAT de Grande Comore sont validés
- R3.2.1.b Un prestataire qualifié est recruté pour l'élaboration du SAT de Grande Comore.

A3.2.2 Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore

Enjeux et justification de l'activité :

Grande Comore est la plus grande île (1 148 km^2) et la plus peuplée (environ 410 000 habitants en 2016) de l'Union des Comores. Elle abrite la capitale Moroni et donc l'essentiel des administrations de l'Etat et les principales sociétés privées du pays. La population de l'île est concentrée principalement dans la région de Moroni et le long de la côte. Depuis plusieurs décennies, la ville de Moroni connait une forte expansion urbaine notamment liée à la croissance démographique soutenue et à des phénomènes de migrations internes vers Moroni.

Le territoire de Grande Comore est divisé en 28 communes[49] qui sont regroupées en huit préfectures.

- Préfecture de Moroni-Bambao (chef-lieu : Moroni), 4 communes : Moroni, Bambao ya Djou, Bambao ya Hari, Bambao ya Mboini ;
- Préfecture de Hambou (Mitsoudjé), 2 communes : Tsinimoipangua, Djoumoipangua ;
- Préfecture de Mbadjini-Ouest (Dembéni), 2 communes : Ngouéngoué, Nioumagama ;
- Préfecture de Mbadjini-Est (Foumbouni), 3 communes : Itsah, Domba Badamadji, Pimba NIoumamilima ;
- Préfecture de Oichili-Dimani (Koimbani), 3 communes : Oichili ya Djou, Oichili ya Mboini, Dimani;
- Préfecture de Hamahamet-Mboinkou (Mbéni), 3 communes : Nyuma Msiru, Nyuma Mro, Mboinkou ;

[49] Loi 11-006/AU du 2 mai 2011, promulguée le 21 juillet 2011

- Préfecture de Mitsamiouli-Mboudé (Mitsamiouli), 6 communes : Cembenoi-Lac-Salé, Cembenoi-Sada-Djoumamlima, Mitsamiouli, Niouma Komo, Nioumamro Kiblani, Nioumamro Souhéili ;
- Préfecture d'Itsandra-Hamanvou (N'Tsoudjini), 5 communes : Hamanvou, Mbadani, Bangaani, Djoumoichongo, Isahari.

En termes d'infrastructures de transport, l'île dispose d'un aéroport international qui assure aussi les liaisons aériennes avec les autres îles de l'Union des Comores. Le réseau routier se caractérise surtout par un axe principal qui fait le tour de l'île. Mais le réseau reste en développement avec des routes secondaires qui peuvent être étroites et mal entretenues dans certaines régions. A notre connaissance, il n'existe pas d'état des lieux exhaustif des routes et pistes actuelles et des besoins de réhabilitation ou de nouvelles constructions.

L'économie de l'île repose principalement sur l'agriculture, la pêche et les services. A noter que les investissements et envois d'argent de la diaspora comorienne jouent un grand rôle dans la vie économique et sociale. Le secteur du tourisme présente des potentialités intéressantes (plages, milieu marin, volcan, culture, etc.) mais reste à ce jour encore très limité.

Les secteurs de l'éducation et de la santé font face à de multiples problématiques, tant en termes d'infrastructures que d'équipements, de moyens, de compétences, etc. Un état des lieux plus exhaustif devra être conduit dans le cadre de l'élaboration du SAT.

A l'instar des autres îles de l'archipel, Grande Comore fait face aux effets du changement climatique, notamment une augmentation des périodes de sécheresse, une perturbation des régimes de pluies, des risques d'inondations accrus, etc. L'érosion côtière et les inondations sont deux des problématiques majeures qui touchent Grande Comore.

Figure 24. Carte générale de Grande Comore (Source : https://gifex.com/fr/fichier/carte-de-grande-comore/)

En termes de protection de l'environnement, Grande Comore compte officiellement depuis mai 2022 trois Parcs nationaux, à savoir le PN Cœlacanthe, le PN Mitsamiouli-Ndrude et le PN Karthala. Ces PN sont encore très jeunes et en construction. Leur gestion est d'autant plus complexe qu'il s'agit de territoires peuplés avec la présence de nombreux villages et d'activités humaines telles que l'agriculture, la pêche, l'exploitation de bois, etc.

Les enjeux et défis de l'aménagement du territoire de Grande Comore sont nombreux et complexes. On constate un manque important de données consolidées, fiables et à jour, permettant de rendre compte de la situation actuelle. De la même manière, le Gouvernement et les acteurs régionaux ne disposent d'aucun document cadre permettant d'organiser et de planifier les orientations et priorités d'aménagement du territoire à Grande Comores pour les 5, 10 ou 20 prochaines années. L'élaboration d'un SAT se justifie donc pleinement.

<u>Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :</u>

La présente activité vise à élaborer le SAT de Grande Comores à travers un processus participatif intégrant des renforcements de capacités des parties prenantes locales et nationales impliquées.

L'activité sera conduite par un prestataire spécialisé (bureau d'étude, ONG, centre de recherche ou consortium) sur une durée approximative de 24 mois. Une équipe multidisciplinaire d'experts internationaux et nationaux sera mobilisée pour couvrir les nombreuses thématiques et domaines d'expertises pertinents, notamment : l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le foncier, les

infrastructures, le transport, l'agriculture, l'environnement, le changement climatique, l'hydrologie, les enjeux socio-économiques, le genre, la cartographie, etc.

Les principales parties prenantes qui seront mobilisés à la fois en matière de renforcements de capacités et pour l'élaboration participative du SAT sont les suivantes :

- Le MATUAFTT ;
- La Direction régionale de l'Aménagement de Grande Comore ;
- Le MAPETA et ses principales Directions générales ;
- Les Directions régionales de l'Environnement, de l'Agriculture et de la pêche à Grande Comore;
- Le Commissariat général au Plan ;
- Les Directions régionales en charge de la santé, de l'éducation, des infrastructures et transports, du genre, etc.
- Le Gouvernorat de l'île de Grande Comore.
- Les 8 préfectures de Grande Comore, représentées par les préfets ;
- Les 28 communes de Grande Comore, représentées par leurs Maires ;
- Les 3 Parcs nationaux de l'île : PN Cœlacanthe, le PN Mitsamiouli-Ndrude et le PN Karthala ;
- Les principales associations villageoises et les chefs de village ;
- Les ONG internationales et nationales actives à Grande Comore ;
- Les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie à Grande Comore ;
- Les Centres régionaux de développement économique (CRDE) ;
- Etc.

La prestation pourra être organisée en différentes étapes et activités complémentaires (qui seront détaillées dans les TdR) :

- Etape 1 : Cadrage de l'étude.
- Etape 2 : Diagnostic multithématique du territoire et des capacités des acteurs.
- Etape 3. Renforcement de capacités des acteurs.
- Etape 4 : Définition participative des orientations du SAT, du montage institutionnel et du plan général d'aménagement (y compris plan d'action).
- Etape 5 : Définition du plan de zonage et des règles d'occupation du sol.
- Etape 6 : Restitution du SAT, validation et diffusion du SAT.

De manière générale, le prestataire devra mobiliser une équipe d'experts internationaux et nationaux avec a minima les compétences suivantes :

- Urbaniste
- Paysagiste
- Expertise en adaptation au changement climatique
- Géomaticien
- Géomètre-topographe
- Agronome
- Expertise en gestion d'aires protégées et gestion des ressources naturelles
- Juriste / Expertise en droit
- Hydrogéologue
- Animateur de réunions locales et communication
- Expertise en sciences économiques et sociales (y compris les sciences de gestion)

<u>Résultats attendus :</u>

- R3.2.2.a. Le SAT de Grande Comore est élaboré, validé et diffusé
- R3.2.2.b. Les capacités des acteurs clés du SAT de Grande Comore sont renforcées

4.3.3. Axe 3.3 : Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan

A3.3.1 Révision et validation des TdR

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du Projet AGDRTC, des termes de références seront élaborés fin 2023 pour le recrutement d'un prestataire en charge de l'élaboration du SAT d'Anjouan pendant le Projet. Ces TdR feront l'objet d'une validation partielle par l'AFD et le MATUAFTT fin 2023.

Le contexte pouvant évoluer dans les prochains mois et années, il parait nécessaire de réviser puis valider définitivement les TdR pendant le Projet, avant le lancement d'un Appel d'offres international (AOI).

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

La présente activité vise à réviser et valider les TdR pour l'élaboration du SAT d'Anjouan, puis à lancer un Appel d'offres international et recruter un prestataire compétent.

De la même manière que pour Grande Comore, l'UGP, en lien avec le MATUAFTT (et éventuellement d'autres Ministères), révisera les TdR existants, notamment en mettant à jour les éléments de contexte et en précisant, si nécessaire les attentes et livrables de la prestation, spécifiques au cas d'Anjouan. La version finale des TdR devra faire l'objet d'un ANO de l'AFD et d'une validation par la MATUAFTT.

Ensuite, l'UGP montera un dossier d'AOI pour mettre en concurrence des prestataires qualifiés. Ce DAO ainsi que la sélection du prestataire feront l'objet d'ANO. L'activité sera considérée comme réalisée à la signature du contrat de prestation de services et au démarrage des activités pour l'élaboration du SAT d'Anjouan.

Résultats attendus :

- R3.3.1.a Les TdR pour l'élaboration du SAT d'Anjouan sont validés
- R3.3.1.b Un prestataire qualifié est recruté pour l'élaboration du SAT d'Anjouan

A3.3.2 Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT d'Anjouan

Enjeux et justification de l'activité :

L'île d'Anjouan (*Ndzuwani* en Comorien) est confrontée à divers défis qui justifient pleinement l'élaboration d'un SAT pour guider et planifier son développement durable et résilient.

Avec une population estimée à 341 500 habitants en 2015 pour une superficie de 424 km², Anjouan présente une densité de population très élevée, de l'ordre de 805 habitants par km². De plus, le nombre d'enfant moyen par femme y reste plus élevé que dans les deux autres îles, ce qui entraine une croissance démographique soutenue, des pressions accrues sur le foncier et les ressources naturelles, et des phénomènes de migration vers les autres îles de l'archipel, y compris Mayotte[50].

Le territoire d'Anjouan est divisé en villages, communes (20) et préfectures (5) :

- Préfecture de Mutsamudu (chef-lieu Mutsamudu), 4 communes : Mutsamudu, Mirontsy, Bandrani ya Chirokamba, Bandrani ya Mtsangani ;
- Préfecture de Ouani (Ouani), 3 communes : Ouani, Bazimini, Mbambao Mtrouni (Tsembéhou)
- Préfecture de Domoni (Domoni), 5 communes : Domoni, Nganzalé, Koni, Mbambao Mtsanga, Jamilimé ;
- Préfecture de Mrémani (Mrémani), 5 communes : Adda, Mrémani, Ongojou, Chaouéni, Mramani;
- Préfecture de Sima (Sima), 3 communes : Sima, Vouani, Moya.

[50] Environ 12 000 personnes auraient trouvé la mort en tentant de rejoindre Mayotte dans des embarcations de fortune (kwassa kwassa), ce qui fait du bras de mer séparant Mayotte d'Anjouan le premier cimetière marin au monde.

Plus encore qu'à Grande Comore, on observe une tendance à l'expansion urbaine rapide et anarchique dans les principales villes et bassins de peuplements. De nombreuses habitations précaires sont construites sans autorisations, parfois dans des zones exposées à des risques d'inondations, de glissements de terrains ou autres. La planification et la maitrise de l'urbanisation constituent un enjeu fort d'aménagement du territoire à Anjouan.

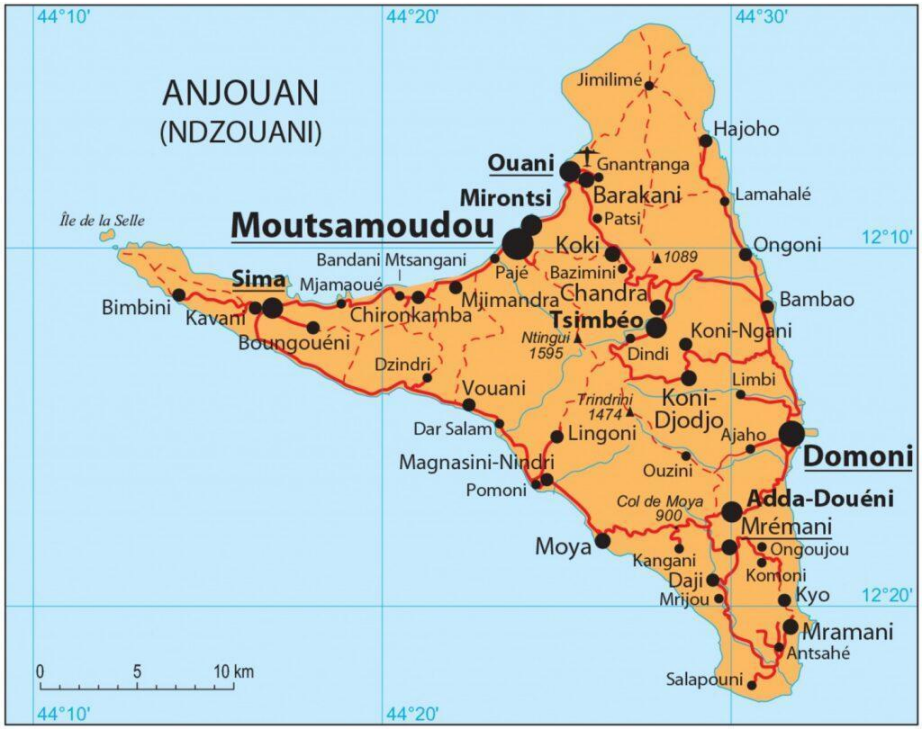

Figure 25. Carte de l'île d'Anjouan en République des Comores (Source : https://gifex.com/fr/fichier/carte-d-anjouan/)

L'île présente un aéroport (Aéroport Ouani) qui assure des liaisons internationales et nationales. Le port de Mutsamudu est le principal port de commerce de l'île, il joue un rôle crucial dans l'importation et l'exportation de marchandises. D'autres petits ports et installations portuaires sont disséminés le long de la côte, principalement les activités de pêche et le transport local. Le réseau routier dessert les principales villes et villages de l'île, avec cependant de nombreux axes routiers et pistes en mauvais état. La ville de Mutsamudu abrite des bâtiments gouvernementaux et administratifs, ainsi que des services publics tels que les bureaux de poste et les tribunaux. Les infrastructures de santé et d'éducation sont réparties dans plusieurs villes et villages, elles sont globalement insuffisantes pour répondre aux besoins et parfois en mauvais état ou insuffisamment équipées.

L'économie d'Anjouan est également dominée par le secteur primaire, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche. La production d'huile essentielle d'ylang-ylang y est la plus importante des Comores. On y trouve également du girofle, du café, de la vanille et les principales cultures vivrières. Anjouan fait toutefois face à une forte dégradation des terres liées à la densité de population élevée et aux pratiques agricoles non durables. La plupart des villages côtiers dépendent de la pêche comme source de revenus et de protéines dans l'alimentation. Face à la raréfaction de la ressource en poisson, certains pêcheurs vont jusqu'à Mohéli et des braconniers vont chasser la tortue sur les plages de Mohéli. Les autres principaux secteurs d'activités sont le commerce (formel et informel), les services, la construction, etc.

La situation environnementale à Anjouan présente à la fois des défis et des opportunités en matière de conservation de la biodiversité. L'île possède une biodiversité riche en raison de sa topographie variée, de ses forêts, de ses zones humides et de ses écosystèmes marins. Néanmoins, les pressions anthropiques sur l'environnement sont fortes, en particulier la déforestation et la dégradation forestière, la surpêche, le braconnage d'espèces protégées (tortues), les pollutions diverses, les pratiques agricoles non durables, etc.

Pour faire face à ces problématiques environnementales et promouvoir une gestion plus durable de certains territoires, le gouvernement a décidé en mai 2022 de la création de deux PN, celui de Mont

Ntringui (7 914 ha, 20 villages) et celui de Sishiwani (6 497 ha, 12 villages). Ces PN restent cependant en cours d'opérationnalisation avec des moyens très limités pour faire face à de multiples pressions.

Anjouan est sans doute l'île qui concentre le plus de défis pour un aménagement durable de son territoire. On constate également un manque important de données consolidées, fiables et à jour, permettant de rendre compte de la situation actuelle et des besoins en infrastructures et autres actions de développement et de conservation. L'élaboration d'un SAT se justifie donc pleinement à Anjouan.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

Bien que les TdR seront spécifiques à Anjouan, les modalités générales de mise en œuvre de l'activité de renforcement de capacité des acteurs et d'élaboration du SAT sont les mêmes qu'à Grande Comore.

Un prestataire spécialisé sera recruté pour mener la collecte de données, les consultations, les renforcements de capacités des acteurs et l'élaboration du document SAT et de ses annexes.

Les principales parties prenantes qui seront mobilisés à la fois en matière de renforcements de capacités et pour l'élaboration participative du SAT sont les suivantes :

- Le MATUAFTT ;
- La Direction régionale de l'Aménagement d'Anjouan ;
- Le MAPETA et ses principales Directions générales ;
- Les Directions régionales de l'Environnement, de l'Agriculture et de la pêche à Anjouan ;
- Le Commissariat général au Plan ;
- Les Directions régionales en charge de la santé, de l'éducation, des infrastructures et transports, du genre, etc. à Anjouan ;
- Le Gouvernorat de l'île d'Anjouan ;
- Les 5 préfectures d'Anjouan, représentées par les préfets ;
- Les 20 communes d'Anjouan, représentées par leurs Maires ;
- Les 2 Parcs nationaux de l'île : PN de Mont Ntringui et PN de Sishiwani ;
- Les principales associations villageoises et les chefs de village ;
- Les ONG internationales et nationales actives à Anjouan ;
- Les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie à Anjouan ;
- Les Centres régionaux de développement économique (CRDE) ;
- Etc.

Résultats attendus :

- R3.3.2.a Le SAT d'Anjouan est élaboré, validé et diffusé.
- R3.3.2.b Les capacités des acteurs clés du SAT d'Anjouan son renforcées.

4.3.4. Axe 3.4 : Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT

A3.4.1 Acquisition d'équipements informatiques et logiciels

Enjeux et justification de l'activité :

Au sein du MATUAFTT, la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DATUH) sera en charge du suivi du Projet AGDRTC, et en particulier de l'axe 3.1 relatif à l'animation du SAT de Mohéli et des axes 3.2 et 3.3 relatifs aux nouveaux SAT de Grande Comore et Anjouan. Cette Direction sera étroitement associée aux activités via un point focal et à travers les renforcements de capacités apportés par les prestataires en charge de l'élaboration des SAT.

Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) aux Comores sont encore peu développés dans l'administration. Contrairement à Madagascar, il n'existe pas d'institut géographique aux Comores en mesure de développer une Infrastructure Nationale de Données Géographiques. Des actions sectorielles ont toutefois permis de mettre en place un socle de données géographiques actualisé aux Comores au travers notamment les actions portées par le MAPETA (programme AMCC, etc.) et le MATUAFTT (SAT de Mohéli). Ce référentiel partagé, même s'il reste incomplet, constitue un levier essentiel pour le développement des SIG aux Comores. La DATUH peut ainsi s'appuyer sur ce socle de données géographiques pour mettre en œuvre ces missions d'aménagement et d'urbanisme.

En mars 2022, le MATUAFTT a décidé par Arrêté n° 22-004/MATUFTT/CAB de la création d'une cellule de cartographie au sein de la DATUH. Cette dernière a les missions suivantes :

- Collecter, traiter et analyser des données géoréférencées (cadastre, adressage, routes, plan d'urbanisation, schéma d'aménagement du territoire, etc.) ;
- Constituer une banque de données thématiques centralisée et organisée des différents programmes nationaux ;
- Etablir des normes cartographiques de base à considérer pour la réalisation de toute cartographie couvrant le territoire national ;
- Jouer le rôle d'un centre de référence, détenteur d'une banque de données géoréférencées nationale de base (délimitations marines, terrestres, topographie, infrastructures, hydrographie, etc.) à défaut d'une agence nationale de la cartographie ;
- Servir de forum d'échange et de validation pour tout ce qui relève de la gestion des données cartographiques entre les différents acteurs nationaux ;
- Accompagner le MATUAFTT dans la mise en œuvre des infrastructures géographiques ;
- Mettre à jour les différentes bases de données SIG ;
- Produire des cartes et plans à différentes échelles pour appuyer l'Etat central, les collectivités territoriales et d'autres partenaires dans le cadre de la planification et mise en œuvre des politiques publiques.

La cellule de cartographie est prévue pour être organisée en quatre unités : i) gestion administrative et financière, ii) collecte et traitement, iii) production, diffusion et communication, iv) archivage. Cette cellule de cartographie devrait en principe fonctionner comme une régie, avec une grille de tarifs (encore non disponible) en fonction des prestations liées à la production de données, cartes et plans. La cellule devrait également être représentée au niveau de chaque île par une antenne hébergée au sein de la Direction régionale en charge de l'aménagement du territoire.

Le diagnostic de mission a permis de visiter la jeune cellule de cartographie. Cette dernière a bénéficié d'appuis matériels et de budgets de fonctionnement du projet post-Keneth jusqu'en juin 2023. En principe, le Gouvernement doit prendre le relai pour pérenniser la cellule et assurer son fonctionnement.

A ce jour, elle est composée de quinze personnes : Un chef de la Cellule (Cartographe), Trois Responsables d'Unité (Géomaticien, informaticien gestionnaire de base de données et géophysiciens) et les 11 personnes restantes sont reparties dans trois unités (Unité de Gestion Administrative, Collecte de données, Traitement et Analyse, Unité de Production cartographique). Les techniciens disposent de trois ordinateurs équipés du logiciel gratuit de cartographie QGis. Actuellement, la principale activité de la cellule de cartographie consiste à finaliser l'inventaire et la cartographie du patrimoine foncier et immobilier, bâtit et non bâtit, de l'Etat.

Pour pleinement jouer son rôle et conduire ses missions, la cellule de cartographie de la DATUH a besoin d'être mieux équipée, renforcée et dotée d'un budget de fonctionnement minimal que l'Etat n'est visiblement pas en mesure de fournir.

<u>Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :</u>

La présente activité vise à doter la cellule de cartographie d'équipements adaptés à ses besoins pour la mise en place d'une infrastructure géographique robuste et adaptée aux besoins de renforcement du MATUAFTT en matière de cartographie et gestion de la donnée.

Une évaluation des besoins a été réalisé par des experts SIG de la région La Réunion en juillet 2020. Ces derniers ont proposé une architecture présentée dans le schéma ci-dessous. Cette dernière repose notamment sur l'acquisition de matériel informatique, de stockage et d'acquisition de données cartographiques.

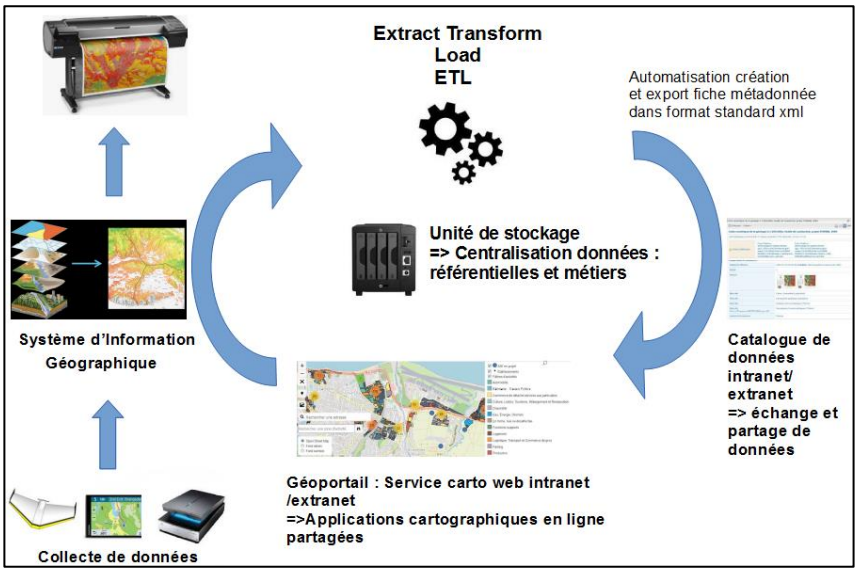

Figure 26. Schéma d'une infrastructure géographique optimisée pour la cellule cartographie du MATUAFTT

Au stade de la faisabilité, la liste de matériel suivante est proposée :

- 2 ordinateurs fixes « multimédia standard » ;
- 2 ordinateurs fixes à haute performance pour le SIG ;
- 4 écrans de travail adaptés à la cartographie (minimum 27'') ;
- 2 ordinateurs portables ;
- 1 imprimante A3/A4 ;
- 1 traceur A0 ;
- 1 serveur NAS (20 To utile en raid 5) ;
- 5 onduleurs dont 1 adapté au serveur ;
- 4 disques durs externe (minimum 2 To) ;
- 6 tablettes GPS durcies professionnelles ;
- 1 vidéoprojecteur ;
- 1 Drone de cartographie professionnel à décollage vertical.

Cette liste de matériel devra faire l'objet d'une révision attentive par l'UGP en coordination avec le Responsable de la cellule cartographie et le point focal du MATUAFTT, ceci afin d'ajuster les besoins, priorités et spécificités techniques du matériel, en fonction de l'état de fonctionnement et des équipements de la cellule pendant le projet AGDRTC.

En cas de besoin, l'UGP pourra mobiliser une expertise technique pointue en SIG sur le pool d'expertise court-terme.

Résultats attendus :

- R3.4.1.a. La liste de matériel et les spécificités techniques sont révisées pour élaborer un cahier des charges permettant de consulter des fournisseurs.
- R3.4.1.b. La cellule de cartographie du MATUAFTT bénéficie de matériel informatique adapté à ses besoins, notamment pour appuyer et capitaliser les processus SAT aux Comores.

A3.4.2 Renforcements de capacités de la cellule de cartographie du MATUAFTT

Enjeux et justification de l'activité :

La cellule de cartographies du MATUAFTT compte actuellement 15 personnes dont un chef de la Cellule (Cartographe) et trois Responsables d'Unité (Géomaticien, informaticien gestionnaire de base de données et géophysiciens). Le Gouvernement doit en principe assurer les salaires de ces employés et mettre à disposition un budget de fonctionnement pour assurer les capacités de déploiement des personnels. Le Projet AGDRTC ne pourra pas se substituer au Gouvernement pour assurer le fonctionnement de cette cellule.

Cette équipe devrait idéalement être renforcé par un profil supplémentaire polyvalent de cartographe-gestionnaire de base de données qui devra bénéficier de renforcements de capacités. Cet éventuel recrutement est à la charge du MATUAFTT.

Le Chef de cellule cartographie et les Responsables d'unité ont de bons socles académiques en SIG. Les autres personnels ont été formés par ces dernier, avec évidemment des limites sur leurs bases académiques.

En complément de l'acquisition du matériel nécessaire à la cellule, un appui stratégique et technique à travers de renforcements de capacités par un expert international en SIG semble essentiel.

Objectifs, contenu et modalités de mise en œuvre de l'activité :

L'activité vise à appuyer les personnels de la cellule de cartographie du MATUAFTT pour renforcer leurs capacités. Au stade de l'étude de faisabilité, plusieurs options restent possibles et devront faire l'objet de précisions et d'arbitrages par l'UGP et le MATUAFTT, notamment après consultation des potentialités de cofinancements offerts par Inter Reg dans l'Océan Indien[51].

Les renforcements de capacités pourraient être envisagés selon plusieurs modalités :

- Recrutement d'un expert international en SIG capable d'apporter une plus-value technique sur la mise en place de l'architecture matérielle et logicielle et une expertise en formation des personnels à la gestion et partage de de données, cartographie, etc. Dans la mesure du possible, l'expert (ou un autre expert) disposera des compétences en pilotage de drones et techniques d'acquisition de données par drone.
- Organisation ou participation à des formations collectives et renforcements de capacités de quelques jours à quelques semaines (y compris avec des agents SIG du MAPETA) organisés par des projets ou des organismes internationaux (Maison de télédétection en France, IGN, etc.).
- Financement de cursus de formation plus complets (1 à 2 ans) pour un nombre limité d'agents sélectionnés, dans des organismes de formation réputés dans la sous-région (Madagascar, Réunion, etc.) ou à l'international (Maison de la télédétection, Universités, etc.).

Au stade de la faisabilité, un forfait budgétaire est mis à disposition. L'UGP, en coordination avec le MATUAFTT et la cellule cartographie, préciseront les besoins de renforcements au moment du projet (en fonction de l'équipe en place et des projets en cours) et les modalités souhaitées de renforcement.

Il est fortement recommandé au MAPETA et au MATUAFTT de prendre attache avec Inter Reg Océan Indien pour envisager de formuler un projet commun de renforcement de capacités en SIG qui pourra bénéficier des co-financements de la présente activité du projet AGDRTC.

Résultats attendus :

- R3.4.2.b. Les compétences techniques des personnels de la cellule de cartographie du MATUAFTT sont renforcées

4.4. Composante 4 – Gestion de projet

La composante de gestion de projet sera gérée par l'Unité de Gestion de projet (UGP) basée en partie à Moroni et en partie à Fomboni. Les personnels nationaux permanents seront recrutés par appel à candidature national du MAPETA tandis qu'une assistance technique internationale sera recrutée par Appel d'offre international directement par l'UGP.

Ressources humaines de l'UGP

L'UGP sera composée d'un Coordonnateur national du Projet, d'un Coordonnateur adjoint (ou chef d'antenne Mohéli), d'un Responsable administratif et financier (RAF), d'un assistant comptable, d'un Responsable de passation de marchés et gestion comptable (RPM-GC), d'un responsable Suivi-

[51] https://interreg.eu/programme/interreg-indian-ocean/

Evaluation et communication (RSE-C), d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement, inclusion sociale et genre (HSE-ISG), d'un secrétaire, un agent d'entretien et deux chauffeurs-logisticiens.

Cette équipe de gestion sera complétée par une équipe technique composée d'un chargé de mission agriculture et pêche durable, et d'un chargé de mission environnement et SAT. Un budget sera également disponible pour recruter des consultants nationaux (pool d'expertise court terme) en cas de besoin ponctuels nécessitant une expertise spécifique (infrastructures, reboisements, pépinières, énergie solaire, etc.).

Une Assistance technique internationale fera partie intégrante de l'UGP. Elle sera recruté à plein temps pour la durée du projet. Il sera basé à Fomboni. Ce dernier devra de préférence avoir des expériences passées en gestion de projets AFD et/ou UE, et avoir un profil relativement polyvalent en matière de développement rural, transition agroécologique, aménagement du territoire et conservation de la biodiversité.

Il est également prévu que le Projet dispose d'un pool d'expertise international court terme, mobilisable en cas de besoin pour des missions ponctuelles nécessitant des compétences bien spécifiques (agroécologie, aménagement du territoire, infrastructures, risques socio-environnementaux, SIG, etc.).

Afin de favoriser l'implication et l'appropriation du Projet par le MAPETA et le MATUAFTT, des points-focaux-référents seront identifiés à Moroni, au sein de la DATUH du MATUAFTT mais également au sein de la Direction générale de l'environnement du MAPETA. Ces derniers bénéficieront d'une gratification du Projet en complément de leur salaire de fonctionnaire.

Equipements et budget de fonctionnement

L'UGP disposera d'un budget pour louer des locaux à Fomboni (uniquement si besoin car non mis à disposition par l'Etat) et pour acheter, entretenir (et si nécessaire remplacer) des équipements roulants (2 véhicules 4x4 et 7 motos), du mobilier de bureau et des équipements informatiques (ordinateurs, DD, imprimantes, vidéoprojecteur, etc.).

L'UGP disposera d'un budget de fonctionnement propre pour le bureau, le carburant et autres frais des véhicules, les billets d'avion internationaux et nationaux, et les per diem de déplacement des membres de l'UGP.

L'UGP assurera aussi l'organisation d'ateliers de démarrage et de clôture du Projet, des CoPil, des études socio-économiques de référence et finale, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale, des audits financiers, la communication, etc.

L'UGP gèrera également le compte Projet qui servira à : i) assurer les dépenses courantes de l'UGP (salaires, fonctionnement, etc.) ; ii) alimenter des caisses d'avances renouvelables, notamment du PNM, du Secrétariat technique du SAT de Mohéli et des 4 Directions régionales appuyées à Mohéli ; iii) payer des prestataires, des fournisseurs et financer certaines activités du Projet dont le coût inférieur à environ 100 000 € (montant exact à définir selon procédures AFD et manuel de procédure du Projet) ne justifie pas un paiement direct par l'AFD.

Pour les acquisitions d'équipement et prestations de service de montants supérieurs à 100 000 € (montant exact à définir), une procédure de paiement direct par l'AFD sera mise en place. Il s'agira notamment du contrat d'Assistance technique à l'UGP (C4), du contrat d'assistance technique au PNM (A1.1.5.), des acquisitions groupées de véhicules et motos (UGP, PNM, et éventuellement opérateur ?), possiblement du contrat de balisage de la zone marine du PNM (A1.2.1), du contrat de prestation de services pour l'élaboration des SDGIBV (A2.1.1), du contrat de prestation de service de l'opérateur en charge de la mise en œuvre des SDGIVB (A2.2.1 à 2.2.6), des contrats de prestation de services pour l'élaboration des SAT de Grande Comore (axe 3.2) et d'Anjouan (axe 3.3), et PNM, les ONG de terrain ainsi que les partenaires, prestataires, fournisseurs et certaines activités spécifiques.

Les justifications budgétaires se feront par composante. Le PNM disposera d'un sous-compte projet propre pour la composante 1.

L'UGP assurera la coordination d'ensemble du Projet, ses principales tâches seront les suivantes :

- Élaborer le manuel de procédures du Projet, à faire valider en COPIL ;

- Élaborer (avec le PNM et les ONG prestataires de la composante 2) les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et les Plans de passation de marchés (PPM) annuels du Projet, à faire valider en COPIL ;
- Élaborer les Rapports d'exécution technique et budgétaires (RETB) du Projet (en centralisant notamment les RETB du PNM, du Secrétariat technique du SAT Mohéli, des ONG, prestataires en charge de la réalisation des SAT, etc.), à faire valider en COPIL ;
- Organiser les COPIL du Projet ;
- Préparer et soumettre les Demandes d'Avis de non-objection (DANO) à l'AFD ;
- Recruter des prestataires de services en charge de certaines activités du Projet et suivre leurs prestations ;
- Recruter des prestataires de services pour la conduite des audits financiers annuels et la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale du Projet ;
- Recruter par AO des prestataires de services et de travaux ainsi que des fournisseurs de matériel et équipements pour certaines activités du Projet ;
- De manière générale, favoriser la cohérence d'ensemble du Projet en assurant une bonne coordination technique entre les Ministères, l'UGP, le PNM, les ONG, et autres acteurs nationaux et locaux concernés ;
- etc.

5. Montage institutionnel, mode opératoire et calendrier du Projet

5.1. Montage institutionnel

La figure suivante schématise le montage institutionnel du projet.

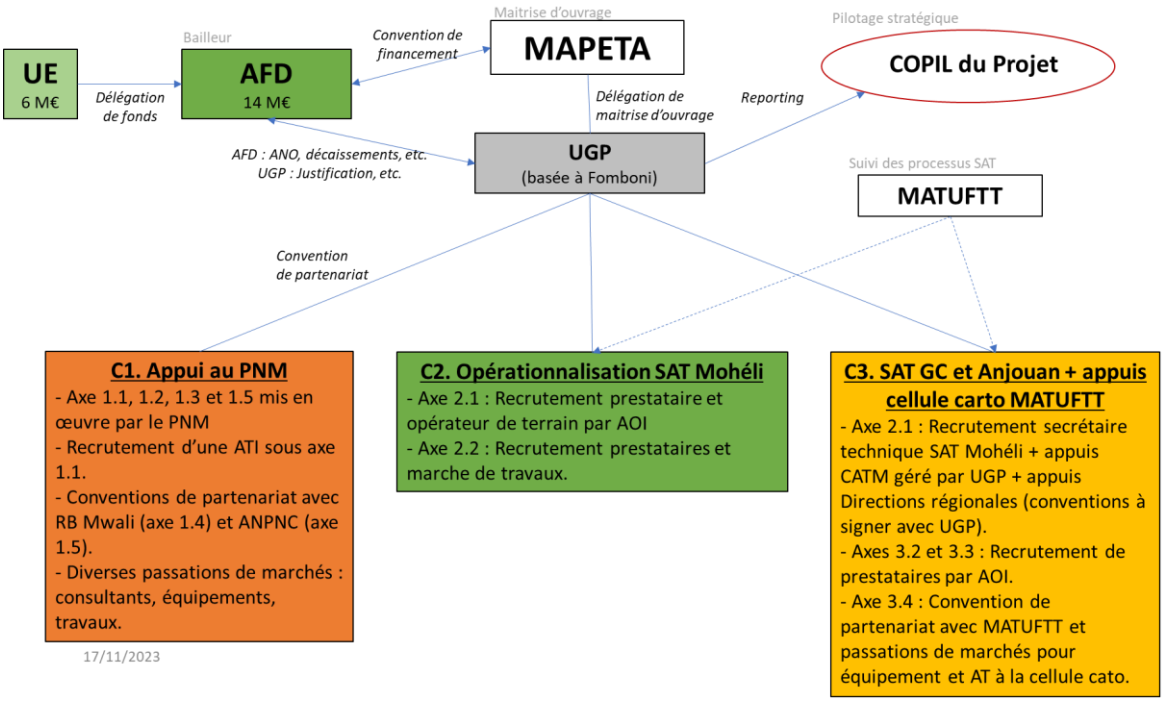

Figure 27. Schéma du montage institutionnel du projet AGDRTC (Source : SalvaTerra, 2023)

Co-financement par l'AFD et l'UE

L'AFD et l'UE cofinancent le Projet à travers des subventions de respectivement 14 M€ et 6 M€. Le financement de l'AFD se fera dans le cadre du Plan de développement France-Comores 2019-2022. Celui de l'UE se fera dans le cadre du Programme « Pacte Vert et Bleu - Comores Ulanga ne Maesha » (l'Environnement pour la vie) financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde).

L'AFD sera délégataire de la subvention de l'UE et assurera l'accompagnement et le suivi technique et financier du Projet. A ce titre, l'AFD signera une Convention de financement avec le gouvernement des Comores (le Ministère de l'économie et des finances).

En tant qu'entité délégataire de la subvention UE, l'AFD assurera un rapportage technique et financier annuel à l'UE. Pour ce faire, elle procèdera en maîtrise d'ouvrage directe au recrutement d'un-e chargé-e de mission au sein de l'agence de Moroni, spécifiquement en charge du suivi du projet (et sur financement de la subvention UE). Conformément aux exigences de communication et de visibilité, elle informera l'UE de tout évènement d'ampleur susceptible de l'intéresser et assurera une bonne transmission des informations sur l'état d'avancement du projet (aide-mémoires de mission notamment).

Maîtrise d'ouvrage par le MAPETA

Le Projet sera sous maitrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA). A ce titre, le MAPETA sera en charge de recruter l'Unité de gestion de projet (UGP) à laquelle il déléguera la maitrise d'ouvrage et la gestion quotidienne du Projet. Un point focal référent du projet sera désigné au sein du MAPETA pour être l'interlocuteur clé de l'UGP. Un Représentant du MAPETA (a priori Ministre ou représentant désigné) présidera le Comité de pilotage (CoPil) du Projet.

Les Directions régionales de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement à Mohéli bénéficieront d'appuis matériels et budgétaires pour faciliter leur implication dans le Projet.

Le MATUAFTT, impliqué dans le suivi des activités SAT et bénéficiaire d'un appui pour sa cellule de cartographie

Le MATUAFTT sera étroitement associé à la mise en œuvre et au suivi du Projet à travers : i) un point focal référent du projet désigné au sein du MATUAFTT à Moroni, ii) un représentant du MATUAFTT (a priori Ministre ou représentant désigné) qui occupera la Présidence adjointe du COPIL, iii) La participation active de la DATUH (y compris sa cellule cartographie) et des trois Directions régionales du MATUAFTT, respectivement à la mise en œuvre du SAT de Mohéli et à l'élaboration des SAT de Grande Comore et Anjouan.

La cellule cartographie de la DATUH du MATUAFTT sera appuyée pour la mise en place d'une architecture cartographique qui permettra, entre autres, la bonne mise en œuvre, le partage et la capitalisation des activités relatives aux SAT. La Direction régionale de Mohéli bénéficiera d'appuis matériels et budgétaires pour faciliter son implication dans le Projet.

Comité de pilotage (COPIL)

Un Comité de pilotage (COPIL) multi-acteurs sera en charge du pilotage stratégique du Projet. Le COPIL est présenté plus en détail dans la section suivante.

L'Unité de gestion de projet

L'Unité de gestion de projet sera recrutée par appel à candidatures nationales pour les personnels nationaux et par Appel d'offre international pour l'Assistance technique. Elle sera basée à Fomboni (Mohéli) et sera responsable de la gestion et la coordination d'ensemble du Projet.

L'UGP sera en charge d'élaborer le Manuel de procédures du projet (en étroite collaboration avec l'assistance technique internationale, et en lien avec le PNM) et de mettre en place un système et des outils de suivi des avancées techniques et de la consommation budgétaire du Projet. L'UGP rendra compte au COPIL et à l'AFD à travers des Rapports annuels d'exécution technique et budgétaire (RAETB) consolidés pour toutes les composantes du projet. L'UGP sera en charge des échanges

directs avec l'AFD, notamment pour la transmission de pièces comptables et les Demandes d'avis de non-objection (DANO).

Pour la mise en œuvre de la composante 1, l'UGP signera une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le PNM. Ce dernier soumettra annuellement un PTBA à valider par l'UGP qui présentera une programmation annuelle budgétaire et technique. Le PNM soumettra des rapports techniques et budgétaires semestriels et annuels à l'UGP. Le Manuel de procédures définira précisément les termes et conditions de la relation entre l'UGP et le PNM. Certaines passations de marché définies conjointement avec le PNM pourraient être gérées et payées directement par l'UGP ou l'AFD. Le renouvellement de la caisse d'avance du compte projet PNM par l'UGP sera déconnecté des niveaux de consommations des deux autres composantes pour éviter des situations de blocage.

Pour la composante 2, l'UGP accompagnera la mise en place du Secrétariat technique du SAT (y compris recrutement et acquisitions), du CADT et les appuis aux Directions régionales à Mohéli (axe 2.1). L'UGP lancera un Appel d'offre international et national, pour recruter des prestataires en charge de l'élaboration de SDGIBV à Mohéli et des ONG pour la mise en œuvre d'activités de terrain en appui aux communautés locales, en cohérence avec les SDGIBV (axe 2.2). Sous réserve de l'identification et la sécurisation par le Gouvernement d'un terrain a priori adapté, l'UGP recrutera sur AO des prestataires pour étudier la faisabilité de construction d'un nouveau marché à Fomboni, y compris les APS, APD et EIES. Si la faisabilité est confirmée, l'UGP lancera un marché de travaux pour la construction du nouveau marché de Fomboni (axe 2.3).

Pour la composante 3, l'UGP, en coordination avec la DATUH du MATUAFTT, révisera et validera les TdR pour le recrutement de prestataires en charge des renforcements de capacités des acteurs et de l'élaboration des SAT de Grande Comore (axe 2.1) et Anjouan (axe 2.2). En étroite coordination avec la cellule cartographie de la DATUH, l'UGP consolidera un cahier des charges du matériel et lancera un AO international.

Le PNM

Le PNM sera en charge de la mise en œuvre des activités de la composante 1. La Convention entre l'UGP et le PNM ainsi que le Manuel de procédures du projet définiront le mandat et les obligations du PNM dans le cadre du Projet. L'Assistance technique internationale en appui au PNM (activité 1.1.5) sera recrutée dès que possible sur AO international (si nécessaire, il pourra être envisagé que cette AT soit recrutée par l'UGP et payée directement par l'AFD en devises).

Le PNM soumettra annuellement un PTBA et un Plan de passation de marché (PPM) à l'UGP qui pourra demander des révisions ou justifications supplémentaires avant validation. Le PNM disposera d'une caisse d'avance permettant le paiement des salaires (activité 1.1.1), des charges courantes, du fonctionnement (activité 1.1.4) et de la mise en œuvre des activités prévues annuellement dans le PTBA. La caisse d'avance sera renouvelée périodiquement sous réserve de justification comptable de l'ordre de 70% de la précédente enveloppe.

Bon nombre d'activités du PNM seront conduites par les personnels recrutés dans le cadre du Projet, avec les équipements et le budget de fonctionnement ou d'activités du PNM. Pour certaines activités, le PNM lancera des AO ou demandes de cotations pour l'acquisition d'équipements, pour des prestations de services (études, consultances) et des marchés de travaux. Les procédures seront définies dans le manuel de procédures du Projet, selon les types et montants des marchés.

Secrétariat technique du SAT de Mohéli

L'activité 2.1.1 supra présente la composition, le mandat et les modalités de travail de ce Secrétariat technique. Un représentant sera recruté par appel à candidatures national lancé par l'UGP en étroite collaboration avec la MATUAFTT. Le Secrétariat technique sera équipé et doté de moyens de fonctionnement (caisse d'avance), il devra justifier de ses activités et consommations budgétaires à l'UGP.

Le Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli (CATM)

C'est un organique multi-acteurs devant être mis en place et formalisé à Mohéli. Il ne disposera pas de budget propre mais sera accompagné par le Secrétariat technique pour les aspects techniques et par l'UGP pour les aspects organisationnels et budgétaires.

Les Directions régionales de l'agriculture, l'élevage, la pêche, et l'environnement à Mohéli

Pour assurer leur implication dans le projet, elles bénéficieront de dotations en équipements et en budgets de fonctionnements (caisses d'avance renouvelables). Elles signeront avec l'UGP des Conventions de partenariat qui définiront les conditions techniques, budgétaires et organisationnelles de la collaboration. Elles rendront compte à l'UGP sur les plans techniques et budgétaires, cette dernière pouvant suspendre les versements en cas de non respects des conditions ou de manque d'implications des DR dans les activités du Projet.

Le ou les opérateurs de mise en œuvre de l'axe 2.2

Pour mettre en œuvre des activités de terrain en lien avec les SDGIBV élaborés, l'UGP recrutera sur Appel d'offre international un opérateur ou groupement d'opérateur polyvalent étant en mesure de mobiliser une équipe de terrain compétente, de gérer des activités complexes et des budgets significatifs.

L'étude de faisabilité définit les grands axes de l'intervention et propose des budgets estimatifs pour les différentes activités avant même que les SDGIBV ne soit élaborés. Mais l'opérateur ou les opérateurs pourront dans leur réponse à AOI proposer des compositions d'équipes différentes, des modes d'interventions jugés plus efficaces et des ajustements budgétaires dans la limite de l'enveloppe globale disponible. L'expertise perlée devra être anticipée autant que possible par des propositions de marchés à bons de commande permettant de mobiliser des experts thématiques au besoin tout en facilitant les propositions financières de l'opérateur.

5.2. Comité de pilotage

Au démarrage du Projet, l'UGP, le MAPETA et l'AFD conviendront de la création, de la composition, du mandat et des modalités de travail du COPIL du Projet. Avec l'appui de l'UGP, le MAPETA préparera et signera un texte de création du COPIL du Projet.

Il se réunira a minima de façon annuelle et idéalement deux fois par an, en présentiel à Moroni et à Mohéli (de façon alternée) et/ou en distanciel par visioconférence. Il sera composé d'un maximum de 15 personnes pour permettre des échanges fluides et constructifs. Au stade de la faisabilité nous proposons la composition suivante : 2 Représentants du MAPETA (dont un Président), 2 Représentant du MATUAFTT (dont un membre délibératif), 2 Représentants de l'UGP, 2 Représentants du PNM, 1 Représentant du Gouvernorat de Mohéli, 2 Représentants d'ONG ou d'autres projets pertinents à Mohéli (dont 1 Représentant de l'ONG NOE en charge du Projet REDD+), 2 Représentants de la société civile locale, 2 Représentants du secteur privé local, etc. L'AFD et l'UE seront également conviés en tant qu'observateurs.

Le COPIL aura pour principales fonctions de :

- Discuter et valider les orientations stratégiques du Projet (y compris ajustement d'activités et lignes budgétaires) ;
- Approuver les Programmes techniques et budgétaires annuels (PTBA) ;
- Valider les Rapports d'exécution technique et budgétaire (RETB) ;
- Chercher et apporter des solutions à toute difficulté ou problématiques ne pouvant être réglée par l'UGP, les partenaires et les opérateurs.
- Assurer le pilotage stratégique du Projet.

Chaque réunion du COPIL fera l'objet d'un compte-rendu, établi par l'UGP, qui intègrera un relevé des décisions et une liste de recommandations ou demandes adressées à l'UGP et/ou aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre.

5.3. Calendrier de mise en œuvre des activités

Le tableau ci-dessous présente le chronogramme prévisionnel de mise en œuvre des activités sur 5 ans. Il convient de noter que le processus de recrutement de l'UGP pourra démarrer dès la signature de la Convention de financement entre le gouvernement des Comores et l'AFD.

Il serait toutefois utile que le PNM dispose d'une première caisse d'avance substantielle dès la signature de la Convention de financement du Projet, ceci afin d'assurer une continuité des financements et d'éviter un arrêt des activités du PNM pendant plusieurs mois (faute de budget).

		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
	Recrutement et mise en place de l'UGP										
	C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)										
	Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc										
A1.1.1	Recrutements et financement des salaires des personnels du PNM										
A1.1.2	Renforcement des capacités des personnels du PNM										
A1.1.3	Acquisition et remplacement de matériels et équipements du PNM										
A1.1.4	Budget de fonctionnement du PNM										
A1.1.5	Assistances techniques au PNM										
A1.1.6	Appuis au fonctionnement des organes de pilotage et de gouvernance du PNM										
A1.1.7	Réhabilitation des locaux du PNM et construction de clôtures										
	Axe 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM										
A1.2.1.	Délimitations visibles des zonages terrestres et marins du PNM										
A1.2.2.	Organisation et mise en œuvre des patrouilles de surveillance										
A1.2.3.	Traitement et suivi des infractions et délits constatés										
A1.2.4.	Etudes et suivis écologiques au sein du PNM										
A1.2.5.	Reboisements, protection des têtes de source et lutte antiérosive										
	Axe 1.3. Sensibilisation et appuis au développement des communautés										
A1.3.1.	Sensibilisation et information des communautés										
A1.3.2.	Renforcements de capacités des associations villageoises										
A1.3.3.	Appels à projets de développement local dans les villages du PNM										
	Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali										
A1.4.1.	Appuis à la mise en œuvre du Plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali										
	Axe 1.5. Capitalisation, communication et recherche de financements durables pour le PNM										
A1.5.1.	Appuis à la communication et à la promotion nationale et internationale du PNM										
A1.5.2.	Coordination des partenariats scientifiques et capitalisation des résultats de recherche										
A1.5.3.	Recherche de financements durables pour le PNM										
A1.5.4.	Dialogue et intégration progressive avec l'Agence nationale des Aires protégées des Comores										
	C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli										
	Axe 2.1: Elaboration et mise en œuvre de Schémas de développement et de gestion intégrée de bassins versants dans deux communes cibles (Mlédjélé et Djando)										
A2.1.1	Diagnostics participatifs et élaboration de SDGIBV										
A2.1.2	Animation et mise en œuvre des SDGIBV										
A2.1.3	Appuis au développement de bonnes pratiques agricoles et de filières durables et résilientes au CC										
A2.1.4	Appuis au développement de filières de pêches durables et résilientes au CC										
A2.1.5	Appuis aux reboisements pour la protection des bassins versants et la production de bois										
A2.1.6	Appuis à la gestion locale des déchets dans deux localités										
A2.1.7	Développement de petites infrastructures dans les bassins versants										
	Axe 2.2: Construction d'un nouveau marché à Fomboni										
A2.2.1	Sécurisation foncière d'un site adapté par les autorités										
A2.2.2	Réalisation d'un Avant projet sommaire (APS) puis d'un Avant projet détaillé (APD)										
A2.2.3	Etude d'impact environnementale et sociale (EIES)										
A2.2.4	Construction du nouveau marché de Fomboni										
A2.2.5	Appuis à la gestion du nouveau marché de Fomboni										
	C3. Appui aux outils SAT dans les Comores										
	Axe 3.1: Animation du SAT de Mohéli										
A3.1.1	Mise en place et appuis au fonctionnement du secrétariat technique du SAT										
A3.1.2	Mise en place et appuis à l'animation du Conseil d'aménagement du territoire de Mohéli										
A3.1.3	Renforcement de capacités de 4 Directions régionales clés à Mohéli										
	Axe 3.2: Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore										
A3.2.1	Validation des TdR et recrutement d'un prestataire										
A3.2.2	Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore										
	Axe 3.3: Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan										
A3.3.1	Validation des TdR et recrutement d'un prestataire										
A3.3.2	Renforcement de capacité des acteurs et élaboration participative du SAT de Grande Comore										
	Axe 3.4: Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT										
A3.4.1	Acquisition d'équipements informatiques et drones										
A3.4.2	Renforcements de capacités de la cellule de cartographie du MATUAFTT										

6. Budget du projet

Les sections suivantes présentent des synthèses du budget. Le budget détaillé est présenté en Annexe 4.

6.1. Budget global

La synthèse du budget par composante est présentée dans le tableau ci-dessous.

Composante	Budget (en €)	Pourcentage
C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)	5 566 993	27,8%
C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli	5 713 260	28,6%
C3. Appui aux outils SAT dans les Comores	4 160 400	20,8%
C4. Gestion de projet (UGP)	2 946 824	14,7%
Total coûts direct de l'Action	**18 387 477**	**91,9%**
Assistance technique AFD (financement UE)	500 000	2,5%
Rémunération AFD sur dépenses éligibles (financement UE)	392 523	2,0%
Divers et imprévus (financement AFD)	720 000	3,6%
TOTAL	**20 000 000**	**100,0%**

6.2. Budget par composantes, activités et entités de mise en œuvre

Le tableau suivant présente les budgets par composantes et sous-composantes ainsi que la répartition par acteur.

Lignes budgétaires	Total (en €)	Pourcentage du total	PNM	UGP	Opérateur axe 2.2	AFD (frais de gestion)
C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)	**5 566 993**	27,8%	5 566 993	-	-	-
Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc	4 191 993	21,0%	4 191 993	-	-	-
Axe 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM	479 600	2,4%	479 600	-	-	
Axe 1.3. Sensibilisation et appuis au développement des communautés	555 400	2,8%	555 400	-	-	
Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali	60 000	0,3%	60 000	-	-	
Axe 1.5. Capitalisation, communication et recherche de financements durables pour le PNM	280 000	1,4%	280 000			
C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli	**5 713 260**	28,6%	-	3 657 400	2 055 860	
Axe 2.1 : Elaboration et mise en œuvre de Schémas de développement et de gestion intégrée de bassins versants dans deux communes cibles (Mlédjélé et Djando)	3 713 260	18,6%	-	1 657 400	2 055 860	
Axe 2.2 : Construction d'un nouveau marché à Fomboni	2 000 000	10,0%	-	2 000 000	-	
C3. Appui aux outils SAT dans les Comores	**4 160 400**	20,8%	-	4 160 400	-	
Axe 3.1 : Animation du SAT de Mohéli	428 900					
Axe 3.2 : Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore	1 805 000	9,0%	-	1 805 000	-	
Axe 3.3 : Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan	1 805 000	9,0%	-	1 805 000	-	
Axe 3.4 : Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT	121 500	0,6%		121 500		
C4. Gestion de projet (UGP)	**2 946 824**	14,7%	-	2 946 824	-	
Ressources humaines	2 206 800	11,0%	-	2 206 800	-	
Bureau, matériel et équipements	201 824	1,0%	-	201 824	-	
Fonctionnement	208 200	1,0%		208 200		
Coordination et suivi-évaluation	330 000	1,7%		330 000		
TOTAL coûts directs de l'Action	**18 387 477**					
Assistance technique AFD (financement UE)	500 000					500 000
TOTAL Coûts éligibles	**18 887 477**					
Rémunération AFD (financement UE)	392 523	2%	-	-	-	392 523
Total	**19 280 000**	96,4%	5 566 993	10 764 624	2 055 860	892 523
Divers et Imprévus (financement AFD)	720 000	3,6%				720 000
TOTAL avec imprévus	**20 000 000**	100,0%	5 566 993	10 764 624	2 055 860	1 612 523
Pourcentage par bailleur			*28%*	*54%*	*10%*	*8%*

6.3. Budget par sources de financement

La synthèse du budget par composante et sous-composantes pour chaque source de financement est présentée ci-dessous.

Lignes budgétaires	Total (en €)	Pourcentage du total	Subvention AFD	Subvention UE
C1. Appuis au Parc national de Mohéli (PNM)	**5 566 993**	27,8%	3 687 362	1 879 631
Axe 1.1. Amélioration et renforcement du fonctionnement du Parc	4 191 993	21,0%	3 004 182	1 187 811
Axe 1.2. Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles du PNM	479 600	2,4%	413 300	66 300
Axe 1.3. Sensibilisation et appuis au développement des communautés	555 400	2,8%	107 880	447 520
Axe 1.4. Appuis à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve de biosphère de Mwali	60 000	0,3%	42 000	18 000
Axe 1.5. Capitalisation, communication et recherche de financements durables pour le PNM	280 000	1,4%	120 000	
C2. Opérationnalisation du SAT de Mohéli	**5 713 260**	28,6%	4 511 662	1 201 598
Axe 2.1 : Elaboration et mise en œuvre de Schémas de développement et de gestion intégrée de bassins versants dans deux communes cibles (Mlédjélé et Djando)	3 713 260	18,6%	2 511 662	1 201 598
Axe 2.2 : Construction d'un nouveau marché à Fomboni	2 000 000	10,0%	2 000 000	-
C3. Appui aux outils SAT dans les Comores	**4 160 400**	20,8%	2 986 780	1 173 620
Axe 3.1 : Animation du SAT de Mohéli	428 900		428 900	
Axe 3.2 : Diagnostic et élaboration du SAT de Grande Comore	1 805 000	9,0%	1 300 750	504 250
Axe 3.3 : Diagnostic et élaboration du SAT d'Anjouan	1 805 000	9,0%	1 300 750	504 250
Axe 3.4 : Appuis à la cellule de cartographie du MATUAFTT	121 500	0,6%		36 450
C4. Gestion de projet (UGP)	**2 946 824**	14,7%	2 094 196	852 628
Ressources humaines	2 206 800	11,0%	1 544 760	662 040
Bureau, matériel et équipements	201 824	1,0%	152 896	48 928
Fonctionnement	208 200	1,0%	145 740	
Coordination et suivi-évaluation	330 000	1,7%	250 800	
TOTAL coûts directs de l'Action	**18 387 477**		**13 280 000**	**5 107 477**
Assistance technique AFD (financement UE)	500 000			500 000
TOTAL Coûts éligibles	**18 887 477**		**13 280 000**	**5 607 477**
Rémunération AFD (financement UE)	392 523	2%		392 523
Total	**19 280 000**	96,4%	**13 280 000**	**6 000 000**
Divers et Imprévus (financement AFD)	720 000	3,6%	720 000	-
TOTAL avec imprévus	**20 000 000**	100,0%	**14 000 000**	**6 000 000**
Pourcentage par bailleur			*70%*	30%

7. Système de suivi-évaluation du Projet

7.1. Présentation générale du dispositif de suivi-évaluation

Elaboration et cadrage du dispositif

Le dispositif de suivi-évaluation du Projet sera mis en place et supervisé par l'UGP. Le Coordonnateur, l'Assistant technique international et la Responsable suivi-évaluation mettront en place le cadre initial de suivi-évaluation et les outils, notamment sur la base de l'étude de faisabilité et du cadre logique du Projet.

Pour la composante 1, ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec le PNM, ceci afin de garantir une bonne coordination et la cohérence des approches, outils et indicateurs à utiliser.

Une section relative au suivi-évaluation sera intégrée au manuel de procédures du projet qui sera élaboré au démarrage du Projet. Le dispositif de suivi-évaluation s'appliquera à l'UGP, au PNM, à l'opérateur de terrain de l'axe 2.2 et aux éventuels prestataires concernés. Il contiendra des orientations sur le plan du suivi et d'évaluation des activités, sur le cadre logique (à partir duquel il sera possible d'élaborer une matrice de suivi des indicateurs), sur le suivi des sauvegardes environnementales et sociales, sur la périodicité du suivi et de son rapportage, etc.

Le Responsable Suivi-Évaluation (RSE) de l'UGP aura pour responsabilité (avec l'appui du Coordonnateur et de l'ATI) de :

- Rendre compte des niveaux de réalisation des activités, des résultats attendus et de leurs impacts, tels que décrits dans le cadre logique du Projet ;
- Identifier de manière proactive les retards ou les difficultés de mise en œuvre qui pourraient apparaître sollicitant des actions correctives ;
- Vérifier et rendre compte des progrès de la mise en œuvre afin de capitaliser les enseignements des interventions.

Pour les composantes 1 et 2, il s'appuiera pour cela directement sur le responsable suivi-évaluation du PNM, sur le Secrétaire technique du SAT et sur le Chef de projet de l'opérateur de terrain de l'axe 2.2.

7.2. Types et modalités de suivi-évaluation

Types et modalités de suivi-évaluation et de reporting

Le suivi-évaluation du Projet s'articulera autour de plusieurs outils et formats de rapportage :

- Pour la composante 1, chaque responsable d'activité rendra compte des avancées des activités de manière régulière à l'écrit et à l'oral à sa hiérarchie et au responsable suivi-évaluation du PNM.
- Pour la composante 2, les chargés de mission et techniciens de terrain rendront compte des avancées des activités de manière régulière à l'écrit et à l'oral au Chef de projet de l'opérateur.
- Chaque Responsable suivi-évaluation (du PNM et de l'UGP) conduira régulièrement des missions de suivi des activités sur le terrain et fera des CR succincts à sa hiérarchie.
- Chaque partenaire du projet (PNM, Secrétaire technique SAT, Directions régionales, opérateur de terrain, etc.) devra produire un rapport d'activités semestriel ou annuel incluant une partie opérationnelle et technique et une partie financière.
- Les prestataires de services et de travaux soumettront leurs rapports (livrables prévus dans les prestations) au PNM ou à l'UGP, conformément aux termes de leur contrat.
- L'UGP consolidera ces rapports et élaborera des Rapports d'activités semestriels et annuels intégrants l'ensemble des réalisations du Projet. Ces rapports seront soumis au COPIL pour validation et à l'AFD pour avis.

En parallèle, le PNM et l'opérateur de terrain tiendront une comptabilité détaillée des dépenses du projet qu'ils soumettront tous les six mois à l'UGP pour vérification. L'UGP consolidera à son tour la comptabilité détaillée du Projet qu'elle soumettra pour appréciation à l'auditeur financier. Le COPIL validera quant à lui un rapport de synthèse annuel de la consommation budgétaire du projet. L'UGP recrutera par AO un cabinet d'audit indépendant qui réalisera annuellement un audit financier et comptable du Projet ainsi que des audits de renouvellement des caisses d'avance.

Evaluation externe à mi-parcours et finale

Comme pour tous les projets financés par l'AFD, une évaluation externe indépendante sera réalisée à mi-parcours et à la fin du Projet. Pour ce faire, l'UGP recrutera par AOI un bureau d'études spécialisé en évaluation de projets de développement rural et de gestion des ressources naturelles.

Ce dernier appliquera les méthodologies standards d'évaluation basées sur les critères CAD de l'OCDE : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

L'évaluation à mi-parcours pourrait être réalisée en fin d'année 3 afin de permettre d'éventuelles réorientations pour la fin du projet.

8. Analyse des risques sociaux et environnementaux du Projet

8.1. Risques environnementaux et sociaux

Le projet AGDRTC vise de manière explicite la « gestion durable et résiliente des ressources naturelles et du territoire des Comores », ce qui devrait en principe se traduire par un impact environnemental et social positif. Cela étant, la poursuite de ces objectifs passe par la réalisation d'un grand nombre d'activités, qui, prises collectivement ou individuellement peuvent présenter des risques d'impacts négatifs sur l'environnement et la société.

8.1.1.Cadre d'analyse

La grille de lecture adoptée pour l'analyse des risques du projet est le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, qui se décompose en dix Normes environnementales et sociales (NES), couvrant chacune une thématique différente :

- NES 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux.
- NES 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire ;
- NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- NES 7 : Peuples autochtones et communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;
- NES 8 : Patrimoine culturel ;
- NES 9 : Intermédiaires financiers ;
- NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

La NES 1 et la NES 10 sont transversales et ne se rapportent pas à un type de risque en particulier : la NES 1 pose le cadre général de mise en œuvre du CES par le porteur de projet, tandis que la NES 10 vient préciser tous les aspects relatifs à la mobilisation des parties prenantes, y compris dans le cadre de la mise en œuvre des autres NES.

Parmi les 8 NES restantes, la NES 7 et la NES 9 sont inapplicables dans le cadre du projet AGDRTC :

- La NES 7 est conditionnée à la présence de groupes autochtones et communautés locales traditionnelles. Aucune communauté de ce type n'étant reconnue comme présente en Union des Comores, la NES 7 ne s'y applique pas.
- La NES 9 est seulement applicable en cas d'intervention d'intermédiaires financiers, ce qui ne m'est pas le cas du projet AGDRTC.

8.1.2. Risques environnementaux

Les risques environnementaux du projet AGDRTC sont analysés à travers la NES 3 (Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution) et la NES 6 (Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques).

Le projet AGDRTC n'est pas, par nature un consommateur intensif de ressources (comme pourrait l'être, par exemple, un projet industriel). Il ne prévoit pas non plus de transformations importantes du territoire induisant un changement d'usage des sols sur de grandes surfaces (comme pourrait l'être par exemple un projet d'afforestation ou un projet de développement hydro-agricole).

Cela étant, certaines des activités du projet induisent une modification du milieu récepteur, de manière ponctuelle, sur des superficies non encore déterminées dans le cadre de cette étude de faisabilité. En application de la NES 1, les activités concernées devront obligatoirement être soumises à des Évaluations environnementales et sociales (EES) complémentaires. Il s'agit des activités suivantes :

Composante 1

- A1.2.5 Reboisements, protection des têtes de source et lutte antiérosive
- A1.3.3 Appels à projets de développement local dans les villages du PNM (lorsque ces projets induiront la réalisation d'infrastructures, sous certaines conditions).

Composante 2

- A2.2.3 Appuis au développement de bonnes pratiques agricoles et de filières durables et résilientes au CC
- A2.2.4 Appuis au développement de filières de pêches durables et résilientes au CC
- A2.2.5 Appuis aux reboisements pour la protection des bassins versants et la production de bois
- A2.2.6 Appuis à la gestion locale des déchets dans deux localités
- A2.2.7 Développement de petites infrastructures dans les bassins versants
- Axe 2.3 construction d'un nouveau marché à Fomboni

Pour ces activités, les principaux risques identifiés sont les suivants :

En ce qui concerne la NES 3 :

- Risque faible relatif à la consommation d'eau pour certaines activités, notamment A1.3.3, A2.2.3 et A2.2.4 (usage d'eau pour la transformation des produits de l'agriculture ou de la pêche).
- Risque moyen relatif à la consommation de matières premières pour les activités impliquant la construction d'infrastructures. Les prélèvements de sable devront faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la tension sur cette ressource et des impacts des prélèvements sur les milieux côtiers.
- Risque faible en ce qui concerne la pollution atmosphérique, mais à prendre en compte en cas d'incinération des déchets (A2.2.6) ou dans le cadre de soutien à des projets de distillation (A1.3.3, A2.2.3).
- Risque moyen relatif à la gestion des déchets. Compte tenu de la faiblesse de la gestion des déchets à l'échelle de l'ensemble du territoire, ce risque est pertinent pour toutes les activités du projet.

En ce qui concerne la NES 6 :

Toutes les activités citées ayant une incidence, même ponctuelle sur le territoire doivent être considérées comme présentant un niveau de risque moyen, compte tenu du caractère exceptionnel et fragile de la biodiversité de l'île de Mohéli.

En particulier, les forts taux d'endémisme des espèces végétales et animales sur l'île, et la présence d'espèces en danger d'extinction comme la roussette de Livingstone, impliquent un risque accru de rencontrer des habitats critiques au cours des EES qui seront réalisées, ce qui peut imposer des modifications considérables sur les activités concernées.

8.1.3.Risques sociaux

Les risques sociaux du projet AGDRTC sont analysés à travers les NES 2 (Emploi et conditions de travail), NES 4 (Santé et sécurité des populations), NES 5 (Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire) et NES 8 (Patrimoine culturel).

De manière générale, le projet AGDRTC vise un développement harmonieux de la société comorienne, comme indiqué de manière implicite dans l'OS 1 (renforcement de la mission de développement des communautés locale du PNM), et de manière implicite dans les composantes 2 et 3, étant entendu que l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAT poursuit également un but de développement durable.

Cela étant, le projet s'inscrit dans un contexte sociétal complexe, notamment marqué par :

- Une forte prépondérance de l'emploi informel, et une faible culture de la sécurité au travail ;
- Une forte inégalité de genre qui se traduit par un accès différentié à l'emploi ;
- Une pression importante sur le foncier agricole et sur les ressources naturelles, amplifiée à Mohéli par les mouvements migratoires inter-îles (immigration anjouanaise) et par la présence du PNM qui interdit l'exploitation des dernières réserves foncières.

Les risques sociaux liés au projet AGDRT sont généralement transversaux, en ce qu'ils concernent toutes les activités du projet. Cela étant, certaines activités doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit notamment :

- Des activités identifiées comme devant faire l'objet d'EES complémentaires (cf. section Risques environnementaux supra), qui sont plus sensibles, dans la mesure où
    - elles induisent une transformation du milieu récepteur et donc, potentiellement, des restrictions d'accès ou d'usage sur des emprises foncières ; et/ou
    - elles impliquent de recourir à des travailleurs externes à l'UGP ou au PNM (travailleurs journaliers, sous-traitants ou travailleurs communautaires), avec de ce fait un niveau de contrôle plus faible sur leurs conditions d'emploi.
- Des activités A1.2.1 et A2.2.2 relatives à la surveillance du PNM et au suivi et traitement des infractions et délits.

Les risques sociaux relatifs à ces activités sont les suivants :

En ce qui concerne la NES 2 :

- Conditions de travail et gestion de la relation employeur-travailleur : Risque moyen pour la Composante 1 (personnel nombreux, non directement contrôlé par le projet) et faible sur les autres composantes.
- Protection de la main-d'œuvre (couvre principalement le travail forcé et le travail des enfants) : Risque nul pour le travail salarié et les travailleurs contractuels employés par le projet, et faible pour le personnel des sous-traitants ou travailleurs communautaires.
- Santé et sécurité au travail (SST) : risque moyen pour la composante 1, élevé pour le personnel des sous-traitants ou travailleurs communautaires de la composante 2, et nul pour Composantes 3 et 4.

En ce qui concerne la NES 4 :

- Sécurité des infrastructures : Risque moyen à élevé, principalement lié aux caractéristiques du territoire (risque sismique, cyclones, etc.)

- Sécurité des services : non applicable (le projet ne prévoit pas de fourniture de services).
- Circulation et sécurité routière : risque moyen sur les composantes 1 et 2, lié à la circulation du personnel.
- Services écosystémiques : Risque nul, dans la mesure où le projet prévoit au contraire leur renforcement. Nul pour les services de régulation.
- Exposition aux maladies : Risque faible, limité à la prolifération des vecteurs sur les sites de mise en œuvre et les chantiers.
- Gestion et sécurité des matières dangereuses : Risque faible, limité aux carburants, lubrifiants et produits d'entretien.
- Préparation et réponse aux situations d'urgence : Risque moyen à élevé, lié aux caractéristiques du territoire (risque sismique, cyclones, etc.)
- Personnel de sécurité : Risque moyen à élevé, sur les activités A1.2.1 et A2.2.2 relatives à la surveillance du PNM et au suivi et traitement des infractions et délits, nul pour le reste.

En ce qui concerne la NES 5 :

- La composante 1 repose en grande partie sur la mise en œuvre de restrictions à l'usage des terres dans l'enceinte du PNM, mais ces restrictions et leurs aires d'application ont été négociées avec les communautés locales dans le cadre d'accords de cogestion, et elles sont antérieures au projet AGDRTC. A ce titre, elles ne donnent droit à aucun mécanisme de compensation dans le cadre de la NES 5.
- Toutes les activités soumises à une EES complémentaires devront cependant faire l'objet d'une évaluation spécifique des restrictions d'usage, afin de déterminer l'applicabilité de la NES 5 au cas par cas.

En ce qui concerne la NES 8 :

- Risque globalement faible, mais moyen dans le cas des activités soumises à une EES complémentaire. Aucun patrimoine culturel sensible pouvant être affecté par le projet n'a été identifié pour le moment, mais des procédures de découvertes fortuites devront être mises en place, notamment pour les projets d'infrastructure.
-

8.2. Classement du Projet

Les projets financés par l'AFD selon la NES de la Banque mondiale sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes, en fonction de l'importance de leur impact potentiel sur l'environnement et la société :

- **Catégorie A** : Projets avec un impact environnemental et social potentiellement significatif, diversifié et irréversible. Ils nécessitent une évaluation environnementale et sociale complète.
- **Catégorie B** : Projets avec un impact potentiellement moins néfaste que ceux de la Catégorie A. Les impacts sont spécifiques à un site, largement évitables ou réversibles, et sont gérables selon les bonnes pratiques de l'industrie.
- **Catégorie C** : Projets ayant un impact environnemental et social minimal ou nul. Ils ne nécessitent pas d'évaluation environnementale et sociale.
- **Catégorie FI** : Investissements par le biais d'intermédiaires financiers ou par l'intermédiaire de délégataires dans un fonds.

Selon cette grille de lecture, le projet AGDRTC devrait être classé en **catégorie B**. Selon la classification AFD, il pourrait toutefois être classé en B+.

8.3. CGES du projet

Afin de veiller à ce que le Projet soit écologiquement et socialement viable et durable, les procédures de l'AFD exigent de procéder à son évaluation environnementale et sociale préalable à l'instruction.

L'objectif est de faire en sorte que les risques et effets environnementaux et sociaux du Projet soient recensés, évités, minimisés, réduits et/ou atténués.

Pour ce faire, un Cadre de gestion environnemental et social a été élaboré au stade de l'étude de faisabilité. D'après la définition de la Banque Mondiale[52] :

« Le CGES permet d'examiner de manière préalable les risques et effets d'un programme, lorsque celui-ci se compose d'une série de sous-projets, et que ses risques et effets spécifiques ne peuvent être déterminés tant que les détails du programme et de ses sous-projets n'ont pas été identifiés. Il définit les principes, les règles, les directives et les procédures permettant d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux. Il contient des mesures et des plans visant à réduire, atténuer ou compenser les risques et effets néfastes, des dispositions permettant d'estimer et de budgétiser le coût de ces mesures, et des informations sur l'agence ou les agences chargées de la gestion des risques et effets du projet, y compris leurs capacités correspondantes. Il fournit des informations pertinentes sur la zone dans laquelle les sous-projets devraient être réalisés, ainsi que les vulnérabilités éventuelles de cette zone du point de vue environnemental et social et sur les effets qui pourraient se produire et les mesures d'atténuation que l'on pourrait s'attendre à voir appliquer. »

Ainsi, conformément à la définition du CGES ci-dessus et aux TdR de l'étude, un CGES complet a été élaboré selon le plan suivant :

- Une partie de description du projet, dont l'objet est de rappeler les éléments saillants issus de l'étude de faisabilité, pertinents dans le cadre de l'élaboration de ce CGES ;
- Une analyse du contexte juridique, normatif et institutionnel sur les sujets environnementaux et sociaux ;
- Une analyse du milieu physique, biologique et humain dans lequel s'inscrit le projet, afin d'en déterminer les sensibilités environnementales et sociales à prendre en compte ;
- Une analyse des risques et impacts potentiels du projet au regard des dix NES de la Banque mondiale et du contexte juridique et institutionnel national ;
- Un Plan cadre de gestion environnemental et social (PCGES) .

Le CGES du projet constitue un livrable annexé à l'étude de faisabilité.

9. Communication du Projet

Le Projet AGDRTC vient à la fois appuyer une entité existante qui mène déjà des actions de communication (le PNM), et appuyer la mise en œuvre de nouvelles activités par d'autres acteurs, à Mohéli (composante 2) et sur les autres îles (composante 3). L'UGP jouera un rôle de coordination, y compris pour harmoniser la communication entre ces différents acteurs sur la base des recommandations du kit de communication pour les projets soutenus par l'AFD[53].

Pour ce faire, en lien avec les différents partenaires, l'UGP élaborera au démarrage du Projet une courte note (maximum 2 pages) relative à la communication du Projet. Cette note pourra être intégrée au manuel de procédure du Projet. Elle précisera notamment :

- Les règles de base de la communication autour du Projet (obligations, interdictions, recommandations) ;
- Les supports et canaux de communication pouvant être utilisés ;
- Les principaux évènements locaux et nationaux importants pour la communication du Projet.

De manière générale, les principaux objectifs de la communication du Projet seront les suivants :

- Présenter et promouvoir les actions et impacts du Projet au niveau national, régional et local ;
- Mettre en évidence les responsabilités, rôles respectifs et réalisations des partenaires ainsi

[52] *Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale, 2017*

[53] https://www.afd.fr/fr/ressources/kit-communication-projets-soutenus-afd-niveau-1

que les appuis financiers de l'AFD et de l'UE ;

- Assurer une bonne visibilité du Projet parmi les autres initiatives et projets en cours dans le pays et la région.

La communication du Projet ciblera toutes les parties prenantes impliquées de près ou de loin dans les activités à mettre en œuvre : Ministères, secteur privé, société civile, partenaires techniques, services déconcentrés, collectivités locales, bénéficiaires, etc. Une communication plus large visera aussi le grand public.

La communication du Projet reposera notamment sur les activités et outils suivants :

- Organisation d'un atelier de lancement du Projet et d'un atelier de clôture ;
- Diffusion de documentation technique, de vulgarisation et de communication sur actions du Projet ;
- Couverture médiatique des activités et ateliers du Projet par les médias télé, radio et presse écrite ;
- Articles sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires du Projet ;

Concernant la visibilité des bailleurs autour du projet, l'UGP, le PNM et les autres parties prenantes du Projet devront assurer :

- la mention des soutiens financiers de l'AFD et de l'UE, l'insertion des logos et des encadrés d'avertissements relatifs aux clauses de non-responsabilité ;
- la mise à disposition de supports visuels relatifs aux réalisations du Projet
- l'invitation de l'AFD, l'Ambassade de France et l'UE à tout évènement clé lié au Projet.

Annexes

Afin de ne pas alourdir cette étude de faisabilité déjà volumineuse, les annexes sont présentées dans un document séparé.

Novembre 2023

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31
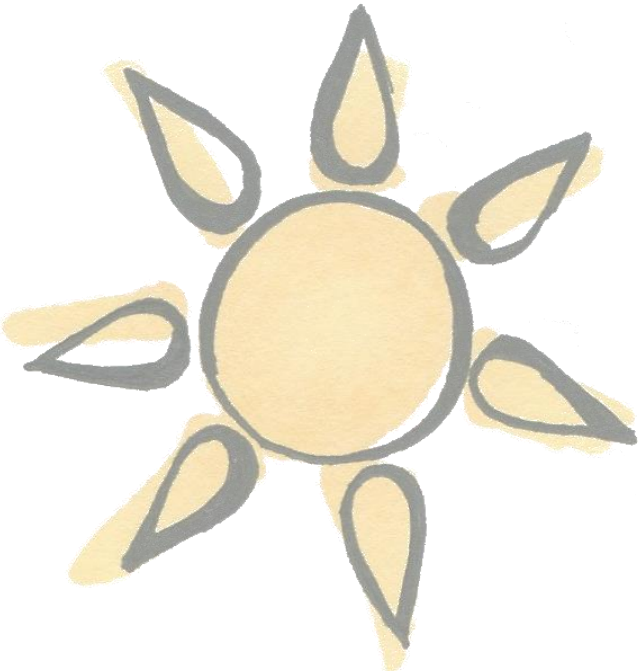
Email : info@salvaterra.fr